

HISTOIRE
CONTEMPORAINE

TYPOGRAPHIE FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE
CONTEMPORAINE

COMPRENANT

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT ACCOMPLIS

DEPUIS

LA RÉVOLUTION DE 1830

JUSQU'A NOS JOURS

ET RÉSUMANT, DURANT LA MÊME PÉRIODE

LE MOUVEMENT SOCIAL, ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

AMÉDÉE GABOURD

TOME HUITIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1869

AVANT-PROPOS.

Ce tome huitième s'est beaucoup fait attendre. Il convient donc d'expliquer la cause d'un si long retard. M. Amédée Gabourd en était à peine à la moitié de son volume, lorsque la mort est venue le surprendre. Il a fallu trouver, parmi les amis de l'honorable défunt, quelqu'un qui voulût bien se charger de la tâche très-délicate de terminer un livre commencé par un autre.

On a dit que les arrêts de l'histoire ne se devraient inscrire que sur des tombeaux. Rien, en effet, de plus difficile, quoique l'assertion semble paradoxale, que de raconter les faits accomplis sous vos yeux. D'une part, les causes qui les ont produits n'étant qu'en partie divulguées, d'autre part, les passions qui ont précédé et suivi les événements n'ayant point eu le temps de se refroidir, l'historien ne saurait se flatter d'être ni suffisamment informé, ni complétement impartial. De là, pour lui, l'obligation de *raconter* plutôt que de *juger*. C'est pour cette raison

qu'il y a peu d'années encore, l'enseignement de l'histoire de France, dans les colléges, s'arrêtait à 1789.

Ceux qui, comme nous, se sont vus forcés d'aborder les annales contemporaines, savent combien il est difficile de les présenter sous leur vrai jour. Ils nous rendront, nous osons l'espérer, cette justice, que nous avons fait du moins tous nos efforts pour rester narrateur fidèle. C'est surtout quand il s'agit d'événements tout à fait récents, qu'il est bon d'adopter le précepte de Quintilien : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum.*

A. DE COURSON.

Paris, 15 janvier 1869.

HISTOIRE
CONTEMPORAINE.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

COUP D'ÉTAT. — PLÉBISCITE. — PÉRIODE DICTATORIALE. — RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE.

1851 — 1852.

I

Le 2 décembre les habitants de Paris, à leur réveil, virent les murs de leur ville couverts de proclamations qui leur révélaient l'explosion d'une crise depuis longtemps attendue, et la France se vit subitement replacée dans la situation où elle s'était trouvée le 18 brumaire. La première proclamation s'adressait au peuple; il y était dit :

« Français, la situation actuelle ne peut durer plus longtemps. Chaque jour qui s'écoule aggrave les dangers du pays. L'Assemblée, qui devait être le plus ferme appui de l'ordre, est devenue un foyer de com-

plots. Le patriotisme de trois cents de ses membres n'a pu arrêter ses fatales tendances. Au lieu de faire des lois dans l'intérêt général elle forge des armes pour la guerre civile; elle attente au pouvoir que je tiens directement du peuple; elle encourage toutes les mauvaises passions; elle compromet le repos de la France. Je l'ai dissoute, et je rends le peuple entier juge entre elle et moi.

« La Constitution, vous le savez, avait été faite dans le but d'affaiblir d'avance le pouvoir que vous alliez me confier. Six millions de suffrages furent une éclatante protestation contre elle, et cependant je l'ai fidèlement observée. Les provocations, les calomnies, les outrages m'ont trouvé impassible. Mais, aujourd'hui que le pacte fondamental n'est plus respecté de ceux-là mêmes qui l'invoquent sans cesse, et que les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies veulent me lier les mains afin de renverser la République, mon devoir est de déjouer leurs perfides projets, de maintenir la République, et de sauver le pays en invoquant le jugement solennel du seul souverain que je reconnaisse en France : le Peuple!

« Je fais donc un appel loyal à la nation tout entière, et je vous dis : Si vous voulez continuer cet état de malaise qui nous dégrade et compromet notre avenir, choisissez un autre à ma place, car je ne veux plus d'un pouvoir qui est impuissant à faire le bien, me rend responsable d'actes que je ne puis empêcher, et m'enchaîne au gouvernail quand je vois le vaisseau courir vers l'abîme.

« Si, au contraire, vous avez encore confiance en

moi, donnez-moi les moyens d'accomplir la grande mission que je tiens de vous.

« Cette mission consiste à fermer l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du peuple et en le protégeant contre les passions subversives. Elle consiste surtout à créer des institutions qui survivent aux hommes, et qui soient enfin des fondations sur lesquelles on puisse asseoir quelque chose de durable.

« Persuadé que l'instabilité du pouvoir, que la prépondérance d'une seule assemblée sont des causes permanentes de trouble et de discorde, je soumets à vos suffrages les bases fondamentales suivantes d'une constitution que les assemblées développeront plus tard :

« 1° Un chef responsable nommé pour dix ans ;

« 2° Des ministres dépendant du pouvoir exécutif seul ;

« 3° Un conseil d'État formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le Corps législatif ;

« 4° Un corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection ;

« 5° Une seconde assemblée, formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques.

« Ce système, créé par le premier consul au commencement du siècle, a déjà donné à la France le repos et la prospérité ; il les lui garantirait encore.

« Telle est ma conviction profonde. Si vous la par-

tagez, déclarez-le par vos suffrages. Si, au contraire, vous préférez un gouvernement sans force, monarchique ou républicain, emprunté à je ne sais quel passé ou à quel avenir chimérique, répondez négativement.

« Ainsi donc, pour la première fois depuis 1804, vous voterez en connaissance de cause, en sachant bien pour qui et pour quoi.

« Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je provoquerai la réunion d'une nouvelle assemblée et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous.

« Mais, si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole, c'est-à-dire la France régénérée par la révolution de 89 et organisée par l'empereur, est toujours la vôtre, proclamez-le en consacrant les pouvoirs que je vous demande.

« Alors la France et l'Europe seront préservées de l'anarchie, les obstacles s'aplaniront, les rivalités auront disparu, car tous respecteront dans l'arrêt du peuple le secret de la Providence.

« Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

La proclamation destinée à l'armée était conçue en ces termes :

« Soldats! soyez fiers de votre mission; vous sauverez la patrie, car je compte sur vous, non pour violer les lois, mais pour faire respecter la première loi du pays, la souveraineté nationale, dont je suis le légitime représentant.

« Depuis longtemps vous souffriez comme moi des obstacles qui s'opposaient et au bien que je voulais vous faire, et aux démonstrations de votre sympathie en ma faveur. Ces obstacles sont brisés. L'Assemblée a essayé d'attenter à l'autorité que je tiens de la nation entière; elle a cessé d'exister.

« Je fais un loyal appel au peuple et à l'armée, et je leur dis : Ou donnez-moi les moyens d'assurer votre prospérité, ou choisissez un autre à ma place.

« En 1830 comme en 1848 on vous a traités en vaincus. Après avoir flétri votre désintéressement héroïque on a dédaigné de consulter vos sympathies et vos vœux, et cependant vous êtes l'élite de la nation. Aujourd'hui, en ce moment solennel, je veux que l'armée fasse entendre sa voix.

« Votez donc librement comme citoyens; mais, comme soldats, n'oubliez pas que l'obéissance passive aux ordres du chef du gouvernement est le devoir rigoureux de l'armée, depuis le général jusqu'au soldat. C'est à moi, responsable de mes actions devant le peuple et devant la postérité, de prendre les mesures qui me semblent indispensables pour le bien public.

« Quant à vous, restez inébranlables dans les règles de la discipline et de l'honneur. Aidez, par votre attitude imposante, le pays à manifester sa volonté dans le calme et la réflexion. Soyez prêts à réprimer toute tentative contre le libre exercice de la souveraineté du peuple.

« Soldats! je ne vous parle pas des souvenirs que mon nom rappelle; ils sont gravés dans vos cœurs. Nous sommes unis par des liens indissolubles. Votre

histoire est la mienne. Il y a entre nous, dans le passé, communauté de gloire et de malheur ; il y aura dans l'avenir communauté de sentiments et de résolutions pour le repos et la grandeur de la France.

« Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

« *Signé* : LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Un décret dictatorial, placardé à la suite de ces proclamations, promulguait les mesures qu'on va lire :

« Au nom du peuple français, le Président de la République décrète :

« Article Ier. — L'Assemblée nationale est dissoute.

« Art. 2. — Le suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée.

« Art. 3. — Le peuple français est convoqué dans ses comices à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant.

« Art. 4. — L'état de siége est décrété dans l'étendue de la première division militaire.

« Art. 5. — Le conseil d'État est dissous.

« Art. 6. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Un nouveau cabinet, composé d'hommes qui s'associèrent au coup d'État, était en même temps annoncé au pays ; les noms de ces ministres, que nous donnons ci-après, appartiennent à l'histoire de cette formidable journée. M. de Morny était nommé mi-

nistre de l'intérieur, M. Rouher, ministre de la justice, M. de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, M. Turgot, ministre des affaires étrangères. Le portefeuille des finances était confié à M. Fould, celui des travaux publics à M. Magne, celui de la marine à M. Lacrosse, celui du commerce à M. Casabianca, celui de l'instruction publique à M. Hippolyte Fortoul.

La préfecture de police demeurait confiée à M. de Maupas.

II

Bien souvent, dans la prévision des conflits qu'allait voir éclore l'année 1852, on s'était dit que la victoire appartiendrait à celui qui le premier tirerait l'épée. Le prince Louis-Napoléon, déterminé à emporter la situation de haute lutte, avait tout prévu, tout calculé, tout organisé en vue d'un coup d'État reconnu inévitable, soit qu'il vînt d'en haut, soit qu'il remontât d'en bas. La large part de liberté que les institutions donnaient au pays, chaque faction ne voulait s'en servir que pour écraser les autres et prévaloir toute seule. L'immense troupeau de ceux qui avaient peur, l'innombrable coalition des intérêts en souffrances devaient inévitablement, dès le lendemain du combat, se rallier au vainqueur, quel qu'il fût, et le ceindre d'une force prodigieuse. Toute la question consistait à vaincre.

M. Thiers, en écrivant l'histoire de la Révolution, avait raconté le coup d'État du 18 fructidor; ensuite

il avait dit : « La légalité est une illusion à la suite d'une révolution comme la nôtre. Ce n'est pas à l'abri de la puissance légale que tous les partis pouvaient venir se soumettre et se reposer; il fallait une puissance plus forte pour les réprimer, les rapprocher, les fondre et les protéger tous contre l'Europe en armes, et cette puissance, c'était la puissance militaire. » L'illustre historien, par ces paroles significatives, révélait la raison d'être du 18 brumaire et proclamait à son insu la légitimité du 2 décembre.

Le prince n'avait associé à son projet que deux ou trois des nouveaux ministres, et M. de Persigny, dont la fidélité et l'amitié étaient depuis tant d'années à la hauteur de tous les dévouements et de tous les sacrifices. M. de Morny, le second instrument du coup d'État, était doué d'autant d'intelligence que de hardiesse et on était sûr qu'il ne reculerait pas. Pour le prince, pour ces deux amis, aucun pas en arrière n'était possible; il n'y avait de certain, derrière eux, que les cachots de Vincennes et la mort. Quant au préfet de police, M. de Maupas, il avait brûlé ses vaisseaux au service de Louis-Napoléon et on savait qu'il obéirait jusqu'au bout. Personne, d'ailleurs, ne révoquait en doute l'implacable énergie dont le général Saint-Arnaud allait faire preuve, et on savait que l'armée aspirait à prendre une éclatante revanche de la défaite de Juillet et des humiliations de Février.

Tout était prêt; les postes étaient assignés à chacun, les ordres d'arrestation étaient distribués, les forces militaires avaient été réparties sur tous les points de Paris où une résistance semblait possible. La combi-

naison militaire ne pouvait réussir qu'autant qu'aucune action, aucune voix, aucune influence ne seraient en mesure de susciter des protestations ou des obstacles. Il fallait à tout prix paralyser l'Assemblée nationale, avoir entre les mains ses chefs, atteindre les sommités républicaines, orléanistes, légitimistes, les mettre dans l'impuissance de nuire, et désarmer les partis durant leur sommeil. A six heures du matin, grâce aux dispositions concertées d'avance et ponctuellement exécutées par la force militaire et la police, tout cela était fait.

III

Les récits de cette étrange révolution ont été multipliés; la haine et le dévouement ont plusieurs fois essayé l'histoire de cette lutte; nous laisserons à chacun son rôle. A quoi bon descendre à des détails rétrospectifs qui raviveraient les haines et froisseraient les personnes? Beaucoup de ceux qui, en ce jour de combat, allèrent au delà du dévouement; beaucoup de ceux qui, malgré le danger, malgré la certitude de la défaite, crurent devoir lutter pour sauvegarder la Constitution et l'Assemblée, se sont rapprochés, depuis lors, sur le terrain des faits accomplis, en vue de l'avenir et pour le seul intérêt du pays. Respectons les devoirs que les vainqueurs et les vaincus ont acceptés, et ne ravivons aucune colère en parlant des accidents de la lutte, en mentionnant les personnes qui manquèrent de modération, de courage, de dignité. Abandonnons les

détails à la malignité malveillante des faiseurs de chroniques; beaucoup d'hommes sont grands à distance qui sont fort petits si on les voit de près. Tenons-nous dans ce demi-lointain qui nous permet d'apercevoir encore leurs vertus, leurs services, leurs talents, et de ne point envisager de trop près leurs défaillances, leurs faiblesses, leurs erreurs. A quoi bon rappeler par quels moyens divers les chefs des partis, les orateurs, les généraux, qui pouvaient soulever le peuple, furent surpris isolés et emprisonnés? Ces opérations durent réussir, appuyées qu'elles étaient par l'inflexible volonté de ceux qui avaient la force. Ceux des vaincus qui n'eurent pas la dignité des sénateurs de Rome, se laissant tuer sur leurs chaises curules, ne s'abaissèrent pas cependant jusqu'à demander grâce. Il serait de mauvais goût de reproduire les circonstances de leurs défaites.

Le colonel Espinasse, qui s'était brillamment conduit lors du siége de Rome, reçut du général Renaud l'ordre d'occuper le palais de l'Assemblée nationale. Ce ne fut pas la dernière fois qu'appel dut être fait à son dévouement aveugle et absolu comme une consigne. L'officier qui commandait la garde du Palais-Bourbon, par ordre du lieutenant-colonel Niel (ce nom reparaîtra également), ne crut pas devoir résister à des ordres hiérarchiques, mais il donna sa démission. M. de Maupas entendait être obéi ponctuellement des chefs de police subordonnés à son autorité, qui s'exerçait sans autre règle que la nécessité de vaincre. Aucun de ses agents ne faiblit; on avait eu soin, d'ailleurs, d'éloigner ceux dont l'obéissance aurait pu

être marchandée. Un certain nombre de représentants, après le premier moment de stupeur, essayèrent de se concerter, de s'unir pour organiser la résistance; ils entrèrent dans la salle des séances et y firent entendre des discours véhéments. M. de Morny, informé de ce qui se passait, accourut à la hâte, et, employant tour à tour l'ironie ou la menace, il essaya de les disperser; ils invoquèrent l'autorité de l'un d'entre eux, M. Dupin, président de l'Assemblée. M. Dupin, vieillard fatigué par les déceptions et les querelles politiques, n'était nullement disposé à mourir pour le maintien de la Constitution; il conseilla à ses collègues de n'engager aucune lutte contre la force et il se hâta de s'éloigner. L'officier qui commandait la force armée adressa aux députés présents l'injonction de se disperser, ajoutant que, faute par eux d'obtempérer à cet ordre, il ferait usage de la troupe. Les représentants obéirent. D'autres réunions de députés, animés des mêmes intentions, eurent lieu au palais de la cour des Comptes; la force armée ne leur permit pas de s'y établir, et, bientôt après, ceux des membres de l'Assemblée nationale qui ne s'associaient point au coup d'État et qui étaient demeurés libres se portèrent à la mairie de l'ancien 10e arrondissement, alors située rue de Grenelle, dans un hôtel qui vient d'être abattu pour faire place à la rue des Saints-Pères.

IV

A peine réunis au nombre de deux cent cinquante, ces membres de l'Assemblée nationale n'avaient pas la

puissance de paralyser l'action de l'armée et l'énergie des préposés de la police. Ils essayaient de constituer un sénat, de prolonger l'ordre politique dont les ruines s'amoncelaient sur eux. Cependant l'honneur de leur mandat les conviait à ne point céder sans avoir fait un dernier appel à leurs commettants. A onze heures du matin ils ouvrirent leur séance dans la grande salle de la mairie. Le bureau se composait de MM. Benoist d'Azy et Vitet, vice-présidents; de MM. Chapot, Moulin et Grimault, secrétaires. Parmi les députés présents on remarquait MM. Berryer, Piscatory, Odilon Barrot, Dufaure, Oudinot, Antony Thouret, Colfavru, Pascal Duprat, Bixio, Monet, Larabit, de Falloux, Tamisier et Marc Dufraisse. M. Berryer, l'un de ceux qui prirent la parole, invoqua l'article 68 de la Constitution et proposa un décret au terme duquel Louis-Napoléon Bonaparte était déchu de la présidence. La plupart des représentants se hâtèrent d'apposer leur signature sur ce décret. Tandis qu'ils adhéraient, tandis que plusieurs d'entre eux avisaient aux moyens de prolonger leurs pouvoirs et de porter ailleurs le siége de l'Assemblée, quelques détachements envoyés par les chefs militaires et par le ministre de l'intérieur environnaient déjà la mairie, occupaient les abords et cernaient le lieu des séances. L'officier chargé de dissoudre la réunion entra dans la salle et notifia les ordres dont il était porteur. L'Assemblée invoqua la Constitution placée sous la sauvegarde des citoyens et de l'armée, et la majorité confia au général Oudinot le soin de la défendre. Le général Magnan, informé de ces dispositions, pres-

crivit à la force militaire d'occuper la salle et de mettre en arrestation ceux des représentants qui hésiteraient à se disperser. Les officiers de police proclamèrent tout haut cet ordre, et alors, le général Forey, à la tête de deux bataillons, s'étant mis en devoir d'en assurer l'effet, tous les représentants dont on put se rendre maître furent conduits prisonniers, au nombre de deux cent vingt, à la caserne du quai d'Orsay (1).

(1) Nous n'avons pu, faute d'espace, introduire dans notre récit l'analyse complète de cette dernière séance de l'Assemblée nationale; toutefois cet incident a une grande importance historique, et nous en faisons ci-après l'objet d'une reproduction dont nous sauront gré ceux qui se complaisent dans l'exactitude absolue des détails. Voici le compte rendu qui en a été publié dans l'*Histoire du 2 décembre,* de M. Mayer.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

du 2 décembre 1851,

TENUE DANS LA GRANDE SALLE DE LA MAIRIE DU 10e ARRONDISSEMENT, A 11 HEURES DU MATIN.

Le bureau est composé de MM. Benoist d'Azy, Vitet, vice-présidents; Chapot, Moulin, Grimault, secrétaires. Une vive agitation règne dans la salle, où sont réunis environ trois cents membres appartenant à toutes les opinions politiques.

M. le Président. La séance est ouverte.

Plusieurs membres. Ne perdons pas de temps.

M. le Président. Une protestation a été signée par plusieurs de mes collègues; en voici le texte....

M. Berryer. Je crois qu'il ne convient pas à l'Assemblée de faire des protestations. L'Assemblée nationale ne peut se rendre dans le lieu ordinaire de ses séances; elle se réunit ici; elle doit faire acte d'Assemblée et non une protestation. (*Très-bien! — Marques d'assentiment.*) Je demande que nous procédions comme assemblée libre, au nom de la Constitution.

Sur ces entrefaites le prince Louis-Napoléon, accompagné de son oncle Jérôme, ancien roi de Westphalie, et d'un nombreux état-major, était sorti à

M. Vitet. Comme nous pouvons être expulsés par la force n'est-il pas utile que nous convenions immédiatement d'un autre lieu de réunion, soit à Paris, soit hors de Paris?

Voix nombreuses. Dans Paris! dans Paris!

M. Bixio. J'ai offert ma maison.

M. Berryer. Ce sera le second objet de notre délibération, mais la première chose à faire par l'Assemblée, qui se trouve déjà en nombre suffisant, c'est de statuer par un décret; je demande la parole sur le décret.

M. Monet. Je demande la parole sur un fait d'attentat. (*Bruit et interruption.*)

M. Berryer. Laissons de côté tous les incidents; nous n'avons peut-être pas un quart d'heure à nous. Rendons un décret (*Oui! oui!*). Je demande qu'aux termes de l'article 68 de la Constitution, attendu qu'il est mis obstacle à l'exécution de son mandat,

« L'Assemblée nationale décrète que Louis-Napoléon Bonaparte est déchu de la présidence de la république, et qu'en conséquence le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale. » (*Très-vive et unanime adhésion. — Aux voix!*) Je demande que le décret soit signé par tous les membres présents. (*Oui! oui!*)

M. Béchard. J'appuie cette demande.

M. Vitet. Nous allons rester en permanence.

M. le Président. Le décret sera immédiatement imprimé par les moyens qu'on pourra avoir. Je mets le décret aux voix. (Le décret est adopté à l'unanimité, aux cris mêlés de « Vive la Constitution! Vive la Loi! Vive la République! »)

Le décret est rédigé par le bureau.

M. Piscatory. Un avis pour hâter le travail. Nous allons faire courir des feuilles sur lesquelles on signera; on les annexera ensuite au décret. (*Oui! oui!*)

(On fait circuler des feuilles de papier dans l'Assemblée.)

Un membre. Il faut donner l'ordre au colonel de la 10e légion de défendre l'Assemblée. Le général Lauriston est présent.

M. Berryer. Donnez un ordre écrit.

Plusieurs membres. Qu'on batte le rappel.

cheval du palais de l'Élysée et s'était rendu aux Tuileries. Après avoir passé en revue deux régiments, sur la place du Carrousel, le prince se dirigea vers

(Une altercation a lieu dans le fond de la salle entre des représentants et quelques citoyens qu'on veut faire retirer. Un des citoyens s'écrie : « Messieurs, dans une heure peut-être nous nous ferons tuer pour vous! »)

M. Piscatory. Un mot! Nous ne pouvons.... (*Bruit. — Écoutez donc! écoutez!*), nous ne devons pas, nous ne voulons pas exclure les auditeurs. Ceux qui voudront venir seront très-bien venus. Il vient de se prononcer un mot que j'ai recueilli : « Dans une heure peut-être nous nous ferons tuer pour l'Assemblée. » Nous ne pouvons recevoir beaucoup de personnes, mais celles qui peuvent tenir ici doivent rester. (*Bien! bien!*) La tribune est publique par la Constitution. (*Marques d'approbation.*)

Le président Vitet. Voici le décret de réquisition :

« L'Assemblée nationale, conformément à l'article 32 de la Constitution, requiert la 10e légion pour défendre le lieu des séances de l'Assemblée. »

Je consulte l'Assemblée.

(Le décret est voté à l'unanimité; une certaine agitation succède à ce vote; plusieurs membres parlent en même temps.)

M. Berryer. Je supplie l'Assemblée de garder le silence. Le bureau, qui rédige en ce moment les décrets et à qui je propose de remettre tous les pouvoirs pour les différentes mesures à prendre, a besoin de calme et de silence. Ceux qui auront des motions à faire les feront ensuite; mais, si tout le monde parle, il sera impossible de s'entendre. (Le silence se rétablit.)

Un membre. Je demande que l'Assemblée reste en permanence jusqu'à ce qu'on envoie des forces. Si nous nous séparons avant que les forces viennent nous ne pourrons plus nous réunir.

M. Legros-Devot. Oui! oui! la permanence!

(MM. Odilon Barrot et de Nagle arrivent dans la salle et apposent leur signature sur le décret de déchéance.

M. le président donne mission à M. Howyn de Tranchère de faire entrer des représentants qui sont retenus à la porte.)

M. Piscatory. Je demande à l'Assemblée de lui rendre compte d'un fait qui me paraît important. Je suis allé faire reconnaître plusieurs de nos collègues qui ne pouvaient entrer. Les officiers de paix m'ont dit

l'hôtel des Invalides. Pendant qu'il s'offrait ainsi aux hommages de l'armée et aux coups de ses ennemis, les ministres qu'il avait associés à la pensée du

que le maire avait l'ordre de ne faire entrer personne. Je me suis transporté immédiatement chez le maire, qui m'a dit : « Je représente le pouvoir exécutif et je ne puis laisser entrer les représentants. » Je lui ai fait connaître le décret que l'Assemblée avait rendu et lui ai dit qu'il n'y avait pas d'autre pouvoir exécutif que l'Assemblée nationale (*très-bien!*), et je me suis retiré. J'ai cru faire cette déclaration au nom de l'Assemblée. (*Oui! oui! — Très-bien!*) Quelqu'un m'a dit en passant : « Dépêchez-vous, dans peu de moments la troupe sera ici. »

M. Berryer. Je demande provisoirement qu'un décret ordonne au maire de laisser les abords de la salle libres.

M. de Falloux. Il me semble que nous ne prévoyons pas deux choses qui me paraissent très-vraisemblables : la première, que vos ordres ne seront pas exécutés; la seconde, que nous serons expulsés d'ici. Il faut convenir d'un autre lieu de réunion.

M. Berryer. Avec les personnes étrangères qui se trouvent présentes nous ferions une chose peu utile; nous saurons bien nous faire avertir du lieu où nous devrons nous réunir. (*Non! non! Un décret provisoire!*)

M. le Président. M. Dufaure a la parole. Silence, Messieurs; les minutes sont des heures.

M. Dufaure. L'observation qui vient d'être faite est juste; nous ne pouvons désigner hautement le lieu de notre réunion; mais je demande que l'Assemblée confère à son bureau le droit de le choisir. Il avertira chacun des membres du lieu de la réunion, afin que chacun de nous puisse s'y rendre. Messieurs, nous sommes maintenant les seuls défenseurs de la Constitution, du droit, de la république, du pays. (*Oui! oui! Très-bien!* — Des cris de *Vive la République!* se font entendre.) Ne nous manquons pas à nous-mêmes, et, s'il faut succomber devant la force brutale, l'histoire nous tiendra compte de ce que, jusqu'au dernier moment, nous avons résisté par tous les moyens qui étaient en notre pouvoir. (*Bravos et applaudissements.*)

M. Berryer. Je demande que, par un décret, l'Assemblée nationale ordonne à tous les directeurs de maisons de force ou d'arrêt de délivrer, sous peine de forfaiture, les représentants qui ont été arrêtés.

(Ce décret est mis aux voix par le président et adopté à l'unanimité.)

coup d'État ne négligeaient rien pour en assurer le succès. Tout avait été prévu; tous les éléments de résistance avaient été neutralisés; sur tous les points

Un représentant arrive et s'écrie : « Dépêchons-nous, voilà la force qui arrive! » (Il est midi et demi.)

M. Antony Thouret entre et signe le décret de déchéance en disant: « Ceux qui ne signent pas sont des lâches! »

(Au moment où l'on annonce la force armée un grand silence s'établit. Tous les membres du bureau montent sur leurs siéges pour être vus de toute l'Assemblée et des chefs de la troupe.)

Plusieurs membres, dans le fond de la salle : On monte! on monte! (*Sensation suivie d'un profond silence.*)

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. Pas un mot, Messieurs, pas un mot! Silence absolu! C'est plus qu'une invitation, permettez-moi de dire que c'est un ordre.

Plusieurs membres. C'est un sergent, c'est un sergent qu'on envoie!

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. Un sergent est le représentant de la force publique.

M. DE FALLOUX. Si nous n'avons pas la force, ayons au moins la dignité.

Un membre. Nous aurons l'une et l'autre. (*Profond silence.*)

LE PRÉSIDENT. Restez à vos places! Songez que l'Europe entière vous regarde!

(M. le président Vitet et M. Chapot, l'un des secrétaires, se dirigent vers la porte par laquelle la troupe va pénétrer et s'avancent jusque sur le palier. Un sergent et une douzaine de chasseurs de Vincennes du 6e bataillon occupent les dernières marches de l'escalier.

MM. Grévy, de Charencey et plusieurs autres représentants ont suivi MM. Vitet et Chapot. Quelques personnes étrangères à l'Assemblée se trouvent aussi sur le palier. Parmi elles nous remarquons M. Beslay, ancien membre de l'Assemblée constituante)

M. LE PRÉSIDENT VITET, *s'adressant au sergent :* Que voulez-vous? Nous sommes réunis en vertu de la Constitution.

LE SERGENT. J'exécute les ordres que j'ai reçus.

M. LE PRÉSIDENT VITET. Allez parler à votre chef.

M. CHAPOT. Dites à votre chef de bataillon de monter ici.

(Au bout d'un instant un capitaine, faisant fonctions de chef de bataillon, se présente au haut de l'escalier.)

de Paris des forces imposantes étaient distribuées pour maintenir le gouvernement dans la possession matérielle du pouvoir et pour accabler immédiate-

M. le Président, *s'adressant à l'officier :* L'Assemblée nationale est ici réunie. C'est au nom de la loi, au nom de la Constitution, que nous vous sommons de vous retirer.

Le Commandant. J'ai des ordres.

M. Vitet. Un décret vient d'être rendu par l'Assemblée, qui déclare qu'en vertu de l'article 68 de la Constitution, attendu que le président de la république porte obstacle à l'exercice du droit de l'Assemblée, le président est déchu de ses fonctions, que tous les fonctionnaires et les dépositaires de la force et de l'autorité publiques sont tenus d'obéir à l'Assemblée nationale. Je vous somme de vous retirer.

Le Commandant. Je ne puis me retirer.

M. Chapot. A peine de forfaiture et de trahison à la loi, vous êtes tenu d'obéir, sous votre responsabilité personnelle.

M. Grévy. N'oubliez pas que vous devez obéissance à la Constitution et à l'article 68.

Le Commandant. L'article 68 n'est pas fait pour moi.

M. Beslay. Il est fait pour tout le monde ; vous devez lui obéir.

(MM. le président Vitet et Chapot rentrent dans la salle.)

M. Vitet rend compte à l'Assemblée de ce qui vient de se passer entre lui et le chef de bataillon.

M. J. de Lasteyrie. Je vous proposerai, Messieurs, de rendre un décret qui ordonne au commandant de l'armée de Paris et à tous les colonels de légion de la garde nationale d'obéir au président de l'Assemblée nationale sous peine de forfaiture, afin qu'il n'y ait pas un homme qui ne sache dans la capitale quel est son devoir, et que, s'il y manque, c'est une trahison envers le pays. (*Très-bien! très-bien!*)

Un membre. Je demande qu'on mette en réquisition le télégraphe.

M. le général Oudinot. Jamais nous n'avons éprouvé le besoin d'entourer notre président de plus de déférence et de considération que dans ce moment. Il est bien qu'il soit investi d'une sorte de dictature, passez-moi l'expression. (*Réclamation de la part de quelques membres.*) Je retire l'expression si elle peut éveiller la moindre susceptibilité ; je veux dire que sa parole doit obtenir immédiatement respect et silence. Notre force, notre dignité sont précisément dans l'unité. Nous sommes unis, il n'y a plus dans l'Assemblée de côté droit, ni

ment toute démonstration hostile. Les imprimeries étaient gardées militairement, les journaux de l'opposition étaient suspendus, l'hôtel de ville et le

de côté gauche. (*Très-bien! très-bien!*) Nous avons tous des fibres au cœur; c'est la France tout entière qui est blessée en ce moment. (*Très-bien!*)

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. Je crois que la force de l'Assemblée consiste à conserver une parfaite union. Je propose, conformément à l'avis qui vient de m'être exprimé par plusieurs membres, que le général Oudinot, notre collègue, soit investi du commandement des troupes. (*Très-bien! très-bien! Bravo!*)

M. TAMISIER. Sans doute M. le général Oudinot, comme tous nos collègues, ferait son devoir; mais vous devez vous rappeler l'expédition romaine qu'il a commandée. (*Vives rumeurs. — Réclamations nombreuses.*)

M. DE RESSÉGUIER. Vous désarmez l'Assemblée une seconde fois.

M. DE DAMPIERRE. Taisez-vous, vous nous tuez!

M. TAMISIER. Laissez-moi achever, vous ne me comprenez pas.

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. S'il y a des divisions parmi nous nous sommes perdus.

M. TAMISIER. Ce n'est pas une division; mais quelle autorité aura-t-il sur le peuple?

M. BERRYER. Mettez la proposition aux voix, Monsieur le Président.

De toutes parts. Aux voix! aux voix!

(L'Assemblée, consultée, rend un décret qui nomme le général Oudinot commandant en chef des troupes.

Pendant qu'on rédige le décret M. le général Oudinot s'approche de M. Tamisier et échange avec lui quelques paroles.)

LE GÉNÉRAL OUDINOT. Messieurs, je viens de proposer à M. Tamisier de me servir de chef d'état-major. (*Bravo!*) Il accepte. (*Très-bien! Bravos enthousiastes.*)

(En ce moment les membres qui se trouvent auprès de la porte annoncent qu'un officier du 6e bataillon de chasseurs arrive avec de nouveaux ordres. Le général Oudinot s'avance vers lui, accompagné de M. Tamisier.)

M. Tamissier donne lecture à l'officier du décret qui nomme le général Oudinot général en chef de l'armée de Paris.

LE GÉNÉRAL OUDINOT, *à l'officier :* Nous sommes ici en vertu de la

Palais de Justice étaient mis à l'abri de toute attaque.

La journée du 2 décembre se passa dans l'attente d'une lutte armée qui ne s'engagea point encore sé-

Constitution. Vous voyez que l'Assemblée nationale vient de me nommer commandant en chef. Je suis le général Oudinot; vous devez reconnaître mon autorité, vous me devez obéissance. Si vous résistiez à mes ordres vous encourriez les punitions les plus rigoureuses. Immédiatement vous seriez traduit devant les tribunaux. Je vous donne l'ordre de vous retirer.

L'Officier (sous-lieutenant au 6e chasseurs). Mon général, vous savez notre position; j'ai reçu des ordres.

Le général Oudinot, *à l'officier:* Vous déclarez donc que vous avez reçu des ordres et que vous attendrez les instructions du chef qui vous a donné la consigne?

Le Sous-Lieutenant. Oui, mon général.

Le général Oudinot. C'est la seule chose que vous ayez à faire.

(M. le général Oudinot et M. Tamisier rentrent dans la salle. Il est une heure un quart.)

Le général Oudinot. Monsieur le Président, je reçois les deux décrets qui me donnent l'un le commandement de la troupe de ligne, l'autre le commandement de la garde nationale. Vous avez bien voulu accepter, sur ma proposition, M. Tamisier comme chef d'état-major pour la troupe de ligne; je vous prie de vouloir bien accepter M. Mathieu de la Redorte comme chef d'état-major de la garde nationale. (*Très-bien!*)

Plusieurs membres. C'est à vous à faire ce choix, c'est dans vos pouvoirs.

M. le président Benoist d'Azy. Vous usez de votre droit; mais, puisque vous nous communiquez votre pensée à cet égard, je crois répondre à l'intention de l'Assemblée en disant que nous applaudissons à votre choix. (*Oui! oui! très-bien!*)

Le général Oudinot. Ainsi vous reconnaissez M. Mathieu de la Redorte comme chef d'état-major pour la garde nationale? (*Marques d'assentiment.*)

M. le président Benoist d'Azy, après quelques instants d'attente: On me dit que quelques personnes sont déjà sorties; je ne suppose pas que personne veuille se retirer avant que nous ayons vu la fin de ce que nous pouvons faire,

rieusement. La population attendait, en proie aux anxiétés les plus diverses. Ceux qui aspiraient depuis trois ans, mais en secret, à la destruction des institu-

De toutes parts : Non ! non ! en permanence !

M. Berryer, rentrant dans la salle avec plusieurs de ses collègues : Messieurs, une fenêtre était ouverte ; il y avait beaucoup de monde dans la rue. J'ai annoncé par la fenêtre que l'Assemblée nationale, régulièrement réunie en nombre plus que suffisant pour la validité de ses décrets, avait prononcé la déchéance du président de la république, que le commandement supérieur de l'armée et de la garde nationale était confié au général Oudinot et que son chef d'état-major était M. Tamisier. Il y a eu acclamations et bravos. (*Très-bien !*)

(En ce moment deux commissaires de police se présentent à la porte de la salle, et, sur l'ordre du président, s'avancent auprès du bureau.)

L'un des commissaires (le plus âgé). Nous avons ordre de faire évacuer les salles de la mairie. Êtes-vous disposés à obtempérer à cet ordre ? Nous sommes les mandataires du préfet de police.

Plusieurs membres. On n'a pas entendu.

M. le président Benoist-d'Azy. M. le commissaire nous dit qu'il a ordre de faire évacuer la salle. J'adresse à M. le commissaire cette question : Connaît-il l'article 68 de la Constitution ? Sait-il quelles en sont les conséquences ?

Le Commissaire. Sans doute nous connaissons la Constitution ; mais, dans la position où nous nous trouvons, nous sommes obligés d'exécuter les ordres de nos chefs supérieurs.

M. le président Benoist d'Azy. Au nom de l'Assemblée je vais faire donner lecture de l'article 68 de la Constitution.

M. le président Vitet fait cette lecture.

M. le président Benoist d'Azy, au *commissaire*. C'est conformément à l'article 68 de la Constitution, dont vous venez d'entendre la lecture, que l'Assemblée, empêchée de siéger dans le lieu ordinaire de ses séances, s'est réunie dans cette enceinte. Elle a rendu un décret dont il va vous être donné lecture.

M. le président Vitet donne lecture du décret de déchéance.

M. le président Benoist-d'Azy. C'est en vertu de ce décret, dont nous pouvons vous remettre une copie, que l'Assemblée s'est réunie ici, et qu'elle vous somme par ma bouche d'obéir à ses réquisitions. Je vous

tions républicaines, n'osaient croire à un triomphe qu'ils avaient appelé de leurs vœux ; mais les préludes leur faisaient peur, et, au lieu de se pro-

répète que, légalement, il n'existe qu'une seule autorité en France en ce moment : c'est celle qui est ici réunie ; c'est au nom de l'Assemblée, qui en est la gardienne, que nous vous requérons d'obéir. Si la force armée, si le pouvoir usurpateur agit vis-à-vis de l'Assemblée avec la force, nous devons déclarer que, nous, nous sommes dans notre droit. Il est fait appel au pays, le pays répondra.

M. DE RAVINEL. Demandez leurs noms aux commissaires.

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. Nous qui vous parlons, nous sommes MM. Vitet, Benoist d'Azy, vice-présidents, Chapot, Grimault et Moulin, secrétaires de l'Assemblée nationale.

LE COMMISSAIRE (le plus âgé). Notre mission est pénible, Messieurs ; nous n'avons pas même une autorité complète ; car dans ce moment c'est la force militaire qui agit, et la démarche que nous faisons était pour empêcher un conflit que nous aurions regretté. M. le préfet nous avait donné ordre de venir vous inviter à vous retirer ; mais nous avons trouvé ici un détachement considérable de chasseurs de Vincennes, envoyé par l'autorité militaire qui a seule le droit d'agir, puisque Paris est en état de siége. La démarche que nous faisons est officieuse et a pour but d'empêcher un conflit fâcheux. Nous ne prétendons pas juger la question de droit ; mais j'ai l'honneur de vous prévenir que l'autorité militaire a des ordres sévères, et elle les exécutera très-probablement.

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. Vous comprenez parfaitement, Monsieur, que l'invitation à laquelle vous donnez en ce moment le caractère officieux ne peut produire aucune impression sur nous. Nous ne céderons qu'à la force.

LE DEUXIÈME COMMISSAIRE (le plus jeune). Monsieur le Président, voici l'ordre qu'on nous a donné, et, sans plus attendre, nous vous sommons, que ce soit à tort ou à raison, de vous disperser. (*Violentes rumeurs.*)

Plusieurs membres. Les noms, les noms des commissaires !

LE 1er COMMISSAIRE (le plus âgé). Lemoine-Tacherat et Barlet.

En ce moment un officier arrive, un ordre à la main, et dit : Je suis militaire, je reçois un ordre, je dois l'exécuter. Voici cet ordre :

« Commandant, en conséquence des ordres du ministre de la guerre,

noncer ouvertement, ils affectaient les simples apparences de la curiosité; ils se retranchaient sous l'abri de réserves et de réticences afin que, en cas

« faites occuper immédiatement la mairie du 10e arrondissement, et faites « arrêter, s'il est nécessaire, les représentants qui n'obéiraient pas sur-le- « champ à l'injonction de se séparer.

« Le général en chef, MAGNAN. »

(*Explosion de murmures.*)

LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY, *à l'officier :* Vous vous présentez avec un ordre; nous devons, avant tout, vous demander, ainsi que nous l'avons fait déjà à l'officier qui s'est le premier présenté, si vous connaissez l'article 68 de la Constitution, qui déclare que tout acte du pouvoir exécutif pour empêcher la réunion de l'Assemblée est un crime de haute trahison qui fait cesser à l'instant même les pouvoirs du chef du pouvoir exécutif. C'est en vertu de son décret, qui déclare la déchéance du chef du pouvoir exécutif, que nous agissons en ce moment; si nous n'avons pas de forces à opposer...

M. DE LARCY. Nous opposons la résistance du droit.

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. J'ajoute que l'Assemblée, obligée de pourvoir à sa sûreté, a nommé le général Oudinot commandant de toutes les forces qui peuvent être appelées à la défendre.

M. DE LARCY. Commandant, nous faisons un appel à votre patriotisme comme Français.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT, *à l'officier :* Vous êtes le commandant du 6e bataillon?

L'OFFICIER. Je suis commandant par intérim. Le commandant est malade.

LE GÉNÉRAL OUDINOT. Eh bien! commandant du 6e bataillon, vous venez d'entendre ce que M. le président de l'Assemblée vous a dit?

L'OFFICIER. Oui, mon général.

LE GÉNÉRAL OUDINOT. Qu'il n'y avait pour le moment d'autre pouvoir en France que l'Assemblée. En vertu de ce pouvoir, qui m'a délégué le commandement de l'armée et de la garde nationale, je viens vous déclarer que nous ne pouvons obéir que contraints, forcés, à l'ordre qui nous interdirait de rester réunis. En conséquence, et en vertu des droits que nous tenons d'elle, je vous ordonne d'évacuer et de faire évacuer la mairie.

Vous avez entendu, commandant du 6e bataillon; vous avez entendu

de défaite, on ne pût leur faire un crime de leur satisfaction cachée. Après avoir maudit la république pendant trois ans, ils ne concevaient pas qu'on fût assez hardi pour porter la main sur l'arche sainte, et ils se tenaient prêts à être du parti vainqueur, quel qu'il fût. Ce sont là les lâchetés ordinaires de l'espèce humaine. Les socialistes, les républicains rouges, les montagnards et les jacobins de toutes les nuances n'osaient ni remuer les pavés, ni faire appel aux armes, mais leurs visages sombres disaient à tous les yeux les pensées de haine et de vengeance qui fermentaient au fond de leurs âmes, et on s'attendait de leur part

que je vous ai donné l'ordre de faire évacuer la mairie. Allez-vous obéir?

L'Officier. Non, et voici pourquoi : j'ai reçu de mes chefs des ordres, et je les exécute.

De toutes parts. A Mazas ! à Mazas !

L'Officier. Au nom du pouvoir exécutif, nous vous sommons de vous dissoudre à l'instant même.

Voix diverses. Non ! non ! il n'y a pas de pouvoir exécutif. Faites-nous sortir de force, employez la force !

(Sur l'ordre du commandant plusieurs chasseurs pénètrent dans la salle. Un troisième commissaire de police et plusieurs agents y pénètrent également. Les commissaires et les agents saisissent les membres du bureau, M. le général Oudinot, M. Tamisier, plusieurs autres représentants, et les conduisent presque sur le palier. Mais l'escalier est toujours occupé par la troupe. Les commissaires et les officiers montent et descendent pour aller chercher et apporter des ordres. Après un quart d'heure environ les soldats ouvrent les rangs ; les représentants, toujours conduits par les agents et les commissaires, descendent dans la cour. Le général Forey se présente ; le général Oudinot lui parle un instant, et, se retournant vers les membres de l'Assemblée, dit que le général Forey lui a répondu : « Nous sommes militaires ; nous ne connaissons que nos ordres. »

M. le général de Lauriston. Il doit connaître les lois et la Constitution ; nous avons été militaires comme lui.

à une résistance proportionnée à leurs colères. Les républicains modérés, mais sérieux, protestaient, sans éclat et sans faire parade de leur croyance, mais on ne pouvait se méprendre sur la signification de leur attitude. L'immense majorité se résignait à épier les événements, à se mettre au service de la fortune, pourvu que la fortune se hâtât de dire son dernier mot. En attendant, l'inquiétude, la stupeur se montraient sur les visages, et chaque famille se trouvait en proie aux hésitations.

Plusieurs députés montagnards s'étaient réunis pour organiser une lutte armée. Le sort désigna

LE GÉNÉRAL OUDINOT. Le général Forey prétend qu'il ne doit obéir qu'au pouvoir exécutif.

TOUS LES REPRÉSENTANTS. Qu'on nous emmène, qu'on nous emmène à Mazas!

(Plusieurs gardes nationaux qui sont dans la cour crient, chaque fois que la porte s'ouvre pour laisser passer les officiers qui vont et viennent : « Vive la République! vive la Constitution »!)

Quelques minutes se passent; enfin la porte s'ouvre et les agents ordonnent aux membres du bureau et de l'Assemblée de se mettre en marche. MM. les présidents Benoist et Vitet déclarent qu'ils ne sortiront que par la force. Les agents les prennent par le bras et les font sortir dans la rue; MM. les secrétaires, le général Oudinot, M. Tamisier et les autres représentants sont conduits de la même manière, et on se met en marche à travers deux haies de soldats. Le président Vitet est tenu au collet par un agent; le général Forey est en tête des troupes et dirige la colonne. L'Assemblée est conduite jusqu'à la caserne du quai d'Orsay, en suivant les rues de Grenelle, Saint-Guillaume, rue Neuve-de-l'Université, de l'Université, de Beaune, les quais Voltaire et d'Orsay.

Tous les représentants entrent dans la caserne, et on referme la porte sur eux. Il est trois heures vingt minutes.

Sur la proposition d'un membre on procède dans la cour même à l'appel nominal. MM. Grimault, secrétaire, et Antony Thouret font l'appel nominal, qui constate la présence de 220 membres.)

quatre d'entre eux pour servir de chefs au peuple et descendre les premiers dans la rue; ce furent MM. Baudin, Schœlcher, Esquiros et Madier de Montjeau. On fit imprimer et placarder, assez clandestinement, une proclamation de la Montagne qui mettait le prince Louis-Napoléon hors la loi; cette affiche ne portait d'autre signature que celle de M. Victor Hugo. Durant la nuit on transmit aux sociétés secrètes un mot d'ordre de combat, mais la plupart des chefs étaient déjà incarcérés, et la réunion des forces n'était plus possible. Vers dix heures du matin des groupes se formèrent, au milieu desquels se montraient des hommes armés de fusils; ils entraînaient à leur suite des rassemblements pour la plupart formés de curieux, mais de curieux malveillants. Sur ces entrefaites quelques bandes parcouraient les boulevards du Nord et les rues adjacentes en poussant les cris de *Vive la République! Vive la Constitution!* Les habitants de Paris, toujours en proie à l'incertitude et n'osant se prononcer avec énergie, redoutaient autant la victoire de ces démocrates que la réussite du coup d'État.

Une barricade fut construite à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, par ordre des quatre représentants montagnards qui avaient mission d'engager la lutte; la brigade du général Marulaz se porta en toute hâte sur la Bastille avec douze pièces de canon et trois obusiers, et les troupes s'élancèrent sur-le-champ dans le faubourg. Accueillies par des coups de fusils qui tuèrent un soldat, elles ripostèrent, et à la première décharge la barricade fut emportée de vive

force. Le député Baudin périt l'un des premiers, et son collègue, M. Madier de Montjeau tomba blessé. La brigade du général de Courtigis termina la lutte dans le faubourg. Les républicains attroupés dans les rues voisines de l'hôtel de ville essayèrent de s'y retrancher ; les troupes commandées par le général d'Herbillon les délogèrent de leurs positions et passèrent par les armes ceux des insurgés qui furent pris rue Beaubourg, derrière une barricade qu'ils avaient construite. Pendant que les affidés des clubs et des sociétés secrètes cherchaient ainsi à fomenter une résistance désespérée, des attroupements plus particulièrement formés de personnes appartenant à la bourgeoisie se montraient sur le boulevard des Italiens, et on y commentait à haute voix une prétendue sentence de la haute-cour (les juges n'avaient point eu le temps de la signer) qui déclarait le président de la république coupable d'attentat aux droits du peuple.

Durant la nuit du 3 au 4 décembre les troupes qui étaient disséminées dans Paris opérèrent un mouvement de concentration, et les insurgés prirent possession sans obstacle des quartiers populeux et des rues où l'émeute a pour coutume de porter la bataille. Cependant les rues étaient couvertes de proclamations et d'ordres sévères qui ne laissaient aucun espoir aux enfants perdus de la démocratie. Le gouvernement, par un déploiement de rigueur et de menaces jusqu'alors sans exemple, avait voulu décourager ces prétendus curieux dont Paris abonde, et qui toujours font obstacle à la troupe pour servir d'auxi-

liaires ou de complices aux artisans de barricades. Cette fois les curieux étaient avertis qu'on frapperait aveuglément, sans pitié, et que le seul moyen de salut, pour les citadins qui se disent ou veulent paraître inoffensifs, était pour eux de rester dans leurs maisons et d'attendre l'issue du combat. Grâce à cette tactique, les chefs de l'armée avaient réussi à intimider la foule et à isoler l'émeute. A deux heures de l'après-midi, dans la journée du 4, le général Magnan donna le signal de l'attaque.

Les troupes s'avancèrent dans toutes les directions où elles avaient à triompher d'une résistance armée, et, à mesure qu'elles se développaient, un feu d'artillerie et de mousqueterie formidable annonçait aux insurgés et à leurs partisans avoués ou secrets que la victoire de l'émeute était impossible. Dans le vaste quadrilatère qui s'étend de la porte Saint-Denis à l'hôtel de ville, de la place Royale aux Halles, il y eut de nombreux engagements qui se terminèrent tous par la défaite et souvent par l'extermination des insurgés. Le quartier des Écoles n'osa se soulever; le faubourg Saint-Antoine fut nettoyé de tout rassemblement, et avant le soir le gouvernement avait cessé de rencontrer dans toute l'étendue de la capitale un seul ennemi qui osât paraître et en appeler aux armes.

Parmi les chefs militaires dont les noms seront pour toujours associés au souvenir de cette lutte, l'histoire mentionnera le général Saint-Arnaud, ministre de la guerre, et, après lui, les généraux Magnan, Forey, Canrobert, Sauboul, Ripert, Levasseur, Carrelet, de Cotte, Bourgon, Dulac, Renaud, d'Herbillon,

Marulaz, de Courtigis, Tartas, d'Allonville, Korte, et quelques autres officiers dont le dévouement ne demeura pas sans récompense. Tous auraient droit à être cités, mais l'espace nous manque, et nous nous bornerons à inscrire encore ici le nom du colonel Fleury, aide-de-camp du président de la république. Dans l'ordre des services rendus par les fonctionnaires civils, un seul nom dominait tous les autres : c'était celui de M. de Morny, ministre de l'intérieur. Cet ami du prince Louis-Napoléon joua sa tête avec la résolution d'un soldat qui obéit sans regarder en arrière, avec la sagace intelligence d'un chef de parti qui veut vaincre.

V

Dans quelques départements la lutte ne se termina pas sans peine ni sans danger. Le socialisme y avait surexcité toutes les convoitises brutales de l'ignorant et du pauvre; mais les masses, qui comptaient sur une liberté sans frein pour assouvir leurs cupidités, n'étaient point encore en mesure de disputer au pouvoir le terrain et la victoire. Mise en demeure d'agir avant cette date fatale de 1852 qu'elle s'était assignée, la démocratie vint se heurter avec fureur, mais sans espoir, contre une dictature militaire déjà organisée et bien préparée. La révolte n'en revêtit pas moins, sur plusieurs points du territoire, un caractère sauvage dont le seul effet fut de donner à la victoire du pouvoir le caractère d'une œuvre de salut social. L'audace et l'étendue de ces scènes de désordre

épouvantèrent la France, et cette jacquerie avortée se manifesta assez visiblement pour faire comprendre ce qu'eût été le triomphe de la démagogie si le gouvernement n'eût point assumé sur lui la responsabilité des premiers coups.

Dans les grands centres de population, à Lyon, à Rouen, à Marseille, à Bordeaux, à Lille, à Strasbourg, la nouvelle des événements de Paris déconcerta toute résistance et le coup d'État fût accepté silencieusement. Sur quelques points, dans la Marne et dans la Sarthe, le socialisme se livra à des démonstrations menaçantes qui furent immédiatement frappées d'impuissance. Dans le Loiret, notamment à Orléans, à Montargis, à Bonny, à Oloron, à Briare, des actes de guerre et de représailles eurent lieu et ne furent comprimés que par la sévère énergie des autorités. Dans l'Allier le tocsin appela aux armes les populations de la campagne et la sous-préfecture de la Palisse tomba au pouvoir des insurgés. Le 4 décembre les socialistes soulevèrent les populations rurales de la Nièvre; dans quelques communes importantes la garde nationale fut désarmée par les rebelles, et sur différents points du département des hommes honorables, des vieillards, des enfants furent lâchement massacrés. La ville de Clamecy était l'un des foyers du socialisme; cette ville fut le théâtre d'horreurs sans exemple qui rappelaient les mauvais jours de la jacquerie. Des bandes de malfaiteurs politiques s'emparèrent de cette malheureuse cité; elles égorgèrent des citoyens paisibles, elles mirent à mort des gendarmes, elles outragèrent des femmes, elles y

installèrent durant cinq jours le pillage et l'assassinat. Le préfet de la Nièvre et le général Pellion accoururent au secours de Clamecy. Les misérables qui s'étaient rendus maîtres de la ville furent attaqués et chassés. A Neuvy-sur-Loire le curé, M. Vilain, fut en butte aux plus odieux traitements et un assassin tira sur lui à bout portant un coup de pistolet. M. Ponsard, secrétaire général de la Nièvre, accourut à la hâte avec un détachement du 41e et du 18e de ligne. Le misérable qui avait tiré sur le curé fut arrêté, traduit devant un conseil de guerre et fusillé. A Poligny, dans le Jura, on eut à déplorer le vol, l'assassinat, le viol, toutes les lâchetés, toutes les infamies; mais la plume se refuse à décrire ces scènes hideuses. Le cadre qui nous est assigné est trop étroit pour qu'il nous soit possible de retracer les excès et les crimes qui épouvantèrent les départements de l'Allier, de l'Yonne, de Saône-et-Loire et du Cher.

Plusieurs départements du Midi avaient été de longue main travaillés par les honteuses théories du communisme; on les avait aisément fait accepter de la population des campagnes, pauvre et ignorante, et, une fois que de pareilles idées, le partage des biens et des jouissances sans travail, sont entrées dans le cerveau du paysan, elles n'en sortent pas, et, pour réaliser une jacquerie, on n'a qu'à mettre une hache ou un fusil aux mains du sectaire. A Auch, à Fleurance, à Mirande, et sur plusieurs points du Gers, l'insurrection prit un caractère menaçant et la victoire de la troupe fut chèrement achetée; à Villeneuve d'Agen, à Marmande, de sanglantes scènes de révolte épou-

vantèrent les bons citoyens; une violente agitation se produisit à Toulouse. Les départements des Basses-Alpes, du Var, de la Drôme, de Vaucluse, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône, renfermaient sur plusieurs points d'ardents foyers de socialisme, et les sociétés secrètes y avaient organisé des affiliations très-dangereuses. Les nouvelles venant de Paris y soulevèrent une émotion redoutable, que signalèrent, dans beaucoup de communes, l'insurrection, le pillage et le meurtre. Le sous-préfet de Forcalquier, M. Paillard, menacé par des bandes de forcenés et d'assassins, s'honora par son courage; un magistrat de l'ordre judiciaire, M. le substitut Paulmier, se distingua également par l'énergie avec laquelle il résista aux ordres de l'insurrection armée. Des troubles sérieux éclatèrent à Carpentras et à Orange; une collision sanglante eut lieu à Cavaillon. Dans le Var, le préfet, M. Pastoureau, fit preuve d'une vigoureuse énergie; on se battit à Cuers, à Aups, et dans plusieurs villages où s'étaient retranchés les communistes. Privas, Saint-Marcel, Montélimart, Crest, Saoux, Loriol, Valence furent le théâtre de tentatives insurrectionnelles; Avignon, menacé par les bandes, fut maintenu dans le devoir, et une colonne dirigée par le colonel Vimoy eut raison des socialistes de Vaucluse.

Dans l'Hérault l'émeute eut un caractère tout particulier d'atrocité et de violence. Les insurgés des campagnes qui environnent Pézénas et Béziers menacèrent ces deux villes. A Pézénas, ils furent réprimés; à Béziers le sang coula et la lutte fut très-opiniâtre. L'ancien cimetière, situé sur la route de Bédarieux,

avait été désigné comme lieu de réunion; les insurgés s'y rendirent le 4, au nombre de quatre mille hommes; un grand nombre de femmes les escortaient. Les chefs tirèrent au sort les quartiers de la ville; droit de vie et de mort leur était attribué. La première tentative fut dirigée contre la sous-préfecture; M. Collet-Meygret, qui représentait à Béziers le principe du pouvoir, résista à ces forcenés avec une dignité courageuse. « Nous sommes dix mille! » lui dit un des chefs. « N'aurais-je que deux hommes avec moi, répondit le sous-préfet, je n'hésiterais pas à me faire tuer avec eux. » Un détachement de cent hommes, conscrits depuis huit jours, fut envoyé au secours de la sous-préfecture. M. Collet-Meygret, ceint de son écharpe, fit les sommations, et la fusillade s'engagea. On se battit durant trois quarts d'heure avec une intrépide énergie; à la fin l'arrivée de quelques renforts de troupe vint dégager le sous-préfet. Les insurgés, repoussés sur ce point, se portèrent sur les quartiers Saint-Félix et de la Madeleine, où ils assassinèrent MM. Bernard Maury et son beau-père, M. Vernhes, qui allaient chercher leurs fils et petits-fils au collége, à la nouvelle des troubles. Le premier fut atteint de treize blessures; le second fut tué de deux coups de hache. Ils commençaient à se barricader dans ces quartiers quand le capitaine Ducolombier, avec quelques soldats du 4e hussards, les chargeant vigoureusement, les mit dans une déroute complète. Sur ces entrefaites une foule de citoyens, amis de l'ordre, se réunissaient autour du maire et du sous-préfet et organisaient la défense. Bientôt ils prirent

l'offensive; de fortes patrouilles sillonnèrent la ville en tous sens, et, à partir de ce moment, elle cessa complétement d'être troublée.

Des bandes de meurtriers se portèrent sur Bédarieux et attaquèrent la brigade de gendarmerie. Au début de la lutte deux gendarmes reçurent la mort, ainsi que leur brigadier Léotard. On mit le feu à la caserne. Un jeune homme veut sauver le cheval d'un des gendarmes, il est tué dans la rue. Un autre, un enfant blessé et brûlé, veut sortir des flammes, on l'y rejette. On prend un malheureux gendarme, on le garrotte, on l'étrangle petit à petit, et, sur sa prière, on le fusille à bout portant. Telles étaient les horreurs qui se commettaient quand on annonce l'arrivée de trois cents hommes du 35e, commandés par le lieutenant-colonel. Le commissaire de police avait pu s'échapper et aller prévenir à Montpellier. Aussi lâches que cruels, les insurgés prennent la fuite, et la petite colonne entre, sans coup férir, dans la ville, où elle rétablit les autorités et procède à l'arrestation des coupables.

Nous pourrions multiplier les récits de ce genre; les Mémoires contemporains, les greffes de la justice nous permettraient d'étaler sous les yeux de nos lecteurs un nombre inouï de violences, d'atrocités, de crimes qui souillèrent les annales de décembre 1851, et firent entrevoir ce qu'aurait pu être, en 1852, la jacquerie qui s'organisait dans les centres de population ouvrière et dans les campagnes. Nous en avons assez dit pour éclairer ceux qui liront ces pages et pour leur rappeler à quelle épreuve la France fut soustraite, à quels périls la patrie était réservée. On

l'a singulièrement oublié depuis lors, et ceux-là mêmes qui virent le couteau se lever contre eux et qui entendirent les cris de mort poussés par les malfaiteurs et les communistes de la Nièvre, de l'Hérault, du Var, des Basses-Alpes, de l'Indre, du Cher et de l'Aveyron, ceux qui, alors, pâles d'émotion et de crainte, embrassaient les pieds de nos soldats et les suppliaient d'exterminer les *Rouges* et les *Jacques*, ceux-là, disons-nous, ont volontiers oublié leurs terreurs, leurs colères, leurs clameurs de désespoir et de vengeance, et nous les voyons aujourd'hui peser, dans une balance haineuse, l'opinion qu'ils doivent se faire du coup d'État du 2 décembre. L'histoire se chargera de leur répondre.

VI

[illegible]

A Paris la bataille était gagnée par les armes, mais il restait à vaincre une résistance morale, une opposition à laquelle s'associaient la plupart des hommes qui, depuis trente ans, avaient attaché leurs noms à tous les progrès, à toutes les luttes, à toutes les victoires de la civilisation et de la liberté. Les uns, par un sentiment de fierté bien naturel, ne voulaient pas s'incliner devant le fait qui s'était accompli, et leur inertie aussi bien que leur abstention était la continuation de la guerre. Les autres, plus hardis ou engagés plus avant dans les querelles de partis, protestaient à haute voix et refusaient toute grâce, toute faveur, toute clémence. Les représentants qui avaient été arrêtés dans la nuit du 2 décembre ne furent

pas mis en liberté; on les conduisit au fort de Ham. Ceux qui, à la suite de la séance tenue à la mairie du 10e arrondissement, avaient été enfermés dans les forts ou dans les casernes de Paris, ne consentirent à sortir de ces prisons momentanées que contraints par la force matérielle ou par un simulacre de force. Dans les rangs de la bourgeoisie et de la noblesse on affectait de croire que le peuple n'était pas sérieusement convoqué dans ses comices, et l'on insinuait qu'un vote public, mentionné sur des registres officiels, comme les votes d'où étaient sortis le Consulat et l'Empire, ne présentait aucune garantie d'indépendance et paraîtrait extorqué par la menace. Le prince-président, instruit de ces réclamations, qui prenaient une certaine consistance, prit la détermination d'y faire droit. Par un décret du 4 décembre, il ordonna que le vote du plébiscite destiné à ratifier le coup d'État, et à conférer à l'héritier de Napoléon la dictature et les pouvoirs constituants, aurait lieu le 20 décembre, dans toute la France, au scrutin secret, et par des bulletins, manuscrits ou imprimés, sur lesquels on se serait borné à consigner OUI ou NON.

Les jours suivants, comme l'effervescence durait encore et s'accroissait à chaque nouvelle sinistre venue des départements, un certain nombre d'arrestations eurent lieu. Cependant M. Thiers avait obtenu d'être dispensé de se rendre au fort de Ham sous la promesse qu'il fit de se retirer en Allemagne. Sur sa demande il fut conduit à Kehl, accompagné par un agent de l'autorité entre les mains duquel il déposa une dernière protestation.

VII

Le prince-président voulait partager avec l'élite du pays la mission de réformer les lois, de promulguer les règlements et de soumettre au contrôle les principaux actes de l'administration. Il institua une commission consultative destinée à seconder, à éclairer son gouvernement, et qui, jusqu'à la réorganisation des corps législatifs et du conseil d'État, représenterait auprès de lui les anciennes assemblées des notables, plusieurs fois convoquées sous la monarchie. Il appela dans le sein de cette commission un assez grand nombre de représentants exclus du Palais-Bourbon par le coup d'État du 2 décembre, et plusieurs citoyens que leurs antécédents recommandaient à l'estime publique. Cette commission consultative (1), si elle accepta, si elle prit au

(1) Nous donnons ci-après les noms des membres de la commission consultative.

MM. Abbatucci, ancien conseiller à la cour de Cassation (Loiret). — Le général Achard (Moselle). — Ernest André (Seine). — André (Charente). — D'Argout, gouverneur de la Banque de France, ancien ministre. — Le général Arrighi de Padoue (Corse). — D'Audiffret, président à la cour des Comptes. — Le général de Bar (Seine). — Le général Baraguey-d'Hilliers (Doubs). — Barbaroux, ancien procureur général (Réunion). — Baroche, ancien ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, vice-président de la commission (Charente-Inférieure). — Ferdinand Barrot, ancien ministre (Seine). — Barthe, ancien ministre, premier président de la cour des Comptes. — Bataille (Haute-Vienne). — Évariste Bavoux (Seine-et-Marne). — De Beaumont (Somme). — Bérard (Lot-et-Garonne). — Berger, préfet de la Seine (Puy-de-Dôme). — Bertrand (Yonne). — Bidault (Cher). — Bigrel (Côtes-du-Nord). — Billault, avocat. — Bineau, ancien ministre (Maine-et-Loire). — Boinvilliers, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats (Seine).

sérieux son mandat, n'occupa, il faut le dire, qu'une place bien petite dans les événements qui s'accomplissaient. Plusieurs de ceux qui furent appelés à y

— Bonjean, avocat général à la cour de Cassation (Drôme). — Boulatignier. — Bourbousson (Vaucluse). — Bréhier (Manche). — Hubert de Cambacérès. — De Cambacérès (Aisne). — Carlier, ancien préfet de police. — De Casabianca, ancien ministre (Corse). — Le général Castellane, commandant supérieur à Lyon. — De Caulaincourt (Calvados). — Vice-amiral Cécille (Seine-Inférieure). — Chadenet (Meuse). — Charlemagne (Indre). — Chassaigne-Goyon (Puy-de-Dôme). — Le général de Chasseloup-Laubat (Seine-Inférieure). — Prosper de Chasseloup-Laubat (Charente-Inférieure). — Chaix-d'Est-Ange, avocat à Paris (Marne). — De Chazelles, maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — Collas (Gironde). — De Crouseilhes, ancien conseiller à la cour de Cassation, ancien ministre (Basses-Pyrénées). — Curial (Orne). — De Cuverville (Côtes-du-Nord). — Dabeaux (Haute-Garonne). — Dariste (Basses-Pyrénées). — Daviel, ancien ministre. — De Lacoste, ancien commissaire général du Rhône. — Delajus (Charente-Inférieure). — Delavau (Indre). — Deltheil (Lot). — Denjoy (Gironde). — Desjobert (Seine-Inférieure). — Desmaroux (Allier). — Drouyn de Lhuys (Seine-et-Marne), ancien ministre. — Théodore Ducos (Seine), ministre de la marine et des colonies. — Dumas, de l'Institut (Nord), ancien ministre. — Charles Dupin, de l'Institut (Seine-Inférieure). — Le général Durrieu (Landes). — Maurice Duval, ancien préfet. — Eschassériaux (Charente-Inférieure). — Le maréchal Excelmans, grand-chancelier de la Légion d'honneur. — Ferdinand Favre (Loire-Inférieure). — Le général de Flahaut, ancien ambassadeur. — Fortoul, ministre de l'instruction publique (Basses-Alpes). — Achille Fould, ministre des finances (Seine). — De Fourment (Somme). — Fouquier-d'Hérouël (Aisne). — Frémy (Yonne). — Furtado (Seine). — Gasc (Haute-Garonne). — Gaslonde (Manche). — De Gasparin, ancien ministre. — Ernest de Girardin (Charente). — Augustin Giraud (Maine-et-Loire). — Charles Giraud, de l'Institut, membre du conseil de l'instruction publique, ancien ministre. — Godelle (Aisne). — Goulhot de Saint-Germain (Manche). — Le général de Grammont (Loire). — De Grammont (Haute-Saône). — De Greslan (Réunion). — Le général de Grouchy (Gironde). — Hallez-Claparède (Bas-Rhin). — Le général d'Hautpoul, ancien ministre (Aude). — Hébert (Aisne). — De Heeckeren (Haut-Rhin). — D'Hé-

siéger déclinèrent cet honneur, n'osant prendre sur eux de ratifier l'acte du 2 décembre avant le jugement souverain réservé au peuple lui-même.

rambault (Pas de-Calais). — Hermann. — Heurtier (Loire). — Le général Husson (Aube). — Janvier (Tarn-et-Garonne). — Lacaze (Hautes-Pyrénées). — Lacrosse, ancien ministre (Finistère). — Ladoucette (Moselle). — Frédéric de Lagrange (Gers). — De Lagrange (Gironde). — Le général de la Hitte, ancien ministre. — Delangle, ancien procureur général. — Lanquetin, président de la commission municipale. — De Lariboissière (Ille-et-Vilaine). — Le général Lawoestine. — Lebeuf (Seine-et-Marne). — Le général Lebreton (Eure-et-Loire). — Lecomte (Yonne). — Leconte (Côtes-du-Nord). — Lefebvre-Duruflé, ministre du commerce (Eure). — Lélut (Haute-Saône). — Lemarois (Manche). — Lemercier (Charente). — Lequien (Pas-de-Calais). — Lestiboudois (Nord). — Levavasseur (Seine-Inférieure). — Leverrier (Manche). — Lezay de Marnésia (Loir-et-Cher). — Le général Magnan, commandant en chef de l'armée de Paris. — Magne, ministre des travaux publics (Dordogne). — Edmond Maigne (Dordogne). — Marchand (Nord). — Mathieu Bodet, avocat à la cour de Cassation (Charente). — De Maupas, préfet de police. — De Mérode (Nord). — Mesnard, président de chambre à la cour de Cassation. — Meynadier, ancien préfet (Lozère). — Mimerel (Nord). — Monin, doyen des maires de Paris. — De Montalembert (Doubs). — De Morny, ministre de l'intérieur (Puy-de-Dôme). — Henry de Mortemart (Seine-Inférieure). — Le colonel de la Moskowa (Moselle). — De Mouchy (Oise). — De Moustier (Doubs). — Lucien Murat (Lot). — Antoine Odier, censeur de la Banque de France. — Le général d'Ornano (Indre-et-Loire). — De Parieu, ancien ministre (Cantal). — Pascalis, conseiller à la cour de Cassation. — Le général Pelet (Ariége). — Pepin-Lehalleur (Seine-et-Marne). — De Persigny (Nord). — De Plancy (Oise). — Plichon, maire d'Arras (Pas-de-Calais). — Portalis, premier président de la cour de Cassation. — Pongérard, maire de Rennes (Ille-et-Vilaine). — Le général de Prévàl. — De Rancé (Algérie). — Le général Randon, ancien ministre, gouverneur général de l'Algérie. — Le général Regnault de Saint-Jean-d'Angély, ancien ministre (Charente-Inférieure). — Renouard de Bussières (Bas-Rhin). — Renouard (Lozère). — Le général Rogé. — Rouher, garde des sceaux, ministre de la justice (Puy-de-Dôme). — De Rover,

VIII

Les mesures de sûreté générale se succédaient; un grand nombre de départements étaient mis en état de siége; des commissaires généraux, investis de pouvoirs extraordinaires, recevaient l'ordre de parcourir les provinces où la jacquerie menaçait la civilisation et l'ordre; des décrets, ayant désormais force de loi, étaient promulgués au *Moniteur* pour éloigner de Paris les repris de justice et les malfaiteurs et pour soumettre à des conditions restrictives les cabarets et les débits de boissons trop souvent transformés en clubs ou en foyers de débauche. La juridiction militaire était chargée d'instruire contre les individus qui avaient pris part, dans le ressort de la première division, aux résistances républicaines des 3 et 4 décembre. Toutes ces mesures s'accomplissaient sans obstacle, et chaque jour de nouvelles décisions du prince dictateur réconfortaient les classes supérieures

ancien ministre, procureur général à la cour d'appel de Paris. — Le général de Saint-Arnaud, ministre de la guerre. — De Saint-Arnaud, avocat à la cour d'appel de Paris. — De Salis (Moselle). — Sapey (Isère). — Schneider, ancien ministre. — De Ségur d'Aguesseau (Hautes-Pyrénées). — Seydoux (Nord). — Thayer (Amédée). — Thieullen (Côtes-du-Nord). — De Thorigny, ancien ministre. — Toupot de Bévaux (Haute-Marne). — Tourangin, ancien préfet. — Troplong, premier président de la cour d'appel de Paris. — Turgot, ministre des affaires étrangères. — Vaillant, maréchal de France. — Waïsse, ancien ministre (Nord). — De Vandeul (Haute-Marne). — Le général Vast-Vimeux (Charente-Inférieure). — Vauchelle, maire de Versailles. — Viard (Meurthe). — Vieillard (Manche). — Vuillefroy. — Vuitry, sous-secrétaire d'État au ministère des finances. — De Wagram.

de la société, raffermissaient les intérêts moraux et matériels. Pour donner des garanties aux catholiques le gouvernement rendit au culte l'église Sainte-Geneviève, qu'il cessait de désigner du nom païen de Panthéon, et M. de Morny, fort peu sensible pour sa part aux avertissements et aux vœux de la religion, crut faire acte d'adroite politique en revêtant de sa signature une circulaire dont le but était de prescrire l'observation plus exacte des lois relatives au repos du dimanche. Ces instructions demeurèrent une lettre morte. Le ministre n'avait d'autre but que de calmer les inquiétudes du clergé et de bien disposer les catholiques pour le scrutin du 20 décembre.

Le clergé n'eut garde de repousser l'appui inattendu que M. de Morny semblait lui offrir; dans une lettre adressée à M. de Montalembert, et qui fut rendue publique, le célèbre abbé Gerbet, qui ne tarda pas à devenir évêque de Perpignan, s'exprimait ainsi :

« Le clergé ne se tiendra pas à l'écart; il ne se séparera pas de l'opinion publique dans la grande élection qui aura lieu dimanche prochain. S'il doit s'unir, autant que cela dépend de lui, aux vœux des populations, n'est-ce pas surtout lorsque, par un mouvement à peu près unanime, un peuple s'efforce, en se sauvant lui-même, de sauver la civilisation avec lui? Le clergé trouve dans sa propre histoire de beaux exemples que ses pères lui ont donnés dans des circonstances analogues à l'état actuel du monde. Dans les bouleversements qui suivirent la chute de l'empire romain, l'Église, les papes à sa tête, soutint

tout pouvoir qui lui promettait de protéger la société contre les mœurs et les instincts sauvages de la barbarie. »

Il importait de comprimer toutes les tentatives qui étaient pratiquées, au nom des vaincus du 2 décembre, pour détourner le peuple du scrutin ou pour faire sortir de l'urne un vote d'anarchie ou de haine. M. de Morny déploya, dans son administration une sévérité qui frappa de terreur les ennemis de la cause bonapartiste et découragea les républicains par le seul spectacle de leur impuissance. Les meneurs et les timides s'abstinrent de prendre part au plébiscite.

IX

Le 20 décembre le scrutin s'ouvrit sur toute la surface du territoire français. La nation presque tout entière, moins la faible minorité socialiste qui se cachait dans l'ombre ou qui cédait à la peur, la nation tout entière, disons-nous, voulut prendre part au vote. Les populations des campagnes se rendirent dans les comices électoraux drapeaux en tête ou sous la conduite des curés et des maires. Dans beaucoup de localités, soit enthousiasme, soit soumission, le vote eut tous les caractères d'une acclamation, et un très-grand nombre de communes répondirent par un *oui* unanime. Les départements les plus ravagés par le socialisme, les plus éprouvés par les insurrections récentes, ne furent pas ceux qui donnèrent les résultats les moins favorables. En dépit de l'abstention recommandée par les chefs des partis contraires,

plus de huit millions de citoyens et de soldats déposèrent leurs suffrages, et le dépouillement de tous les votes fut consigné dans un procès-verbal dressé par la commission consultative ; en voici le résumé :

« Nombre de votants, 8,116,773. Oui, 7,439,246. Non, 640,737. Bulletins irréguliers ou nuls, 36,820. »

Le 31 décembre la commission consultative vint en audience solennelle présenter au prince-président le résultat du plébiscite. Au discours qui lui fut adressé par M. Baroche le prince répondit en ces termes :

« Messieurs, la France a répondu à l'appel loyal « que je lui avais fait ; elle a compris que je *n'étais « sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit.* « Plus de sept millions de suffrages viennent de m'ab- « soudre en justifiant un acte qui n'avait d'autre but « que d'épargner à la France, et à l'Europe peut- « être, des années de troubles et de malheurs. Je « vous remercie d'avoir constaté officiellement com- « bien cette manifestation était nationale et spontanée.

« Si je me félicite de cette immense adhésion, ce « n'est pas par orgueil, mais parce qu'elle me donne « la force de parler et d'agir ainsi qu'il convient au « chef d'une grande nation comme la nôtre. Je com- « prends toute la grandeur de ma mission nouvelle, « je ne m'abuse pas sur ses graves difficultés. Mais, « avec un cœur droit, avec le concours de tous les « hommes de bien, qui, ainsi que vous, m'éclaireront « de leurs lumières et me soutiendront de leur patrio- « tisme, avec le dévouement éprouvé de notre vail- « lante armée, enfin avec cette protection que de-

« main je prierai solennellement le Ciel de m'accorder « encore, j'espère me rendre digne de la confiance « que le peuple continue de mettre en moi. J'espère « assurer les destinées de la France en fondant des « institutions qui répondent à la fois et aux instincts « démocratiques de la nation et à ce désir exprimé « universellement d'avoir désormais un pouvoir fort « et respecté. En effet, donner satisfaction aux exigen- « ces du moment, en créant un système qui recons- « titue l'autorité sans blesser l'égalité, sans fermer « aucune voie d'amélioration, c'est jeter les vérita- « bles bases du seul édifice capable de supporter plus « tard une liberté sage et bienfaisante. »

Le lendemain, 1er janvier 1852, un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté à Notre-Dame.

En ce moment toutes les résistances avaient cessé; les républicains frémissaient sous la pression d'une volonté populaire qui les accablait de son évidence, qu'ils pouvaient bien dénaturer et traiter d'aveugle, mais qu'ils n'osaient révoquer en doute et qu'ils se résignaient à subir. Les légitimistes et les orléanistes, ralliés avec plus ou moins de sincérité au vœu national, ne songeaient point encore à le décrier ni à lui faire obstacle. Ceux qui, depuis trois ans, avaient mis en œuvre toutes les ressources de la liberté pour déconsidérer l'élu du 2 décembre et lui fermer l'avenir, se taisaient, au moins en public, et tâchaient de se faire oublier. L'immense majorité de la bourgeoisie et un assez grand nombre de petits propriétaires de la campagne, encore épouvantés au spectacle des dan-

gers qui avaient menacé la France d'une nouvelle jacquerie (dangers dont on exagérait peut-être la gravité et les accidents), se ralliaient par peur et par nécessité, lorsque le dévouement ne suffisait pas pour leur faire aimer le pouvoir nouveau. Les ouvriers laborieux, les propriétaires de campagne, leurs serviteurs, tous ceux qui vivent d'un travail rude et honnête, et qui, pour gagner le pain du jour ou celui du lendemain, ont besoin de la sécurité et du calme; tous ceux qui, au demeurant, constituent le peuple, la France, adhéraient avec une énergique résolution à la dictature napoléonienne, consacrée par le plébiscite, et, les protestations n'osant se faire entendre qu'à l'étranger ou dans les prisons, toutes les prévisions des habiles, des calculateurs et des politiques, se trouvaient pour le moment déconcertées et confondues.

X

L'événement du 2 décembre avait produit une immense impression en Europe. La seconde république, comme la première, venait d'être enrayée par un 18 brumaire, et les sages pouvaient constater une fois de plus à quelles extrémités l'anarchie vient fatalement aboutir lorsqu'elle entraîne la liberté hors du droit et de la justice. Il n'y a que les démagogues qui se fassent illusion sur les conséquences nécessaires de leurs propres fureurs. La licence est destinée à tomber sous le sabre : c'est son rôle éternel, et cette loi historique se manifestait, sans rendre

d'ailleurs plus clairvoyants et plus intelligents les partis qui spéculent sur le désordre et sur l'oubli des principes. Tout annonçait d'ailleurs, et il est triste d'avoir à le reconnaître, que la leçon de décembre 1851 ne profiterait pas plus aux républiques à venir, aux démocraties futures, que n'avaient profité aux révolutionnaires de 1848 les orgies de la Terreur et du jacobinisme, les jacqueries du moyen âge et des temps anciens. Les nations sont comme les hommes; l'expérience et le malheur les éclairent bien rarement; elles ne tiennent pas compte des leçons du passé, et elles recommencent toujours, les yeux fermés et les oreilles distraites, ces voyages sociaux qui ont la révolte pour point de départ, l'anarchie pour étapes, la dictature pour terme. Et toutefois ceux qui se croyaient pour toujours ancrés au port, pour toujours affranchis de la nécessité d'être vigilants et fermes, ceux qui réputaient la France à jamais sauvée parce qu'elle s'abritait un moment sous la dictature, se donnaient carrière à calomnier la liberté, à confondre le progrès avec la démence, le droit avec l'abus; les aveugles ignoraient que la dictature n'est qu'un accident politique, un expédient suprême, et ne saurait être un repos définitif. Ils ne se montraient nullement pressés de rentrer dans les voies normales que doit parcourir un peuple généreux et fort. N'avaient-ils pas courbé le front très-humblement sous le gouvernement provisoire, applaudi avec pusillanimité à la magnanimité de Ledru-Rollin et à la clémence de Caussidière? Après les sanglantes journées de juin, n'étaient-ils pas sortis de leurs

caves pour crier malheur aux vaincus? Quand les deux assemblées avaient harcelé le président de la république à l'aide d'une opposition mesquine et jalouse; quand ceux qui avaient vu détruire plusieurs chartes réputées éternelles avaient entendu les majorités parlementaires se rallier à la constitution de 1848, œuvre loyale sans doute, mais œuvre de législateurs sans clairvoyance, ceux qui n'ont d'autres conseils que la peur ou les intérêts de la journée avaient salué l'idole et avaient réputé criminel tout pouvoir qui oserait y porter atteinte; on eût dit que, comme les fanatiques de l'Inde, ils s'étaient résignés à se laisser écraser par le char de leur divinité. Et maintenant, cette constitution détruite, le coup d'État passé au rang de fait accompli, la dictature victorieusement installée, ils se croyaient plus que jamais dans le vrai et demandaient que le sabre fît bonne justice de la liberté, des théories parlementaires et des orateurs qu'ils appelaient dédaigneusement des bavards de tribune. Maintenant ils proclamaient qu'une « main de fer » était le seul instrument dont la Providence dût se servir pour assurer la vie et le bonheur de la France; ils raisonnaient comme peuvent le faire les hommes qui n'envisagent rien au delà des nécessités présentes et ne se préoccupent ni de la veille, ni de l'avenir de leur pays tant qu'ils ont peur. Les troupeaux d'hommes, comme les troupeaux qui sont parqués dans les bergeries, suivent tête basse le chef qui les guide; quand ils se sont rassurés, quand la journée et le lendemain leur paraissent exempts d'orages, ils se croient en possession

des siècles; ils oublient leurs terreurs de la veille, ils se retournent contre la main qui les a sauvés, ils nient le danger qui les a trouvés aveugles et pusillanimes. Mais laissons là ces infirmités humaines qu'il ne faut pas considérer de trop près.

XI

A l'étranger l'impression produite par l'acte du 2 décembre et la ratification nationale fut tout autre qu'elle n'avait pu l'être dans notre pays. L'étranger aimerait que la France fût divisée et faible, et ne s'indignerait pas trop des triomphes de la démagogie sur notre territoire s'ils n'avaient pour résultat que de nuire à nos intérêts et de neutraliser notre action extérieure. Mais les victoires de l'anarchie sont d'un fâcheux exemple pour les autres peuples, et l'étranger craint la contagion du mal social. Il craint d'ailleurs, il craignait surtout alors l'influence que pouvait donner à la France le gouvernement placé aux mains d'un Napoléon, et il s'effrayait pour la durée des traités de 1815, aux termes desquels on avait essayé d'effacer de la liste des souverains et des puissances le redoutable nom de la famille Bonaparte.

L'Autriche, qu'avait menacée l'explosion révolutionnaire de 1848, se réjouit ouvertement du coup d'État; la Prusse et la Russie en accueillirent avec joie la nouvelle; la Belgique et le Piémont eurent peur; le libéralisme espagnol se crut en péril; l'Angleterre se montra étonnée et défiante, et médita sur cet avertissement que lui avait récemment donné le plus il-

lustre de ses hommes de guerre, le vieux duc de Wellington : « Dans l'état actuel des choses, nos arsenaux de marine n'ayant pas même la moitié des garnisons qu'il leur faudrait, il nous serait impossible de mettre en ligne, pour un service extraordinaire quelconque, cinq mille hommes de toutes armes, sans laisser abandonnées à elles-mêmes, faute des moyens matériels de les relever, les troupes employées aux services réguliers, n'exceptant pas même celles qui gardent le palais et la personne de notre souveraine. En d'autres termes, toutes les troupes actuellement stationnées dans les différentes parties de la Grande-Bretagne et de l'Irlande ne pourraient pas, en cas de guerre, fournir le nombre d'hommes nécessaire pour la simple occupation et la défense des fortifications destinées à protéger nos chantiers et arsenaux de marine... Nos magasins et arsenaux militaires sont d'ailleurs fort mal pourvus de canons et de munitions... *Si les efforts d'une flotte ne suffisent pas pour notre défense, je ne répondrai pas de la sûreté de l'Angleterre pendant huit jours après que la guerre aura été déclarée.* »

Les premiers sentiments furent donc la colère et la terreur. On eût dit que déjà les vaisseaux de la France menaçaient Plymouth ou Sheerness. La chute de lord Palmerston fut une première concession faite à ces patriotiques inquiétudes. Cet homme d'État passait, en France, pour l'implacable ennemi de notre pays. Sa retraite fut accueillie, des deux côtés du détroit, comme le gage d'une réconciliation durable entre l'Angleterre et la France. L'Angleterre, d'ail-

leurs, quand elle y trouve son intérêt, se fait gloire de pratiquer le système de non-intervention, et ne juge les évolutions diverses de la politique extérieure que par les avantages ou les inconvénients qui doivent en résulter pour son commerce ou son industrie. Là est le secret de ses connivences avec la démagogie qui énerve et ruine les nations rivales. Par là s'expliquent ces haines ardentes ou ces terreurs puériles excitées par tout développement d'une force ou d'une activité étrangère. C'est uniquement pour favoriser l'accroissement du commerce anglais, que la politique britannique s'efforce avec tant de persévérance de façonner les nations secondaires sur le modèle national du régime parlementaire et de l'esprit protestant. Toute assimilation politique ou religieuse avec l'Angleterre est une conquête de plus pour ses fabriques et pour ses comptoirs.

Au demeurant, l'Angleterre s'abstint, les gouvernements de l'Allemagne adhérèrent, la Russie accepta le fait accompli, et aucun obstacle venant du dehors ne diminua l'autorité de la dictature en France.

XII

Mais les forces de la dictature, même au lendemain d'un coup d'État qui a réussi, s'usent avec rapidité lorsqu'elles ne s'appuient pas sur les nécessités de la situation. Les adhésions qui avaient attendu la victoire ne cessaient d'arriver au prince-président; sa haute expérience lui disait que les dévouements en retard ne suffisent pas à un pouvoir

qui se propose de remplir une mission sociale. Instruit par trente-quatre ans d'exil ou d'épreuves, Louis-Napoléon savait à quoi s'en tenir sur la durée de la fortune et des soumissions qui s'y rattachent. D'ailleurs le plébiscite lui faisait une obligation de promulguer sans retard une loi constitutionnelle, une sorte d'*acte additionnel* dont les bases politiques étaient déterminées depuis le 2 décembre, et le prince se hâta de publier la nouvelle charte, qui fut imitée de la constitution de l'an VIII.

Il avait paru au prince-président, investi de la dictature, que l'organisation administrative, judiciaire, politique et civile de la France de 1852, devait, à quelques exceptions près, se rapprocher, aussi fidèlement que possible, des institutions édictées sous le Consulat. A ses yeux la société moderne n'était pas autre chose que la France façonnée par la révolution de 1789 et organisée par le premier consul Bonaparte. La Révolution avait détruit l'ancien régime, Napoléon avait régularisé le nouveau. Le prince-président croyait nécessaire de conserver la charpente d'un édifice social qui avait résisté à trois ou quatre révolutions. C'est d'après cette idée qu'il avait proposé au peuple français les théories générales dont la nouvelle constitution devait être l'expression codifiée en forme de loi.

Et d'abord, à l'exemple de la constitution de 1848, celle que le prince Louis-Napoléon édicta le 14 janvier 1852 effaçait du contrat politique la fiction de l'irresponsabilité du souverain. Le prince jugea que la responsabilité personnelle imposée à celui qui exerce le pouvoir lui donne une plus grande liberté

d'action, en ce qu'elle le dégage de la nécessité de gouverner à l'aide d'intermédiaires qu'il faut choisir dans les rangs des majorités parlementaires et qui, en se posant comme seuls responsables des actes du souverain, soumettent ces actes à leur propre contrôle et en restreignent la puissance. Les partisans du système contraire pouvaient dire qne la responsabilité des mesures émanant du chef de l'État, si on la fait remonter au souverain lui-même, est une fiction plus périlleuse que la première, puisqu'on n'ose jamais l'invoquer, puisqu'on ne saurait le faire sans amoindrir la majesté du prince, et que, dès lors, elle n'offrait pas d'assez fortes garanties dans les questions de détail. Le prince pesa l'objection et ne crut pas devoir s'y arrêter. Il ne crut pas la France faite pour les combinaisons parlementaires acceptées en Angleterre, et qui, depuis 1789, n'avaient empêché la destruction ou la chute d'aucune royauté. Il voulut que le chef de l'État fût responsable devant le pays et gouvernât à l'aide de ministres responsables devant lui seul et indépendants des caprices d'une majorité de législateurs. Il décida, en outre, qu'à ce conseil des ministres serait adjoint un conseil d'État, désormais véritable conseil du gouvernement, premier rouage de l'organisation nouvelle, réunion d'hommes pratiques élaborant des projets de loi dans des commissions spéciales, les discutant à huis clos, et les présentant ensuite à l'acceptation du Corps législatif. C'était restituer au conseil d'État l'autorité et l'initiative dont cette assemblée avait été investie sous le règne de l'empereur Napoléon.

Le Corps législatif voterait les lois et l'impôt. Cette Chambre serait élue par le suffrage universel, sans scrutin de liste, mécanisme qui fausse l'élection. Elle serait composée d'environ deux cent soixante membres. Elle pourrait adopter ou repousser les lois, mais non y introduire à l'improviste de ces amendements qui dérangent souvent toute l'économie d'un système et l'ensemble du projet primitif. Elle serait dépouillée de cette initiative parlementaire qui permettait à chaque député de se substituer au gouvernement en présentant les projets les moins étudiés, les moins approfondis, et qui, depuis la révolution de 1830, avait attribué la prépondérance à peu près exclusive aux assemblées délibérantes. D'après le même système, le sénat ne devait plus être, comme autrefois la chambre des Pairs, le pâle reflet de la Chambre élective. Dépositaire du pacte fondamental, il examinerait les lois ou en proposerait de nouvelles, uniquement sous le rapport des grands principes sociaux. Il interviendrait, soit pour résoudre toute difficulté grave qui pourrait s'élever en l'absence du Corps législatif, soit pour expliquer le texte de la constitution et en assurer la marche. Il aurait le droit d'annuler tout acte arbitraire et illégal. Ce rôle de corps indépendant et conservateur serait encore relevé par une brillante réunion de noms illustres, de grands talents, de hautes fortunes, de services rendus. Le sénat ne pourrait être transformé en cour de justice; il conserverait son caractère de modérateur suprême. Une haute cour de justice, choisie dans la haute magistrature, ayant pour jurés des membres des

conseils généraux de toute la France, réprimerait les attentats contre le chef de l'État et la sûreté publique.

Là étaient les principes fondamentaux. Quant aux détails, une large voie restait ouverte aux modifications qui pourraient être introduites par le sénat de concert avec le gouvernement, à la condition d'être ratifiées par le suffrage populaire.

Les partisans de la révolution de 1789 se félicitaient de voir inscrire au frontispice de la constitution nouvelle une adhésion générale, vague peut-être, mais très-accentuée, aux principes de cette époque. Ceux qui aspiraient au progrès continu voyaient avec satisfaction que la charte de 1852 ouvrait une porte très-large aux révisions futures. Le serment politique était rétabli. Il était interdit aux journaux de rendre compte des débats du Corps législatif autrement que par l'insertion du procès-verbal; les séances du sénat ne pouvaient être rendues publiques.

XIII.

Les conditions de la vie politique étant changées, il fallait modifier les moyens d'action de l'autorité centrale. On rétablit le ministère d'État, ancienne création du gouvernement impérial. On exhuma des souvenirs du passé le ministère de la police générale, dont la direction fut confiée à M. de Maupas.

Le président de la république étant responsable, aux termes de la constitution nouvelle, un intérêt tout nouveau s'attachait pour lui à connaître l'état

général du pays, à suivre l'exécution des mesures arrêtées avec ses ministres, à observer le mouvement des rouages administratifs, à se renseigner sur l'accueil que les actes de son gouvernement recevraient de l'opinion publique. Pour s'éclairer sur tous ces points il n'avait que les renseignements émanés des ministères, renseignements insuffisants, contradictoires. Il avait donc fallu donner au pouvoir central les moyens de surveillance et de contrôle qui lui manquaient. C'est pour cela que le ministère de la police générale avait été institué. Les moyens d'action qui étaient donnés à ce département nouveau consistaient en neuf inspecteurs généraux qui comprendraient dans leurs attributions plusieurs divisions militaires et correspondraient directement avec le ministre. Ces inspecteurs généraux auraient sous leurs ordres des inspecteurs spéciaux chargés d'entretenir des rapports suivis avec les commissaires de police jusqu'alors disséminés sur tous les points du territoire, où ils remplissaient un rôle purement local et municipal.

Le caractère général de cette nouvelle administration était tracé par le président de la république dans des termes qui méritent une attention particulière. Ainsi, d'après ce programme, le ministre de la police « surveillerait tout sans rien administrer; il ne diminuerait pas le pouvoir des préfets, il ne le partagerait pas; ses agents seconderaient les diverses autorités, les éclairant d'abord, et le gouvernement ensuite, sur tout ce qui concernerait les services publics. »

Le ministère de l'intérieur resta seul chargé de la

direction politique du pays. En théorie cela semblait rationnel; dans la pratique il devint très-difficile de définir la ligne de démarcation qui devait séparer les questions ressortissant aux deux ministères. M. de Maupas, comme ministre de la police, attirait à lui toutes les affaires qui se rattachaient à la sûreté de l'État, à l'ordre public, à la direction de l'opinion par la presse, au droit de réunion et d'association, au contrôle de tous les actes généraux des fonctionnaires civils et judiciaires. En dehors de ces affaires on ne laissait au ministère de l'intérieur que la présentation des préfets et des sous-préfets et l'exécution des lois qui réglementaient toutes les opérations électorales. Ce n'était point assez pour donner une consistance sérieuse à ces « attributions politiques » que le gouvernement maintenait au ministère de l'intérieur, et la vraie force administrative, qui se résume en fait dans les questions d'ordre public et dans la direction des esprits, était dévolue en réalité au département de la police. De là des conflits et des tiraillements qui, à un moment donné, amenèrent nécessairement la suppression du ministère confié à M. de Maupas.

XIV

Des mesures furent prises contre les partis vaincus. Les pouvoirs dictatoriaux confiés au prince-président duraient encore; ils lui permirent de porter à ses ennemis les coups qu'il jugea nécessaires au maintien de l'ordre nouveau fondé en France en vertu du plébiscite du 20 décembre.

Le 22 janvier parurent deux décrets qui frappaient la famille d'Orléans ; l'un de ces décrets ordonnait la vente, dans le délai d'un an, des biens que la famille d'Orléans possédait en France ; l'autre la dépossédait, au profit de l'État, de tous les biens, meubles et immeubles, qui étaient l'objet de la donation faite, le 7 août 1830, par le roi Louis-Philippe à ses enfants.

Tous les gouvernements, disaient les considérants du décret, avaient jugé indispensable d'obliger la famille qui cessait de régner à vendre les biens meubles et immeubles qu'elle possédait en France. Ainsi, le 12 janvier 1816, Louis XVIII avait contraint les membres de la famille de l'empereur Napoléon de vendre leurs biens personnels dans le délai de six mois. Ainsi encore, le 10 avril 1832, Louis-Philippe en avait agi de même à l'égard des princes de la branche aînée des Bourbons. « Aujourd'hui plus que jamais, ajoutait le décret, ces mesures, qui sont toujours d'ordre et d'intérêt publics, étaient commandées par la nécessité de diminuer l'influence que donnait à la famille d'Orléans la possession de près de 300 millions d'immeubles en France. »

La question de droit étant ainsi discutée par le décret, on ajoutait que, sans vouloir porter atteinte au droit de propriété dans la personne des princes de la famille d'Orléans, le président de la république avait à justifier la confiance du peuple français en ne permettant pas que des biens qui devaient appartenir à la nation fussent soustraits au domaine public. D'après l'ancien droit public de la France, maintenu par le

décret du 21 septembre 1790 et par la loi du 8 novembre 1814, tous les biens qui appartenaient aux princes lors de leur avénement au trône étaient de plein droit et à l'instant même réunis au domaine de la couronne. Ainsi le décret du 21 septembre 1790 et la loi du 8 novembre 1814 portent : « Les biens particuliers du prince qui parvient au trône, et ceux qu'il avait pendant son règne, à quelque titre que ce soit, sont de plein droit et à l'instant même unis au domaine de la nation, et l'effet de cette union est perpétuel et irrévocable. » La consécration de ce principe, ajoutaient les considérants, remonte à des époques fort reculées de la monarchie. « Henri IV, par exemple, ayant voulu empêcher, par des lettres patentes du 15 avril 1590, la réunion de ses biens au domaine de la couronne, le parlement de Paris refusa d'enregistrer ces lettres patentes aux termes d'un arrêt du 15 juillet 1591, et, en 1607, Henri IV céda, en applaudissant à cette fermeté de la magistrature. Sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X cette règle fondamentale avait été appliquée, et aucun acte législatif ne l'avait révoquée lorsque, le 9 août 1830, Louis-Philippe accepta la couronne. Le décret établissait que Louis-Philippe, en faisant à ses enfants, dès le 7 août 1830, donation de ses biens personnels, dont il s'était réservé la propriété, n'avait fait qu'un acte fictif, destiné à éluder la loi nationale du pays et à assurer à sa famille un pratrimoine appartenant à l'État. En vain aurait-on objecté que la donation du 7 août était antérieure de deux jours à l'avénement du duc d'Orléans au trône; par le seul

fait de cet avénement, que les Chambres avaient décrété le 7 août, Louis-Philippe n'était plus une personne privée et ne pouvait frustrer le domaine de l'État des immenses biens dont il cessait d'être possesseur légitime et qui faisaient retour à la France en vertu des traditions de la monarchie. »

Les exécuteurs testamentaires de Louis-Philippe, MM. Dupin aîné, Laplagne-Barris, de Montmorency, de Montalivet et Achille Scribe, élevèrent une protestation contre le décret du 22 janvier et en contestèrent l'autorité et la justice; MM. Berryer, Odilon-Barrot, Dufaure, de Vatimesnil et Paillet adhérèrent comme jurisconsultes à cette protestation, et la grave question que soulevait cette affaire ne tarda pas à être soumise à l'examen du conseil d'État. Nous y reviendrons.

Quelques modifications eurent lieu dans le personnel du ministère et M. de Persigny obtint le portefeuille de l'intérieur. L'heure du danger était passée et M. de Morny aspirait au repos. On attribua la retraite de cet homme d'État à des dissentiments politiques; mais il désavoua, auprès de ses amis, l'interprétation malveillante donnée à son départ, et, au surplus, il ne tarda pas à accepter dans le gouvernement une très-haute position.

XV.

Les prisons étaient encombrées; il fallait prendre un parti à l'égard des insurgés de décembre et des promoteurs de la dernière jacquerie. Le gouverne-

ment hésita. D'une part on pouvait proclamer une amnistie, mais la lutte était encore si récente, les attentats commis avaient répandu un tel effroi que le moment ne semblait pas venu de pardonner aux vaincus et de les renvoyer dans leurs foyers propager de nouveau les idées de meurtre et de pillage qu'ils avaient pendant trois ans décorées du nom de socialisme. D'autre part il était impossible de traduire devant des juges plus de vingt mille individus; un aussi grand nombre de procès et de poursuites pouvait durer pendant plusieurs années et ajourner indéfiniment la pacification du pays. On résolut de juger sommairement des ennemis qui, en cas de victoire, n'auraient accordé aux classes riches, à ce qu'ils appelaient les privilégiés et les aristocrates, ni pardon, ni justice, ni pitié. On se rappela que l'Assemblée nationale de 1848 et le général Cavaignac, placés en présence de difficultés semblables, s'étaient déterminés à ordonner la transportation en masse des vaincus, et on opposa cet exemple décisif à ceux qui protestaient à haute voix contre des condamnations édictées par l'autorité souveraine sans qu'il fût permis aux accusés d'invoquer le ministère des avocats, de produire des témoins, d'affirmer leur innocence.

Il y avait là un acte de guerre; c'était, en quelque sorte, l'emploi de la peine du talion, plus conforme aux nécessités du combat qu'aux principes de 1789. Des mesures de sûreté générale furent donc décrétées, dans la mesure ci-après énoncée, à l'égard de ceux qu'on croyait être les chefs possibles d'une insurrection future.

Dans une première catégorie figuraient les individus convaincus d'avoir pris part aux insurrections récentes; ils étaient, suivant leur degré de culpabilité, déportés à la Guiane française ou en Algérie. Dans la seconde catégorie se trouvaient les chefs reconnus du socialisme; leur séjour en France paraissant de nature à fomenter la guerre civile, ils étaient expulsés du territoire de la république et ils seraient transportés s'ils venaient à y rentrer. Dans la troisième étaient compris les hommes politiques qui s'étaient fait remarquer par leur violente hostilité contre le gouvernement et dont la présence paraissait être une cause d'agitation; ceux-là n'étaient que momentanément éloignés. Enfin quelques anciens représentants, MM. Marc Dufraisse, Greppo, Miot et Richardet, étaient transportés à la Guiane française.

Dans la seconde catégorie on remarquait les noms de MM. Victor Hugo, Charles Lagrange, Martin Nadaud, Charrassin, Savoye, Joly, Boysset, Baune, Schœlcher, de Flotte, Joigneaux, Esquiros, Madier de Montjeau, Raspail, Théodore Bac, Bancel, Bourzat, Brives, Chavoix, Dupont (de Bussac), Mathieu (de la Drôme), Charras.

Dans la troisième se trouvaient compris MM. Duvergier de Hauranne, Creton, Baze, Thiers, Chambolle, de Rémusat, Jules de Lasteyrie, Émile de Girardin, Pascal Duprat, Edgar Quinet, Antony Thouret, Victor Chauffour, Versigny, et les généraux Changarnier, de Lamoricière, Bedeau, Le Flô et Laidet.

Quant aux insurgés, aux chefs d'émeute et aux affiliés des sociétés secrètes, qui avaient été compromis

dans les événements de décembre, le gouvernement, pour les juger, institua dans chaque département une sorte de tribunal mixte composé de trois membres appartenant à l'ordre judiciaire, à l'ordre administratif et à l'ordre militaire. Ces trois membres étaient : le commandant militaire, le préfet et le procureur général ou le procureur de la république.

Ces commissions mixtes, dont les fonctions furent de peu de durée, reçurent pouvoir de prononcer, à l'égard des vaincus :

Le renvoi devant le conseil de guerre ;

La transportation à Cayenne;

La transportation en Algérie (deux classes, cinq ans ou dix ans, exprimées par ces mots : *plus*, *moins*);

L'expulsion de France;

L'éloignement momentané du territoire;

L'internement, c'est-à-dire l'obligation de résider dans une localité déterminée ;

Le renvoi en police correctionnelle ;

La mise sous la surveillance du ministère de la police générale;

La mise en liberté.

La transportation à Cayenne ne pouvait être prononcée que contre les détenus repris de justice, dans les départements non soumis à l'état de siége, et contre les détenus convaincus de meurtre ou de tentative de meurtre.

Sur plus de vingt mille individus déférés aux commissions mixtes, plus de douze mille furent soumis à la surveillance et environ deux ou trois mille à l'internement. Les autres furent transportés en Al-

gérie ou éloignés de France. Le nombre de ceux qui furent envoyés à Cayenne demeura au-dessous de cent, non compris d'ailleurs un certain nombre d'individus condamnés à la déportation par des cours d'assises ou des tribunaux réguliers, et qui obtinrent, par commutation de peine, leur transfèrement à la Guiane.

Les commissions mixtes statuèrent sur pièces, d'après les documents de police, et ceux qu'elles jugèrent sommairement n'eurent point la permission de se faire défendre par ministère d'avocats; on invoqua contre eux la notoriété de leurs antécédents et de leurs actes, et on statua comme eût pu le faire un vainqueur armé à l'égard de prisonniers de guerre saisis dans la bataille et accablés sous le poids du flagrant délit. Les hommes qui furent ainsi atteints et frappés n'avaient cessé, depuis plusieurs années, d'exalter les souvenirs du comité de Salut public et du tribunal révolutionnaire; ils avaient décerné des apothéoses à Robespierre, à Danton, à Collot d'Herbois, justifié les septembriseurs et dressé des statues à Gracchus Babeuf. On retourna contre eux les armes dont ils se seraient servis contre leurs adversaires en cas de victoire. C'est l'implacable logique des guerres civiles.

Ajoutons que, passé le premier moment donné à la répression ou au combat, le gouvernement du prince-président saisit toutes les occasions qui s'offrirent à lui d'admettre à commutation de peine ou à clémence définitive ceux des individus, condamnés par les conseils de guerre ou de révision, ou par les

commissions mixtes, qui témoignèrent du repentir et sollicitèrent leur pardon.

La suprême direction de ces mesures de sûreté générale, l'exécution immédiate de toutes les sentences prononcées à l'égard des vaincus par les juridictions dictatoriales ou administratives dont nous venons de parler, fut confiée à M. de Maupas, ministre de la police générale. Il en assuma la responsabilité sans regarder en arrière, sans se préoccuper de l'opinion de l'avenir, et convaincu qu'un dévouement absolu à la cause du 2 décembre réclamait de lui obéissance aux nécessités de la victoire. Instrument d'une sévérité en laquelle il avait foi, il promulgua les sentences des commissions mixtes sans les adoucir ni sans les contrôler, puisque ce droit ne lui avait pas été réservé. Il crut à l'infaillibilité de cette justice expéditive qui n'avait point admis les coupables à récuser leurs accusateurs; il ne lui vint point à l'idée de douter des lumières de ceux qui avaient statué sur un si grand nombre d'hommes; il ne s'attribua pas la faculté d'examiner si les préfets, dont plusieurs étaient nouvellement nommés, avaient bien recueilli les notions et les preuves qui pouvaient asseoir des convictions inébranlables; si les procureurs de la république n'avaient pas une tendance trop grande à réputer coupables ceux que l'on déférait au prétoire; si les chefs militaires, appelés à décider du sort des vaincus, n'étaient point encore dominés par les souvenirs récents de la lutte et de la bataille. De pareils doutes n'arrêtèrent pas le dévouement d'un homme qui, au premier rang des amis du prince, avait risqué sa tête pour le succès du coup

d'État, et aurait mille fois encouru la mort du jour où le socialisme aurait prévalu. Cette dernière pensée le raffermissait sans doute contre les incertitudes de la justice politique, et ce cri : *Væ victis!* lui prescrivait d'être inexorable pour ceux qui, vainqueurs, par hasard, et à sa place, ne lui auraient point pardonné.

Telle est la justice des révolutions et des guerres civiles; un jour vient où l'histoire pèse ce qu'elle vaut, et alors on met dans les deux plateaux de la balance la sévérité des vainqueurs et les gémissements des vaincus. A l'heure présente nous sommes trop rapprochés de ces jours terribles pour voir clairement ce qu'à leur égard pourra être l'opinion de l'avenir.

XVI

En écrivant ces lignes nous nous efforçons d'être impartial et calme, selon le devoir d'historien qui nous a été assigné et que nous espérons remplir jusqu'au bout sans céder à d'autres considérations qu'à la vérité et à la justice. Durant le cours d'une carrière qui nous a paru longue, tant il nous a été donné de voir les événements et d'y être obscurément associé, nous avons plus d'une fois, nous ou nos amis, selon les hasards de la victoire, subi les conditions de la défaite ou exercé le mandat de la force. L'expérience apprend à se défier du triomphe et à ne jamais désespérer dans les revers, puisque ni l'honneur, ni les principes ne sont vaincus sans retour. Nous avons coutume de pardonner à ceux qui se trompent et de ne fouler aux pieds d'autre bannière que celles de l'op-

pression et du crime. Et qui donc a le privilége de ne jamais errer, le bonheur de connaître toujours la route qu'il faut suivre? Le cantique des anges n'a-t-il pas fait entendre à la terre ces mots consolants : *Paix aux hommes de bonne volonté?* En politique les hommes de bonne volonté peuvent être sous différents drapeaux puisque *le monde a été livré aux disputes.*

XVII

Plusieurs décrets ayant force de loi furent édictés dans le but de réglementer certaines dispositions ou de combler certaines lacunes dans l'ensemble de la législation politique, administrative et judiciaire de la France. Un de ces actes modifia la loi du 15 mars 1850, relative à l'enseignement, particulièrement en ce qui concernait l'inamovibilité des professeurs et la juridiction du conseil suprême de l'Université. Un décret remit en vigueur les anciennes lois qui réglementaient le droit de réunion et d'association. Un autre remania, dans un sens plus favorable au repos des citoyens, les lois qui régissaient l'institution de la garde nationale. Un décret organique, en date du 17 février 1852, restreignit dans d'étroites limites l'action et la liberté de la presse.

Aux termes de cette loi aucun journal, ou écrit périodique traitant de matières politiques, ne pouvait désormais paraître qu'après l'autorisation du gouvernement; cette autorisation était nécessaire pour introduire en France des journaux publiés à l'étranger. Les délits commis par la voie de la presse

étaient jugés par les tribunaux de police correctionnelle. Une condamnation pour crime commis par la voie de la presse, deux condamnations pour délits ou contraventions commis dans l'espace de deux années entraîneraient de plein droit la suppression du journal; en outre, même après une seule condamnation prononcée pour contravention ou délit de presse, le gouvernement pourrait, pendant les deux mois qui suivraient cette condamnation, prononcer soit la suspension temporaire, soit la suppression du journal.

Un journal pourrait être suspendu par simple décision ministérielle alors même qu'il n'aurait été l'objet d'aucune condamnation, mais après deux avertissements motivés et pendant un temps qui ne pourrait excéder deux mois. Enfin un journal qui aurait encouru une suspension judiciaire ou administrative pourrait toujours être supprimé par l'autorité, et, même sans avoir encouru aucune suspension, il pourrait également être supprimé par mesure de sûreté générale; mais dans ces deux cas la suppression ne pourrait être prononcée que par un décret du chef de l'État.

Les cours d'assises continueraient à connaître de quelques autres délits analogues par leur nature ou assimilés par le législateur à ceux qui étaient déjà rentrés dans la loi commune. Tels étaient, par exemple, les délits politiques proprement dits, prévus par la loi du 8 octobre 1830, les délits commis par les afficheurs et les crieurs publics, les délits d'attroupement, les délits en matière de clubs et de sociétés

secrètes, enfin les délits qui peuvent être commis en matière électorale. Un décret en date du 26 février fit cesser cette anomalie en rendant aux tribunaux correctionnels le jugement de tous les délits dont la connaissance était antérieurement attribuée aux cours d'assises.

Un décret organique régla le droit électoral dans les limites indiquées par la constitution du 14 janvier 1852. La loi nouvelle maintint nécessairement le suffrage universel. Tous les Français jouissant de leurs droits civils et âgés de vingt et un ans étaient électeurs; tous les électeurs âgés de vingt-cinq ans étaient éligibles. Le mandat de député était déclaré incompatible avec toute fonction publique rétribuée.

Une circulaire du ministre de l'intérieur expliquait le mécanisme de la loi nouvelle et soulevait la question si difficile des influences exercées sur le vote. Elle interdisait l'organisation des comités électoraux et les réunions. Le ministre autorisait les préfets à présenter aux suffrages du pays les candidats qui avaient les sympathies du gouvernement, et toutefois il insistait pour que l'élection restât libre. « Vous ne devez rien faire, disait-il, qui puisse gêner ou embarrasser en quoi que ce soit l'exercice du suffrage universel. Toutes les candidatures doivent pouvoir se produire sans opposition, sans contrainte. Le prince-président se croirait atteint dans l'honneur de son gouvernement si la moindre entrave était mise à la liberté des votes. »

Les préfets, encore entraînés par les émotions de la lutte qui avait suivi le 2 décembre, n'étaient point

tous en mesure d'écouter ces sages conseils et plusieurs se préoccupèrent d'exercer dans le sens du pouvoir une énergique pression sur le corps électoral.

XVIII

Les élections eurent lieu le 29 février sur toute la surface de la France. Le corps électoral, entraîné comme on l'est au jour d'une bataille, fit volontiers bon marché de la liberté et porta ses suffrages, presque partout, sur les hommes qu'on désignait aux choix du pays en les plaçant sous le patronage du nom de Louis-Napoléon. L'esprit politique avait comme abdiqué par suite des chocs successifs qu'il avait subis depuis quatre ans, et on ne songeait qu'à donner au pouvoir des gages de soumission spontanée. L'impuissance des partis leur conseilla la seule attitude qui leur permît de déguiser leur faiblesse; les deux oppositions monarchiques représentées à Froshdorf et à Claremont donnèrent à leurs partisans la consigne de l'abstention; la démocratie radicale et la démocratie modérée ne purent qu'imiter cet exemple. En se réservant ainsi elles conservaient le droit de porter à leur compte les abstentions nombreuses que le dépouillement des votes allait faire constater dans l'épreuve nouvelle.

Sur deux cent soixante députés élus, plus de la moitié appartenaient aux deux dernières assemblées nationales ou aux anciennes Chambres. Sept membres du Corps législatif avaient réussi à se faire élire par l'opposition; c'étaient : à Fougères, M. de Kerdrel;

à Beaupréau, M. de Civrac; aux Sables d'Olonne, M. Bouhier de l'Écluse; à Paris, MM. Cavaignac et Carnot; dans le Gard, M. de Calvières; à Lyon, M. Hémon : quatre légitimistes, deux républicains et un socialiste.

XIX

Un problème financier agité depuis longtemps reçut alors une solution; nous voulons parler de ce qu'on appelait la conversion de la rente. Elle était prévue. On se disait que l'État, investi de la dictature, ne continuerait pas longtemps à servir 5 pour cent d'intérêts à ses créanciers tandis que le loyer des capitaux n'était plus que de 3 à 4 pour cent. On savait d'ailleurs que la grande mesure financière de la conversion était à l'étude, et cette idée avait fait de tels progrès dans l'esprit des capitalistes que la rente 5 pour cent, arrivée au-dessus du pair, se soutenait difficilement et ne suivait plus le mouvement général de hausse imprimé à toutes les autres valeurs.

Par un décret en date du 14 mars le président de la république ordonna le remboursement de la rente 5 pour cent. Les propriétaires de rentes auraient la faculté d'opter entre le remboursement, à raison de 100 fr. par chaque 5 fr. de rente, et la conversion de leur titre en un autre titre, à raison de 4 fr. 50 c. de cette rente nouvelle pour chaque 5 fr. de rente ancienne.

Le délai qui leur était accordé pour cette option était de vingt jours à compter de la promulgation du dé-

cret, c'est-à-dire que le 5 avril les porteurs de rentes, en France, devaient avoir fait connaître leur résolution.

Voici quels étaient les voies et moyens dont le ministre des finances s'était assuré avant de décréter la conversion.

Le trésor, après avoir payé le prochain semestre, posséderait encore un encaisse disponible de 100 millions. Les obligations souscrites par les compagnies de chemins de fer au profit de l'État s'élevaient à 150 millions, dont 100 millions à courte échéance et de facile négociation. Les émissions de bons du trésor ne s'élevaient qu'à 80 millions et pourraient être élevées au double de cette somme. Enfin, le ministre était autorisé, pour effectuer ces remboursements, à créer de nouvelles rentes, dont la négociation devrait être faite avec publicité et concurrence.

L'économie qui devait résulter pour le budget de la conversion du 5 pour cent n'avait pas été la cause principale de la mesure. Il s'agissait d'une question bien autrement élevée, celle de la réduction générale de l'intérêt dans toutes les transactions industrielles et commerciales.

Ce qui avait jusqu'à présent fait remettre d'année en année la mesure, ce n'était pas, en réalité, l'absence d'une opportunité qui s'était présentée plus d'une fois; c'était le manque d'initiative et de décision, c'était l'influence désastreuse de capitalistes puissants. En 1852, sans doute, les circonstances étaient moins favorables qu'à certaines époques du gouvernement de Louis-Philippe; mais l'esprit de décision hardie, la responsabilité dictatoriale du gou-

vernement nouveau lui permettaient de faire ce que n'avait pu tenter un pouvoir lié par les entraves constitutionnelles.

Le gouvernement de décembre se trouvait en face de deux modes de conversion : la conversion en un fonds au-dessous du pair, mode compliqué dont l'objet est de réduire dans une proportion plus considérable l'intérêt de la dette en accroissant son capital; la réduction pure et simple de l'intérêt avec le remboursement pour alternative. Ce dernier mode, adopté par l'Angleterre, par la Prusse et par la Belgique, dans la conversion des rentes, avait dû être préféré par le prince-président.

XX

Une immense impulsion fut imprimée aux travaux publics, et le silence forcé de la politique donna un intérêt tout nouveau aux grandes questions industrielles. Aussi vit-on, en peu de mois, se développer tout ce qui concernait la création ou l'achèvement des chemins de fer, des canaux, des routes nationales et de la télégraphie. L'exécution de ces travaux activa et doubla en quelque sorte l'énergie vitale de toutes les industries qui s'y rattachaient, et la France se releva de son infériorité relative dans les questions de cet ordre. Elle dut ce résultat à l'adoption décisive du principe de l'association privée, appuyée sur la garantie d'intérêt qui incombait à l'État.

On vit en même temps se développer sur une très-large échelle les travaux particuliers à la ville de Paris.

Toutes les améliorations dont on avait longtemps reconnu l'utilité, mais devant lesquelles on reculait, toutes les études ayant pour but de relier dans un système d'ensemble les différentes portions de la capitale et d'offrir aux établissements publics de larges dégagements et de faciles abords, tous ces plans étaient repris à nouveau et soumis sans retard aux délibérations de la commission municipale.

Parmi ces entreprises si nombreuses, les plus importantes étaient l'achèvement du Louvre, l'établissement des Halles centrales et la continuation de la rue de Rivoli.

La même impulsion fut donnée aux travaux réclamés par les grandes villes et notamment par l'intérêt de Marseille. Quatre mois de gouvernement dictatorial firent plus pour le développement des grandes entreprises industrielles et financières, et pour l'achèvement des voies nouvelles de communication, que quatre années de discussion et de conflits. Mais ici encore il y avait à redouter un danger qui menace trop souvent, en France, la fortune publique : l'excès de la spéculation, la témérité de l'esprit d'entreprise. La dictature avait beaucoup fait pour réveiller l'activité du travail national; le gouvernement avait désormais à la régler et à la contenir, autant que possible, dans de justes limites.

XXI

Les institutions nouvelles étaient fondées; le pouvoir discrétionnaire dont le prince-président avait si

largement usé pour établir son gouvernement et remanier toute l'organisation du pays n'avait plus de raison d'être. L'esprit monarchique du Consulat et de l'Empire avait désormais une base régulière. Plus la tâche avait été facile, plus elle avait été complétement remplie, plus il était nécessaire de donner à l'autorité monarchique, constituée sous le nom de république une existence légale.

Le prince-président s'empressa donc de déposer entre les mains des grands corps politiques sa dictature. Il le fit le 29 mars, en ouvrant solennellement aux Tuileries la session du Sénat et du Corps législatif. Ce jour-là il dit :

« La dictature que le peuple m'avait confiée cesse aujourd'hui. Les choses vont reprendre leur cours régulier. C'est avec un sentiment de satisfaction réelle que je viens proclamer ici la mise en vigueur de la constitution ; car ma préoccupation constante a été non-seulement de rétablir l'ordre, mais de le rendre durable, en dotant la France d'institutions appropriées à ses besoins.

« Il y a quelques mois à peine, vous vous en souvenez, plus je m'enfermais dans le cercle étroit de mes attributions, plus on s'efforçait de le rétrécir encore, afin de m'ôter le mouvement et l'action. Découragé souvent, je l'avoue, j'eus la pensée d'abandonner un pouvoir ainsi disputé. Ce qui me retint, c'est que je ne voyais pour me succéder qu'une chose : l'anarchie. Partout, en effet, s'exaltaient des passions ardentes à détruire, incapables de rien fonder. Nulle part ni une institution, ni un homme à qui se ratta-

cher; nulle part un droit incontesté, une organisation quelconque, un système réalisable.

« Aussi, lorsque, grâce au concours de quelques hommes courageux, grâce surtout à l'énergique attitude de l'armée, tous les périls furent conjurés en quelques heures, mon premier soin fut de demander au peuple des institutions. Depuis trop longtemps la société ressemblait à une pyramide qu'on aurait retournée et voulu faire reposer sur son sommet; je l'ai replacée sur sa base. Le suffrage universel, seule source du droit dans de pareilles conjonctures, fut immédiatement rétabli; l'autorité reconquit son ascendant; enfin, la France adoptant les dispositions principales de la constitution que je lui soumettais, il me fut permis de créer des corps politiques dont l'influence et la considération seront d'autant plus grandes que leurs attributions auront été sagement réglées.

« Parmi les institutions politiques, en effet, celles-là seules ont de la durée qui fixent d'une manière équitable la limite où chaque pouvoir doit s'arrêter. Il n'est pas d'autre moyen d'arriver à une application utile et bienfaisante de la liberté.... »

En terminant le prince ajouta :

« Si les partis venaient par leurs attaques mettre en question l'avenir du pays, alors, mais seulement alors, il pourrait être raisonnable de demander au peuple, au nom du repos de la France, un nouveau titre qui fixât irrévocablement sur ma tête le pouvoir dont il m'a revêtu. Mais ne nous préoccupons pas de difficultés qui n'ont sans doute rien de probable.

Conservons la république; elle ne menace personne, elle peut rassurer tout le monde. Sous sa bannière je veux inaugurer de nouveau une ère d'oubli et de conciliation, et j'appelle, sans distinction, tous ceux qui veulent franchement concourir avec moi au bien public.

« La Providence, qui jusqu'ici a si visiblement béni mes efforts, ne voudra pas laisser son œuvre inachevée. »

XXII

La session était ouverte; les nouveaux pouvoirs établis par la constitution allaient se mettre à l'œuvre; leur travail législatif devait être utile, raisonnable, mais sans éclat. Le pays avait soif de sécurité et de repos; il était las des agitations de la liberté, et, tout en voyant avec satisfaction la garantie des lois succéder à la dictature, il se ralliait énergiquement au gouvernement du prince-président, comme il s'était rallié, après le 18 brumaire, au premier consul Bonaparte, comme il se donnera toujours, en haine de l'anarchie et pour la sauve-garde des intérêts, à tout pouvoir qui lui assurera la journée, le lendemain, le surlendemain, quelque chose qui ressemble à l'avenir. On eût été bien mal venu de parler de liberté de presse, de priviléges parlementaires. Tout ce qui était de nature à contrarier le gouvernement, à le contrôler, à lui déplaire, faisait peur aux classes moyennes et paraissait inutile ou superflu aux paysans et aux marchands. Les ouvriers, plus ou moins si-

lencieux dans leurs ateliers, comprenaient que le socialisme avait reculé pour de longues années et essayé une résistance folle et vaincue d'avance; ils se résignaient au travail. Les classes élevées, la noblesse légitimiste, la haute finance, les anciens chefs du parti orléaniste commençaient à prévoir, non sans amertume, que le mouvement dans lequel on était entré conduisait au rétablissement d'une dynastie impériale, à l'anéantissement de leurs espérances; mais le bonheur d'avoir échappé à la jacquerie de 1852 tempérait leurs regrets, et ils conservaient encore un sentiment de reconnaissance pour l'homme dont l'initiative hardie les avait sauvés au 2 décembre. L'immense foule des fonctionnaires et agents publics, les catégories d'hommes qui dépendent du gouvernement et vivent de lui, manifestaient un dévouement à la sincérité duquel on pouvait croire, et qui ne ressemblait en rien aux adhésions intéressées, aux acclamations dictées par la peur dont les mêmes hommes avaient naguère salué la république. Cette fois ils étaient rassurés et confiants, et d'autant plus disposés à exercer d'une façon rude et fière les parcelles d'autorité déléguées en leurs mains à divers titres que nulle voix n'osait se faire entendre pour troubler leur joie et discuter leurs mérites. Ils se ressemblent toujours les lendemains qui suivent les crises durant lesquelles la force a prévalu, à l'issue desquelles le sabre a restauré les doctrines d'autorité et d'obéissance.

XXIII

Le Sénat et le Corps législatif institués par le nouveau pacte fondamental n'étaient point encore entourés de beaucoup de prestige ; depuis trente-six ans le pays avait vu fonctionner des assemblées à qui il avait été donné de faire la loi aux ministres, de courber les royautés sous le joug, et dont les délibérations théâtrales avaient eu un grand retentissement en Europe. A la place de ces corps illustres[1], qui s'étaient rendus redoutables à tous les pouvoirs et avec lesquels toutes les puissances politiques s'étaient vues dans la nécessité de compter, on avait un sénat nommé par le prince et chargé de contrôler le plus ou moins de conformité existant entre les lois votées par l'autre assemblée et une constitution que ni le gouvernement, ni les députés ne songeaient à enfreindre. Ce sénat pouvait bien, par des actes spéciaux, réformer ou reviser la constitution, mais le temps d'une révision pareille ne semblait pas venu, et on ne voulait voir dans cette prérogative qu'un moyen commode de supprimer la république si elle devenait gênante, ou de modifier les conditions dans lesquelles s'exercerait le suffrage universel[1] si jamais des conspirateurs en faisaient un instrument de ruine. A cela près, l'importance de ce rouage politique n'apparaissait pas bien clairement. Quant au corps législatif, ses attributions semblaient très-modestes, très-pâles, et on n'entourait pas d'une curiosité bien accentuée une assemblée dont les délibérations ne pouvaient

être livrées à la publicité et dont les discussions ne devaient avoir lieu que dans le cadre tracé d'avance par le gouvernement. Le conseil d'État semblait destiné, sans doute, à exercer une très-grande influence dans les affaires, mais cette influence, manifestée discrètement et avec sagesse, ne pouvait point s'étendre à la politique et aux questions brûlantes, et les sympathies du pays ne se passionnaient nullement pour l'examen des affaires purement administratives, pour les questions débattues au contentieux. Il y avait évidemment beaucoup de légèreté et d'injustice dans ces appréciations de la foule, mais ces impressions étaient presque universellement ressenties, et le pouvoir, qui n'avait nullement soif de rencontrer des obstacles et de se heurter contre des oppositions, s'accommodait de la nouvelle situation qui lui était faite par l'amoindrissement des prérogatives parlementaires et l'impuissance des partis.

XXIV

Le serment politique avait été rétabli; cette circonstance donna lieu à la protestation de trois membres nouvellement élus au Corps législatif, et qui repoussèrent, par un refus très-hautain, un mandat qui, disaient-ils, était venu les chercher dans la retraite ou dans l'exil. Ces députés, MM. Carnot, Hénon et Cavaignac, déclaraient qu'ils ne voulaient pas siéger dans un corps législatif « dont les pouvoirs ne s'étendaient pas jusqu'à réparer les violations du droit. » Cette protestation ne produisit

qu'une sensation médiocre; le pays était saturé de parlementarisme et ne revendiquait point encore l'exercice de libertés étendues au delà des limites tracées par la constitution.

Ce fut le seul incident significatif qui marqua cette session d'une empreinte de résistance politique. Les travaux des grands corps de l'État se restreignirent dans le cercle des affaires. L'opposition très-accentuée de M. de Montalembert surprit désagréablement le ministère et le pays. Depuis trois ou quatre ans l'illustre orateur avait assez souvent traité la liberté en coupable et invoqué l'intervention énergique du principe d'autorité pour qu'on le jugeât disposé à se rallier aux faits accomplis depuis le 2 décembre. M. de Montalembert, froissé dans ses sympathies et dans ses espérances, se retourna au contraire de toute son énergie contre le pouvoir et fit le procès à la constitution. Le gouvernement, surpris d'une déclaration de guerre à laquelle il ne s'était point attendu, ne fléchit pas devant le nouvel adversaire qui se levait pour le combattre, mais il se demanda si derrière M. de Montalembert ne se dressaient pas déjà des partis dynastiques évidemment contrariés par la prévision d'un prochain avénement de l'empire. M. de Montalembert, dans la situation qu'il osait se faire, ne représentait que lui seul, et, si illustre déjà que fût sa personnalité, comme il n'était plus dans le vrai ni dans la nécessité de la situation, son opposition s'éteignit, neutralisée par l'isolement et l'impuissance.

XXV

La session législative, marquée par des lois utiles, par des réformes modestes, mais appropriées aux besoins du pays, fut close, le 28 juin 1852, par un message du président de la république. Le prince se montrait satisfait de ce premier essai du régime nouveau. Il félicitait les représentants du pouvoir « d'avoir su résister à ce qu'il y a de plus dangereux parmi les hommes réunis, l'entraînement de l'esprit de corps, d'avoir écarté toute susceptibilité, et de s'être occupés des grands intérêts du pays, comprenant que le temps des discours passionnés et stériles était passé, que celui des affaires était venu. »

Le prince voyait dans cette première épreuve de la constitution le signe d'un gouvernement fort et libre. Il ajoutait :

« Le pouvoir n'est plus ce but immobile contre lequel les diverses oppositions dirigeaient impunément leurs traits ; il peut résister à leurs attaques et désormais suivre un système sans avoir recours à l'arbitraire ou à la ruse. D'un autre côté, le rôle des assemblées est sérieux, car la discussion est libre et le vote de l'impôt décisif. Quant aux imperfections que l'expérience aura fait connaître, notre amour commun du bien public tendra sans cesse à en affaiblir les inconvénients, jusqu'à ce que le sénat ait prononcé. »

Le président de la république s'engageait à rechercher, dans l'intervalle de la session, les besoins du pays et à préparer des projets qui permettraient

de diminuer les charges de l'État sans rien compromettre des services publics. Il terminait ainsi son message :

« En retournant dans vos départements soyez les échos fidèles du sentiment qui règne ici : la confiance dans la conciliation et la paix. Dites à vos commettants qu'à Paris, ce cœur de la France, ce centre révolutionnaire qui répand tour à tour sur le monde la lumière ou l'incendie, vous avez vu un peuple immense s'appliquant à faire disparaître les traces des révolutions et se livrant avec joie au travail, avec sécurité à l'avenir. Lui qui naguère dans son délire était impatient de tout frein, vous l'avez vu saluer avec acclamations le retour de nos aigles, symbole d'autorité et de gloire. A ce spectale imposant, où la religion consacrait par ses bénédictions une grande fête nationale, vous avez remarqué son attitude respectueuse ; vous avez vu cette armée si fière, qui a sauvé le pays, se relever encore dans l'estime des hommes en s'agenouillant avec recueillement devant l'image de Dieu présente au haut de l'autel. Cela veut dire qu'il y a en France un gouvernement animé de la foi et de l'amour du bien, qui repose sur le peuple, source de tout pouvoir ; sur l'armée, source de toute force ; sur la religion, source de toute justice. »

XXVI

Quelques incidents signalèrent, en dehors de l'enceinte législative, la période dont nous esquissons le souvenir. Le 10 mai eut lieu, dans une imposante

solennité religieuse et militaire, la distribution des aigles à l'armée. L'aigle de Napoléon avait été replacée sur nos drapeaux et sur l'écusson national; il y avait comme une nouvelle alliance cimentée entre l'armée et le pouvoir.

Le prince-président inaugura, au mois de juillet, le chemin de fer de Paris à Strasbourg, complétement achevé sur toute la ligne. Ce voyage du prince, si différent de sa première excursion en Alsace, lorsque le socialisme fermentait dans les provinces de l'Est, détermina une série d'ovations. De Paris à Nancy, où une députation militaire avait été envoyée par S. M. le roi de Prusse pour complimenter le prince, de Nancy à Strasbourg, des acclamations enthousiastes, parties du sein de populations innombrables, saluèrent le chef de l'État. Strasbourg ménageait à Louis-Napoléon Bonaparte une éclatante manifestation populaire. Les cris de *Vive l'Empereur!* se confondirent dans la bouche des paysans venus de tous les points du département avec ceux de *Vive Napoléon!*

Cette fête nationale avait été à la fois industrielle et politique. Restait à faire une dernière expérience. Le prince résolut de parcourir le centre, le midi et l'ouest de la France, mais cette fois sans autre but que celui d'interroger le vœu du pays. C'était aborder de front, avec une confiante habileté, les parties du territoire les plus engagées naguère dans des sympathies hostiles au rétablissement de l'empire.

Dans l'intervalle des deux voyages, la session des conseils généraux s'était ouverte au milieu du calme

le plus profond. Les délibérations des conseils avaient perdu, en partie, ce caractère fâcheux que leur donnaient, depuis quelques années, les passions politiques. Ce n'était plus cette situation pleine d'orages qui, l'année précédente, engageait ces organes immédiats des sentiments du pays dans la querelle élevée entre les deux grands pouvoirs de l'État. Cette fois ils s'étaient bornés à faire sérieusement les affaires des départements; seulement un assez grand nombre d'entre eux s'était associé par des adresses à un hommage de gratitude envers le chef de l'État, à des témoignages de reconnaissance et de confiance. Beaucoup avaient été plus loin; ils n'avaient pas seulement remercié le président de la république d'avoir sauvé le pays, ils ne l'avaient pas seulement assuré de leur concours reconnaissant, ils avaient encore fait des vœux pour la *stabilité* du pouvoir. Le contraste de la situation actuelle avec celle qui pesait sur le pays lors de la session précédente se retrouvait dans toutes ces manifestations. Elles éclatèrent avec une force imposante dans les départements qui, naguère, avaient le plus souffert des agressions du socialisme; dans la Nièvre, dans l'Allier, dans la Loire, les classes ouvrières, les paysans, les populations qui vivent du travail et de la paix, acclamèrent l'empire avec un enthousiasme qu'aucune injonction administrative n'aurait eu la force d'imposer. A Lyon, la grande capitale du prolétariat, d'imposantes démonstrations populaires mirent en évidence le vœu national. Les populations républicaines du Dauphiné s'associèrent au même mouve-

ment. Le Midi ne tarda pas à y adhérer avec le caractère expansif qui lui est propre. A Bordeaux la réception fut triomphale et amena enfin le prince à se déclarer suffisamment informé de la volonté de la France ; là seulement il accepta implicitement l'empire et traça en ces termes le programme qu'il assignait au gouvernement nouveau :

« Je le dis avec une franchise aussi éloignée de l'orgueil que d'une fausse modestie : jamais peuple n'a témoigné d'une manière plus directe, plus spontanée, plus unanime, la volonté de s'affranchir des préoccupations de l'avenir, en consolidant dans la même main le pouvoir qui lui est sympathique. C'est qu'il connaît, à cette heure, et les trompeuses espérances dont on le berçait et les dangers dont il était menacé.

« Il sait qu'en 1852 la société courait à sa perte, parce que chaque parti se consolait d'avance du naufrage général par l'espoir de planter son drapeau sur les débris qui pourraient surnager. Il me sait gré d'avoir sauvé le vaisseau en arborant seulement le drapeau de la France.

« Désabusé des absurdes théories, le peuple a acquis la conviction que ces réformateurs prétendus n'étaient que des rêveurs, car il y avait toujours disproportion, inconséquence entre leurs moyens et les résultats promis.

« Aujourd'hui la nation m'entoure de ses sympathies parce que je ne suis pas de la famille des idéologues. Pour faire le bien du pays il n'est pas besoin d'appliquer de nouveaux systèmes, mais de donner,

avant tout, confiance dans le présent, sécurité dans l'avenir.

« Voilà pourquoi la France semble revenir à l'empire.

« Il est néanmoins une crainte à laquelle je dois répondre. Par esprit de défiance certaines personnes se disent : L'empire, c'est la guerre. Moi je dis : L'EMPIRE, C'EST LA PAIX ! C'est la paix, car la France la désire, et, lorsque la France est satisfaite, le monde est tranquille.

« La gloire se lègue bien à titre d'héritage, mais non la guerre. Est-ce que les princes qui s'honoraient justement d'être les petits-fils de Louis XIV ont recommencé ses luttes?

« La guerre ne se fait pas par plaisir, elle se fait par nécessité; et, à ces époques de transition où, partout, à côté de tant d'éléments de prospérité, germent tant de causes de mort, on peut dire avec vérité : Malheur à celui qui, le premier, donnerait en Europe le signal d'une collision dont les conséquences seraient incalculables!

« J'en conviens, et cependant j'ai, comme l'empereur, bien des conquêtes à faire. Je veux, comme lui, conquérir à la conciliation les partis dissidents et ramener dans le courant du grand fleuve populaire les dérivations hostiles qui vont se perdre sans profit pour personne.

« Je veux conquérir à la religion, à la morale, à l'aisance, cette partie encore si nombreuse de la population qui, au milieu d'un pays de foi et de croyance, connaît à peine les préceptes du Christ;

qui, au sein de la terre la plus fertile du monde, peut à peine jouir des produits de première nécessité.

« Nous avons d'immenses territoires incultes à défricher, des routes à ouvrir, des ports à creuser, des rivières à rendre navigables, des canaux à terminer, notre réseau de chemins de fer à compléter ; nous avons en face de Marseille un vaste royaume à assimiler à la France. Nous avons tous nos grands ports de l'Ouest à rapprocher du continent américain par la rapidité de ces communications qui nous manquent encore. Nous avons enfin partout des ruines à relever, de faux dieux à abattre, des vérités à faire triompher.

« Voilà comment je comprendrais l'empire si l'empire doit s'établir.

« Telles sont les conquêtes que je médite, et vous tous qui m'entourez, qui voulez, comme moi, le bien de notre patrie, vous êtes mes soldats. »

Ce manifeste produisit dans le pays et en Europe une impression immense, et dès ce moment aucun obstacle ne parut assez fort pour retarder le second avénement de la dynastie napoléonienne.

XXVII

Le 16 octobre le prince fit son entrée à Paris. Sur toute la ligne qu'il devait parcourir, de la gare d'Orléans aux Tuileries, l'armée et la garde nationale formaient la haie. Toutes les corporations industrielles d'hommes et de femmes, leurs bannières en tête, s'étaient portées au devant du futur empereur ; les grands corps de l'État, le clergé, la magistrature

avaient envoyé des députations; à chaque pas de splendides arcs de triomphe, ornés de drapeaux et d'images symboliques, témoignaient de l'enthousiasme du peuple. La population, profondément émue, se pressait aux fenêtres, sur les toits, encombrait les rues, les places, les promenades; des groupes innombrables de jeunes filles, avec leurs couronnes vertes et leurs robes blanches, saluaient le prince par des cris de joie. En même temps, sur la chaussée, escorté et précédé de l'élite des troupes, artillerie et cavalerie, celui qui portait encore le titre de président de la république s'avançait à cheval, objet de tous les regards, et visiblement ému par la conscience de son avenir et la grandeur de ses devoirs. Un seul cri dominait tous les cris: c'était celui de *Vive l'Empereur!*

XXVIII

Le 4 novembre le ministre d'État donna lecture au sénat d'un message du prince; le sénat était officiellement averti de la manifestation du vœu national. La question fut sans retard soumise aux délibérations de l'assemblée. Le rapporteur choisi par le sénat, M. Troplong, prit pour texte ce grand fait des hommes qui, dans certaines périodes historiques, apparaissent comme revêtus d'une mission providentielle; l'un de ces hommes forts s'était montré au 10 décembre 1848, au 2 décembre 1851, et la France lui avait confié son drapeau près de périr. Au reste, après le vote populaire qui avait mis l'héritier d'une

couronne à la tête de la république, il était évident que la France, toujours démocratique par ses mœurs, ne cessait pas d'être monarchique par ses habitudes et ses instincts, et qu'elle voulait le maintien de la monarchie dans la personne du prince qui se révélait à elle comme le conciliateur de deux siècles et de deux esprits, le trait d'union du pouvoir et du peuple, le symbole monarchique de la démocratie organisée.

« Cette monarchie démocratique, ajoutait l'éloquent rapporteur, n'avait ni les dangers de la république, ni ceux des monarchies précédentes, qui avaient peut-être « placé le trône trop loin du peuple. » Le gouvernement impérial, au contraire, avait été le plus vivement regretté par le peuple, tandis que la république, gouvernement anonyme et tumultueux, rappelait bien plus aux masses les violences de ses proconsuls que les victoires dues à la valeur française. »

M. Troplong disait encore :

« Voilà pourquoi la monarchie napoléonienne a absorbé une première fois et devait absorber une seconde fois la république. La république est virtuellement dans l'empire, à cause du caractère contractuel de l'institution et de la communication et de la délégation expresse du pouvoir par le peuple; mais l'empire l'emporte sur la république parce qu'il est aussi la monarchie, c'est-à-dire le gouvernement de tous confié à l'action modératrice d'un seul, avec l'hérédité pour condition et la stabilité pour conséquence. »

XXIX

La démocratie, s'il est juste de donner ce nom à une collection d'individus animés de passions haineuses et criminelles, la démocratie vaincue d'avance essaya de protester contre l'événement prêt à s'accomplir. D'abominables pamphlets furent imprimés à l'étranger et clandestinement colportés en France; on y dévouait le prince aux poignards et à l'exécration des républicains; on s'insurgeait d'avance, au nom de la souveraineté du peuple, contre l'expression la plus haute et la plus complète de cette même souveraineté. Le prince-président fit à ces odieuses attaques un honneur dont elles n'étaient pas dignes; il les fit publier dans *le Moniteur*, imitant ce peuple antique dont on a vanté la sagesse, et qui, pour détourner la jeunesse de l'ignominie, permettait qu'on exposât sous les yeux de tous des esclaves réduits à la condition la plus ignoble.

Quel que soit le dégoût que nous inspire la lecture de documents qui appartiennent à la langue des conciliabules régicides, et non à celle de l'histoire, nous reproduisons textuellement ici le moins odieux, le moins violent de ces pamphlets; on jugera, en le lisant, de ce que furent les autres.

« Citoyens, la démocratie a dû s'imposer quelques mois d'attente et de souffrance avant de frapper le brigand qui souille notre pays, afin de se réorganiser malgré la terreur bonapartiste.

« Soyez donc prêts à tout et à chaque instant.

Tâchez de vous voir et de vous rassembler souvent par deux, par quatre, par dix s'il est possible ; formez des groupes et des centres qui communiquent entre eux de vive voix. Conspirez, enfin, avec courage et prudence, car la persécution doit rendre ardents ceux qu'elle voudrait anéantir, Quand la grande nouvelle vous arrivera, qu'elle vous trouve debout, sans vous surprendre, comme celle du 2 décembre ; rappelez-vous que ce jour-là vous avez attendu en vain un signal de la part des traîtres ou des lâches qui se disaient vos chefs ; ne soyez donc plus des moutons qu'on mène, soyez des hommes.

« Aussitôt que vous apprendrez que l'infâme Louis-Bonaparte a reçu son juste châtiment, quel que soit le jour ou l'heure, partez de tous les points à la fois pour le rendez-vous convenu entre plusieurs groupes, et, de là, marchez ensemble sur les cantons, les arrondissements et les préfectures, afin d'enfermer dans un cercle de fer et de plomb tous les vendus qui, en prêtant le serment, se sont rendus complices des crimes de leur maître. Purgez une bonne fois la France de tous les brigands qu'elle nourrit et qui la rongent. Depuis quatre ans vous avez appris à les connaître ; lorsque luira le jour de justice, que ni votre cœur ni vos bras ne faiblissent, car vos ennemis, généreusement épargnés, redeviendraient bientôt vos persécuteurs et vos bourreaux. En punissant les pervers le peuple devient le ministre de la justice de Dieu !

« N'oublions pas aussi que la France est chargée des malédictions de la démocratie européenne, qui

attendait de notre initiative son signal de délivrance. Malgré nos faiblesses et nos défaillances, les nations lèvent encore vers nous leurs mains enchaînées et leurs yeux où brille un dernier rayon d'espoir; montrons-nous dignes de la sublime mission de progrès et d'avenir que le monde entier semble nous avoir confiée; ouvrons aux peuples le chemin de la république universelle par la révolution démocratique et sociale de la France. »

Cet appel à l'assassinat et au massacre avait pour titre : *Manifeste du Comité révolutionnaire de Londres.*

XXX

Le gouvernement fit également insérer dans *le Moniteur* la protestation de M. le comte de Chambord, le dernier représentant de la dynastie capétienne. Ce document ne saurait être passé sous silence; il était conçu en ces termes :

« Français!

« En présence des épreuves de ma patrie, je me suis volontairement condamné à l'inaction et au silence. Je ne me pardonnerais pas d'avoir pu, un seul moment, aggraver ses embarras et ses périls. Séparé de la France, elle m'est chère et sacrée autant et plus encore que si je ne l'avais jamais quittée. J'ignore s'il me sera donné de revoir un jour mon pays; mais je suis bien sûr qu'il n'aura pas à me reprocher une parole, une démarche, qui puisse porter la moindre atteinte à sa prospérité et à son repos. C'est son hon-

neur comme le mien, c'est le soin de son avenir, c'est mon devoir envers lui, qui me décident à élever aujourd'hui la voix.

« Français, vous voulez la monarchie; vous avez reconnu qu'elle seule peut rendre, avec un gouvernement régulier et stable, cette sécurité de tous les droits, cette garantie de tous les intérêts, cet accord permanent d'une autorité forte et d'une sage liberté qui fondent et assurent le bonheur des nations. Ne vous livrez pas à des illusions qui, tôt ou tard, vous seraient funestes. Le nouvel empire qu'on vous propose ne saurait être cette monarchie tempérée et durable dont vous attendez tous ces biens. On se trompe et on vous trompe quand on vous les promet en son nom. La monarchie véritable, la monarchie traditionnelle, appuyée sur le droit héréditaire et consacrée par le temps, peut seule vous remettre en possession de ces précieux avantages et vous en faire jouir à jamais. Le génie et la gloire de Napoléon n'ont pu suffire à fonder rien de stable; son nom et son souvenir y suffiraient bien moins encore. On ne rétablit pas la sécurité en ébranlant le principe sur lequel repose le trône, et on ne consolide pas tous les droits en méconnaissant celui qui est parmi nous la base nécessaire de l'ordre monarchique. La monarchie en France, c'est la maison royale de France, indissolublement unie à la nation. Mes pères et les vôtres ont traversé les siècles, travaillant de concert, selon les mœurs et les besoins du temps, au développement de notre belle patrie. Pendant quatorze cents ans, seuls entre tous les peuples de l'Europe,

les Français ont toujours eu à leur tête des princes de leur nation et de leur sang. L'histoire de mes ancêtres est l'histoire de la grandeur progressive de la France, et c'est encore la monarchie qui l'a dotée de cette conquête d'Alger, si riche d'avenir, si riche déjà par les hautes renommées militaires qu'elle a créées, et dont la gloire s'ajoute à toutes ses gloires.

« Quels que soient sur vous et sur moi les desseins de Dieu, resté chef de l'antique race de vos rois, héritier de cette longue suite de monarques qui, durant tant de siècles, ont incessamment accru et fait respecter la puissance et la fortune de la France, je me dois à moi-même, je dois à ma famille et à ma patrie de protester hautement contre des combinaisons mensongères et pleines de dangers. Je maintiens donc mon droit, qui est le plus sûr garant des vôtres, et, prenant Dieu à témoin, je déclare à la France et au monde que, fidèle aux lois du royaume et aux traditions de mes aïeux, je conserverai religieusement jusqu'à mon dernier soupir le dépôt de la monarchie héréditaire dont la Providence m'a confié la garde, et qui est l'unique port de salut où, après tant d'orages, cette France, objet de tout notre amour, pourra retrouver enfin le repos et le bonheur.

« HENRY.

« Frohsdorf, le 25 octobre 1852. »

Cette déclaration fut distribuée en France et répandue à profusion par les soins des comités légitimistes.

XXXI

Le 21 et le 22 novembre le scrutin s'ouvrit par toute la France. Malgré des pluies torrentielles qui, dans les pays de montagnes, retinrent prisonniers des milliers d'électeurs, le chiffre obtenu en faveur du plébiscite dépassa de plus de 600,000 celui des votes du 20 décembre 1851. Il s'éleva à 8,157,752. Les suffrages négatifs étaient au nombre de 254,501; les bulletins nuls de 63,699.

Le 1er décembre les grands corps de l'État se rendirent à Saint-Cloud, et M. Billault, président du Corps législatif, remit au prince le plébiciste qui, au nom de la France, lui décernait la dignité impériale et rétablissait la dynastie de Napoléon. L'empereur répondit :

« Messieurs, le nouveau règne que vous inaugurez aujourd'hui n'a pas pour origine, comme tant d'autres dans l'histoire, la violence, la conquête ou la ruse. Il est, vous venez de le déclarer, le résultat légal de la volonté de tout un peuple, qui consolide au milieu du calme ce qu'il avait fondé au sein des agitations. Je suis pénétré de reconnaissance envers la nation qui, trois fois en quatre années, m'a soutenu de ses suffrages, et chaque fois n'a augmenté sa majorité que pour accroître mon pouvoir.

« Mais plus le pouvoir gagne en étendue et en force vitale, plus il a besoin d'hommes éclairés comme ceux qui m'entourent chaque jour, d'hommes indépendants comme ceux auxquels je m'adresse, pour m'ai-

der de leurs conseils, pour ramener mon autorité dans de justes limites, si elle pouvait s'en écarter jamais.

« Je prends dès aujourd'hui, avec la couronne, le nom de Napoléon III, parce que la logique du peuple me l'a déjà donné dans ses acclamations, parce que le sénat me l'a proposé légalement, et parce que la nation entière l'a ratifié.

« Est-ce à dire cependant qu'en acceptant ce titre je tombe dans l'erreur reprochée au prince qui, revenant de l'exil, déclara nul et non avenu tout ce qui s'était fait en son absence ? Loin de moi un semblable égarement ! Non-seulement je reconnais les gouvernements qui m'ont précédé, mais j'hérite en quelque sorte de ce qu'ils ont fait de bien ou de mal, car les gouvernements qui se succèdent sont, malgré leurs origines différentes, solidaires de leurs devanciers. Mais plus j'accepte tout ce que depuis cinquante ans l'histoire nous transmet avec son inflexible autorité, moins il m'était permis de passer sous silence le règne glorieux du chef de ma famille, et le titre régulier, quoique éphémère, de son fils, que les Chambres proclamèrent dans le dernier élan du patriotisme vaincu. Ainsi donc le titre de Napoléon III n'est pas une de ces prétentions dynastiques et surannées qui semblent une insulte au bon sens et à la vérité; c'est l'hommage rendu à un gouvernement qui fut légitime et auquel nous devons les plus belles pages de notre histoire moderne. Mon règne ne date pas de 1815, il date de ce moment même où vous venez me faire connaître les suffrages de la nation.

« Recevez donc mes remercîments, Messieurs les Députés, pour l'éclat que vous avez donné à la manifestation de la volonté nationale, en la rendant plus évidente par votre contrôle, plus imposante par votre déclaration. Je vous remercie aussi, Messieurs les Sénateurs, d'avoir voulu être les premiers à m'adresser vos félicitations, comme vous avez été les premiers à formuler le vœu populaire.

« Aidez-moi tous à asseoir, sur cette terre bouleversée par tant de révolutions, un gouvernement stable, qui ait pour bases la religion, la justice, la probité, l'amour des classes souffrantes. Recevez ici le serment que rien ne me coûtera pour assurer la prospérité de la patrie, et que, tout en maintenant la paix, je ne céderai rien de tout ce qui touche à l'honneur et à la dignité de la France. »

Le lendemain, 2 décembre, l'empire fut solennellement proclamé à Paris, et Napoléon III, venant de Saint-Cloud, se rendit aux Tuileries, escorté par les acclamations de l'armée et du peuple.

Des sénatus-consultes régularisèrent, dans le sens du grand changement qui s'opérait, certaines dispositions des lois constitutionnelles et les rapports des grands corps de l'État entre eux et le souverain. La liste civile de l'empereur fut fixée pour toute la durée de son règne, et nos institutions, pour le fonds comme pour la forme, furent mises en harmonie avec le principe de la monarchie héréditaire qui allait de nouveau servir de base au droit public de la France.

Les partis, les philosophes, les publicistes, les ora-

teurs d'académie et les hommes de salon continuaient sans doute à discuter le fait accompli, à en étudier, au point de vue de la théorie ou du droit, la légitimité ou l'origine. Pour les masses, qui n'analysent pas les idées, mais qui raisonnent par le sentiment et l'instinct, l'empire représentait une revanche nationale d'humiliations non encore oubliées, une compensation glorieuse, quoique pacifique, des anciens désastres, et cette forme de gouvernement, reparaissant à son heure, après tant de luttes à peine éteintes, semblait la plus appropriée de toutes au besoin d'un pouvoir uni et fort, destiné à sauvegarder les intérêts du peuple. Bon gré mal gré, la démocratie s'incarnait de nouveau en la personne d'un homme.

XXXII

L'avénement de Napoléon III fut signalé par les mesures de clémence, les grâces collectives, les commutations de peines que tout gouvernement pénétré de sa force croit devoir accorder aux vaincus. Le moment de la conciliation n'était pas venu; les partis, qui ne déposent jamais leurs rancunes ou leurs colères, même quand ils se laissent arracher leurs armes, frémissaient encore de toutes les haines des dernières années et n'adhéraient nullement aux faits nouveaux. Le gouvernement n'osa entrer dans la voie d'une complète amnistie et ne put effacer, comme il l'aurait voulu, toutes les traces fumantes encore de nos guerres civiles. Il en appela à la raison et au

temps. Les partis ont la vie dure, et, de leur côté, sans abdiquer, sans se soumettre, ils se résignèrent à attendre leur revanche.

On étudia des questions dont l'examen fit un moment diversion aux préoccupations politiques sociales. Comme on l'a vu plus haut, la loi du 15 mars 1850, qui avait organisé la liberté de l'enseignement, avait déjà été amendée et remaniée ; une nouvelle réglementation des études proposée par M. H. Fortoul, ministre de l'instruction publique, fut adoptée sans rencontrer d'opposition bien marquée. Une seule partie avait soulevé quelques critiques, c'était le système de la *bifurcation* des études. Ce système, emprunté à la loi du 11 floréal an X, ouvrait, dans les lycées, à la suite de l'enseignement élémentaire, deux routes distinctes, l'une pour les lettres, l'autre pour les sciences. De là deux enseignements différents, l'un spécial pour les sciences, avec des notions suffisantes des lettres, l'autre spécial pour les lettres, avec une teinture superficielle des sciences. D'après le nouveau système la distinction entre les divisions de grammaire et des lettres était abolie. Le baccalauréat correspondrait aux deux grandes directions des études, et l'examen, fait sur des matières plus restreintes, serait plus sérieux. Les programmes des cours de l'enseignement supérieur devaient être soumis à l'approbation de l'autorité centrale, et on ne verrait plus se renouveler ces scandales qui introduisaient la politique et les questions sociales dans l'enseignement du Collége de France. Quant aux professeurs des facultés, on leur assurait un auditoire en

obligeant les élèves des facultés de droit à suivre les cours des facultés de lettres.

XXXIII

Le gouvernement avait essayé, en 1852, d'éloigner de France certaines catégories d'individus dont la présence est un danger permanent pour la sécurité des familles; les malfaiteurs, les repris de justice dangereux, les forçats avaient été désignés pour servir en quelque sorte d'essais à un nouveau système de colonisation, pour transporter à Cayenne une population de *convicts* qui seraient peu à peu moralisés par le travail et appelés, lorsqu'ils s'en rendraient dignes, à la condition de propriétaires, de colons libres, patronnés, encouragés, aidés par le gouvernement de la métropole. Cette entreprise, qui se continue de nos jours, au prix de sacrifices très-sérieux et pour la réalisation d'une pensée humaine et prévoyante, ne donna lieu, au début, qu'à des tentatives assez mal dirigées et qui furent contrariées par l'insalubrité du climat de la Guiane.

La petite colonie de Mayotte, sans importance territoriale, commençait à prospérer depuis que le gouvernement avait pris possession de cette île en 1843. Comme base de colonisation, Mayotte n'offre, à cause de sa faible étendue, qu'une valeur secondaire. C'est un terrain de soulèvement récent, d'une forme allongée, qui représente environ quarante mille hectares de superficie, limités dans une longueur de vingt et un milles et une largeur variable de trois à neuf milles.

Les points culminants qui la dominent étendent irrégulièrement dans tous les sens leurs nombreux contre-forts, entre lesquels s'ouvrent de riches vallées, où de grands amas de terreau, de détritus et de poussière végétale, présentent des éléments de fertilité que l'on chercherait vainement à épuiser. Des cours d'eau assez nombreux, peu profonds, mais qui n'assèchent jamais, serpentent du sommet des montagnes à la mer; des arbres en grand nombre, des cocotiers, des tacamakas, des tamariniers, enlacés par de fortes lianes, élèvent leur tête au-dessus d'innombrables arbustes, impénétrable rempart vivifié chaque saison par la pluie et le soleil. La surface de l'île offre peu de plateaux. Le sol y est extraordinairement tourmenté; les pluies dénudent incessamment les pentes, et chaque trou, chaque interstice est le réservoir d'un terrain d'alluvion toujours riche et d'une facile exploitation.

Le gouvernement attacha une importance plus sérieuse à Sainte-Marie de Madagascar, île de peu d'étendue, que sépare du pays des Hovas un canal à peine large de deux ou trois lieues. La population indigène de Sainte-Marie s'accroissait chaque année, grâce à l'arrivée des naturels de Madagascar qui fuyaient la domination cruelle de Ranavalo. Sainte-Marie était pour la France une position stratégique d'où, à un moment donné, nos troupes pourraient prendre leur revanche de l'échec de Tamatave.

Notre protectorat de Tahiti ne rencontrait plus d'obstacle; l'Angleterre comprenait bien que le temps était passé pour elle de soutenir les insolentes ma-

nœuvres d'un Pritchard, et l'influence française dominait sans rivale sur le petit archipel des îles de la Société. Nos établissements des Indes-Orientales n'étaient le théâtre d'aucun incident digne de mention, mais notre domination continuait à prendre une extension rapide au Sénégal, sur la côte d'Or et dans les parages insalubres de l'Afrique occidentale...

XXXIV

En Algérie nous n'avions plus à combattre le redoutable Abd-el-Kader. Cet opiniâtre ennemi, conduit prisonnier en France, avait été généreusement rendu à la liberté par l'empereur et s'était retiré dans l'Asie-Mineure. L'année 1851 avait été marquée par l'expédition du général de Saint-Arnaud dans la Kabylie de l'est et par celle du général Camou dans l'Oued-Sahel. Elle avait été terminée par les opérations du général Pélissier dans le Djurjura, contre Bou-Baghrla, qui, repoussé de l'Oued-Sahel, avait excité l'insurrection jusque parmi les tribus qui couronnent la rive droite de l'Isser. L'expédition de Kabylie, énergiquement conduite par le général de Saint-Arnaud, porta ses fruits. L'est de la province d'Alger était complétement dégagé de préoccupations, et chacun y avait repris ses habitudes commerciales ou agricoles. Les tribus même châtiées avec le plus de vigueur reconnaissaient aujourd'hui toute l'inutilité d'une lutte contre nous et s'occupaient à réparer les maux de la guerre. En 1852 le général Bosquet battit, à plusieurs reprises, Bou-Baghrla, l'un des chefs ennemis

les plus opiniâtres et qui avait longtemps excité contre nous les tribus de l'ouest du massif du Djurjura. Dans le sud on eut à combattre un illuminé qui n'était autre que Si-Mohamed-Ben-Abd-Allah, ancien khalife de Tlemcen. Il fallut, au prix de pénibles sacrifices, maintenir dans le Sahara notre domination menacée par le fanatisme religieux des Arabes de ces contrées, lesquels, fiers de ce qu'ils appellent la pureté de leur origine, regardent les habitants du Tell comme des musulmans dégénérés. Mais le gouvernement tenait beaucoup au rétablissement de la sécurité dans le Sahara, parce que la pacification de ce pays lui semblait nécessaire au développement de nos relations commerciales avec l'intérieur de l'Afrique.

Sur ces entrefaites l'organisation des zouaves se poursuivait activement. Les bataillons de tirailleurs indigènes, portés à huit compagnies, se complétaient à Blidah et à Mostaganem. L'effectif des spahis subissait aussi une augmentation. L'armée algérienne procédait ainsi à cette transformation qui, en augmentant ses corps permanents, devait lui donner des moyens d'action plus énergiques.

Vers le mois de mai 1852 d'importantes expéditions furent dirigées contre la Kabylie et firent honneur aux troupes placées sous les ordres des généraux Mac-Mahon et Camou, comme aussi aux brigades Bosquet et d'Autemarre. Dans une longue série de combats qui se succédèrent durant plusieurs mois, nos troupes dispersèrent partout l'ennemi, le chassèrent de toutes ses positions, et tinrent en respect les tribus de Tunis et du Maroc, aux deux extrémités de notre

colonie algérienne. Dans ces luttes si pénibles et si glorieuses on remarqua les services des généraux Pélissier, Jusuf et Montauban. La prise de Laghouat coûta la vie au général Bouscaren et à plusieurs braves officiers; elle fit le plus grand honneur aux généraux Jusuf et Pélissier et eut beaucoup de retentissement en Afrique.

En résumé, de brillants faits d'armes, des résultats importants avaient marqué dans les trois provinces, et jusque dans les solitudes indéterminées du désert, cette nouvelle campagne. L'insurrection de l'est, au lieu d'affaiblir notre autorité, lui avait, au contraire, donné plus de force. Les tribus révoltées avaient été sévèrement punies, et les châtiments qu'elles avaient encourus serviraient d'exemple à celles qui seraient tentées de les imiter. A l'ouest des brigandages trop longtemps impunis avaient reçu une éclatante répression. Quelques journées de combats avaient plus avancé qu'une série de notes diplomatiques la question sans cesse débattue de nos frontières. Au centre de grands travaux de route, conduits avec intelligence, exécutés avec énergie, avaient ouvert de nouveaux débouchés au commerce et préparé à l'expédition que le gouvernement se réservait d'accomplir à son heure, dans la Kabylie du Djurjura, de puissants moyens d'action.

Il n'y a pas, à proprement parler, de territoire en Algérie qui s'appelle la petite ou la grande Kabylie. Tous les groupes de montagnes sont occupés par des populations kabyles, race différente des populations arabes des plaines. Il y a donc autant de Kabylies

que de groupes de montagnes de quelque importance. Il y a la Kabylie du Dahra, celle de l'Ouarenseris, de l'Aurès, des Traras, etc., toutes Kabylies pacifiées aujourd'hui, payant l'impôt et s'imprégnant de notre civilisation.

Ce qui restait à soumettre, totalement ou en partie, c'était deux groupes de montagnes dont l'un est situé à l'est d'Alger, entre Dellys et Bougie, et s'étend au sud sur une profondeur d'environ vingt lieues, vingt-cinq lieues de base et vingt lieues de profondeur : c'est ce que l'on appelle la grande Kabylie; l'autre est situé à l'est de celui-là, entre Philippeville et Bougie, et Djidjelli en est le centre; il a, entre le cap Cavallo et le cap Bougavone, à peu près vingt lieues sur la côte, et en profondeur environ dix lieues : c'est ce qu'on appelle la petite Kabylie. Entre ces deux groupes il y a environ vingt-cinq lieues. Le premier groupe se nomme grande Kabylie parce qu'il est, en effet, plus grand et plus peuplé, et parce que ses montagnes sont un peu plus hautes.

Sans parler de la grande Kabylie, au milieu de laquelle on avait à soumettre définitivement les diverses confédérations indépendantes qui habitent les hauteurs du Djurjura, il restait encore à faire passer sous la domination française quelques tribus dissidentes habitant la petite Kabylie, et, en outre, il importait de visiter les tribus nouvellement soumises et de créer sur leur territoire des voies de communication qui permissent, à l'avenir, de parcourir plus aisément et avec plus de sécurité ce pays si tourmenté, compris entre Sétif, Bougie, Mila et Collo. Le point principal à faire

occuper par nos troupes était alors la chaîne des montagnes connues sous le nom de Babors, qui s'étend, parallèlement à la mer, de Sétif à Bougie. Cette opération difficile devait être l'œuvre des prochaines campagnes, mais les résultats déjà obtenus ne permettaient pas de douter du succès de nos armes.

L'Algérie, à l'heure où nous écrivons ces lignes, n'est point entièrement devenue une terre française; elle n'était, de 1844 à 1852, qu'un vaste champ de bataille où nous avions à écraser des ennemis et non à réglementer des vassaux. Quelque forts que nous apparaissions sur son territoire, nous ne pourrons jamais l'assimiler à notre nationalité, à nos intérêts, à nos lois, qu'en la transformant par deux moyens de colonisation auxquels rien ne résiste : la religion et le bien-être. En attendant une situation à laquelle nous n'arrivons que bien lentement et au prix d'essais souvent incertains ou contradictoires, l'Algérie continuait donc et continuera sans doute longtemps encore d'être comme une immense école d'application ouverte à tous les corps de l'armée française, le rude foyer où notre pays voit se former ses soldats et leurs chefs.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES ET LA FRANCE DURANT LA PREMIÈRE PÉRIODE DU RÈGNE DE NAPOLÉON III.

1852 — 1853.

I

L'Europe, aussi bien que la France, avait soif de sécurité et de repos, et les pays éprouvés par les insurrections révolutionnaires des dernières années consacraient leurs efforts à se remettre de tant de secousses et à se prémunir contre de nouveaux dangers politiques. La Belgique voyait avec inquiétude l'avénement d'un Napoléon au trône de France, mais elle évitait tout ce qui aurait pu avoir l'apparence d'une protestation, et elle consentait, quoique de mauvaise grâce, à modifier ses lois pénales en vue de punir les injures dirigées par la presse libre contre les gouvernements étrangers. Comme si la Belgique eût voulu, après une pareille concession, prendre sa revanche contre les aspirations de la France, elle plaça en quelque sorte sa neutralité sous la protection bienveillante de l'Autriche, en applaudissant au mariage contracté par le duc de Brabant, héritier du trône, avec l'archiduchesse Marie-Henriette. La jeune princesse reçut à Bruxelles l'accueil enthousiaste et sympathique que

lui méritaient sa grâce et ses vertus; fille de l'archiduc Joseph, elle était petite-fille de Marie-Thérèse et atteignait à peine (1853) l'âge de dix-sept ans. Aucun incident grave n'avait troublé le royaume néerlandais, sagement absorbé par le soin de ses intérêts domestiques et par le développement des travaux publics, qui devaient accroître sa prospérité intérieure. Une profonde émotion avait d'ailleurs été produite dans ce royaune par la détermination prise par le souverain pontife en vue d'y rétablir la hiérarchie catholique, et cet événement avait entraîné la retraite du ministère Thorbecke. Une note émanant du cardinal Antonelli calma les inquiétudes des protestants hollandais et les susceptibilités de la cour des Pays-Bas, en assignant au rétablissement officiel de l'Église romaine en Néerlande le caractère d'un acte religieux devenu nécessaire, et qui ne pouvait troubler la paix d'un pays dont les institutions admettaient le principe de la liberté des cultes. La note dont il s'agit renfermait à cet égard des assurances formulées en ces termes :

« Il est difficile d'admettre que la forme plus régulière adoptée par l'Église catholique puisse présenter aucun danger pour l'autorité temporelle, en même temps qu'elle ne saurait fournir aucun motif de plainte fondé aux autres cultes. Les nouveaux prélats exerçaient déjà les mêmes fonctions sous un autre nom; les précautions prises par le saint-père éloignent toute supposition d'un mouvement malveillant.

« La haute opinion que le saint-père a de la sagesse du gouvernement néerlandais ne lui permet pas de

supposer que dans sa Note il ait voulu donner à entendre que le pape voudrait s'immiscer dans des questions intérieures. Pareille intervention n'est pas dans l'esprit de Sa Sainteté, qui reconnaît et respecte l'indépendance des gouvernements. La constitution laissant à l'Église catholique le droit de s'organiser, il est naturel qu'elle se soit organisée suivant les lois ecclésiastiques, dépendant du souverain pontife pour les choses religieuses. »

II

Les États de la Confédération germanique, ajournant à des temps plus opportuns les questions de suprématie et les rivalités séculaires, se bornaient alors à étudier des problèmes d'influence commerciale et industrielle. Le dualisme allemand, représenté par la Prusse et par l'Autriche, semblait alors s'acheminer lentement vers une sorte d'unité pratique, et ne se préoccupait plus, au moins en apparence, de cette unité nationale qu'avait rêvée la démocratie et dont la réalisation apparaissait comme impossible. On poursuivait sur le seul terrain du Zollverein ces deux idées qu'on n'osait plus discuter sur le terrain politique, savoir : l'*union restreinte* méditée par la Prusse et l'introduction des provinces autrichiennes non allemandes dans la Confédération. Des conférences avaient lieu à Vienne et à Berlin, et l'on se demandait s'il y aurait en Allemagne trois groupes douaniers, dont les deux premiers chercheraient sans relâche à se diminuer mutuellement et à absorber le troisième.

Les influences extérieures contrariaient ces tendances chaque fois que les intérêts matériels des pays voisins de l'Allemagne se trouvaient menacés ou compromis. Au milieu de ces hésitations et de ces obstacles, l'Autriche réussissait peu à peu à faire accepter ses prétentions; elle se croyait à la veille d'être admise pour une part dans la grande association commerciale de l'Allemagne. Il y avait loin de là sans doute au rôle autocratique assigné par M. le prince de Schwarzenberg à son pays; mais, si ces prétentions d'un patriotisme un peu roide et hautain n'avaient pu se réaliser, si les provinces non allemandes de l'Autriche n'étaient pas plus admises dans l'Allemagne commerciale que dans l'Allemagne politique, si la diète ne devait pas être saisie de la direction supérieure des affaires de la Confédération, si enfin la présidence exclusive de la diète échappait au cabinet de Vienne, au moins faut-il avouer qu'un grand pas semblait avoir été fait vers la véritable unité germanique, et l'Autriche nous apparaissait alors bien loin de ce jour où il avait pu être question de la mettre au ban de l'Allemagne. Par malheur pour elle les temps ont changé, et la Providence a fait évanouir des illusions qui, à cette époque, étaient acceptées de l'Europe comme naturelles et légitimes.

L'assemblée nationale de Francfort et l'ancienne diète avaient décidé, au mois de juin 1848, la formation d'une flotte fédérale, malgré l'opposition de l'Autriche et de plusieurs autres États. La Prusse avait persisté dans la pensée de réaliser ce jouet maritime, et les fonds attribués à cet objet avaient été pris sur

la caisse fédérale au chapitre des allocations aux forteresses. L'ancienne diète définitivement reconstituée, il fallut prendre un parti. La flotte serait-elle considérée comme propriété fédérale ou comme institution organique, telles étaient les questions qui se partageaient les États différents. L'Autriche et la Prusse ne paraissaient pas éloignées de laisser reconnaître comme forces maritimes de la Confédération leurs escadres de l'Adriatique et de la Baltique ; la flotte fédérale, consistant à cette époque en trois frégates à vapeur, deux frégates à voiles, six corvettes à vapeur et quelques chaloupes canonnières, eût formé une troisième escadre destinée à protéger les intérêts fédéraux dans la mer du Nord. Mais, si le Hanovre et les villes libres acceptaient ces propositions avec empressement, il n'en était pas de même de la Bavière, de la Saxe, du Wurtemberg, et surtout du Danemark et de la Néerlande, qui se refusaient à contribuer aux charges communes de création et d'entretien.

Pendant ces irrésolutions la flotte fédérale continuait à coûter, et c'était à qui se refuserait à répondre de cet arriéré toujours croissant. La question fut examinée par la diète, qui, en présence des dispositions de tous les membres du corps germanique, ne jugea pas qu'il fût possible de réaliser davantage la combinaison imaginée par l'assemblée de Francfort. On mit la flotte en liquidation ; puis, après avoir restitué à la Prusse deux ou trois frégates qu'elle revendiquait, on cessa de s'occuper de cette affaire.

La diète de l'année suivante (1853) s'ouvrit sous la présidence du baron Prokesch d'Osten, désigné,

selon le droit, par l'empereur d'Autriche. Au nom de son souverain ce personnage formula d'une manière très-significative ce que la grande union des États allemands devait être pour l'honneur et le bien de la patrie commune.

« La Confédération germanique, dit-il, telle que la comprend l'empereur, mon maître, n'est pas une combinaison arbitraire, une œuvre humaine, dans le sans étroit du mot; c'est une forme nécessaire, issue de la nature de notre peuple et de la longue série d'événements qui constituent le présent et le passé de notre patrie. Les races allemandes ont existé longtemps séparées avant d'être unies par un lien commun; des corps politiques liés par leurs intérêts communs se sont formés depuis longtemps sur le sol allemand à l'aide d'éléments allemands.

« Aucune forme prédominante n'a effacé leur originalité propre, comme cela a eu lieu ailleurs. L'élément particulier a, de sa nature, le même droit que l'élément général. La tâche de chaque forme représentant l'intérêt commun était d'assurer à chacune de ces formes particulières son développement conforme aux circonstances, et sera encore aujourd'hui celle de la forme actuellement établie.

« Nous voyons dans les temps les plus anciens les races allemandes viser à la fusion par des fédérations partielles. Nous voyons ce but atteint par le grand empereur dont le puissant esprit à su réaliser l'unité, non par l'uniformité forcée, mais en subordonnant avec prudence les parties à l'ensemble, et qui a posé sur une base solide l'empire à côté et comme image

temporelle de l'Église ; nous trouvons le noble édifice se développant dans les formes merveilleuses du multiple, en marches et en provinces, en organisations municipales, bourgeoises, noblesse et princes, en évêchés et hanses, brillant comme nos cathédrales à travers les siècles jusqu'à la réforme ; des siècles que les contemporains orgueilleux regardent avec un air de mépris, et cependant ces siècles ont construit les villes, les localités que nous habitons encore aujourd'hui ; ils ont élevé les monuments les plus sublimes et ont arraché lentement, mais sûrement, à la violence et à la barbarie de l'époque, le glaive par la justice et le droit ; des siècles qui, même au prix de peines et de sacrifices, ont, dans le principe électif, rendu hommage à la puissance suprême, tout en respectant les intérêts particuliers....

« Nous sommes un vis-à-vis de l'étranger, un pour nous défendre aussi à l'intérieur, un dans la science et l'art, un dans tant d'établissements, d'organisations et de mesures, un, si Dieu le veut, en nous entendant peu à peu sur tout ce qui a un caractère général, sans gêner ni entraver la vie politique des États. C'est la véritable unité, parce que c'est la seule possible, parce qu'elle seule peut favoriser le développement fécond des éléments particuliers, protéger les droits des États particuliers sans compromettre les intérêts de l'ensemble.

« L'Allemagne était comme une réunion de provinces ; aujourd'hui elle est une fédération d'États souverains qui se donnent sincèrement et fidèlement une main fraternelle sur l'autel de la patrie. Un peuple

arrivé à un haut degré de civilisation peut seul exister sous l'empire d'une pareille réunion. Une grande sagesse, beaucoup de modération, de justice et d'amour de la patrie, dans les gouvernements des États particuliers, peuvent seuls maintenir une pareille association, qui réalise, sur un grand espace, ce que de nobles aspirations désirent pour le monde chrétien.

« L'Autriche, cette vieille terre allemande, cette frontière armée contre le Midi et l'Est, ne demandera à la Confédération que ce qui est dans l'intérêt de la Confédération elle-même. Elle conçoit et revendique elle-même l'intérêt particulier en tant qu'il est nécessaire à sa vie particulière; mais elle conçoit et respecte aussi ce qui est commun à tous, d'après le règlement des lois fondamentales, et ne se soustraira à aucune obligation résultant de ce titre. Elle compte sur l'intelligence, et plus encore sur l'énergie élevée de tous ses confédérés, dans l'appréciation des exigences du temps, de quelque nature qu'elles soient, et qui du dehors et du dedans se font entendre clairement. Elle veut l'union de tous, l'union véritable, parce qu'elle est la condition première et la garantie de la prospérité de tous. Elle veut le progrès réel, non pas le progrès désorganisateur, qui, sous un drapeau mensonger, trompe les cœurs et égare les esprits. Elle veut un peuple allemand grand et puissant, et par cela même elle veut que chaque individu se nomme avec le même orgueil d'après son pays natal et d'après la patrie commune... »

Un faible intervalle de douze ans devait s'écouler, et l'Autriche, qui tenait ce langage noble et fier, allait

se voir exclue de la patrie allemande et placée en dehors d'une confédération dont elle avait été si longtemps la modératrice et l'âme. Ce sont là les jeux étranges des révolutions et de la fortune!

Quoi qu'il en soit, en 1853, deux traités, l'un en date du 19 février, l'autre en date du 4 avril, réglèrent la reconstitution du Zollverein de façon à y rattacher indirectement l'Autriche. Le traité du 19 février était conclu pour douze années entre l'Autriche et la Prusse et commencerait à courir à partir du 1er janvier 1854. Le traité du 4 avril était conclu pour dix années, à partir de la même époque; les membres de l'ancien Steuerverein et de l'ancien Zollverein y déclaraient adhérer au traité particulier entre l'Autriche et la Prusse.

III

Or, si l'empire d'Autriche (1852-1853) avait reconquis, dans la Confédération germanique, une position plus haute encore que celle qu'il occupait avant la révolution de 1848; il avait gagné de plus à sa victoire sur l'esprit révolutionnaire une unité et une liberté d'action intérieure qu'il ne possédait pas auparavant. Les priviléges féodaux d'une aristocratie turbulente avaient, en partie, disparu dans la tempête; l'esprit d'égalité introduit par les constitutions nouvelles devait être surtout favorable aux classes populaires, essentiellement conservatrices. L'esprit provincial avait fait place à une forte centralisation, et les efforts de l'administration tendaient à courber

les nationalités si diverses de l'Autriche sous le joug d'une législation uniforme.

Une constitution, octroyée sous le titre modeste de patente impériale, avait supprimé ou remplacé la constitution démocratique de 1849; cédant néanmoins aux nécessités du siècle, l'empereur avait essayé de maintenir les principes d'égalité civile et d'émancipation populaire alors même qu'il augmentait la force du gouvernement central. En agissant ainsi il se disait que la réforme, en Autriche, se substituait aux révolutions, et c'était au demeurant l'histoire de plusieurs autres pays.

M. de Schwartzenberg, qui avait dirigé le gouvernement impérial dans cette voie, pouvait s'applaudir du succès de sa politique ; mais on lui reprochait assez justement d'avoir procédé avec une hauteur blessante, avec une âpreté de volonté peu faite pour briser les obstacles. Au demeurant, défendre son pays contre les insurrections de ses provinces hongroises et italiennes, écraser le Piémont, profiter de la victoire pour relever l'influence autrichienne en Allemagne, voilà ce que le prince avait contribué à faire. Il avait voulu plus : il avait, au lendemain de difficultés inouïes, de dangers suprêmes, rêvé la prépondérance de l'Autriche. Si, de ce côté, il avait dépassé le but, au moins avait-il réussi à replacer son pays dans d'admirables conditions de dignité et d'influence. A lui aussi revenait l'honneur de cette centralisation puissante, improvisée le lendemain du jour où la révolution se flattait d'avoir préparé la dissolution de l'empire.

Comme s'il n'eût attendu pour disparaître que le moment où sa tâche était accomplie, ce vigoureux esprit s'éteignit tout à coup sous l'étreinte d'une mort prématurée. Le 5 avril M. le prince de Schwartzenberg fut subitement frappé. Les regrets furent universels pour cet homme d'un caractère si fortement trempé, et qui avait semblé personnifier pour ainsi dire la monarchie sauvée et rajeunie. Son successeur fut M. le comte de Buol-Schauenstein, alors ministre plénipotentiaire à Londres, chargé de diverses missions à Turin et à Saint-Pétersbourg, et plus récemment aux conférences de Dresde. M. de Buol fut nommé ministre de la maison impériale et de l'intérieur, et il fut chargé de la présidence des conférences des ministres. Mais M. de Buol ne recueillait pas tout l'héritage du prince. La présidence du conseil, telle que l'exerçait M. de Schwartzenberg, était supprimée; la direction suprême des affaires avait été réservée par le nouvel empereur. C'est à Sa Majesté elle-même que revenait la tâche de continuer, avec plus de modération sans doute, la politique unitaire et monarchique qu'avait suivie le prince de Schwartzenberg.

Le jeune souverain, qui assumait sur lui cette lourde tâche (et les années devaient bientôt en aggraver le poids), vit avec un déplaisir marqué le rétablissement de la dynastie napoléonienne en France. Un pressentiment l'avertit qu'il y avait là un obstacle à l'accomplissement des rêves de l'Autriche. Aucune protestation diplomatique ne fut d'ailleurs formulée; on se borna à des rapports d'une froideur calculée

et qui ne pouvaient tarder à devenir plus confiants.

Un grave incident eut lieu à Constantinople à l'occasion d'un réfugié hongrois qui s'était fait naturaliser citoyen des États-Unis, et que le consul d'Autriche avait fait arrêter, sans tenir compte de sa nationalité nouvelle. La diplomatie mit tous ses soins à apaiser un conflit qui aurait pu avoir des suites fort regrettables.

En cette même année l'empereur François-Joseph épousa sa cousine, la princesse Élisabeth-Marie-Eugénie, duchesse de Bavière. La nouvelle impératrice d'Autriche n'avait point encore atteint l'âge de seize ans.

IV

En Prusse, le gouvernement, qui se trouvait assez fort pour braver la révolution et s'affranchir des promesses imposées par la violence, travaillait à modifier pièce à pièce la constitution du 31 janvier 1850 et à exhumer du passé l'autorité royale et les priviléges de l'aristocratie. Il convoquait les anciennes diètes provinciales pour prendre leur avis sur des difficultés pratiques en matière de législation communale et de répartition d'impôts. Contrarié à cet égard par la seconde Chambre, il s'appuyait sur la première. La pairie, en Prusse, n'avait été organisée qu'à titre provisoire. Il s'agissait de procéder à son organisation définitive, et alors se développait, dans des systèmes opposés, la pensée des partis. Les uns voulaient attribuer au roi le choix d'un certain nom-

bre de membres héréditaires parmi les nobles possesseurs des majorats, et d'un certain nombre de membres à vie parmi les grands dignitaires de la cour et les principaux fonctionnaires du royaume. Les princes du sang, ceux de la maison de Hohenzollern et les descendants des princes médiatisés eussent été, de droit, membres héréditaires. Cette combinaison était appuyée par le roi. Le parti féodal eût voulu, en conservant au roi la prérogative de choisir les membres héréditaires parmi les possesseurs de grands fidéicommis, faire nommer les membres à vie par la *Ritterschaft*. Le parti centralisateur eût voulu faire choisir par le roi les membres à vie surtout parmi les grands fonctionnaires des différents ordres. Un système de transaction entre ces plans divers fut présenté par M. Koppe; la Chambre les rejeta tous. Le 27 avril 1852 un message royal saisit la Chambre d'un nouveau projet, aux termes duquel la composition de la pairie devait être réglée par ordonnance royale, sans désignation des catégories dans lesquelles devraient être faits les choix. La proposition contenue dans le message royal fut repoussée, le 6 mai, dans la seconde Chambre du parlement, par 181 voix contre 13. Plusieurs amendements qui s'étaient produits pendant la discussion avaient été successivement écartés. Cette persistance dans l'opposition, ce parti pris de repousser tout projet de révision de la Constitution parurent à quelques-uns d'un assez mauvais augure pour la continuation du gouvernement représentatif en Prusse. L'époque fixée par la loi étant venue, on procéda aux élections géné-

rales pour les deux Chambres. Le gouvernement prévalut, et toutefois un élément nouveau fut introduit dans le parlement prussien par ces élections : c'était l'élément catholique, jusqu'alors représenté par un très-petit nombre de membres, et qui, en comptant désormais plus de cinquante, pouvait à son gré déplacer la majorité.

La nouvelle session s'étant ouverte (1852-1853), le gouvernement royal, par l'organe accrédité de M. de Manteuffel, persista dans sa résolution de réformer le pacte constitutionnel et d'accroître les priviléges de la couronne. La tâche lui était rendue plus facile par cela même que des élections de 1852 était sortie une Chambre au sein de laquelle l'élément libéral se trouvait à peine représenté. Dès lors le « parti de la Croix, *Kreuz-Zeitung* », et l'on désigne sous ce nom un parti conservateur exagéré, qui se fait de l'appui de la Russie une arme contre toute espèce de progrès, le parti de la Croix, disons-nous, se trouvait plus que jamais en mesure de revendiquer les anciens priviléges de l'aristocratie territoriale et de comprimer toutes les manifestations du libéralisme prussien, s'il est en Prusse un parti qui puisse être appelé libéral.

V

Le royaume de Danemark voyait toujours son avenir compromis par deux problèmes politiques d'une solution très-dificile : la question des duchés et le règlement de la succession au trône.

Le Danemark avait proposé à la Prusse, à la Russie et à l'Autriche, un plan d'organisation qui réunissait sous la même loi les différentes parties du royaume; dans cette combinaison les deux duchés appartenant à la Confédération germanique auraient eu des assemblées législatives spéciales et des représentants particuliers au conseil des ministres. Le Sleswig eût possédé également son assemblée législative, une administration ministérielle et locale distincte, et quelques institutions communes avec le Holstein.

Le gouvernement danois cherchait par là à concilier les vues différentes des deux grands partis qui se divisaient le Danemark. L'un de ces partis, qui s'intitulait expressément *national*, portait encore le nom de *parti de l'Eider*. Il voulait faire un même corps du Danemark et du Sleswig, réunis sous des institutions communes avec un parlement unique, et donner au Holstein et au Lauenbourg une représentation et une administration distinctes. La fusion de parties renfermant des éléments antipathiques lui semblait un danger pour l'unité et pour l'indépendance du royaume, et il voyait dans une communauté de ce genre une cause permanente de désordre et d'intrusion étrangère. L'autre parti était celui de *l'intégrité* (*Heelstatsparti*). Celui-là, tenant peu de compte des différences de nationalité et de langue, voulait imposer au Sleswig, comme aussi au duché de Holstein, une communauté d'institutions destinée à faire disparaître peu à peu ce qui restait de l'autonomie de ces deux provinces.

Le 28 janvier 1852 le roi de Danemark, ayant

reconstitué son ministère, publia une ordonnance qui avait pour objet d'établir l'union intime et réelle de toutes les parties de la monarchie danoise. Cet acte du souverain, tout en respectant certains priviléges et en accordant à chacun des duchés une représentation spéciale, mécontenta les hommes qui s'attribuaient, dans les diverses contrées soumises à la couronne du roi Frédéric VII, la dénomination exclusive de parti national. On dut s'attendre à des protestations, à des résistances.

En ce qui concernait la succession au trône, il existait, parmi les différents compétiteurs, un prince de la maison de Sleswig-Holstein-Sonderbourg-Gluksbourg, le prince Chrétien de Gluksbourg, neveu, par sa mère, du roi Chrétien VIII, et appartenant, par son père, à la descendance mâle du roi de Danemark. C'est ce prince qui fut choisi, du consentement du roi Frédéric VII. Ce choix mettait fin aux objections allemandes et assurait l'intégrité de la monarchie danoise. A ce point de vue ce choix fut accueilli avec joie par la majorité des Danois; mais, en même temps, il consacrait le principe de la loi salique et effaçait celui de la loi danoise, la *lex regia* de 1665, qui admet la succession par hérédité féminine. L'instinct national craignait de ce côté les réserves faites par le chef de la maison de Holstein-Gottorp, l'empereur de Russie, qui avait maintenu ses droits éventuels à la succession d'une partie du duché de Holstein au cas d'une extinction de la ligne mâle de la dynastie nouvelle. Les puissances signataires du traité de Londres n'avaient pas expressément garanti à jamais l'intégrité

de la monarchie danoise; mais enfin, en prenant l'engagement d'aviser par un arrangement nouveau, dans le cas où la descendance mâle du prince Chrétien de Gluksbourg viendrait à s'éteindre, les puissances s'étaient engagées de fait à défendre le principe. On avait pris contre les subtilités mauvaises de la politique germanique une précaution nécessaire en stipulant dans le traité la renonciation de toutes les maisons princières qui, à tort ou à raison, avaient élevé des prétentions; et l'instrument principal de l'ambition germanique, le chef de l'insurrection des duchés, le duc d'Augustenbourg, avait été contraint de renoncer aux droits qu'il s'attribuait sur le Holstein. Il avait d'ailleurs obtenu, pour cette renonciation, une indemnité que l'influence de la Prusse et du prince de Saxe-Cobourg, agissant sur le représentant d'Angleterre, fit élever à une somme exagérée.

Les deux affaires principales ainsi réglées, le gouvernement danois avait pu commencer à rétablir l'ordre si déplorablement troublé pendant les dernières années. Dès le 18 février, les troupes allemandes avaient évacué le Holstein. Le 1er avril l'état de siége avait été levé dans le Sleswig méridional. L'armée, qui, pendant la guerre, s'était accrue de tout ce que le Danemark proprement dit renfermait de patriotes dévoués, tendait à reprendre ses anciennes proportions. L'organisation de la force publique avait fourni la première matière à l'application des principes posés dans le manifeste royal du 28 janvier. Les troupes du Holstein avaient été fondues dans celles du Danemark. La citadelle de Rendsbourg,

placée au milieu de l'Eider comme une propriété en litige entre le Danemark et le duché de Holstein, commençait à tomber sous le marteau. Les duchés se trouvaient encore placés sous une administration séparée, et cet état exceptionnel devait durer jusqu'à la promulgation d'une constitution commune.

VI

En face des difficultés qui préoccupaient l'Europe et faisaient surgir tant de conflits, la Suède continuait de s'effacer et de prendre une attitude honorable, sans doute, mais secondaire. Le parti scandinave voyait avec regret cette politique d'abstention prudente, mais le gouvernement s'y maintenait par système. Les efforts du libéralisme suédois, un peu remuant, et quelques tentatives avortées de socialisme en Norvége avaient démontré à l'héritier de Bernadotte que la démagogie européenne trouverait au besoin des échos dans ses paisibles États, et il jugeait très-inopportun de s'engager dans les querelles des autres pays.

La Suède, par malheur pour elle, refusa d'entrer dans les voies où elle semblait entraînée par la civilisation moderne; elle eut à rougir de l'intolérance de son clergé luthérien, de la législation barbare qui régissait chez elle les matières religieuses. Ce pays, qui se montrait si fier de sa liberté, en était encore à subir des règlements tyranniques, tels que la loi qui défend à tout sujet suédois, sous peine d'une amende de 10 thalers, d'assister à l'office divin dans un autre temple que le sien. Comme si ce régime ne

suffisait pas à la sécurité de la religion d'État, la diète rétablit cette année une loi suivant laquelle tout individu, riche ou pauvre, jeune ou vieux, en un mot tout Suédois de tout âge, de tout sexe et de toute condition, passerait tous les ans un examen sur le catéchisme. En outre la diète rejeta la proposition de permettre aux luthériens eux-mêmes de se réunir, hors le temps des offices, dans des maisons particulières, pour y lire la Bible, et cependant cette faculté n'était demandée qu'à la condition que le maître de la maison répondrait : 1° de l'ordre; 2° qu'aucun discours ne serait prononcé ; 3° qu'aucune erreur ne serait répandue ; 4° que la réunion se ferait sous la surveillance du pasteur et du syndic de l'église, avec l'obligation de poursuivre les contraventions à la loi.

Une proposition timide en faveur de la liberté des cultes fut rejetée par les états, comme il était déjà arrivé en 1844 et en 1848, et trois états, la noblesse, le clergé et les paysans, repoussèrent, à une immense majorité, la demande d'autoriser le gouvernement à confier exceptionnellement quelques chaires des universités à des célébrités étrangères ou même à des professeurs non luthériens, de peur que des catholiques ne pussent s'y glisser et y trouver l'occasion de faire des prosélytes.

On le sait, au reste, la qualité de luthérien est la condition nécessaire d'admissibilité aux fonctions publiques, et l'abandon de la religion d'État entraîne la perte des droits civils et la peine du bannissement. La moindre accusation de prosélytisme entraîne, pour les représentants du culte catholique, des procès rui-

neux. Le curé de la paroisse de Stockholm et la directrice de l'école catholique eurent à subir, cette année, une persécution de ce genre, et on vit le journalisme libéral joindre ses excitations à celles des persécuteurs, malgré l'absence évidente de preuves. Et cependant le § 15 de la Constitution de 1809 dit formellement que « le roi ne doit forcer la conscience de personne ni permettre qu'elle soit forcée. »

VII

La Russie, durant cette période historique, s'était trouvée mêlée à toutes les affaires de l'Europe ; par d'habiles services rendus aux gouvernements menacés d'une destructions révolutionnaire, elle s'était acquis le droit de peser sur les déterminations, sur la politique des cours allemandes, de tout le poids qu'imposent la reconnaissance et la peur. La Confédération germanique réorganisée, la diète rétablie, les rivalités de la Prusse et de l'Autriche apaisées par son arbitrage, tels étaient les résultats obtenus ou favorisés, et qui étendaient et consolidaient dans le monde l'influence russe.

Ailleurs la religion lui servait de prétexte pour pénétrer chaque jour plus avant dans les intérêts des peuples ; le protectorat étendu sur les églises du culte grec ouvrait au czar toutes les routes du protectorat politique. Déjà cette transformation d'influences se révélait dans les provinces danubiennes, où la Russie exerçait sans relâche un droit d'intervention qui laissait à la fois des habitudes de soumis-

sion et de dépendance et des obligations matérielles fécondes en nouvelles immixtions. C'est ainsi, par exemple, que la Valachie et la Moldavie, ruinées par trois ans d'occupation militaire, étaient restées grevées d'une dette qui pouvait fournir aux convoitises moscovites des prétextes nouveaux. La question des lieux saints ne devait pas tarder à offrir aux mêmes ambitions une occasion spécieuse de s'immiscer dans les affaires de la Turquie, et déjà même on pouvait comprendre, à l'attitude hautaine et provocatrice de la politique russe, que ces prétentions allaient devenir menaçantes pour la paix générale.

Ailleurs c'était aux affinités de race que l'ambition du czar demandait des moyens d'action. Une propagande active, exercée sur les Slaves du sud-ouest, tendait à détacher du protectorat ou de la domination de la Turquie des populations nombreuses. C'est ainsi que le cabinet de Saint-Pétersbourg, exploitant des sympathies de nationalité et de religion, commençait à rencontrer chez les Monténégrins un point d'appui qui, à l'occasion, pouvait l'aider à exercer une influence sérieuse sur les Serbes et sur les Bosniaques, en attendant le jour où il parviendrait à l'étendre sur les Slavoniens et sur les Croates d'Autriche. En Italie l'influence russe enveloppait déjà le royaume des Deux-Siciles. Dans le Danemark elle pesait sur la question des duchés et sur le règlement de la successions au trône. En Asie elle se développait lentement, mais sûrement, vers les mers de la Chine et vers la Perse, et ses progrès sur ce point causaient à l'Angleterre des préoc-

cupations d'autant plus vives que, nonobstant la résistance désespérée des Tcherkesses et des montagnards du Caucase, la Russie avançait chaque année sur ce terrain difficile et s'y établissait de manière à en prendre possession pour toujours.

Alors qu'elle poursuivait des frontières de la Chine à la mer Caspienne et de la mer Caspienne à la mer Adriatique un système continu d'envahissement, tantôt réalisé à force ouverte, tantôt déguisé sous les apparences du protectorat, la Russie ne pouvait manquer à la pensée politique suivie depuis vingt-trois ans contre la Pologne, et qui avait pour but l'absorption de ce royaume dans la grande unité moscovite et la destruction de tout ce qui pouvait servir encore de point d'appui ou de base aux justes réclamations de la nationalité polonaise. La suppression de la ligne de douanes entre la Russie et la Pologne avait fait disparaître, en 1851, un obstacle de plus à l'assimilation des deux pays; un obstacle plus opiniâtre était la résistance généreuse du peuple polonais et de sa noblesse, qui ne s'étaient point encore réconciliés avec le gouvernement du car et gardaient l'attitude d'une nation vaincue. La Russie, impatiente d'en finir avec ces volontés silencieusement appuyées par les sympathies de l'Europe, avait cherché à marcher plus avant dans les voies de l'oppression ; elle avait exigé des Polonais l'obéissance à défaut de dévouement. Un ukase promulgué au mois de mai 1852 ordonna que les fils des propriétaires nobles des gouvernements occidentaux de Kowno, de Vilna, de Grodno, de Minsk, de Wolhynie, de Podolie et de Kiew, sui-

vant une religion autre que la religion grecque et possédant au moins cent âmes, fussent à l'avenir enrôlés pour le service militaire à dix-huit ans et incoporés dans les régiments avec le grade d'enseigne, à la condition d'un examen préalable. L'ukase constatait, dans ses considérants, l'abstention des services publics systématiquement pratiquée par la noblesse. Il y était dit :

« Notre désir a toujours été que la noblesse polonaise des gouvernements occidentaux de Kowno, Vilna, Grodno, Minsk, Wolhynie, Podolie et Kiew, fût admise à rivaliser de zèle avec la noblesse de la Grande-Russie de toutes les confessions chrétiennes, en manifestant ses sentiments de fidélité et de dévouement dans notre armée victorieuse ou dans les fonctions civiles. A notre grand regret nos espérances ne se sont pas réalisées. Abstraction faite de quelques rares exceptions qui méritent d'autant plus d'éloges et de reconnaissance, la plus grande partie de la jeune noblesse reste oisive et s'éloigne entièrement du service public. Ces sentiments, contraires aux devoirs d'un gentilhomme, ne peuvent plus être tolérés. »

Le gouvernement russe, déterminé à lutter contre les obstacles que lui opposaient les différences de nationalité et de race, se montrait plus implacable encore et plus tyrannique pour venir à bout des obstacles qui naissaient des différences de religion. La foi catholique continuait, dans ce vaste empire, à être l'objet de persécutions impitoyables et qui n'avaient de précédents que dans les annales des règnes de Henri VIII et d'Élisabeth Tudor.

VIII

Les grandes difficultés européennes qui allaient surgir se rattachaient de nouveau à la question d'Orient, si souvent éveillée, si souvent assoupie, et qui renfermait sans cesse dans ses replis ou dans ses obscurités le problème mal résolu du maintien de la paix entre les puissances ou du signal d'une conflagration générale.

Les gouvernements de l'Europe, durant les années qui avaient suivi la révolution de Février, s'étaient d'abord préoccupés de la nécessité de lutter contre les explosions démocratiques ou nationales dont nous avons esquissé le récit. Les incendies qu'ils avaient dû éteindre à leurs portes ne leur avaient pas laissé le loisir de suivre pas à pas toutes les phases dans lesquelles était successivement entrée la question d'Orient, question vitale, qu'on peut ajourner, mais qu'il faudra tôt ou tard résoudre. A cette question, en effet, se lie le sort de plusieurs peuples, qui se montrent d'ailleurs assez insoucieux en face d'un semblable problème; de plusieurs peuples qui connaissent à peine l'existence de Constantinople et de la Syrie, et ne comprennent pas par quel mystère l'avenir du monde dépendrait, comme le disent les hommes d'État, d'une querelle à laquelle l'Occident voudrait demeurer étranger, du plus ou moins de durée que la Providence assignerait à la domination des Turcs à Constantinople.

Mais les questions politiques ont beau échapper à

l'intelligence des masses, lorsque l'heure est venue de les poser et de les débattre, les gouvernements ne peuvent les éluder, les peuples n'ont pas le droit de s'y soustraire.

IX

L'empire ottoman se trouvait aux prises avec des complications extérieures qui semblaient hâter le dénouement d'une crise intérieure depuis longtemps prévue. Ses relations avec l'Autriche étaient compromises par la tolérance accordée à des réfugiés hongrois dont le cabinet de Vienne réclamait l'expulsion immédiate. Ses différends avec l'Égypte n'étaient pas encore aplanis; sa situation financière donnait de graves inquiétudes; la tranquillité de la Moldavie et de la Valachie était assez précaire. Encore quelques mois, et l'orage s'étendait plus loin encore; c'étaient à tous les points de l'horizon des difficultés menaçantes. Ici la question de succession au trône de la Grèce; là l'hérédité réclamée par la France au profit de la famille du bey de Tunis, tandis que la Porte prétendait reprendre la Régence comme pachalik. L'emprunt turc non reconnu et la défense d'introduire les monnaies étrangères montraient à quel empirisme financier le gouvernement persistait à se condamner; l'interdiction de la navigation étrangère dans les eaux du Bosphore et sur le littoral ottoman allait témoigner une fois de plus et de l'esprit d'exclusion des musulmans, et de la faiblesse du divan en présence des influences souvent contradictoires des nations étrangères. La

guerre de Syrie dévoilait sa faiblesse intérieure, tandis que la persécution des chrétiens de Bosnie, exploitée et envenimée encore par les intrigues autrichiennes, faisait éclater cette intolérance, toujours accrue en proportion de la distance qui sépare de Constantinople les représentants de l'autorité. Enfin l'affaire du règlement de la frontière turco-persane, la querelle du Monténégro, les discussions élevées entre la Porte et l'Autriche au sujet de points contestés sur le littoral, et par-dessus tout la question des lieux saints, semblaient autant de causes possibles de guerre prochaine.

La question des lieux saints n'était au fond qu'une lutte d'influence entre le catholicisme, représenté par la France, et le schisme grec, soutenu dans ses prétentions par la Russie. On sait que, par les capitulations conclues avec la France en 1673 et en 1740, la Porte s'est engagée à conserver aux catholiques les lieux de visitation de la Terre-Sainte. Les sanctuaires ou lieux saints, comme on les appelle, étaient dans les mains des catholiques depuis un temps presque immémorial; les titres de cette possession remontent jusqu'aux premiers soudans d'Égypte, c'est-à-dire à plusieurs siècles même avant la conquête de Jérusalem par les Ottomans. Le sultan Sélim, quand il se rendit maître de la Palestine, confirma les religieux francs, par plusieurs firmans, dans leurs possessions et dans leurs priviléges.

Or, en dépit de cette possession établie par les siècles et par les traités, les schismatiques grecs et les Arméniens avaient constamment pratiqué, à la faveur

de leur nombre et de la protection russe, un système d'empiétements qui tendait à mettre en leur pouvoir les principaux sanctuaires, et la Porte Ottomane, loin de s'opposer à ces usurpations, les avait tantôt ouvertement, tantôt clandestinement favorisées. En 1850 M. le général Aupick, représentant de la France, revendiqua la restitution des sanctuaires que les Grecs avaient dérobés aux catholiques. Le gouvernement ottoman n'osa point répondre par un refus, mais il mit au droit des Latins des obstacles de forme qui tendaient à en annuler l'exercice. La Russie, qui vint en aide aux schismatiques grecs, encouragea les résistances mal déguisées de la Porte. M. le marquis de la Valette, qui remplaça le général Aupick à Constantinople, proposa un arrangement aux termes duquel il devait y avoir, pour les Latins et pour les Grecs, participation en commun de quatre sanctuaires. La Porte déclara qu'elle accepterait, à la condition que la participation en commun, au lieu d'être restreinte à quatre sanctuaires, serait étendue à tous les sanctuaires indistinctement. M. de la Valette repoussa avec fermeté un compromis que la France ne pouvait accepter et contre lequel l'Église romaine n'aurait pas manqué d'élever de justes protestations.

On ne tarda pas à apprendre que les refus opposés par le gouvernement ottoman aux propositions de la France avaient eu pour point de départ une demande expresse adressée à la Porte par l'empereur de Russie. M. de la Valette ne s'arrêta point devant cet obstacle, et le gouvernement turc se vit réduit à fléchir devant les volontés de la France.

Sa soumission fut de courte durée; un firman édicté en 1852 accorda aux Grecs une partie des priviléges auxquels les Latins seuls avaient droit. Les Latins protestèrent et les Grecs ne se trouvèrent pas assez favorisés. Sur ces entrefaites les Monténégrins essayèrent de secouer la domination de la Turquie; la Russie offrit sa médiation, mais le gouvernement ottoman croyait entrevoir dans la révolte de ses vassaux l'effet d'une intrigue moscovite; dominé par cette conviction, il n'eut garde d'accepter l'intervention peu désintéressée qui lui était proposée.

Le cabinet de Vienne s'émut à son tour; il insista auprès de la Porte pour qu'on se hâtât de rappeler le corps d'armée dirigé contre les insurgés monténégrins. La Turquie ne vit d'abord dans cette injonction de l'Autriche qu'une menace contre son indépendance et elle en appela à la protection de la France et de l'Angleterre. Les ambassadeurs de ces deux puissances, comprenant bien qu'après tout il ne s'agissait que d'enlever un prétexte à l'intervention de la Russie, déterminèrent le divan à faire rétrograder ses troupes. Il était temps; déjà le czar avait insisté pour que sa médiation fût acceptée, et le prince Menschikof se dirigeait vers Constantinople pour faire agréer les propositions de son maître. Le prince arriva le 28 février 1853 dans la capitale de l'empire ottoman; il fit une entrée solennelle; sa suite était nombreuse et imposante, et une sorte d'ostentation menaçante présidait à cette démarche. En effet on avait exigé de la Porte des honneurs extraordinaires, et la population grecque de la capitale

avait été secrètement conviée à se porter au-devant du représentant de l'empereur Nicolas, protecteur de la religion grecque. Des rumeurs étranges avaient précédé et accompagnaient le prince; on disait qu'une armée russe se rassemblait sur la frontière de Bessarabie; que l'avant-garde, sous le commandement du général Dannenberg, n'était qu'à quelques lieues de Jassy, prête à franchir le Pruth au premier signal; on disait encore que la flotte de Sébastopol était prête à porter sous les murs de Constantinople des troupes de débarquement, et que le moment était venu où la Russie allait régner de nom ou de fait sur le Bosphore.

L'attitude singulière du prince sembla donner raison à ces bruits menaçants. Sa première démarche fut une insulte ouverte adressée au ministre des affaires étrangères de la Porte. Fuad-Effendi, consterné, offrit sa démission, qui fut acceptée. L'envoyé extraordinaire du czar, ne pouvant intervenir dans l'affaire du Monténégro, déjà éteinte, se préoccupa du règlement de la question des lieux saints, qui était demeurée en suspens. Les dispositions du czar à ce sujet donnaient à réfléchir. Le chargé d'affaires de Russie ayant déclaré que le traité de Kaïnardji assurait à son auguste maître la protection de la religion grecque dans l'empire ottoman, cette prétention fut vivement relevée par M. de la Valette. La Russie se montrait peu disposée à régler seule à seule avec la France cette question des lieux saints, et toutefois elle évitait par prudence des déclarations et des démarches qui eussent rendu la guerre immédiate et

inévitable. Elle cherchait à Saint-Pétersbourg comme à Constantinople à endormir la vigilance de notre diplomatie, et se bornait, par l'organe de M. de Nesselrode, à se plaindre de ce qu'elle appelait *l'ascendant moral* de la France sur la Turquie ; elle invitait, en outre, le gouvernement britannique à *ramener le cabinet français aux conseils de la prudence*. Dans de telles conjonctures, l'arrangement de l'affaire des lieux saints, tel qu'il fut imposé à la Porte par la Russie, était peu favorable aux droits des Latins et ne donnait point aux réclamations de la France une satisfaction suffisante.

L'Angleterre fit des représentations empreintes, à l'égard de la France, d'une forme peu amicale; elle ne voulait nullement admettre la gravité d'une question qui, résolue selon le droit et la justice, devait fortifier et accroître notre influence en Orient. Cependant les puissances catholiques appuyaient la France, et l'Autriche invoquait, mais d'une façon tout individuelle, ses traités particuliers avec la Turquie en faveur des Latins. Quant au gouvernement russe, il ne cherchait déjà plus à cacher ses préparatifs militaires, et, tout en essayant de donner le change aux susceptibilités de la Grande-Bretagne, il ne craignait pas de se montrer prêt à entrer en lutte avec la France. En face de ces difficultés, qui précédaient des conflits plus sérieux encore, la Porte Ottomane se voyait en proie aux hésitations et ne cédait qu'avec une répugnance mêlée de terreur aux exigences du prince Menschikof.

X

L'article secret que la Russie voulait imposer au gouvernement du sultan était relatif à la protection de la religion grecque; il y était dit : « Dans le but désiré de faire cesser à jamais toutes les causes de dissension, tous les doutes et tous les différends relatifs aux immunités, aux droits et aux priviléges accordés et assurés par les anciens sultans aux habitants de la Valachie, de la Moldavie et de la Serbie, qui, de même que différentes autres nations chrétiennes, dans l'empire turc, professent la religion *gréco-russe,* on est convenu, par les présentes conventions, des conditions suivantes, savoir : la religion grecque sera toujours protégée dans toutes les églises; les représentants de la cour impériale auront le droit, *comme par le passé*, de donner des ordres aux églises, tant à Constantinople que dans d'autres endroits et villes, ainsi qu'aux ecclésiastiques, et, comme ces conseils viennent de la part d'un gouvernement voisin et ami, ils seront bien accueillis. » Ce protectorat assez vague se trouvait défini par plusieurs autres prétentions qui consistaient en garanties d'indépendance à assurer aux patriarches grecs, qui seraient désormais nommés à vie; en une extension du traité de Kaïnardji, qui n'arrivait à rien moins qu'à assurer le protectorat de la Russie sur les sujets grecs et arméniens de la Turquie.

La sanction matérielle de ces prétentions, c'était la présence d'une armée russe sur les bords du Pruth,

le caractère officiel de l'ambassadeur, chef suprême de la marine impériale, et son attitude bien marquée d'intimidation.

Les représentants de l'Angleterre et de la France comprirent le danger qui se manifestait pour l'Europe et se hâtèrent, en dégageant du débat la question des lieux saints, de faire à ce sujet des concessions dont la Russie se montra satisfaite, puisqu'elles étaient à l'avantage des Grecs. Il s'agissait, en effet, de la réparation de la coupole du Saint-Sépulcre et du règlement du service religieux des différentes communions dans l'église du tombeau de la Vierge. Il fut admis, dans une conférence entre M. de la Cour et le prince Menschikof, que la coupole serait réparée aux frais de la Turquie, et que le patriarche grec, s'il n'était pas admis, comme il le demandait, à diriger les travaux, pourrait au moins donner des conseils. Quant à la répartition des heures du service religieux, les Grecs et les Arméniens passeraient avant les Latins pour la jouissance du sanctuaire. Ainsi l'affaire des lieux saints fut définitivement réglée. Le prétexte du prince Menschikof avait disparu; le gouvernement français tint à le constater hautement. Aussitôt qu'il put connaître la fin de cette phase préliminaire de la question d'Orient, il marqua par un article officiel le commencement d'une situation nouvelle. Cet article résumait en quelques lignes la discussion relative aux lieux saints, annonçait la solution obtenue sans l'abandon d'aucune concession antérieurement faite, et se terminait ainsi :

« C'était là, pour nous, le point essentiel, celui

qui ne pouvait être de notre part l'objet d'aucune transaction. Quant à nos anciens traités avec la Turquie, nul acte diplomatique, nulle résolution de la Porte ne saurait les invalider sans le consentement de la France.

« M. le prince Menschikof demande encore au divan la conclusion d'un traité qui placerait sous la garantie de la Russie les droits et les immunités de l'Église et du clergé grecs. Cette question, complétement différente de celle des lieux saints, touche à des intérêts dont la Turquie doit la première apprécier la valeur. Si elle amenait quelques complications, elle deviendrait une question de politique européenne, dans laquelle la France se trouverait engagée au même titre que les autres puissances signataires du traité du 13 juillet 1841. »

C'était dire à la Russie qu'un pas de plus fait par elle dans cette voie d'usurpations et de menaces à l'égard de la Porte Ottomane, et pour asseoir en Orient une influence illégitime, aboutirait inévitablement à un choc entre l'empire moscovite et les puissances occidentales, et le gouvernement de Napoléon III n'entendait pas reculer.

XI.

En attendant, l'opinion publique, en Europe et même en France, ne se rendait pas bien compte de la gravité des prétentions de la Russie. Le côté religieux de la question masquait pour beaucoup le côté politique. C'est à peine si, ailleurs que dans le monde

de la diplomatie, on savait bien ce que c'était que ces Grecs de Turquie pour lesquels le csar réclamait ce dangereux patronage. On prenait généralement ce nom de religion pour un nom de race.

La Turquie d'Europe renferme plusieurs races parfaitement distinctes, à savoir, par rang d'importance numérique, les Slaves, les Moldo-Valaques ou Roumains, les Albanais et les Grecs. Les Slaves, au nombre de sept millions, occupent la Bulgarie, la Serbie, l'Herzegovine et la Bosnie. Les Roumains, dont on compte quatre millions, habitent les Principautés et on en trouve aussi en Macédoine, en Thessalie et même en Grèce. Les Albanais, au nombre d'un million et demi, occupent l'Épire. Enfin les Grecs, un million à peu près, sont répandus par tout l'empire.

Mais ce n'est pas de ce million de Grecs de race qu'il s'agissait aujourd'hui; il s'agissait de tous les sujets de la Porte Ottomane professant la religion grecque, qu'ils fussent d'ailleurs Slaves, Moldo-Valaques, Grecs ou Albanais. Or, dans l'Eglise grecque de Turquie, tous les dignitaires étant à la fois pourvus d'attributions spirituelles et temporelles, le droit d'ingérence d'une puissance étrangère dans les attributions religieuses du clergé eût entraîné la participation au pouvoir civil. Si donç, dans tous les pays du monde, le droit réclamé par la Russie eût constitué une usurpation flagrante de la souveraineté, en Turquie il eût été absolument l'équivalent d'une dépossession politique, et la France ne pouvait laisser tranquillement la Russie prendre possession de Constantinople sous l'apparence d'un protectorat mal déguisé.

XII

La Porte, se voyant soutenue par la France, refusa d'accueillir les étranges propositions du prince Menschikof en ce qui concernait le droit revendiqué par la Russie d'intervenir comme puissance protectrice de tous les sujets du sultan professant la religion grecque. Le prince notifia avec hauteur un *ultimatum* qui fut repoussé. Dès ce moment toute relation officielle fut rompue entre la Russie et la Porte, et la Turquie dut se préparer à répondre à la guerre par la guerre. Disons qu'en procédant avec ce mépris des droits d'une nation faible le gouvernement du czar ne se crut exposé à aucun danger sérieux. La modération excessive de l'Angleterre, les concessions inattendues de la France dans la question des lieux saints l'encourageaient à tout oser. En réalité, le résultat de la conduite molle et hésitante de la diplomatie anglaise avait enhardi Nicolas I[er] au lieu de le désarmer. Cette soif de paix qu'on montrait à Londres était une provocation à des agressions nouvelles. On put croire à Saint-Pétersbourg que rien ne pourrait amener l'Angleterre à une détermination vigoureuse. Si, au contraire, on eût dès l'origine indiqué nettement le point au delà duquel on ne souffrirait pas que la Russie poussât sa politique entreprenante, cette fermeté eût peut-être assuré la paix du monde. Au surplus, en présence des attermoiements du cabinet de Saint-James, le czar pouvait se tromper; il s'exagérait peut-être l'impuissance future d'une nation qui n'a jamais été organisée militairement, qui affiche

une antipathie nationale pour les armées régulières, et qui, forte de ses institutions, ne voit dans l'état guerrier des nations du continent qu'une servitude militaire. Il savait qu'on n'entre pas impunément, avec une suite et une ardeur pareilles, dans le grand courant de la production, de l'industrie, sans se détourner des voies de la guerre. Il savait que la Grande-Bretagne, qui ne connaît ni le service obligatoire de la France, ni celui des landwehr allemandes, qui n'a d'armée permanente que celle qui lui est absolument indispensable pour fournir à la garnison de ses colonies, ne trouverait pas, au jour fixé pour l'agression, un établissement militaire sérieux à lui opposer. L'Angleterre serait prise au dépourvu, d'autant plus que l'Irlande, cette vieille pépinière de ses armées, venait de perdre plus de trois millions d'hommes par la famine et par l'émigration.

D'un autre côté les informations générales transmises à Saint-Pétersbourg sur la France représentaient ce pays comme à peine sorti d'une révolution, exclusivement occupé d'en prévenir de nouvelles. Là aussi, disait-on, s'était produit cet affaissement qui suit les crises graves, et régnait ce besoin de repos, cette soif de calme qu'inspirent les nécessités et les habitudes du commerce et de l'industrie. L'énorme accroissement du capital immobilier, et surtout de la richesse mobilière, depuis la révolution de 1789, est un fait qui se retrouve dans l'histoire de toutes les nations d'origine européenne; mais en France particulièrement, et surtout depuis 1830, le capital mobilier du pays, c'est-à-dire les métaux précieux, les chemins de fer, les canaux, les usines, les construc-

tions maritimes, le matériel et l'outillage de l'agriculture et de l'industrie avaient pris un développement immense. Aussi chaque jour voyait-il les intérêts individuels s'unir plus étroitement à la conservation de l'ordre, du travail et de la paix. L'enjeu engagé dans les hasards d'une guerre européenne serait tout autrement important qu'autrefois.

XIII

En France comme en Angleterre la guerre causait une appréhension profonde; bel hommage rendu à la civilisation que cette terreur universelle des intérêts, que cette haine de l'opinion publique pour les brutales interventions de la force. Quant à l'Allemagne, la Russie croyait pouvoir compter sur sa neutralité en attendant qu'elle obtînt d'elle, si la lutte venait à s'engager, un concours actif et énergique. L'Autriche, à peine sortie d'une crise suprême, lui semblait à tout jamais liée à sa destinée par l'intérêt conservateur et par la reconnaissance des services rendus. La Prusse et le reste de l'Allemagne avaient contracté sans doute l'habitude de l'obéissance, et on pouvait les considérer comme n'existant pas.

C'est quelque chose en effet qu'une solidarité d'intérêts déjà vieille de quarante ans; c'est quelque chose surtout lorsqu'une habile et fière politique a su peu à peu faire de l'allié un protecteur et remplacer le conseil par l'ordre. Commencée pour écraser la république française, cimentée à Leipzig et dans les murs de Paris, fortifiée plus tard par les révolutions

nombreuses qui menacèrent l'ordre établi en Europe, l'alliance des deux grandes puissances allemandes avec la Russie avait changé peu à peu de caractère. Le lien d'amitié était devenu à la longue un lien de dépendance, de même aussi que l'alliance formée pour l'intérêt d'un moment était devenue permanente et s'était changée, pour beaucoup, en une sorte de religion. L'instinct exagéré de conservation sociale avait peu à peu fait accepter à l'Allemagne une prépondérance qui aujourd'hui ne cherchait plus à se dissimuler.

La politique russe avait su exploiter en Allemagne non-seulement la terreur des tentatives révolutionnaires, mais aussi les rivalités d'intérêts. La Confédération germanique, ce corps immense, renferme bien des éléments distincts et même opposés; les États qui la composent ont, avec des intérêts communs, des intérêts contraires; ils sont animés d'ambitions rivales dont le jeu secret se laisse deviner souvent sous l'action générale de l'état fédératif. La Russie avait su appuyer tour à tour les prétentions des grands États allemands sans jamais souffrir que l'un d'eux l'emportât définitivement sur l'autre; mais le grand auxiliaire de la politique de Saint-Pétersbourg avait été, surtout et toujours, la haine des révolutions. Le czar savait, par une longue pratique des cabinets allemands, combien ils hésiteraient longtemps avant de s'engager dans une guerre. Le grand intérêt de l'Allemagne à éviter une collision européenne, c'est la crainte que cette guerre ne devienne bien vite révolutionnaire. L'indépendance de l'Europe pourrait trouver, au cas d'un conflit, dans les soldats de

la démocratie militante, des auxiliaires peu désirés.

Quoi qu'il en soit, le voile étant déchiré, l'empereur de Russie donna ordre (3 juillet) à ses troupes de franchir le Pruth et d'occuper de vive force les provinces danubiennes, déclarant d'ailleurs qu'il les restituerait à la Porte dès qu'on aurait fait droit à ses réclamations.

XIV

Le czar espérait que l'Angleterre n'interviendrait en rien dans ce conflit, qu'elle laisserait à la France le soin de tirer l'épée pour protéger, si elle osait s'aventurer dans la lutte, le gouvernement ottoman hors d'état de résister par lui-même. Nicolas Ier avait fait à cet égard des ouvertures quasi officielles à sir Hamilton Seymour, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg. Il avait sondé les dispositions de l'Angleterre quant au partage éventuel et prochain de l'empire du sultan, offrant de céder la Crète et l'Égypte à la reine Victoria pour prix de son adhésion à cette vaste entreprise. Dans un langage familier, mais expressif, il avait dévoilé ses projets et ses espérances. « Les affaires de la Turquie, avait-il dit, sont dans un état de grande désorganisation ; le pays menace ruine; sa chute sera un grand malheur, et il est important que l'Angleterre et la Russie en viennent à une entente complète et qu'aucune des deux puissances ne fasse un pas décisif à l'insu de l'autre.... Tenez! nous avons sur les bras un *homme malade;* ce serait, je vous le dis franchement, un grand

malheur si un de ces jours il devait nous échapper, surtout avant que toutes les dispositions nécessaires fussent prises. » Peu de jours après, reprenant cet entretien, il avait ajouté : « Vous savez les rêves et les plans dans lesquels se complaisait l'impératrice Catherine ; ils ont été transmis jusqu'à nos jours ; mais moi, bien qu'héritier de ses immenses possessions territoriales, je n'ai pas hérité de ces intentions, de ces visions, si vous voulez. Mon empire est si vaste, placé si heureusement sous tous les rapports, que ce serait déraisonnable de ma part de désirer plus de territoire ou plus de pouvoir que je n'en possède ; au contraire, je suis le premier à vous dire que notre grand, notre seul danger, peut-être, naîtrait d'une extension nouvelle donnée à un empire déjà trop grand. Tout près de nous est la Turquie, et, dans notre situation actuelle, on ne saurait désirer rien de mieux pour nos intérêts. Les temps ne sont plus où nous avions à craindre quelque chose du fanatisme ou des entreprises guerrières des Turcs, et cependant ce pays est encore assez fort, ou l'a été assez jusqu'ici, pour maintenir son indépendance et se faire respecter par d'autres États.... Si désireux que nous soyons de prolonger l'existence du malade (et je vous prie de croire que je désire autant que vous qu'il continue de vivre), il peut subitement mourir et nous rester sur les bras : nous ne pouvons pas ressusciter ce qui est mort. Si l'empire turc tombe, il tombera pour ne plus se relever; je vous demande alors s'il ne vaut pas mieux être préparé à une telle éventualité que de s'exposer au chaos, à la confusion et à la certitude d'une guerre

européenne. Or tout cela devra accompagner la catastrophe si elle a lieu inopinément et avant qu'on ait tracé quelque plan ultérieur. Voilà le plan sur lequel je désire appeler l'attention de votre gouvernement. » Sir Hamilton Seymour répondit que, dans son opinion, le malade pouvait vivre encore, et que, en règle générale, le gouvernement anglais éprouvait toujours quelque répugnance à contracter des engagements en vue d'éventualités incertaines et à spéculer à l'avance sur l'héritage d'un ami. « C'est un bon principe, reprit le czar, bon dans tous les temps, mais surtout dans des temps d'incertitudes et de changements comme les temps actuels, et cependant il est de la plus grande importance que nous nous entendions mutuellement et que nous ne nous laissions pas surprendre par les événements. »

L'Angleterre pesa ces engagements et ces espérances et ne crut pas devoir s'y associer : elle n'osa trahir à ce point les intérêts de la civilisation et le soin de sa propre grandeur.

XV

A la nouvelle de l'invasion des provinces danubiennes par les troupes moscovites l'Angleterre se réveilla et comprit toute l'étendue des dangers qui menaçaient l'Europe. Elle résolut alors, sans hésitation, de maintenir l'intégrité de l'empire ottoman; elle conseilla au sultan de ne faire aucune concession incompatible avec sa dignité ou son indépendance et lui promit son appui sans restriction.

Toutefois, dans l'intérêt même de la Turquie, le gouvernement britannique ne pensait pas qu'il fallût précipiter les événements. La Turquie n'était pas prête pour une guerre de cette importance. A l'exception de l'escadre mouillée dans les eaux de Malte, les vaisseaux anglais étaient disséminés dans toutes les mers du monde. Telle était aussi la condition des escadres françaises. L'Autriche et la Prusse pressaient les deux grandes puissances occidentales de ne faire aucune démonstration belliqueuse jusqu'à ce qu'elles eussent épuisé tous les moyens de conciliation. Durant plus de trois mois de longs pourparlers s'engagèrent entre les puissances, et le czar eut des entrevues avec l'empereur François-Joseph et le roi de Prusse. Ces deux souverains hésitaient et ne promettaient du moins aucune complicité à la Russie. Quant à l'Angleterre, elle épuisait, auprès de la Turquie, tous les appels conciliateurs, tous les conseils qui lui semblaient compatibles avec la dignité du sultan. Ces efforts destinés à maintenir au moins les apparences de la paix devaient échouer contre la volonté inflexible de Nicolas Ier. Poussé à bout par l'oubli du droit et de la justice, le sultan Abdul-Medjid déclara la guerre à l'empereur de Russie et les escadres combinées de l'Angleterre et de France, sur l'invitation expresse du sultan, franchirent le détroit des Dardanelles.

XVI

L'enthousiasme des musulmans était surexcité au plus haut degré par les dangers de l'empire; les

soldats ne manquèrent pas au sultan. Le principal de ses lieutenants était Omer-Pacha, ancien sous-officier autrichien, qui avait embrassé l'islamisme et s'était rapidement élevé aux premiers grades. Chargé d'opérer sur le Danube, il somma le commandant des troupes russes d'évacuer les principautés ; sur le refus du prince Gortschakof les hostilités commencèrent, et, le 28 octobre 1853, le général ottoman s'établit à Kalafat, dans la Valachie occidentale, pour fermer aux agresseurs le chemin de la Servie, où un parti puissant se montrait sympathique à la cause du czar. Le cabinet de Saint-Pétersbourg, affichant une modération que ses actes démentirent, répondit à la dénonciation des hostilités en annonçant qu'il resterait sur la défensive. Les représentants des quatre grandes puissances neutres à Vienne et à Constantinople reprirent leurs tentatives d'accommodement (décembre). Mais alors se passait un grand événement qui diminua tout à coup les chances favorables au rétablissement de la paix. La flotte russe de la mer Noire, commandée par l'amiral Nachimoff, sortit de Sébastopol, surprit une escadre ottomane qui était à l'ancre dans le port de Sinope, la détruisit, et incendia du même coup une partie de la ville (30 novembre). L'attentat de Sinope, comme on l'appela, n'était pas seulement une violation à la parole donnée ; c'était encore une sorte de défi jeté à la France et à l'Angleterre, dont les flottes avaient, dès la déclaration de guerre, franchi les Dardanelles sur l'invitation du sultan. Les puissances maritimes étaient bien décidées à empêcher un nouveau désastre de Sinope. L'em-

pereur Napoléon III fit connaître à notre ambassadeur à Constantinople que le coup frappé par la Russie à Sinope avait atteint la France elle-même. Le gouvernement impérial enjoignit donc au général Baraguey-d'Hilliers de se concerter avec lord Stratford pour faire entrer sans retard les flottes dans la mer Noire. En même temps il proposait au cabinet de Saint-James de prendre en commun des mesures marquées au coin d'une énergie véritable. Des instructions identiques seraient adressées par les deux gouvernements aux commandants des flottes combinées, et chacun d'eux aurait à déclarer au commandant des forces maritimes de la Russie dans la mer Noire que, dans le but de prévenir le retour d'agressions comme celle de Sinope, les vaisseaux anglo-français inviteraient tout bâtiment de guerre russe rencontré en mer à rentrer dans le port de Sébastopol. M. Drouyn de Lhuys ajoutait, dans sa dépêche à M. le comte Walewski :

« Par suite de cette déclaration, nous nous trouverons, conjointement avec la Turquie, les maîtres d'un vaste bassin qui baigne les provinces à la fois les plus importantes et les plus exposées de l'empire russe, et à l'occupation de la Moldavie et de la Valachie nous opposerons, tant qu'elle durera, une occupation correspondante, dont les conséquences seront assurément plus graves pour le cabinet de Saint-Pétersbourg que celles de la prise de possession des Principautés ne saurait l'être pour la Porte. Ou l'armée commandée par M. le prince Gortschakof repassera le Pruth, ou nos vaisseaux, autant que la saison le permettra, croiseront dans l'Euxin et inter-

cepteront toute communication maritime de la Russie avec ses provinces asiatiques. Nous conserverons ainsi la mer Noire comme *gage* jusqu'à l'évacuation des Principautés et au rétablissement de la paix. En attendant, l'influence de l'Occident, presque inconnue dans ces parages, y pénétrera; les dangers auxquels notre présence exposera une domination mal assise, les rapports et les intérêts nouveaux qu'elle peut développer dans les contrées perdues pour le commerce du monde, tels sont les sérieux motifs de réflexion qu'une pareille démonstration, accomplie avec vigueur, est faite pour inspirer au cabinet de Saint-Pétersbourg. »

L'initiative française montrait encore une fois la route. La politique anglaise eut un dernier accès de faiblesse qui contrastait étrangement avec la sage énergie du gouvernement français. Lord Palmerston, qui voulait déclarer la guerre à la Russie, rencontrait des hésitations chez lord Aberdeen et chez lord John Russell; il quitta et ne tarda pas à reprendre son portefeuille, et sa rentrée aux affaires attesta qu'enfin la Grande-Bretagne allait mettre fin à de trop longues hésitations qui compromettaient sa dignité en Europe.

Peu de jours après, la France et l'Angleterre s'étant mises d'accord, les amiraux Hamelin et Dundas reçurent ordre de passer du Bosphore dans la mer Noire, de repousser toute agression contre le territoire ottoman, de ramener tout vaisseau de guerre russe qui serait rencontré en mer dans le port de Sébastopol, où la flotte de Nachimoff fut comme consignée : c'était une occupation de la mer Noire par les Français et les Anglais. Quoi qu'il en soit, le pas décisif était fait. De

Toulon à Salamine, de Salamine et de Malte à Bechika, de Bechika à Constantinople, de Constantinople à la mer Noire, les flottes alliées avaient fait, avec une prudente lenteur, quatre étapes successives en huit mois.

Les flottes combinées de la France et de l'Angleterre se composaient de quarante-quatre navires, vaisseaux de ligne, frégates ou steamers. Chacune des deux nations avait dans le Bosphore trois vaisseaux à trois ponts. L'Angleterre y avait sept vaisseaux à deux ponts et la France cinq, le magnifique vaisseau à hélice *le Napoléon* ayant dû être envoyé en réparation à Toulon; chaque pavillon avait environ dix steamers à aubes. Outre cette flotte puissante, déjà supérieure par l'armement, par la force des machines, par la qualité des équipages, par la perfection du tir, par l'instruction des officiers, à tout ce que pouvait réunir la Russie dans la mer Noire, on comptait dans le Bosphore au moins sept vaisseaux de ligne turcs et égyptiens, des frégates et des steamers, en sorte que les flottes combinées présentaient un effectif de soixante voiles. Une réserve d'excellents vaisseaux à vapeur était réunie à Lisbonne sous les ordres de l'amiral Corry, et la France réalisait dans ses chantiers des miracles de construction navale.

Et maintenant, si la guerre avec la Russie ne pouvait être évitée, on pouvait espérer que deux grandes puissances comme la France et l'Angleterre ne prendraient pas des demi-mesures et qu'elles sauraient faire les sacrifices sérieux exigés par une semblable lutte. Les deux gouvernements comprendraient sans doute qu'une guerre mollement faite contre un pa-

reil ennemi ne pouvait être qu'une suite de sacrifices inutiles, bons tout au plus pour accroître l'influence de l'ennemi.

Bonne pour la civilisation de l'Europe, la guerre qui allait s'engager devait être également avantageuse aux peuples qui attendent la civilisation chrétienne sur les confins de l'Europe et de l'Asie. Cette civilisation, un publiciste éminent, M. Saint-Marc Girardin, l'a bien dit, une fois entrée dans le bassin de la mer Noire, n'en sortira plus; l'idée utile et louable qui est au fond de la politique de toutes les nations de l'Europe, la protection et l'émancipation des populations chrétiennes de l'Orient, sera infailliblement réalisée. La Turquie ne saurait résister qu'en exerçant elle-même cette protection salutaire. De quelque part que doive venir le bien, à une heure marquée par la Providence, il faut qu'il vienne.

XVII

Avant de résumer les événements militaires qui signalèrent la guerre d'Orient, nous jetterons un coup d'œil sur les premiers développements du gouvernement impérial en France, et sur des incidents dont nous ferons une mention rapide pour n'avoir pas à les rencontrer de nouveau dans notre récit.

Le rétablissement de l'empire avait été accepté par les grandes cours de l'Europe avec une réserve mêlée de froideur; mais enfin aucune royauté n'avait osé jeter le gant à la France et invoquer, contre la dynastie napoléonienne, les déclarations impérieuses

des traités de 1814 et de 1815. Les partis s'étaient montrés au dehors moins résignés; en Angleterre, en Belgique, en Suisse, la démocratie cosmopolite avait salué l'inauguration du trône de Napoléon III par des cris de haine. L'ignoble langage des pamphlets, clandestinement colportés par les sociétés secrètes, était reproduit par des journaux accrédités en Europe, et qui ne savaient point assez respecter notre pays pour se soustraire à de pareilles inspirations. Le gouvernement français méprisait trop de pareils outrages pour s'en garantir par des injonctions menaçantes adressées aux pays qui en toléraient la scandaleuse impunité. Il attendait l'heure où les événements se chargeraient de sa justification solennelle et ce moment ne pouvait tarder.

Le 22 janvier l'empereur manda aux Tuileries les délégués des grands corps de l'État, et leur annonça son prochain mariage avec mademoiselle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba; le discours de Sa Majesté renfermait des passages qui frappèrent vivement l'opinion publique. « Quand, à la face de la vieille Europe, « disait l'empereur, on est porté par la force d'un « nouveau principe à la hauteur des anciennes dy- « nasties, ce n'est pas en vieillissant son blason et en « cherchant à s'introduire à tout prix dans la famille « des rois qu'on se fait accepter; c'est bien plutôt « en se souvenant toujours de son origine, en con- « servant son caractère propre, et en prenant fran- « chement vis-à-vis de l'Europe la position de par- « venu, titre glorieux lorsqu'on parvient par le libre « suffrage d'un grand peuple.

« Ainsi, obligé de s'écarter des précédents suivis « jusqu'à ce jour, mon mariage n'était plus qu'une « affaire privée. Il restait seulement le choix de la « personne. Celle qui est devenue l'objet de ma pré- « férence est d'une naissance élevée. Française par « le cœur, par l'éducation, par le souvenir du sang « que versa son père pour la cause de l'Empire, elle « a, comme Espagnole, l'avantage de ne pas avoir en « France de famille à laquelle il faille donner hon- « neurs et dignités. Douée de toutes les qualités de « l'âme, elle sera l'ornement du trône, comme, au « jour du danger, elle deviendrait un de ses cou- « rageux appuis. Catholique et pieuse, elle adressera « au Ciel les mêmes prières que moi pour le bonheur « de la France ; gracieuse et bonne, elle fera revi- « vre, dans la même position, j'en ai le ferme espoir, « les vertus de l'impératrice Joséphine.... »

La France prit acte de cette promesse qui devait se réaliser.

La fiancée de l'empereur des Français était digne, par les charmes de sa personne, par la distinction de son esprit et de son caractère, de la destinée inattendue qui lui était faite. Sa naissance était suffisamment illustre pour ne pas déparer un trône, et le sang du grand Alonzo Perez de Guzman, dit Guzman le Brave, qui défendit Tarifa en 1292, coulait dans ses veines. Le premier comte de Téba fut créé, à la fin du XVe siècle, par Ferdinand et Isabelle, pour la bravoure qu'il déploya devant Grenade.

Le mariage avait été célébré le 29 janvier aux Tuileries. Le registre de l'état civil de la famille de l'empe-

reur dont on se servit à la cérémonie des Tuileries était celui de l'ancienne maison impériale, conservé dans les archives de la secrétairerie d'État. Le premier acte qui s'y trouvait consigné, daté du 2 mars 1806, était l'adoption du prince Eugène comme fils de l'emreur Napoléon Ier et comme vice-roi d'Italie. Le dernier acte, celui qui précédait immédiatement l'acte de mariage de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, était celui de la naissance du roi de Rome, portant la date du 20 mars 1811.

Le lendemain, 30 janvier, le mariage religieux fut célébré en grande pompe à Notre-Dame. La voiture de Leurs Majestés, qui avait servi au sacre de Napoléon Ier et de Joséphine, était entièremeut dorée et surmontée de la couronne impériale. La décoration de la cathédrale était d'une grande richesse. Devant le portail on avait élevé un porche gothique dont les panneaux, imitant des tentures en tapisseries, représentaient des figures de saints et de rois de France. Sur les deux principaux pilastres on voyait les statues équestres de Charlemagne et de Napoléon. Tout le long de la balustrade qui couronne la galerie des rois régnait une frise d'aigles alternées par des guirlandes. Neuf bannières vertes, semées d'abeilles et au chiffre de Leurs Majestés, flottaient sur les grandes fenêtres et sur la rose du milieu. La grande galerie à jour était ornée d'une tenture verte aux semis d'abeilles; les drapeaux des quatre-vingt-six départements en surmontaient la balustrade. De larges pentes en or couvraient entièrement les abat-son du beffroi. Au sommet des tours s'élevaient quatre aigles et deux grandes

bannières tricolores. Un porche intérieur, d'un dessin aussi élégant que simple, supportait la tribune destinée à un orchestre de cinq cents musiciens. Les piliers de la cathédrale étaient tendus, jusqu'aux chapiteaux, en velours rouge, bordé de palmes d'or. Des deux côtés de la nef et de chaque tribune pendaient des tentures en velours rouge, doublées d'hermine aux écussons impériaux et reliées par des guirlandes de verdure et de fleurs. Le sommet des ogives était revêtu de pentes vertes, semées d'abeilles d'or. Aux deux angles inférieurs du transept on avait appliqué des châssis figurant des boiseries; des retables, largement peints à la manière de Giotto et de Cimabuë, masquaient les deux extrémités de la croix latine au-dessous des grandes rosaces.

Au milieu du transept et sur une estrade couverte d'un tapis d'hermine étaient placés les deux siéges d'honneur préparés pour l'empereur et l'impératrice; les armes impériales étaient brodées sur les dossiers des fauteuils, sur les prie-Dieu et sur les carreaux. Au-dessus de cette estrade s'élevait un dais magnifique en velours rouge, semé d'abeilles et surmonté d'un aigle d'or aux ailes éployées. Des bannières contenant les noms des principales villes et des départements de France descendaient de la voûte et complétaient cette admirable décoration. L'empereur portait l'uniforme de lieutenant général avec le grand cordon de la Légion d'honneur, le même collier que l'empereur Napoléon Ier portait au sacre, et le collier de la Toison d'or autrefois porté par Charles-Quint. L'impératrice était habillée d'une robe longue

en soie blanche couverte de points de dentelle, avec le diadème et la ceinture en diamants. Au diadème se rattachait un long voile d'Angleterre surmonté de fleurs d'oranger. L'assemblée entière était pénétrée d'une émotion profonde en contemplant ces traits où s'alliaient tant de grâce, de distinction et de bonté.

Les témoins étaient :

Pour l'empereur, S. A. I. le prince Jérôme Napoléon et S. A. I. le prince Napoléon ;

Pour l'impératrice, son excellence le marquis de Valdegamas, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la reine des Espagnes; le duc d'Ossuna, le marquis de Bedmar, grands d'Espagne; le comte de Galve et le général Alvarez Toledo.

XVIII

Le 12 février 1853 la session du parlement français fut ouverte par un discours de l'empereur. Le discours de Sa Majesté renfermait cette déclaration, qui, depuis lors, devait être si souvent rappelée :

« A ceux qui regretteraient qu'une part plus large « n'aît pas été faite à la liberté (dans les institutions « nouvelles), je répondrai : La liberté n'a jamais aidé « à fonder d'édifice politique durable; *elle le cou-* « *ronne* quand le temps l'a consolidé. »

Le président du sénat ouvrit les travaux de cette illustre assemblée en traçant une sorte de programme de la politique nouvelle. « Le progrès de la société, disait M. Troplong, a marché en raison du progrès du pouvoir; tout ce que nous avons donné au principe

d'autorité, nous l'avons donné bien plus encore au développement régulier des intérêts légitimes de ce pays, à la paix, à l'ordre, à l'activité des forces fécondes de la nation. » Développant ensuite la pensée émise par l'empereur quant au rôle de la liberté dans les institutions impériales, quant à la place, en ce moment restreinte, mais susceptible de s'agrandir, qui lui était faite, M. Troplong ajoutait : « Peut-être, à d'autres époques, s'est-on appliqué avec une prédilection trop exclusive à l'œuvre (si généreuse d'ailleurs et si méritoire) de la constitution de la liberté, sans avoir assez de souci des conditions vitales du pouvoir. Aussi la licence et l'anarchie ont-elles facilement emporté les faibles digues d'une pondération imparfaite, et les liens les plus sacrés de l'humanité ont failli être brisés par l'invasion de la barbarie démagogique. Dès ce moment un autre labeur, plus urgent et plus capital, a été assigné à l'époque présente ; il a fallu venir en aide au principe d'autorité méconnu et dégradé ; il a fallu élever la puissance du gouvernement au niveau des dangers d'une société menacée de dissolution. Quiconque est un ami prévoyant de la liberté ne saurait être un ennemi de cette cause réparatrice ; car le pouvoir n'est pas moins nécessaire à la liberté qu'à l'ordre, et c'est par sa seule médiation que l'une et l'autre peuvent se concilier dans un accord persévérant. Ce n'est pas sur un sol tourmenté par les révolutions et encore tremblant de leurs secousses qu'il peut être donné à qui que ce soit de retrouver le rare et difficile équilibre des institutions parlementaires ; leur liberté deviendrait une fois de

plus la licence, et leur pouvoir une nouvelle cause de contestation et d'affaiblissement. Nous ne nous sommes donc trompés, Messieurs, ni d'heure ni de chemin dans la marche que nous avons suivie. Ne nous décourageons pas dans le complément des desseins politiques qui doivent assurer le salut de la société. En accoutumant la démocratie française au principe d'autorité, qui lui avait paru si longtemps suspect, nous ferons plus pour son bonheur que d'autres en offrant à son orgueil l'appât d'une indépendance turbulente et exagérée. » Ce remarquable manifeste renfermait des promesses qui, à l'heure où nous traçons ces lignes, ont été en grande partie réalisées; l'avenir accomplira ce qui reste à faire, et les espérances de la France ne seront pas déçues.

XIX

La session, qui fut remplie par la discussion et le vote de près de soixante lois d'intérêt général, fut plus remarquable par l'étude approfondie des questions législatives que par la lutte des opinions. Peu d'incidents signalèrent les délibérations du Corps législatif. M. de Montalembert saisit l'occasion de la discussion du budget pour protester contre les décrets qui avaient réuni au domaine national les biens de la famille d'Orléans; M. Bouhier de l'Écluse refusa de prêter serment et fut déclaré démissionnaire; M. de Mérode renonça également au mandat de député, mais il ne donna à cette démarche aucune apparence de manifestation hostile, aucune forme de scandale.

La tribune politique n'avait plus de retentissement; la presse était placée dans des conditions qu'elle devait subir silencieusement, en s'avouant à elle-même par quelle série de violences et de provocations à la guerre civile elle s'était attiré ce châtiment. Mais la haine ne perdait pas ses droits. Si la presse se taisait, la nouvelle imprimée, la nouvelle à la main, le pamphlet, la causerie de salon remplaçaient le journal. Les partis parlaient par-dessus la frontière, et on leur répondait de Paris à l'aide d'articles hostiles insérés dans des feuilles étrangères et lus avidement à leur retour en France. Accusations bien ou mal fondées, calomnies ou médisances, tout était accueilli par cette partie de l'opinion qui a besoin des émotions quotidiennes et des hardiesses de l'intelligence. Il s'était créé ainsi une presse interlope dont les rédacteurs étaient à Paris, les imprimeurs à Bruxelles, à Londres, à Vienne.

La causerie de salon, l'opposition d'académie ne gênaient guère l'action du gouvernement : l'allusion hostile ne devient un danger que si la compression est trop forte, que si l'opinion est éveillée. Mais que craindre de l'allusion lorsqu'elle retombe sur elle-même, lorsqu'elle ne trouve aucun écho dans les masses, lorsqu'elle n'est pas accueillie par ce frémissement des intelligences complices, par ces sourires électriques qui mettent en rapport secret l'orateur et tout un public?

Des procès de presse, des saisies de lettres et de pamphlets, des arrêts de condamnation pour complots et attentats occupèrent assez fréquemment l'at-

tention publique. C'étaient comme les derniers bouillonnements de l'esprit de parti, comme les impures scories du régicide. Nous passerons sous silence ces tristes incidents de prétoire qui ne doivent avoir aucun retentissement dans les annales de notre pays.

XX

Des lois furent promulguées, des règlements administratifs intervinrent pour améliorer en France le système de répression pénale, le système pénitentiaire, le système d'assistance; on créa des cités ouvrières, on donna un développement rapide aux sociétés de secours mutuels. Une crise alimentaire, causée par la déplorable influence des conditions atmosphériques sur la plupart des produits de la terre, ajouta aux difficultés qu'avait à traverser le nouveau gouvernement. L'empereur prit des mesures énergiques pour faciliter les arrivages de céréales et pour maintenir, à Paris, le prix du pain au-dessous des taux résultant des mercuriales. La population et le commerce ayant été avertis à temps, le prix des denrées fut mis spontanément en rapport avec le véritable état des choses; personne ne s'endormit dans une fausse sécurité, et les achats de grains, pratiqués au dehors en temps utile, remédièrent au déficit de nos récoltes. Un décret réduisit de 50 francs à 3 francs par tête le droit d'entrée sur les bestiaux étrangers. Une activité inouïe fut imprimée aux travaux publics, en vue de procurer aux classes ouvrières des ressources qui leur permissent de faire

face aux besoins les plus impérieux. On étudia plus sérieusement que jamais les difficultés qui se rattachaient à la création des grandes lignes de navigation transatlantique, et le commerce français entrevit dans un avenir prochain de nouvelles sources de richesses, de puissantes garanties de progrès.

Le prince Albert, époux de la reine d'Angleterre, avait eu à caractériser le mouvement social et industriel dont le monde était alors témoin, et c'est dans ces termes qu'il avait su les définir :

« Quiconque a observé les traits distinctifs de notre époque ne peut mettre en doute que nous soyons au milieu d'une transition merveilleuse qui nous mène rapidement à la grande destination vers laquelle tous les événements de l'histoire ont acheminé nos pères et nous, l'unité de la race humaine ; non pas une unité où toutes les barrières soient abaissées, où toutes les nuances soient confondues dans l'uniformité d'une teinte monotone, mais bien une unité qui soit l'harmonie de toutes les dissemblances, l'accord de tous les attributs en apparence opposés.

« Les distances qui séparaient les peuples et les contrées de la terre s'évanouissent chaque jour devant la puissance de l'esprit d'invention. Les idiomes de toutes les nations sont connus et analysés, et il est facile à tout le monde d'en acquérir la possession. La pensée se communique d'un lieu à un autre avec la rapidité de l'éclair, et au moyen de la force qui se manifeste par l'éclair même.

« Le grand principe de la division du travail, que je ne crains pas d'appeler la force motrice de la civi-

lisation, s'étend à toutes les branches de la science, de l'industrie et de l'art. Jadis les esprits très-bien doués pouvaient viser à l'universalité des connaissances; aujourd'hui c'est un champ qui se subdivise sans cesse, et où chacun concentre son activité sur un espace limité, en consacrant sa vie à l'étude ou à la pratique d'une spécialité de plus en plus définie. Mais ce domaine de plus en plus vaste, tout en se subdivisant sans cesse pour la commodité et le succès de la culture, devient de plus en plus, dans les fruits qu'il donne, le patrimoine commun de tous les hommes. Autrefois les découvertes de la science et des arts s'enveloppaient d'un profond mystère; aujourd'hui, à peine une idée ou une invention est-elle au pouvoir d'un homme que déjà on la perfectionne ou on la surpasse à côté de lui ou au loin, et les produits de tous les quartiers du globe terrestre viennent se placer sous la main de l'homme civilisé.

« Ainsi l'homme remplit de plus en plus la mission sacrée pour laquelle Dieu le plaça sur la terre... »

Mais la guerre qui menaçait d'embraser l'Europe, et dont les premières crises ébranlaient déjà l'Orient, la guerre faisait craindre à tous les peuples un temps d'arrêt indéfini dans cette carrière de progrès si rapidement parcourue par la civilisation et le génie. Notre tâche consiste maintenant à résumer les événements qui s'accomplirent et auxquels la France prit une part si grande, si pénible et si glorieuse.

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

GUERRE D'ORIENT [1853-1856].

I

Les armées ottomanes disputaient pied à pied aux troupes russes les provinces septentrionales de l'empire et le territoire de la Turquie d'Asie. Au début de la lutte Omer-Pacha avait établi son quartier général à Schumla, la clef des Balkans, le rempart naturel des États du sultan contre la Russie; ses lieutenants avaient franchi le Danube à Kalafat et à Turtukaï, et engagé quelques affaires d'avant-poste qui faisaient honneur à leurs soldats. En Asie les troupes turques, assez nombreuses, mais mal commandées et mal distribuées, formaient six camps, ayant leur point de ralliement à Erzeroum. Dans ces rassemblements à peine installés, sans administration militaire, sans hôpitaux, se confondaient pêle-mêle les contingents asiatiques, composés pour la plupart de bandes irrégulières, indisciplinées, indisciplinables. Les généraux ne brillaient pas par la science militaire, et les officiers européens, d'ailleurs divisés entre eux, n'avaient aucune action sur ces éléments divers. Un grand nombre de ces officiers étaient étrangers; c'étaient des réfugiés hongrois, polonais,

italiens, qui offraient journellement leurs services à la Turquie. De ce côté, toutefois, comme sur le Danube, les hostilités s'ouvrirent par un succès très-marqué obtenu contre les Russes par les troupes ottomanes; nous voulons parler de l'attaque et de la prise du fort Saint-Nicolas (Nicolavski-Kreport), qui fut enlevé aux Cosaques et aux artilleurs moscovites par une division turque. C'était pour la Russie un début de mauvais augure.

Omer-Pacha avait des qualités militaires qui éblouirent un moment ceux qui se défiaient du système de guerre des Ottomans. Ses premiers combats, récompensés par la victoire, n'avaient eu pour lui d'autre objet que de fortifier et de relever le moral de ses soldats. Il ne songeait nullement à occuper avec ses troupes les plaines basses de la Valachie, que les pluies d'hiver allaient inonder, et à se fermer du côté du Danube, grossi et débordé, toute retraite sur la Turquie d'Europe. Il voulait seulement créer, à l'extrémité de la petite Valachie, une position assez forte pour servir de point d'appui à un corps d'armée sérieux. Une telle position ne pourrait être négligée par l'ennemi, qui devrait, ou la tourner par la Serbie, et c'était s'attirer sur les bras l'Autriche, ou chercher à l'emporter de vive force, et il fallait pour cela concentrer des forces imposantes loin de la ligne directe du Balkan, tout en gardant les Principautés et la longue ligne du Danube. Il fit choix de Kalafat, petite ville située en face de Viddin, place forte de la haute Bulgarie, et il y établit un corps d'armée couvert par de solides retranchements. Il réussit

ensuite à former, de Viddin à Silistria et de Schumla aux postes avancés du bas Danube, une ligne très-étendue de positions militaires, tandis que les Russes étaient forcés de se déployer sur un immense ruban de terrain de la frontière de Bessarabie à celle de Serbie. Ces avantages stratégiques avaient été compensés par le désastre de la marine turque à Sinope, et les deux grandes puissances alliées de la Porte, après avoir ordonné à leurs escadres d'entrer dans la mer Noire, ne pouvaient tarder à prendre une part active aux événements de la guerre.

Les premiers mois de l'année qui venait de s'ouvrir (1854) ne furent d'ailleurs signalés, sur le théâtre de la lutte, par aucun fait militaire digne de préoccuper l'Europe; on sentait que les engagements qui exerçaient le courage des Turcs et fortifiaient leur discipline n'étaient que le prélude d'efforts plus sérieux et mieux combinés, et tous les regards se tournaient vers Paris et vers Napoléon III.

II

A la veille de tirer l'épée on négociait encore; l'empereur Nicolas chargea le comte Orlof, l'un des membres les plus éminents de l'aristocratie russe, de se rendre à Vienne et de réclamer de l'Autriche, sinon la promesse d'une alliance défensive ou offensive, au moins une neutralité absolue. M. le baron de Budberg reçut l'ordre de soumettre des propositions dans le même sens au roi de Prusse. Cette double mission échoua; ni la Prusse, ni l'Autriche ne voulurent pren-

dre les engagements que cherchait à leur imposer la Russie; ces deux puissances, tout en regrettant de prendre une attitude isolée, de ne point concerter leur politique avec celle de leur puissant ami le czar, déclarèrent se réserver toute liberté d'action. Ce refus de concours, cette détermination qui isolait enfin l'Allemagne de la Russie, causa le plus vif mécontentement à Saint-Pétersbourg. Cependant la conférence de Vienne continuait à étudier, désormais sans espoir, les moyens qui restaient encore aux puissances de retarder, de rendre impossible un conflit armé entre la Russie et les deux grandes nations occidentales. On s'arrêta à l'idée de sommer la Russie de rappeler sur son territoire les troupes qui avaient envahi les principautés danubiennes, mais personne ne mettait en doute qu'une pareille injonction ne fût suivie d'un refus.

L'empereur Napoléon III ne voulut pas qu'une conflagration européenne s'engageât tant qu'il restait le moindre prétexte de faire appel à la modération et à la justice de ses ennemis. Sa Majesté adresssa au czar une lettre contenant des propositions pacifiques et indiquant à la Russie une solution honorable pour elle et pour ses adversaires; l'empereur Nicolas répondit dans un style fier et hautain, en dépit des formes respectueuses, et ses déclarations ne permirent à personne de se faire illusion sur l'impossibilité où l'on se trouvait de retarder davantage la guerre. La France et l'Angleterre rappelèrent leurs ambassadeurs; les représentants du czar eurent ordre de quitter Paris et Londres, et le sort du monde ne tarda pas à être livré au hasard des batailles.

III

Vers la fin de mars, l'Allemagne s'étant effacée dans une neutralité qui ne rassurait qu'à demi l'Angleterre et la France, bien qu'elle trompât tous les calculs de la Russie, la guerre fut solennellement déclarée. A Paris et à Londres les deux gouvernements alliés contre la Russie réclamèrent de leurs parlements les subsides et les pouvoirs que les circonstances semblaient rendre nécessaires. L'Angleterre n'étant point organisée comme puissance militaire était moins que la France en mesure d'entrer en ligne. La Russie s'était préparée de longue main à une lutte armée; elle était hors d'état, à cet égard elle ne se faisait pas d'illusion, d'engager une guerre maritime et de mettre sa marine aux prises avec les formidables flottes de la Grande-Bretagne et de la France; mais elle disposait sur terre d'une armée immense, bien pourvue d'armes et de vivres, et très-redoutable, bien qu'elle fût difficilement mobilisable et mal administrée. Son rôle, au début de la lutte, lui paraissait tout naturellement tracé. La Russie ne pouvait prendre en ce moment qu'une attitude défensive. Il lui fallait garder, particulièrement du côté de la mer, tous les points vulnérables de l'empire; elle comprenait que son commerce et son industrie allaient être profondément atteints par un gigantesque blocus; mais elle savait qu'à l'abri de fortifications élevées à grands frais, sur des proportions partout ailleurs inconnues, elle pouvait attendre l'heure où elle verrait peut-être s'user

contre ses remparts de granit les ressources d'un ennemi contraint à lutter loin de ses réserves. Dans ces conditions elle profiterait de tout; elle aurait pour elle la patience, les éléments et le temps, et c'était beaucoup.

Une flotte anglaise avait été rassemblée dans les ports de la Grande-Bretagne et mise sous le commandement de l'amiral sir Charles Napier; elle reçut ordre de se rendre dans la Baltique et d'y combattre la flotte russe. Un très-petit nombre de vaisseaux français furent chargés de coopérer à ses efforts. La marine russe n'était pas en état de soutenir les attaques d'un pareil ennemi; elle se tint sur la réserve, à l'abri des forts qui devaient la protéger. L'Angleterre se détermina, en outre, à envoyer en Orient un corps d'armée de vingt-cinq mille hommes, placé sous le commandement de lord Raglan, un honorable ennemi, qui avait perdu un bras à Waterloo. En France, trois divisions, formant ensemble cinquante mille hommes, furent dirigées vers le Bosphore, et les avant-gardes de cette armée mirent à la voile, dans nos ports de la Méditerranée, dès les premiers jours d'avril. A la veille de soutenir une lutte que son injustice avait provoquée et qui allait réclamer d'elle de si grands efforts, la Russie fit un dernier appel aux sympathies de l'Allemagne et ne fut point écoutée; l'Autriche et la Prusse, cette dernière agissant d'ailleurs à regret, se déterminèrent à conclure un traité particulier d'alliance offensive et défensive qui les forçait de déclarer d'un commun accord la guerre à la Russie si cette puissance entendait s'établir d'une

manière définitive dans les provinces danubiennes. Repoussée de ce côté, la Russie essaya vainement d'entraîner dans sa querelle les royaumes scandinaves et la Perse; ces diverses puissances se prononcèrent en faveur d'une neutralité dont la seule manifestation était une menace éventuelle pour la Russie. Cette dernière nation eut un moment l'espoir d'entraîner à sa suite la Grèce, que rattachait à elle la communauté des croyances religieuses. Une insurrection éclata dans les provinces grecques limitrophes de la Turquie d'Europe; la cour d'Athènes, dirigée par la reine Marie-Frédérique-Amélie, princesse énergiquement dévouée aux intérêts de la Russie, protégea clandestinement cette démonstration populaire; mais les menaces de l'Angleterre et de la France ne permirent pas au roi Othon de persister davantage dans cette voie, et les insurgés grecs, plusieurs fois battus par les troupes ottomanes, cessèrent de mettre en péril les frontières de la Turquie. Pour plus de sécurité, des troupes anglo-françaises occupèrent le Pirée et maintinrent les Hellènes dans le devoir.

IV

L'ère des grandes guerres allait donc recommencer pour la France, et l'opinion publique, il faut le dire, ne se prêtait encore qu'avec hésitation et regrets à la nécessité des sacrifices. Les intérêts matériels, dont le développement avait été si rapide, semblaient n'avoir pour base que la paix; les classes moyennes, toutes préoccupées des questions commerciales et de

la sécurité des capitaux, se montraient fort lentes à se laisser convaincre des intérêts de l'honneur national, des nécessités d'une politique qui osait faire appel à l'épée en faveur du droit. L'armée se montrait admirablement disposée, mais à la Bourse, mais dans les arrière-magasins, où l'on s'émeut en faveur des écus, mais dans toutes les antichambres de la banque, on s'effrayait à la seule idée de la guerre, et le canon se faisait déjà entendre qu'on s'obstinait à parler de négociations, d'arrangements internationaux, de protocoles. Après tout, le sang humain est assez précieux pour qu'on ne se détermine qu'à la dernière extrémité à le faire couler pour le service de la politique, et la France, un peu en arrière dans l'étude des questions étrangères trop compliquées, avait besoin d'une initiation plus longue, plus sérieuse, avant de bien comprendre pourquoi les cabinets l'obligeaient de se battre dans l'intérêt de la Turquie, et l'opposition des salons, aussi bien que celle des manufactures, se montrait disposée à céder à la Russie de nombreuses parcelles de la Turquie et Constantinople elle-même, pourvu que la Russie voulût bien se tenir tranquille. Il n'était guère facile au gouvernement de surmonter ces résistances sourdes, cette froideur accentuée de l'opinion générale. Il voyait mieux et plus loin que le pays : c'était sa mission, c'était son rôle ; mais les difficultés n'en étaient pas moins fort sérieuses, et l'adhésion du peuple à la guerre ne se manifestait par aucune espèce d'enthousiasme.

V

Les premiers mois de l'année avaient été donnés aux préparatifs, aux armements, aux pourparlers diplomatiques engagés avec l'Allemagne, à tous les détails qui ont cessé d'être la paix et qui ne sont point encore la guerre. La Russie, pour désintéresser l'Autriche, avait ordonné à ses troupes de s'éloigner de la Valachie, et la lutte continuait entre les troupes turques sous les remparts et dans le pays que le Danube baigne ou protége. Quelques détachements anglo-français venaient d'entrer en Bulgarie, et leur présence donnait aux régiments d'Omer-Pacha une confiance toute nouvelle, une solidité inespérée, que redoublait encore l'heureuse résistance de Silistria. Le 7 juillet les Russes furent vaincus près de Giurgévo; les jours suivants le corps expéditionnaire anglo-français poussa des reconnaissances vers la Dobrutscha, vaste territoire marécageaux situé aux abords du Bas-Danube, et les Cosaques reculèrent devant nos zouaves. Le quartier général des Français fut établi à Varna.

Or un ennemi bien autrement redoutable que les Russes ne tarda pas à mettre obstacle aux progrès du corps expéditionnaire. Le choléra, qui avait déjà exercé de grands ravages à Gallipoli et au Pirée, se déclara dans l'armée campée autour de Varna et la décima cruellement; six semaines passées à lutter contre le fléau, tout en manœuvrant pour disputer le terrain à l'ennemi, ne lassèrent point la patience de nos troupes,

mais la France perdit un grand nombre de ces soldats admirables et dévoués que seule, en quelque sorte, elle a le privilége d'enfanter, et dont elle devrait parfois se montrer plus avare. Vers la fin d'août, le maréchal de Saint-Arnaud, qui commandait l'armée, se trouva en mesure de commencer des opérations importantes. Un système d'approvisionnement était établi; les moyens de transport étaient concentrés dans les ports et dans les rades qui avoisinaient le camp; il n'était plus question de franchir les marais de la Dobrutscha et de se porter à la suite des troupes russes qui battaient en retraite; il fallait soustraire l'armée aux détestables influences de la fièvre et de l'épidémie et utiliser les souffrances et la mort de tant de braves qui se trouvaient exposés à d'invisibles dangers qu'ils ne pouvaient vaincre. On résolut de tenter une expédition contre la Crimée, et de ruiner la puissance maritime de la Russie méridionale en enlevant aux lieutenants du czar l'importante forteresse de Sébastopol, le Gibraltar de la Moscovie.

VI

Déjà la campagne de la Baltique s'était ouverte par un glorieux fait d'armes. La flotte anglaise, que venait de rejondre une division de la flotte française, sous les ordres du vice-amiral Perseval-Deschênes, croisait devant les îles d'Aland. Les intrépides chefs qui commandaient les marines des deux nations avaient reconnu l'importante position de Cronstadt, qui protége la Baltique du côté de la Néva;

d'un avis unanime il avait été proclamé qu'avec les moyens dont on disposait il serait insensé de vouloir se rendre maître de cette forteresse; on s'était donc contenté de mettre en état de blocus les golfes de Bothnie et de Finlande, et l'on s'était rabattu sur les îles d'Aland. Embarquées à Calais le 16 juillet, les troupes françaises qui devaient prendre part à cette attaque furent mises à terre, le 8 août, sur les îles d'Aland, et les opérations du siége de Bomarsund furent sur-le-champ ordonnées et conduites par le général Niel, officier du génie de haute distinction.

Bomarsund était à la fois protégé par la mer, par des rochers, et par trois ouvrages séparés qu'occupaient de nombreux soldats russes et une puissante artillerie. Le 13 août, au matin, les Français ouvrent le feu contre la place; le 15 l'artillerie anglaise s'unit à la nôtre pour battre en brèche la tour de l'est, tandis que la tour de l'ouest tombait au pouvoir de nos chasseurs de Vincennes. Le général Baraguey d'Hilliers, qui commandait le corps d'expédition français, prit toutes les mesures qui pouvaient hâter la destruction de la forteresse, et le même jour les assiégés, écrasés par les feux de terre et de la marine, se rendirent à discrétion. La saison était déjà fort avancée pour une guerre maritime dans ces parages septentrionaux ; le choléra éprouvait l'armée de la Baltique comme l'armée d'Orient. Les amiraux décidèrent que pour le moment la campagne se bornerait à la prise de Bomarsund, de cette place forte dont la Russie avait voulu faire son port principal, sa sentinelle avancée dans la mer Baltique.

VII

Du côté de la mer Noire l'armée anglo-française s'embarqua dans les premiers jours de septembre; elle se composait de trente-cinq mille Français, de vingt-cinq mille Anglais et de dix mille auxiliaires turcs. Les amiraux reconnurent d'abord les côtes de Crimée et choisirent pour point de débarquement une place située entre l'Alma et Eupatoria. Le 13 on jeta l'ancre à Eupatoria, et l'on résolut d'y prendre un point d'appui pour les armées et pour les flottes; les jours suivants furent consacrés au débarquement des troupes et du matériel, sans que les Russes essayassent d'y mettre obstacle. Le prince Mentchikoff, qui dirigeait les opérations défensives, avait pris une forte position à Bourlouk, où il comptait garder le passage de l'Alma; il y avait concentré les forces russes qui avaient mission de défendre la Crimée. Le 19 septembre l'armée des alliés arriva sur le Bulganack, en vue de l'Alma, rivière dont le cours sinueux est profondément encaissé, et que les Russes, avantageusement postés sur les hauteurs, se proposaient de défendre résolûment. Le 20 septembre notre vaillante armée arriva en face de l'ennemi et fut accueillie par un feu terrible.

Il s'agissait de franchir la rivière et de gravir ensuite des falaises taillées à pic; nos zouaves, les premiers soldats du monde, s'élancèrent au pas de course; sans se laisser arrêter par la mousqueterie et l'artillerie des Russes, ils traversèrent l'Alma et escaladèrent les mu-

railles naturelles que le centre de l'ennemi couvrait de ses bataillons et de ses canons, et qu'il avait jugées inaccessibles. De son côté l'armée anglaise, renonçant à tourner la droite des Russes, avait attaqué de front leurs positions retranchées et les emporta, non sans subir des pertes sérieuses. Les Français, continuant leur mouvement offensif, attaquèrent et culbutèrent successivement les troupes russes postées sur les hauteurs, que couvraient des batteries, des fossés, des murailles, formidables obstacles ajoutés aux obstacles du terrain. *Chacun passa comme il put*, dit le maréchal de Saint-Arnaud, mais en peu de temps les crêtes furent couronnées, au cri de *Vive l'Empereur!* et les bataillons ennemis qui gardaient ces hauteurs furent mis en pleine déroute. Les Russes couvraient encore le plateau, essayant de prolonger la lutte. Les Anglais arrivèrent à leur tour, rachetant par un intrépide courage les lenteurs de leurs mouvements. Les qualités militaires des deux nations se manifestaient en même temps, si diverses qu'elles soient. Les Français se faisaient remarquer par un entrain inouï, par une audace rapide, par une foudroyante initiative; les Anglais, par une lenteur solide, par un calme inébranlable, et on les voyait marcher comme à la parade sous le feu terrible qui les enveloppait sans les renverser. La victoire la plus décisive récompensait enfin tant d'héroïsme, tant de sacrifices.

Des deux côtés les pertes furent considérables; mais la plus regrettable fut celle du général en chef de l'armée française, de l'homme qui avait conçu et entrepris l'expédition de Crimée. Atteint d'un mal

incurable, succombant au fléau qui décimait nos troupes, le maréchal de Saint-Arnaud avait voulu monter à cheval et prendre part à la bataille de l'Alma. Quand il eut rendu compte à l'empereur de cette journée, il donna l'ordre de marcher sur Sébastopol. Neuf jours après il expira, enseveli dans sa gloire, et laissant au général Canrobert, désigné à l'avance, le commandement de l'armée et la direction de la guerre.

VIII

Les Russes s'étaient repliés sur Sébastopol et y avaient laissé une garnison importante. Le reste de leur armée prit ensuite position au delà de la Tchernaïa de manière à assurer les communications avec l'intérieur de l'empire. Les alliés, de leur côté, après avoir reconnu la situation de Sébastopol, franchirent la vallée de la Tchernaïa et établirent la base de leurs opérations à Balaclava, port situé sur le littoral sud de la Crimée, à sept milles de Sébastopol. Tandis que l'armée de terre achevait de débarquer et se disposait à entreprendre le siége de Sébastopol, une escadre de quinze vaisseaux de guerre bloquait la passe et tenait en respect la flotte russe. Le prince Mentchikoff résolut alors de fermer aux bâtiments anglais et français l'entrée de la ville; il fit couler bas, dans le chenal qui conduit au port, sept bâtiments de guerre qui obstruèrent les passes, et ce sacrifice, en paralysant les efforts des alliés du côté de la mer, changea en un instant toutes les conditions du siége.

Les alliés mirent cinq jours, et c'était bien peu, à établir des camps provisoires, à transporter à terre les hommes, les vivres, les munitions, le matériel. Les Russes, disposant d'immenses ressources, employèrent ce temps à mettre la ville en état de résister aux attaques de leurs ennemis, et l'armée anglo-française se vit dans la nécessité d'entreprendre un siége en règle. Le simple aspect de Sébastopol indiquait les difficultés sans nombre qu'on allait avoir à surmonter. Les fortifications de la place se développaient sur une vaste étendue, et les Russes nous opposaient des hommes, des canons, des ouvrages, une longue série d'obstacles dont deux puissantes armées n'auraient pu venir à bout. Sébastopol étant divisée en deux parties bien distinctes par une rade large et profonde, on ne pouvait la bloquer; on ne pouvait l'attaquer ou la réduire que d'un seul côté, sauf à entreprendre ensuite l'attaque ou la réduction des quartiers du Nord, et nos armées combinées, obligées de combattre à quatre cents lieues de la mère-patrie, n'étaient point en mesure de réaliser un double siége dans de pareilles conditions.

L'armée victorieuse de l'Alma ne se laissa point décourager par la perspective du travail et des sacrifices. Elle n'avait pas à rétrograder; il lui fallait soutenir l'honneur de la France et de l'Angleterre. Sur-le-champ les travaux du siége commencèrent, et des canons de très-fort calibre enlevés aux vaisseaux furent transportés à terre et disposés pour foudroyer l'ennemi. Les Russes, déployant une activité inouïe, s'étaient mis en mesure de faire échouer ces attaques. Là où,

peu de jours auparavant, s'élevaient seulement des tours et des ouvrages en terre, ils avaient construit comme par enchantement des remparts continus. Ils avaient placé des vaisseaux à trois ponts dans leurs lignes de défense et à l'extrémité du port. Leur vaisseau amiral, *les Douze-Apôtres*, l'orgueil de la marine moscovite, protégeait de ses puissantes batteries l'entrée des ravins qui débouchaient sur Sébastopol.

La tranchée fut ouverte le 9 octobre et le feu commença le 17. Du côté de la mer les escadres attaquèrent vigoureusement les forts qui défendaient la rade; mais l'ennemi soutint cette épreuve et ne fut point ébranlé. En France et en Angleterre on avait été mal renseigné sur les moyens de défense qui protégeaient Sébastopol; aussi les deux armées alliées, au lieu de réduire la ville à une prompte capitulation, se consumèrent-elles, durant plusieurs mois, en efforts héroïques, mais inutiles. La place assiégée possédait des approvisionnements inépuisables en artillerie et en munitions; les renforts arrivaient sans obstacles à sa garnison, et chaque nuit les Russes réparaient les pertes de la journée et relevaient les fortifications dégradées. Enhardis par la conscience de leur force, les Russes conçurent le projet de jeter l'armée assiégeante dans la mer. Le 25 octobre ils attaquèrent en masse les retranchements occupés par les Turcs et s'en rendirent maîtres. Un moment après ils tournèrent contre les Anglais leurs propres canons, et contraignirent les Higlanders, rangés en bataille sur la route de Balaclava, à se replier devant eux et à prendre en arrière une position plus forte. Alors les Anglais

accoururent et tinrent tête à l'ennemi. Les cavaleries anglaise et russe se heurtèrent, front contre front; les Écossais gris et les dragons d'Eniskiller chargèrent sabre au poing, et les Russes furent deux fois rompus, deux fois dispersés. Opiniâtres et dévoués, ils revinrent à l'œuvre; sans attaquer, ils se maintinrent en possession des hauteurs, des canons, des redoutes dont ils s'étaient rendus maîtres. Lord Raglan ordonna à la cavalerie anglaise de reprendre les canons que n'avaient pas su défendre les Turcs. Lord Cardigan, obéissant à son général, s'élança dans la plaine, essuyant le feu des redoutes et des batteries moscovites, et sa faible troupe s'aventura jusqu'à portée de la ligne ennemie, sabrant les canonniers russes sur leurs pièces et traversant au grand galop les réserves d'infanterie. Cet acte d'héroïsme inutile coûta cher à cette brave cavalerie, qui fut détruite presque tout entière. Le lendemain les Russes attaquèrent de nouveau Balaclava et furent repoussés. En dépit de cet avantage remporté sur eux, la position était nettement dessinée. Ce n'étaient plus les Anglais et les Français qui assiégaient Sébastopol; c'étaient les Russes qui menaçaient et mettaient en péril jusque dans ses retranchements l'armée assiégeante, appuyée sur la mer et hors d'état de venir à bout de la place.

IX

Les ordres de l'empereur Nicolas ne permettaient pas aux troupes russes de ne point tirer parti de cette situation; les deux fils du czar, les grands-ducs Nicolas

et Michel, étaient venus en personne imprimer à leurs soldats l'élan nécessaire; ils amenaient à leur suite d'immenses renforts. Le 5 novembre, les Russes, ayant reconnu que la droite de l'armée anglaise n'était point convenablement fortifiée, se portèrent sur les hauteurs qui surplombaient la vallée d'Inkermann, s'emparèrent d'une redoute anglaise et s'y établirent avec du canon. Les Anglais accoururent. La redoute fut prise et reprise quatre fois. On se battait au milieu d'un brouillard intense, qui ne permettait pas aux combattants de voir leurs ennemis. La mêlée était affreuse. On luttait corps à corps, à la baïonnette, à coups de crosse, à coups de pierre, sans avoir le temps de recharger les fusils, et les cadavres des Russes, amoncelés çà et là, servaient de retranchements à ceux des Russes qui vivaient encore. Insensiblement les régiments anglais se trouvaient hors d'état de continuer la lutte; épuisés par un combat de deux heures, ils allaient se voir accablés par les masses de leurs ennemis. Soudain nos zouaves et nos fantassins, avertis de loin par le bruit du canon, accoururent au secours de leurs braves alliés. Il était temps! Une attaque dirigée par le général Canrobert sur le flanc droit des Russes les força d'exécuter un changement de front; les Anglais, soutenus si à propos, se ruèrent de nouveau sur les colonnes russes, dont les masses étaient labourées par notre artillerie. Nos zouaves, nos Turcos, soldats que nul danger n'arrête, se précipitèrent en même temps sur les ennemis. Accablés, cernés, refoulés, tués de loin ou fusillés à bout portant, les Russes soutinrent le choc en vaillantes troupes, et leurs sauvages hurrahs do-

minaient le bruit du canon. A la fin ils se replièrent lentement s'arrêtant de temps à autre pour faire des charges furieuses à la baïonnette. Les brigades Bourbaki et d'Autemarre continuèrent à leur tenir tête, à les refouler, et à les rejeter, au delà du pont d'Inkermann, dans une vallée où les boulets et la mitraille tombaient sur eux comme une pluie. Cette terrible bataille leur coûta quinze mille hommes tués, blessés ou pris. Sur la gauche des Français la garnison de Sébastopol avait tenté d'opérer une diversion, mais cette sortie inattendue fut victorieusement repoussée par les troupes qui étaient de service à la tranchée sous les ordres du général de la Motte-Rouge. La lutte durait encore lorsque accourut le général de division Forey, qui acheva la défaite des Russes; le général de Lourmel se laissa entraîner à poursuivre l'ennemi jusque sous les murs de la place et tomba mortellement blessé.

En cette journée si glorieuse pour les armées alliées, dix-sept mille hommes, Anglais et Français, avaient tenu tête à soixante-dix mille Russes et avaient fait échouer les attaques de l'ennemi. Cette victoire inespérée avait été chèrement payée par le sang d'un grand nombre de braves, mais les Russes, épouvantés au spectacle de la bravoure des soldats occidentaux, renoncèrent pour quelque temps à ces attaques qui venaient se briser contre des remparts vivants et inébranlables.

X

La France et l'Angleterre envoyèrent des renforts à leurs généreuses armées, et l'hiver, si rude qu'il fût dans ces barbares climats, ne suspendit point la lutte. Les Anglais et les Français eurent à endurer le froid et les tempêtes; nos bâtiments de guerre et nos vaisseaux de transport furent dispersés par l'ouragan et subirent de terribles avaries. Les Russes attaquèrent à deux reprises, mais sans succès, les détachements qui gardaient Eupatoria. Cependant on poussait les travaux du siége avec toute la vigueur que pouvait comporter la saison rigoureuse; les alliés avaient à endurer de rudes fatigues, des souffrances continues. Les Anglais, en dépit de leur patience et de leur courage calme et persévérant, ne pouvaient supporter de pareilles épreuves et mouraient tous en proie à une morne résignation; les Français, gais, insouciants, alertes, habitués aux privations, supportaient beaucoup mieux les travaux du siége et les rigueurs de l'hiver. Leur administration et leur organisation militaires, bien supérieures à celles des Anglais, les protégeaient contre la nécessité de subir tant de maux, et l'admiration sympathique de l'Europe les récompensait autant que le sentiment du devoir rempli.

La place n'avait pu être investie du côté du Nord, et les Russes qui défendaient Sébastopol ne cessaient de recevoir des munitions, des vivres, des hommes. Les troupes qui, sous la conduite du général

Gortschakoff, avaient naguère envahi les provinces danubiennes, s'étaient repliées sur la Crimée et prenaient une part très-active à la défense de la ville assiégée. Les Russes multipliaient d'ailleurs autour de Sébastopol des ouvrages de guerre dont la construction était savamment dirigée par un jeune ingénieur, le capitaine Tottleben, qui se faisait estimer de ses ennemis autant que de son propre souverain. Ce dernier, le czar Nicolas, s'indignait en apprenant le peu de succès de tant d'efforts, en voyant ses armées et ses réserves, lancées du fond de la Russie, se briser l'une après l'autre devant l'énergique résistance d'une poignée de Français et d'Anglais obligés de combattre loin de leur pays, et d'endurer avec plus ou moins de constance les maladies, le froid, la faim, toutes les misères que la guerre entraîne après elle. Hors d'état de renoncer à une entreprise à laquelle il rattachait des idées d'ambition et de gloire, il croyait l'honneur de son règne intéressé à la défense de Sébastopol. Il luttait, lui aussi, avec une intrépide fierté, contre une maladie dont il ressentait depuis quelque temps les atteintes, et il entendait bien donner jusqu'au bout à ses soldats l'exemple de la persévérance. Le 28 février 1855 il voulut passer en revue un corps d'armée qu'il allait diriger sur la Crimée. Son mal s'aggrava, et deux jours après, le 2 mars, il mourut et rendit compte de son gouvernement et de sa vie à un Juge plus sévère et plus redoutable que l'histoire. Son fils aîné, le czaréwitch Alexandre, lui succéda sur le trône de Russie.

XI

Les préoccupations de la guerre n'avaient point à elles seules absorbé l'activité de la France. De pénibles épreuves avaient pesé sur le pays : au dedans, la cherté des substances alimentaires, entraînant, comme toujours, le renchérissement du prix de toutes choses ; un ralentissement fâcheux du travail ; le choléra sévissant pour la troisième fois sur les populations et multipliant les victimes. Ces épreuves furent traversées par le pays avec une courageuse résignation, et le gouvernement, par une sage et constante prévoyance, s'attacha à diminuer le mal, à en atténuer les effets.

Les rapports commerciaux de la France avec la Belgique furent déterminés par un traité portant la date du 27 février 1854. A cette importante convention internationale, qui confirmait, et, sous plusieurs rapports, étendait les concessions réciproques qu'avait déjà réglées le traité de 1845, vint s'ajouter une convention littéraire destinée à sauvegarder les intérêts des écrivains et des libraires français, trop longtemps compromis par la contrefaçon belge. On remania également le tarif des fils et des toiles de lin, en vue de rendre plus facile l'importation des tissus belges. Des garanties furent accordées contre toute élévation de nos droits d'entrée sur les houilles, les fontes et les fers belges ; la chaux et les matériaux à bâtir purent désormais être admis en franchise, et l'on confirma l'affranchissement de surtaxe déjà admis, en 1845, en

faveur des machines belges. La France stipula et obtint, par compensation, des avantages pour ses vins, ses sels, ses draps et ses soieries. Les plus larges facilités furent accordées à notre transit, et diverses réductions facilitèrent l'entrée de nos plâtres en Belgique. Ces dispositions avaient pour caractère général de simplifier et de rapprocher l'un de l'autre les systèmes qui, des deux parts, régissent les transactions des deux pays. Elles constituèrent, à quelques égards, un nouveau traité d'alliance et d'amitié destiné à resserrer entre la Belgique et la France des liens fondés sur leurs conditions et leurs affinités économiques. Des deux côtés de la frontière on se félicita de voir les deux nations élargir le cercle de leurs échanges.

A l'intérieur de la France les partis n'avaient point tout à fait désarmé; il ne s'agissait plus, d'ailleurs, d'engager la lutte sur un terrain légal; mais le pouvoir avait à déjouer les manœuvres des sociétés secrètes, qui se recrutaient dans les couches les plus basses de la population et se composaient d'enfants perdus de toutes les causes, trop souvent de malfaiteurs et de repris de justice dont les espérances reposaient sur un bouleversement social. La plus dangereuse de ces associations clandestines était la *Marianne*, fondée en 1850, et qui étendait ses ramifications dans les départements du centre. Dans ce foyer d'intrigues dangereuses on organisa plusieurs complots contre l'empereur, mais ces criminelles tentatives échouèrent.

XII

Un homme qui, à une autre époque avait rendu à la liberté et à l'ordre des services signalés, M. le comte de Montalembert, n'avait point voulu accepter la situation créée à la France par l'acte du 2 décembre, ratifié le 20 du même mois au nom du peuple. La liberté, qui lui avait causé, depuis le 24 février 1848, une terreur presque exagérée, et qui l'avait vu s'écarter de ses drapeaux comme on s'écarte d'une cause mauvaise, trouva en lui un courtisan, un consolateur, un apôtre, dès qu'elle parut compromise ou vaincue par l'exerçice de la dictature. Nul ne fut mis dans le secret de la pensée de l'illustre orateur; nul ne devina pourquoi le coup d'État, dont ses discours et ses déclarations parlementaires, pendant près de quatre ans, avaient hâté le succès et légitimé le but, lui parut devoir être désavoué, et suscita dans son cœur, contre le prince Louis-Napoléon, une opposition aussi vive qu'inattendue. Si M. de Montalembert s'indigna de voir amoindrir le rôle des assemblées politiques et diminuer la hauteur de la tribune; s'il trouva au-dessous de lui de se rallier à un pouvoir qui n'avait pas fait appel à ses services et ne s'était pas mis sous sa tutelle, personne ne l'a su, personne n'a été en droit de le deviner, et l'histoire contemporaine abandonne à l'histoire à venir (si elle juge nécessaire d'aborder cette question douteuse) le soin de résoudre un problème dont l'étude nous paraîtrait en ce moment tout à fait inopportune.

A l'occasion d'un comice agricole qu'avait présidé M. Dupin, un échange de pensées et d'opinions confidentielles avait eu lieu entre ce personnage et M. le comte de Montalembert. Le 5 décembre 1853 un journal de Liége publia une lettre qui mentionnait cet incident et développait, sous la signature de M. de Montalembert, des appréciations personnelles fort malveillantes pour l'empereur et son gouvernement. Bien que cette publication eût été le fait d'un journal étranger, comme on avait essayé de la populariser en France, M. le procureur général près la cour impériale de Paris demanda au Corps législatif l'autorisation de diriger des poursuites judiciaires contre M. de Montalembert. Cet incident émut très-vivement l'opinion publique. La commission du Corps législatif chargée d'examiner la demande du procureur général prit en sérieuse considération cette circonstance que M. de Montalembert alléguait et affirmait que c'était sans sa participation et à son insu que sa lettre avait été imprimée en Belgique. La commission, voulant protéger l'inviolabilité législative, conclut au refus de l'autorisation sollicitée par le procureur général. La discussion s'engagea sur cette question, et la majorité de l'assemblée, nonobstant les déclarations de M. de Montalembert et les conclusions de la commission, consentit à laisser agir la justice contre l'illustre accusé. L'autorisation de poursuivre fut votée à la majorité de 184 voix contre 51. Cette résolution du Corps législatif produisit une certaine émotion dans le pays et ne tarda pas d'ailleurs à être effacée sous la pression des événements qui s'accomplissaient.

XIII

Une loi fut présentée au Corps législatif pour modifier certaines dispositions de la loi du 15 mars 1850, en ce qui concernait l'administration académique et le régime financier des facultés ; à l'occasion de l'étude de cette loi on se rendit compte de la situation qu'avait créée celle qui, depuis quatre ans, avait établi la liberté de l'enseignement en France. Le nombre des institutions libres de toute nature s'élevait à 1,081, savoir : 825 maisons laïques et 256 établissements ecclésiastiques. Neuf congrégations différentes dirigeaient des établissements d'instruction secondaire, et, sur 33 écoles de cette catégorie, les Jésuites en possédaient 11 : les écoles épiscopales étaient au nombre de 67, réunissant 7,081 élèves externes ou internes; les 256 écoles ecclésiastisques renfermaient ensemble plus de 21,000 élèves; les institutions laïques, au nombre de 825, donnaient l'enseignement à 42,460 élèves. Les lycées, les colléges communaux, les établissements publics d'éducation comptaient environ 43,000 élèves participant à l'instruction secondaire.

Parmi les lois d'administration qui furent discutées et promulguées figuraient une loi sur les livrets d'ouvriers (les rendant obligatoires), une loi destinée à réglementer le drainage, une loi portant abrogation de la mort civile, odieuse pénalité que repoussaient les amis de l'humanité et de la justice.

Les travaux publics qui avaient pour objet l'embel-

lissement et l'assainissement de Paris continuèrent à recevoir un développement inusité ; alors se poursuivait sur les plus larges bases un système de démolitions radicales combinées avec des reconstructions grandioses ; un Paris nouveau sortait des décombres de l'ancienne cité ; le Louvre s'achevait comme par enchantement ; la rue de Rivoli prolongée semblait une voie ouverte à travers les quartiers les plus insalubres de la ville, pour porter aux populations pauvres le mouvement, le soleil, la vie ; le boulevard de Strasbourg plaçait en quelque sorte au centre même de Paris l'une des lignes les plus importantes de notre réseau français ; la rue des Écoles, à mesure qu'elle se développait de l'ouest à l'est, faisait disparaître des réduits innombrables jusqu'alors privés d'air et de lumière, où les classes ouvrières s'entassaient pêle-mêle au détriment de la moralité et de la santé. On commençait déjà, au prix des plus grands sacrifices, ces Halles centrales qui à l'heure présente font à juste titre l'orgueil de Paris ; enfin on construisit aux Champs-Élysées et le long de la Seine un immense palais, mi-partie définitif, mi-partie provisoire, qui ne devait pas tarder à s'ouvrir pour une « Exposition universelle » dont nous mentionnerons bientôt les merveilles.

XIV

Ainsi la France et l'Angleterre s'unissaient pour combattre la Russie et associer l'activité ou la neutralité de l'Europe occidentale au maintien de l'équi-

libre international; ainsi, en poursuivant ce difficile travail, elles manifestaient encore leur vitalité puissante par la réalisation de diverses améliorations pacifiques d'un ordre élevé. Cependant les autres nations ne restaient point inertes; elles s'attachaient, elles aussi, à avancer avec plus ou moins d'énergie dans les voies de la civilisation et du progrès. En Suisse une réaction générale vers la démocratie modérée se révélait dans l'opinion dès le lendemain même des victoires violentes du parti radical, et l'on pouvait déjà entrevoir le réveil prochain de la vie cantonale. En Italie les divers États réunis par les aspirations et séparés par les gouvernements observaient avec une attention inquiète les événements militaires dont l'Orient était le théâtre et qui faisaient entrevoir à l'Europe occidentale une perspective de difficultés et de sacrifices. Rome était noblement protégée par une garnison française, et la monarchie sarde, s'abritant sous la double alliance de l'Angleterre et de la France, commençait à vouloir sortir de page et à prendre rang dans les conseils des nations. A Naples un gouvernement fortement retranché sur la défensive se trouvait par cela même condamné à une immobilité peu rassurante pour l'avenir. Le gouvernement piémontais préludait à ses actes futurs en présentant à son parlement un projet de loi destiné à préparer la spoliation des biens appartenant aux communautés monastiques, la ruine des biens de l'Église, vainement placés sous la garantie de la justice et des traditions. On sentait déjà dans les affaires de ce pays la main de M. de Cavour, et les

catholiques des contrées cisalpines s'effrayaient à la pensée des violences et des ruses que recélait la politique de cet homme fatal.

Le gouvernement du Saint-Père, épuisé par les agitations et les secousses des dernières années, mettait à profit la sécurité dont il jouissait pour rétablir un peu d'ordre dans ses finances et opérer quelques réformes administratives, telles que la suppression de la ferme des sels et des tabacs et la prohibition de l'agio.

Sur un autre point de la Péninsule S. A. R. le duc régnant de Parme et de Plaisance venait de tomber (27 mars 1854) sous le poignard d'un assassin; c'était un prince de la maison de Bourbon, descendant de Louis XIV par Philippe V, roi d'Espagne, et qui était à peine âgé de trente et un ans. Il avait épousé la princesse Louise de France, fille du duc de Berry, mort à Paris frappé par lè couteau de Louvel. Quatre enfants étaient nés de ce mariage; l'aîné, Robert-Charles, né en 1848, fut proclamé duc de Parme sous la tutelle de la duchesse sa mère. Cette princesse prit d'une main ferme les rênes du gouvernement et se rendit d'abord populaire par quelques actes de réparation et de justice dont le souvenir ne s'effaça que trop promptement de la mémoire de ses sujets.

XV

En Espagne le gouvernement de la reine Isabelle II prolongeait sa durée sans beaucoup s'affermir. Une désunion profonde s'était mise en 1853 entre la couronne et les Chambres, et plusieurs ministères s'étaient

succédé, trouvant chaque jour plus de difficulté à se renfermer dans les limites constitutionnelles. Cependant l'opposition gagnait peu à peu du terrain et se développait dans le pays. Une conspiration militaire se manifesta au mois de janvier 1854; comme toujours, elle avait pour chefs des généraux ambitieux ou mécontents. Le gouvernement essaya de sévir, mais son impuissance parut évidente; bientôt des insurrections armées éclatèrent notamment à Saragosse, à Barcelone, à Madrid; la Catalogne se souleva tout entière; un grand nombre de régiments firent défection, et bientôt après on vit reparaître Espartéro, ce « Duc de la Victoire » qui s'était signalé peu d'années auparavant par tant d'orgueil, d'impéritie et de violence. Les symptômes d'une nouvelle révolution se révélaient à tous les yeux; la reine, avant de continuer la lutte, hésita et parut disposée à des concessions. Durant plusieurs jours, du 17 au 22 juillet, le peuple de Madrid prit une attitude sinistre; des barricades s'élevèrent, le sang de plusieurs citoyens coula. Le 26 juillet la reine adressa aux Espagnols une proclamation aux termes de laquelle gain de cause était donné par elle aux insurgés, et cette déclaration se terminait par un décret qui conférait à Espartéro la présidence du conseil. Ainsi la révolte l'emportait, et la royauté d'Isabelle se trouvait de nouveau placée sous le joug.

Le mouvement insurrectionnel ne s'apaisa point dans les provinces; plusieurs juntes s'étaient organisées qui attiraient à elles quelques lambeaux du gouvernement; Espartéro essaya de les dissoudre; les

factieux bravèrent ouvertement son autorité, et le duc de la Victoire se vit réduit à engager contre eux une lutte qui fut de courte durée. Espartéro provoqua un décret qui réorganisait le ministère dans un sens favorable aux intérêts du pouvoir et une autre ordonnance convoqua les Cortès constituantes. Cette période du règne d'Isabelle II (si c'était là un règne) fut profondément humiliante pour l'autorité royale; elle la fit apparaître abaissée devant quelques porteurs de sabre, hors d'état de déployer la moindre énergie régulatrice, flottant au hasard des passions révolutionnaires, et ne trouvant pas même dans Espartéro d'autre guide qu'un homme de transaction, réduit à partager avec ses ennemis et ses rivaux les misérables parcelles de pouvoir que l'insurrection lui avait adjugées.

XVI

Le 15 novembre 1853 la reine de Portugal avait ressenti les premières douleurs de l'enfantement ; peu d'heures après elle était morte. Dona Maria II, da Gloria (Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Isidore da Cruz-Françoise-Xavière da Paula-Michaëla-Gabriella-Rafaëla-Louise-Gonzaga), était née le 4 avril 1819; elle avait donc trente-quatre ans accomplis. Fille de don Pédro, empereur du Brésil, elle devint reine de Portugal par l'abdication de son père en 1826. Elle avait épousé en premières noces, en 1834, le duc de Leuchtemberg, et en secondes noces, en 1836, le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg et Gotha. De ce dernier

mariage étaient nés sept enfants, cinq fils et deux filles. C'est en couches de son huitième enfant que la reine de Portugal venait d'expirer.

Son fils aîné, don Pédro d'Alcantara (Maria-Fernando-Miguel), qui devenait aujourd'hui roi de Portugal sous le nom de don Pédro V, et qui devait rester jusqu'à sa majorité sous la tutelle de son père, était âgé de seize ans. La vie publique de Dona Maria II n'avait rien qui pût attirer l'attention de l'histoire, mais cette princesse possédait à un haut degré les modestes et douces vertus de la mère de famille. Bonne épouse, tendre mère, maîtresse facile à tous ses serviteurs, charitable aux indigents, elle était chérie de tous ceux qui la connaissaient.

Jusqu'au 16 septembre 1855 le Portugal eut à subir l'épreuve souvent difficile d'une régence. Le désintéressement, l'effacement volontaire, la sagesse toute particulière du roi-régent, don Fernando, enlevèrent tout danger à cette situation transitoire ; le jeune souverain et son frère, le duc d'Oporto, voyagèrent à l'étranger, entourés de justes honneurs, tandis que leur père maintenait dans des voies exemptes de péril la politique du royaume. Cette tâche était aisée à remplir dans un pays fatigué des agitations révolutionnaires et revenu de lui-même, par bon sens autant que par lassitude, à ses traditions naturelles, c'est-à-dire aux traditions monarchiques, consolidées par les doctrines d'un gouvernement représentatif sagement compris.

XVII

La tendance des États-Unis à entrer dans la politique de l'Europe se manifestait de plus en plus, mais cette intrusion affectait trop souvent le mépris le plus complet du droit des gens et des formes établies. Toutefois, en 1853, le message du nouveau président, M. Pierce, avait causé une agréable surprise en ce qu'il s'abstenait de rappeler avec l'apparence de l'orgueil cette malencontreuse doctrine de Monroë, qui semble interdire aux gouvernements du vieux continent le droit de s'immiscer dans les intérêts américains et de posséder en quelque sorte la moindre parcelle de territoire dans le Nouveau-Monde. M. Pierce, tout au contraire, faisant droit aux justes susceptibilités de l'Europe, n'avait pas craint de blâmer les dernières entreprises tentées contre Cuba, en les appelant des expéditions *non autorisées.* L'année suivante (1854) cette politique avait revêtu des formes plus agressives, mais le congrès américain, soit prudence, soit manque de sympathie pour M. Pierce, ne parut pas vouloir s'y associer sans réserve. Au dehors l'attitude des agents de l'Union américaine avait quelque chose de brutal et d'impérieux qui mécontentait les cours européennes et amenait, notamment avec la France, l'Autriche et l'Espagne, des difficultés qu'un pays sûr de sa force et faisant parade de loyauté aurait dû plus soigneusement éviter. Toutefois, en présence du grand conflit armé qu'allait susciter dans le monde la question d'Orient, les États-Unis avaient ouvertement proclamé leur volonté de demeurer neutres.

En matière commerciale la politique de l'Union américaine fut libérale et féconde; on procéda, dans cette contrée, à une vaste révision des tarifs, et on affranchit de tout droit à l'importation des matières premières et des substances alimentaires jusqu'alors soumises à des taxes dont l'ensemble accroissait d'environ huit millions de dollars (quarante-deux millions de francs) les ressources de la trésorerie américaine. On eut cette juste confiance que l'impulsion donnée au commerce étranger par ces mesures libérales ferait croître les revenus publics sur les articles qui restaient assujettis à des droits, et compenserait en peu de temps la diminution consentie par les douanes américaines. L'exemple de l'Angleterre était là pour fortifier cette espérance.

Le Mexique, toujours à la merci des révolutions, avait prolongé en 1853 la dictature récemment confiée à Santa-Anna, ce fanfaron sans valeur réelle, qui avait été rappelé dans le pays après la retraite du général Arista et la dispersion violente du Congrès par M. Céballos. Seul débris monarchique de l'ancienne Amérique espagnole, le Brésil jouissait d'une prospérité calme qui faisait un heureux contraste avec l'agitation permanante des républiques du Sud. La suppression de la traite, accomplie par l'énergique volonté du jeune empereur don Pédro II, arrachait ce pays à sa vieille torpeur, à ses routines traditionnelles. On eût dit que le génie de l'Europe faisait de nouveau invasion dans cette contrée privilégiée; tout y était en progrès, l'administration, le commerce, l'industrie, la navigation, les chemins de

fer, et des communications directes s'établissaient avec l'Angleterre et le Portugal par des services réguliers de bateaux à vapeur. La république de l'Equateur avait donné satisfaction aux justes réclamations de la France et rétabli ses rapports amicaux avec le Pérou. Le gouvernement de Buénos-Ayres s'était enfin déterminé à accorder des garanties au commerce européen et aux émigrants, et on avait échangé, en 1854, à Parana, un traité conclu entre la France et le gouvernement de la Confédération argentine. Aucun autre événement bien grave n'avait signalé, durant cette période, les annales de l'Amérique du Sud. Nous nous bornerons à mentionner, dans la Nouvelle-Grenade, une conspiration militaire (avril 1854) qui avait conféré la suprématie au général José-Maria Mélo et inauguré un système de violences, d'exactions, de spoliations, sans contre-poids. Cette odieuse dictature fut renversée en décembre 1854, et les changements introduits par les compétiteurs du général Mélo et par le vice-président Mallarino ne soulagèrent point la condition de ce malheureux pays. On se lasserait à tenir note des agitations obscures qui, à Bogota, à Caracas, au Chili, au Paraguay, dans la Bolivie, modifiaient des institutions et des pouvoirs dont l'Europe ne connaissait pas même le nom, et qui servaient d'enjeu à des ambitions indignes d'être constatées par l'histoire.

Aussi bien nous avons hâte de tourner de nouveau nos regards sur la Crimée et vers cette couronne de champs de bataille qui environnait Sébastopol et servait comme de lice aux luttes sanglantes engagées,

depuis six mois, entre les armées de l'Occident et celles de la Russie.

XVIII

La mort du czar n'avait point ralenti la guerre; l'hiver seul suspendait parfois les coups tout en augmentant les sacrifices et les souffrances, tandis que dans Sébastopol une armée moscovite remplaçait sans relâche l'armée qui venait de s'éteindre. Il était presque impossible à l'Angleterre et à la France de faire parvenir à leurs vaillantes troupes les renforts dont elles avaient besoin ; sur l'aride plateau où campaient les alliés, le froid, les neiges, la pluie, les tempêtes se succédaient chaque jour, et c'est à peine si on avait pu se procurer des tentes en assez grand nombre pour protéger contre ces rudes intempéries les soldats des deux nations. Le bois même manquait, à ce point que pour en trouver il fallait creuser la terre et y chercher les racines des arbres abattus. Le service des tranchées s'opérait durant des nuits pluvieuses ou glaciales. Les vieux soldats supportaient ces épreuves avec une résignation calme, mais leurs jeunes camarades succombaient à la fatigue ; il fallait combler les vides par l'envoi successif des réserves accumulées à Constantinople. L'armée anglaise souffrait d'ailleurs beaucoup plus que la nôtre ; elle n'était ni organisée, ni instituée en vue de ces glorieuses misères. Les hommes et les chevaux périssaient à vue d'œil dans le camp de lord Raglan, et les Français se voyaient réduits à partager avec leur alliée les provisions de bouche

faute desquelles il ne faut pas demander au soldat anglais le service militaire. Le moment ne tarda pas à venir où nos troupes se virent réduites à se charger elles-mêmes d'une grande partie des travaux du siége qui au début de la campagne avaient été attribués à l'armée anglaise.

Les jours et les nuits se passaient sans trêve ni repos; les attaques fréquentes de l'ennemi montraient aux assiégeants que la surveillance devait être sur tous les points active, résolue, vigilante. Les Russes avaient espéré que les rigueurs du froid épuiseraient nos soldats; il fallait sans cesse les détromper et leur tenir tête; la bataille continuait sans relâche, tantôt sur un point, tantôt sur un autre; mais l'opiniâtreté, l'acharnement, le courage se manifestaient à toute heure sous tous les drapeaux, soit qu'il fallût tenter ou repousser des sorties, soit qu'il fût nécessaire d'attaquer ou de se défendre dans l'obscurité, de répondre à la mort par la mort.

En France on ne pouvait comprendre cette situation; on s'étonnait de la lenteur du siége; on se demandait s'il n'y avait pas atonie chez nos soldats; mais le général en chef, réduit à s'expliquer à ce sujet, écrivait à l'empereur : « Mon plan général est la prise de Sébastopol; ce n'est point un plan de combinaison, c'est un plan de nécessité. Quand on a accumulé devant une place un matériel immense, qu'on manque de moyens de transport, et que l'état du sol se refuse complétement à tout mouvement de quelque durée, que la vie d'une armée est étroitement liée à la présence de ses vais-

seaux par la question des subsistances; quand cette armée opère en plein hiver; quand ses alliés, enfin, dont elle ne peut, dont elle ne doit pas se séparer, sont hors d'état de rien entreprendre, la force des choses la cloue à l'objectif devant lequel elle est suivie par cet ensemble de difficultés. Or, cet objectif, c'est Sébastopol; il faut emporter cette place puisque les circonstances mettent l'armée dans l'impossibilité d'attaquer les Russes qui viennent à son secours, et d'abandonner ses vaisseaux, son port, ses moyens d'existence. » C'était la sombre et trop exacte vérité, et la France ne la soupçonnait pas tout entière. Jamais siége n'avait été entrepris dans des conditions plus difficiles. Depuis soixante-dix ans la Russie accumulait dans Sébastopol les munitions, les canons, les moyens de défense, et quinze mille marins, naguère embarqués à bord de la flotte russe, étaient descendus à terre pour servir l'artillerie des remparts et des forts. La place, comme on l'a vu, n'était abordable que d'un seul côté, et de l'autre elle avait conservé ses communications avec la Russie; si l'on se rendait maître de la ville, il fallait s'attendre à être écrasé par le canon des forts; si l'on osait tenter un assaut, on aurait à combattre l'armée russe tout entière, protégée et soutenue par un immense armement d'artillerie.

L'armée turque, vigoureusement commandée par Omer-Pacha, occupait Eupatoria, au nombre de vingt-cinq mille hommes. Elle y fut attaquée par les Russes, et, après une lutte meurtrière, elle déjoua les tentatives de l'ennemi.

Les alliés, impatients d'en finir avec les épreuves du siége, avaient reconnu la nécessité de s'emparer de la tour Malakoff, ouvrage de guerre fort important, construit dans la partie orientale des fortifications de la ville, au sommet d'un mamelon, et entouré de retranchements reliés les uns aux autres. La tour Malakoft, véritable clef de la position, était protégée par une formidable artillerie, et les Russes avaient accumulé sur ce point de nombreux travaux de défense. Le général Niel, aide de camp de l'empereur, envoyé sur le théâtre même de la lutte, avait étudié, de concert avec le général Canrobert, les abords de la place et s'était convaincu de l'importance de cette position. Dès les premiers jours de février, le corps du génie, aux ordres du général Bosquet, avait procédé aux travaux d'approche; les Russes, se sentant menacés sur le point essentiel de leur position, tournèrent de ce côté leurs préoccupations et leurs efforts, et construisirent à la hâte des ouvrages de contre-approche, à l'extrémité du plateau du carénage. Le général Canrobert donna ordre d'enlever cette redoute, et, dans la nuit du 23 au 24 février, un combat sanglant s'engagea sur ce point; les Français, conduits par le général Mayran et le général de Monet, attaquèrent les ouvrages de l'ennemi avec un dévouement intrépide, mais ils essuyèrent de nombreuses pertes et se virent contraints de se replier dans les tranchées d'Inkermann. Durant les premiers jours de mars ils prirent leur revanche en enlevant aux Russes quelques postes avancés et cinq embuscades; le 22 mars, vers sept heures du soir, des colonnes russes descendirent du Mamelon-

Vert, autre position importante qui protégeait la place, et elles essayèrent d'attaquer et de détruire les travaux des assiégeants. La nuit presque tout entière fut remplie par une lutte meurtrière et opiniâtre qui fit le plus grand honneur aux troupes de service commandées par le général d'Autemare. Les Anglais, vigoureusement attaqués, opposèrent à l'ennemi une résistance non moins vigoureuse, et, vers le matin, les Russes rentrèrent dans leurs lignes, décimés sans être vaincus, et fiers d'avoir montré à leur nouveau général en chef, le prince Gortschakoff, de quel dévouement, de quels efforts ils étaient capables. Entre les deux armées un vaste champ de bataille demeura couvert de morts, mais, le 24 mars, il y eut une suspension d'armes qui permit de donner la sépulture à tant de braves.

XIX

Le lundi de Pâques, 9 avril, un nouveau bombardement s'ouvrit contre Sébastopol sur toute la ligne des alliés; en ce moment même une tempête éclatait sur la ville et sur les camps, et le feu de l'artillerie se mêlait à celui de la foudre; les assiégés répondirent avec la fureur du désespoir et employèrent les nuits à réparer les dommages de chaque journée. Ce fut un moment sans exemple dans l'histoire des siéges; cinq cents bouches à feu, canons et mortiers, du plus fort calibre, envoyaient sur la ville une pluie incessante de boulets et de bombes; ce formidable effort tenté par les assiégeants fut sans résultat et ne put être suivi

d'un assaut; le Mamelon-Vert, il est vrai, fut pendant plusieurs heures forcé de ralentir son feu, mais la tour Malakoff et le grand Redan continuèrent de répondre à l'artillerie des Anglais, et la reddition de Sébastopol devint de plus en plus incertaine.

Ainsi les jours, les semaines, les mois s'écoulaient, et la place résistait aux attaques des armées alliées. L'Europe s'étonnait de ce résultat; la France, toute fière qu'elle fût de la bravoure de ses fils, ne comprenait pas que tant de généreux sacrifices demeurassent stériles. L'empereur Napoléon III avait d'abord voulu se rendre en Crimée et prendre part aux laborieux efforts de ses troupes; de hautes considérations politiques ne lui permirent pas de mettre ce projet à exécution. Pour porter de plus rudes coups à l'ennemi il ordonna à sa garde de s'embarquer pour l'Orient et de coopérer à son tour aux travaux du siége et aux sanglantes épreuves du champ de bataille. En attendant le général Canrobert avait cessé de s'entendre avec lord Raglan; ce dernier ne s'associait point au plan d'attaque proposé par le général en chef des Français; il en admettait un autre qui n'avait ni l'adhésion du général Canrobert, ni l'assentiment d'Omer-Pacha. Cette situation aggravait au plus haut degré les difficultés déjà si grandes qui contrariaient l'expédition.

Le 16 mai le général Canrobert envoya sa démission au ministre de la guerre et pria l'empereur de remettre le commandement en chef de l'armée au général Pélissier, chef habile et d'une grande expérience. Le même jour (les correspondances avaient lieu par voie télégraphique) l'empereur accepta la démission

qui lui était offerte et chargea le général Pélissier de prendre en main la conduite de la guerre. Le général Canrobert jouissait, à juste titre, de l'estime de l'armée et de la France; sa retraite, motivée en apparence par des raisons de santé, avait évidemment pour cause les embarras immenses que faisait peser sur lui l'attitude prise par lord Raglan. Le 19 mai le général Pélissier prit en main le commandement supérieur de nos troupes, et le général Canrobert, à qui l'empereur offrait la direction d'un corps d'armée, eut l'honorable et touchante modestie de n'accepter qu'une seule division. Le lendemain le général Regnault de Saint-Jean d'Angély, qui venait d'arriver en Crimée, prit le commandement du corps de réserve.

XX

Les Russes, de leur côté, ne perdaient ni jour ni nuit pour augmenter la multiplicité de leurs défenses et combattre nos approches. Serrés de près en avant du bastion central et d'un autre ouvrage qu'on appelait le bastion du Mât, ils avaient surtout porté leurs efforts à l'extrême droite de Sébastopol, vers la Quarantaine. Le 21 mai le général Pélissier ordonna au général de Salles d'enlever cette position et de tourner contre l'ennemi les nouveaux ouvrages qu'il menait à terme. Le lendemain, 22, vers neuf heures, on donna le signal d'une double attaque qui fut dirigée par le général Beuret et le général de la Motte-Rouge. On se battit de part et d'autre avec une opiniâtreté héroïque, et cette lutte, engagée parfois corps à corps, à la baïonnette, à bout

portant, se prolongea jusqu'à la fin de la nuit, pour recommencer la nuit suivante avec un acharnement sans exemple. La ligne des embuscades fut enlevée aux Russes, mais cet avantage, acheté au prix de beaucoup de sang, n'avait rien de décisif. Sur ces entrefaites, de concert avec lord Raglan, une expédition fut dirigée contre Kertch, sur un point fort éloigné de Sébastopol, et nos vaisseaux, agissant d'accord avec les vaisseaux anglais, prirent possession de la mer d'Azof, et détruisirent de nombreux établissements militaires et maritimes qui servaient de base d'approvisionnement à l'armée russe.

L'armée française, campée depuis huit mois devant Sébastopol, s'y trouvait comme acculée sur un plateau dévasté; elle manquait d'air, d'eau, de bois et d'espace, et les maladies commençaient à la menacer d'un surcroît de souffrances. Le général Pélissier prescrivit au général Canrobert de conduire un corps expéditionnaire sur la Tchernaïa et d'y prendre position dans une situation plus saine, plus acceptable. Ce mouvement réussit, et l'ennemi se replia sur ses réserves, laissant les Français s'établir sur les hauteurs qui bordent la rive gauche de la rivière, qui allait servir comme d'un fossé entre les Russes et les armées alliées.

Le roi de Piémont, impatient de faire jouer un rôle à l'Italie dans les événements qui s'accomplissaient, avait été admis tout récemment dans l'alliance anglo-française. Un corps de troupes, placé sous les ordres du général La Marmora, était venu en Crimée déployer les enseignes piémontaises et partager les

dangers de nos soldats. A cette heure les armées alliées présentaient un effectif de plus de deux cent mille hommes ainsi répartis : pour l'armée française, cent quinze mille hommes, infanterie, cavalerie, artillerie; pour l'armée anglaise, trente-cinq mille hommes; neuf mille Piémontais, et le surplus comprenant les contingents turcs, égyptiens et tunisiens.

XXI

Depuis quatre mois un ouvrage russe construit sur une éminence, et que nous avons déjà désigné sous le nom de Mamelon-Vert, tenait en échec l'armée de siége; il enfilait les tranchées anglaises et paralysait leurs approches. Il fallait s'en emparer pour menacer sérieusement Malakoff et le Redan; il importait, en outre, de détruire d'autres fortifications, appelées les Ouvrages-Blancs, qui commandaient la rade et protégeaient ce qui restait de la flotte russe. Le 6 juin, vers trois heures de l'après-midi, toutes les attaques furent dirigées vers ces positions; la canonnade dura sans discontinuer jusqu'au lendemain à six heures du soir. En ce moment les troupes massées, obéissant au signal du général Pélissier, s'élancèrent en avant, renversant tout sur leur passage. D'un bond le Mamelon-Vert fut enlevé, et les assaillants, emportés par leur ardeur, traversèrent les ouvrages russes et parurent au pied de Malakoff. Cette course téméraire et trop prolongée avait disséminé nos forces; les Russes s'en aperçurent; bien conduits et lancés en masses profondes, ils se précipitèrent sur les Français,

les refoulèrent en désordre, leur tuant beaucoup de monde et reprenant sur eux les positions qui venaient d'être enlevées. Les Français, furieux de cet échec, recommencèrent leur course follement héroïque, écrasèrent encore les Russes et reconquirent à la baïonnette tout le terrain qu'on leur disputait. Cette fois le Mamelon-Vert et les Ouvrages-Blancs furent définitivement acquis aux Français, tandis que les Anglais, avec une bravoure égale, enlevaient d'autres ouvrages russes, désignés sous le nom de Carrières. Ces deux journées nous coûtèrent un trop grand nombre de braves, parmi lesquels l'armée eut à regretter le général de Lavarande et le colonel de Brancion. A partir de ce moment commença enfin le siége régulier; désormais l'assiégé était chassé de ses positions extérieures et renfermé dans la place, et les Français, logés dans les ouvrages mêmes de l'ennemi, commençaient à cheminer sur les fortifications de Malakoff.

Cette dernière position, comme nous l'avons dit, était en quelque sorte la clef de la place; c'est de sa possession que dépendait le succès ou la ruine des assiégeants. Les Russes n'avaient épargné aucun travail pour la mettre hors de nos atteintes; ils l'avaient transformée en une espèce de citadelle couverte d'ouvrages sans nombre, très-forts isolément, et qui, reliés les uns aux autres par des chemins couverts et des redoutes, paraissaient en quelque sorte imprenables.

Le général Pélissier, surexcité par l'animation de ses troupes, entreprit de se rendre maître de cette

formidable position. D'après le plan qu'il adopta, de concert avec les autres généraux alliés, les Anglais devaient forcer le grand Redan, et les Français emporter successivement Malakoff, le Redan du Carénage et les retranchements qui couvraient le faubourg de Sébastopol.

Le 17 juin la place fut comme inondée d'un feu écrasant, qui se concentra surtout sur les ouvrages qu'on avait résolu d'enlever; les Russes répondirent assez faiblement et réussirent ainsi à donner le change sur leurs moyens de défense. On les crut épuisés, et ils ne faisaient que réserver leurs feux et ménager leurs ressources.

Le 18 juin, au point du jour, devait commencer l'attaque générale, à laquelle allaient prendre part les divisions Mayran, Brunet et d'Autemare. La garde formait la réserve. Trompé par une fausse apparence, le général Mayran attaqua avant l'heure, et ce malentendu compromit le sort de la journée.

Le premier élan des brigades d'attaque fut magnifique; mais à peine ces têtes de colonnes s'étaient-elles mises en mouvement qu'une pluie de mitraille et de balles vint les assaillir non-seulement du haut des fortifications, mais encore des steamers russes qui s'étaient rapprochés à toute vapeur de la côte. Ce feu écrasant arrêta les Français, et toutefois, d'autres forces étant accourues à leur aide, les troupes engagées tinrent ferme dans un pli de terrain. Les voltigeurs de la garde entrèrent alors en ligne, sous les ordres des généraux Uhrich et Mellinet. Or, tandis qu'ils venaient ainsi en aide à leurs braves camarades,

sur un autre point du champ de bataille, l'attaque du centre, conduite par le général Brunet, ne réussissait pas mieux que celle du général Mayran. Ces deux braves généraux tombèrent l'un après l'autre sous le feu de l'ennemi, et, en les voyant jetés à terre par la mitraille, les troupes hésitèrent.

Sur la gauche le général d'Autemare lança avec impétuosité une tête de colonne qui, en suivant la crête du ravin de Karabelnaïa, parvint jusqu'à un retranchement relié à la tour Malakoff; emportée par cet élan, elle franchit le retranchement et pénétra dans l'enceinte même. Déjà les sapeurs du génie disposaient les échelles, déjà le général d'Autemare précipitait le mouvement des troupes à la suite de la tête de colonne, et les aigles françaises étaient plantées sur les ouvrages russes; soudain l'artillerie russe, foudroyant la division d'Autemare, l'écrasa au moment même où elle prenait pied dans Malakoff. Ce contre-temps était dû au peu de succès de l'attaque anglaise, qui devait se combiner avec la nôtre. Les trois colonnes lancées en avant par lord Raglan contre le Redan avaient été accablées, au sortir de la tranchée, par un feu terrible de mousqueterie et de mitraille, et elles s'étaient vues contraintes de battre en retraite. Cet échec ne permit pas aux Français de prolonger la lutte, et ils se replièrent à leur tour dans leurs retranchements. Des deux côtés les pertes avaient été énormes.

A la suite de cette malheureuse affaire d'immenses travaux furent entrepris pour en préparer la revanche. Vainement le choléra sévissait-il encore contre

l'armée; vainement une chaleur accablante semblait-elle devoir paralyser nos forces; les Français ne se laissèrent point décourager, et le général Pélissier leur donna l'exemple du plus intrépide dévouement. Durant plus d'un mois on continua avec un zèle infatigable ce système d'investissement de plus en plus resserré, d'attaques incessantes, de combats livrés la nuit et le jour, qui ne laissaient aucun repos à l'assiégé, et vers la fin de juillet le travail des approches avait avancé à tel point que les deux partis se trouvaient à peine séparés par un espace de trente-cinq mètres. Les Russes, à plusieurs reprises, avaient tenté de se dégager; mais leurs sorties les plus inattendues, les plus furieuses, avaient toujours été victorieusement repoussées.

XXII

Un ordre venu de Saint-Pétersbourg prescrivait à l'armée russe de forcer les positions de l'assiégeant entre la Tchernaïa et le Sapoun; elle s'avança, presque tout entière, dans la nuit du 15 au 16 août, vers le pont de Traktir, qui traverse la grande route de Balaclava à Symphéropol. Le prince Gortschakoff, qui commandait les troupes moscovites, avait réuni un matériel immense d'artillerie et une très-forte cavalerie. Il s'agissait de franchir la Tchernaïa sur plusieurs points, à l'abri des hauteurs qui couvraient la route et que l'ennemi avait mises en état de défense. Les colonnes russes débouchèrent avant le jour dans la vallée de la Tchernaïa; elles établirent des batteries

sur la rive droite, et, pendant que cent soixante pièces de canon ouvraient le feu contre les alliés, elles entreprirent d'enlever le pont au pas de course. Tout semblait favoriser ce mouvement; nos troupes, très-inférieures en nombre, étaient loin d'avoir l'avantage de la position; nous avions pour auxiliaires des Piémontais et des Turcs, dont on connaissait le courage, mais qui ne paraissaient pas pouvoir tenir contre des forces considérables et bien disciplinées. Quoi qu'il en soit, le général Herbillon, qui gardait la vallée de la Tchernaïa, était en mesure d'accepter le combat et attendait l'ennemi de pied ferme.

Un faible détachement français était posté en arrière du pont de Traktir; il opposa à l'ennemi une vigoureuse défense que n'avait point prévue le prince Gortschakoff. Le général russe Liprandi, à la tête d'un corps d'armée considérable, aborda la divison du général La Marmora; les Piémontais tinrent énergiquement dans leurs positions et déconcertèrent l'attaque des Russes. Un autre corps ennemi, lancé contre la division Camou, qui couvrait notre gauche, vint s'y briser sans succès et se replia en désordre. Plusieurs colonnes russes essayèrent de nouveau d'enlever le pont de Traktir et réussirent un moment à dépasser la rivière; attaquées alors par un mouvement offensif que dirigèrent les généraux Faucheux et de Failly, elles furent culbutées et rejetées sur l'autre rive après avoir subi des pertes énormes. Cependant, sous la protection de leur puissante artillerie, les Russes reformèrent leurs colonnes et recommencèrent l'attaque; leur second effort, bien autrement énergique que le premier,

échoua encore devant l'inébranlable résistance des alliés. Une troisième tentative eut encore moins de succès, et, à neuf heures du matin, les ennemis battirent en retraite du côté de la place assiégée. On s'abstint d'engager contre eux une poursuite qui aurait amené nos soldats sous le feu écrasant de Sébastopol; on se borna à faire pleuvoir sur leurs régiments rompus et en désordre une masse de boulets et de balles, et le champ de bataille demeura couvert de blessés et de morts. Les Russes avaient eu plus de neuf mille hommes hors de combat. Dans cette glorieuse affaire du pont de Traktir, l'armée sarde gagna ses éperons et se montra la digne auxiliaire de l'armée française. L'effet de cette journée fut très-grand en Europe et contribua puissamment à la magnifique réception qui fut faite alors par la France à l'auguste alliée de la France, S. M. la reine Victoria, qui vint visiter notre capitale et voir de ses yeux les merveilles artistiques et industrielles qu'étalait en ce moment la première exposition universelle de Paris.

Vaincus dans la vallée de la Tchernaïa, obligés de se retirer sur tous les points où ils osaient prendre l'offensive, déconcertés par le succès de nos marins dans la mer d'Azof, les Russes pressentirent que sous peu de jours ils ne pourraient plus continuer une lutte d'ailleurs très-honorable pour eux, et qui avait montré dans les armées du czar de dignes rivales des armées de l'Occident. Pendant que le général Pélissier mandait à l'empereur, par le télégraphe : *Tout va bien, tout marche, nous avançons*, le prince Gortschakoff faisait préparer un immense pont de bateau en

travers du grand port, et prenait des dispositions pour se replier dans les forts de la rive droite le jour où la rive gauche de la ville ne serait plus qu'un amas de ruines et de décombres, seul trophée qu'il voulait abandonner à l'armée française. Sur tous les points où il était encore possible de tenir l'armée russe multipliait les ouvrages de guerre et augmentait ses défenses. De nouvelles troupes accouraient du fond de l'empire pour prendre part à ses derniers efforts; mais, en dépit de ce dévouement intrépide et continu, l'assiégeant avançait d'heure en heure, couvrant la ville de ses bombes et de ses boulets, et faisant pressentir un prochain et glorieux dénouement.

XXIII

Lord Raglan était mort, emporté par le choléra; le général Pélissier se concerta avec le général anglais, James Simpson, pour tout disposer en vue d'une attaque décisive. On assigna à ce dernier et formidable assaut la date du 8 septembre, et l'on donna aux troupes, pour les préparer à cette épreuve, une journée entière de repos. En attendant un feu terrible continua d'être dirigé contre la place et coûta à l'ennemi plus de quatre mille hommes tués ou blessés.

Au jour marqué, toutes les dispositions étant prises, et vers l'heure de midi, toutes les colonnes d'attaque s'élancèrent résolument dans la direction de Malakoff. Il y eut, pour l'honneur de la France, trois assauts, trois luttes, trois combats héroïques et sanglants. La première brigade de la division Mac-Mahon n'avait

pas trente mètres à franchir; au signal de son chef, qui lui montra le chemin, elle s'élança en quelques secondes sur les ouvrages de l'ennemi, ne se laissant retarder ni par les escarpements des talus, ni par les fossés, ni par le feu, et bientôt on la vit apparaître sur la crête des parapets et planter son drapeau sur le bastion ennemi. L'intérieur de l'ouvrage était garni de traverses blindées que les Russes avaient multipliées pour s'abriter contre notre artillerie; surpris par l'intrépide attaque de nos chasseurs et de nos zouaves, ils purent à peine se rallier. Leurs réserves accoururent, entraînées par leurs vaillants officiers, et essayèrent de disputer pied à pied ce sol calciné et sanglant; un combat s'engagea à bout portant, corps à corps; assiégeants et assiégés se trouvèrent confondus dans une mêlée terrible, remplaçant les armes brisées par des pioches, des écouvillons, des débris arrachés au blindage. Aidés par les sapeurs du génie, nos tirailleurs algériens se maintinrent dans les positions disputées par l'ennemi. Tandis qu'ils accomplissaient ces glorieux faits d'armes, la division de la Motte-Rouge, arrivant d'un peu plus loin et ayant à parcourir un terrain accidenté et difficile, s'élançait à son tour sur le front de la courtine, s'emparait de la batterie russe qui flanquait Malakoff, enclouait les pièces, et abordait sans hésiter la seconde ligne de défense de l'ennemi. La mitraille écrasait les têtes de colonne et renversait des rangs entiers; mais les soldats, électrisés par le spectacle de la mort, escaladaient les parapets hérissés de fer et se précipitaient sur les Russes, renversant les canons et mas-

sacrant les artilleurs sur leurs pièces. Au même instant la division Dulac, commandée par les généraux Saint-Pol et Bisson, franchissait le petit Redan et prenait une part utile aux efforts de la journée. Sur ce point les Russes étaient en force; leurs réserves accoururent, une nombreuse artillerie fut dirigée sur nos colonnes d'attaque, et les Français, broyés par la mitraille, se virent contraints de se replier. La retraite de la division Dulac découvrit le flanc droit de la division de la Motte-Rouge et la laissa prise entre plusieurs feux meurtriers; hors d'état de se maintenir dans cette position, elle se rejeta en bon ordre sur la première enceinte de la courtine et réussit à s'y établir. Les deux brigades de la division Dulac, décimées par l'ennemi, se rassemblèrent une seconde fois autour de leurs drapeaux et revinrent à la charge; le général Saint-Pol fut tué, le général Bisson blessé; deux braves officiers, Cormélier et La Grandière, tombèrent à leur tour; le général de Marolles, à la tête de sa brigade, s'élança pour soutenir ses héroïques camarades et périt comme eux en accomplissant son devoir; le général de Pontevès mourut à son tour, frappé par l'ennemi, et nos soldats ne purent venir à bout de leur tâche.

En résumé, la division Dulac, accablée par les feux innombrables de l'ennemi, était rejetée en arrière; la division de la Motte-Rouge se maintenait à peine dans la première enceinte de la courtine; la division Mac-Mahon livrait aux Russes, dans le réduit de Malakoff, une lutte que nulle voix ne saurait décrire.

Le général Bosquet, du point avancé où il avait

pris position, suivait de près toutes les phases de la lutte; il reconnut qu'il importait de répondre au feu des vaisseaux russes, dont les canons de gros calibre faisaient dans nos rangs des ravages considérables; il ordonna au commandant Souty d'établir des batteries sur une hauteur qui permettait à notre artillerie d'atteindre les vapeurs de l'ennemi; le brave commandant, sans se laisser intimider par la mitraille, communiqua aux canonniers l'ordre du général, et les batteries furent improvisées avec une ardeur héroïque, en dépit d'un feu terrible qui, en quelques instants, eut renversé les deux tiers des officiers, sous-officiers et artilleurs. Les vivants remplaçaient les morts; on attendait pour emporter les blessés la fin de cette lutte cruelle, et de ce nombre fut le général Bosquet lui-même, qui tomba atteint d'un éclat d'obus.

Les Anglais reçurent, eux aussi, le signal de l'attaque et se précipitèrent sur le grand Redan. Ils avaient à parcourir deux cents mètres à découvert, et cet espace fut bientôt jonché de morts. L'intrépide colonne ne suspendit pas son élan; les échelles furent dressées, et les parapets du grand Redan furent escaladés. Accablés par une grêle de balles et de biscaïens, foudroyés à bout portant par des ennemis suffisamment abrités, les Anglais se maintinrent dans leur position pendant une heure; à la fin ils se virent hors d'état de prolonger cette lutte désespérée et ils se résignèrent à évacuer le Redan.

Le corps du général de Salles, qui opérait sur l'extrême gauche de nos positions, avait ordre de donner l'assaut au bastion Central et de se porter ensuite

sur le bastion du Mât. Les brigades des généraux Trochu et Couston s'élancèrent, soutenues à droite par la division d'Autemare; elles furent accueillies par un effroyable feu de mitraille et les réserves ennemies accoururent ensuite pour briser leur attaque. Le général Rivet, chef d'état-major du deuxième corps, et le général Breton, commandant une brigade de la division d'Autemare, furent tués en donnant aux soldats l'exemple du dévouement. Les soldats étaient dignes de leurs chefs et déployaient comme eux un courage intrépide. Soudain plusieurs fourneaux éclatèrent et renversèrent un grand nombre de Français; les Russes profitèrent de ce moment de confusion pour nous assaillir avec un redoublement d'énergie; la lutte n'était plus possible, et nos colonnes eurent ordre de se replier dans l'intérieur des places d'armes. A trois heures l'artillerie française recommença un feu terrible sur toute la ligne pour maintenir l'ennemi derrière ses parapets. La division d'Autemare et une brigade sarde attendaient le signal de se jeter de nouveau sur le bastion du Mât; le général en chef ne crut pas devoir autoriser ce sacrifice inutile. Impatient de se rendre maître de Malakoff, il fit suspendre toute autre attaque.

Un combat de géants, une bataille opiniâtre et acharnée se livrait dans Malakoff et tout autour de cette position d'où dépendait le sort de la journée. Le général Mac-Mahon avait dit au général Niel: « J'y entrerai, et soyez certain que je n'en sortirai pas vivant. » Il tenait à réaliser cette héroïque promesse; mais les Russes, comprenant toute l'importance de la

position qui leur avait été arrachée, redoublaient d'efforts pour la reconquérir. Les morts continuaient à s'entasser de part et d'autre, mais les Français qui avaient pied dans les ouvrages de Malakoff tenaient ferme et déconcertaient les furieuses attaques de l'ennemi. Soudain, vers cinq heures du soir, une immense explosion se fit entendre; un nuage de feu et de fumée enveloppa Malakoff et toute la partie gauche de la courtine; un sentiment inexprimable d'angoisse saisit tous les cœurs, et nul ne douta de la destruction complète de la division Mac-Mahon. Quand la fumée se dissipa, nos drapeaux flottaient encore sur les parapets, et le cri de *Vive l'empereur!* poussé par ceux de nos soldats qui étaient restés debout, apprit aux témoins de cette catastrophe que Malakoff demeurait encore en notre pouvoir. Le général Mac-Mahon n'avait pas été atteint et le plus grand nombre de nos braves pouvaient encore se glorifier de leur victoire. Déjà la nuit approchait; les Russes mettaient le feu aux ouvrages extérieurs qu'ils renonçaient à disputer aux Français; les batteries de la *Maison en croix* et du petit Redan sautèrent l'une après l'autre, et les débris de l'armée russe, tout en continuant de faire pleuvoir sur nos soldats des boulets et des bombes, repassaient peu à peu et lentement sur la droite de la ville et nous abandonnaient, en se repliant, des monceaux de cadavres et de ruines embrasées. On sait qu'ils avaient pratiqué sous le sol même de Malakoff une immense mine qui, en éclatant, aurait pu détruire une partie des vainqueurs et avec eux l'intrépide général Mac-Mahon; par un hasard providentiel,

en fouillant le terrain on découvrit plusieurs fils électriques au moyen desquels les Russes devaient mettre le feu aux poudres ; on se hâta de les couper, et l'œuvre effroyable méditée par l'ennemi ne put s'accomplir. Sur tous les autres points, et pendant la nuit, des explosions partielles continuèrent à se faire entendre et à mettre à néant les munitions, les batteries, les magasins que les Russes ne voulaient pas abandonner au vainqueur. Les flammes dévoraient les établissements militaires de Sébastopol, et la ville n'offrait plus qu'un vaste amas de décombres, au delà duquel, à la lueur des incendies, on voyait encore les colonnes russes gravissant les pentes nord de la baie où elles venaient chercher un refüge. La destruction de Sébastopol était consommée.

XXIV

Cette victoire, après onze mois et demi de combats et de siéges, remplissait d'un juste orgueil l'âme des Français, et mais pouvait les consoler de leurs pertes. Dans la journée du 8 septembre ils avaient eu cinq généraux tués et dix généraux blessés; vingt-quatre officiers supérieurs tués, vingt blessés ; trois cent quarante-huit officiers tués ou blessés ; sept mille sous-officiers ou soldats tués, blessés ou disparus. Parmi les corps qui avaient le plus souffert on citait la garde impériale, qui, à elle seule, avait perdu deux mille sept cents hommes. La perte des Anglais avait été d'environ deux mille cinq cents hommes de tous grades. Les derniers jours de ce siége à jamais mémorable

avaient coûté trente mille hommes à l'armée ennemie.

Le lendemain, 9 septembre, le soleil levant éclaira une œuvre de destruction gigantesque. Les bastions, les casernes, les magasins, les édifices pendaient en débris noircis par la flamme. Les derniers vaisseaux étaient coulés; le pont était replié; l'ennemi n'avait conservé que ses vapeurs, qui enlevaient les derniers fugitifs et les incendiaires attardés. Ce ne fut donc pas sans une sorte d'admiration et pour ainsi dire de terreur que les alliés parcoururent la place abandonnée, fumante encore des explosions de la nuit, qu'ils visitèrent ces fortifications immenses, à peine entamées sur quelques points, ce labyrinthe inextricable de remparts, de batteries, de fossés, dont aucune place connue ne saurait donner la plus faible idée. Ils se disaient que, s'il avait fallu, une fois encore, combattre pour enlever aux ennemis ces ouvrages sans nombre, défendus les uns par les autres, une nouvelle armée aurait à peine suffi à cette tâche. Et toutefois le temps avait manqué aux Russes pour achever la ruine de tous les forts de la ville sud. Le fort de la Quarantaine avait peu souffert; le fort Nicolas était presque intact; les cinq docks, leurs magnifiques bassins, l'ensemble de leurs machines étaient en bon état de conservation, et, dans la masse d'approvisionnements de guerre dont les alliés venaient de s'emparer, on évaluait les ressources de toute espèce à des chiffres à peine croyables, tels que, par exemple, cinq cent dix mille boulets ou projectiles creux, cinq cents milliers de poudre et quatre mille canons.

Le général Bazaine, un des plus vaillants officiers de notre armée d'Afrique, fut nommé gouverneur de la ville et s'établit dans la place avec sa brigade.

XXV

Tandis que les armées de terre portaient à l'ennemi d'aussi rudes coups, les marines alliées ne restaient pas inactives; elles frappaient de tous côtés la Russie dans ses ressources accumulées depuis tant d'années, dans son commerce, dans ses défenses accessibles; elles la harcelaient dans la mer d'Azof, sur les côtes de l'Asie, dans la mer Noire, dans la mer Baltique, dans la mer Blanche et jusque dans la mer de Chine. La guerre continua même sur divers points de la Crimée. Contraints de circonscrire notre récit à la mention des événements qui eurent un retentissement sérieux en Europe, nous ne pourrons, bien à regret, raconter ici ces incidents militaires, ces intermèdes obligés d'une grande lutte. Les Russes furent forcés d'abandonner Kertch et les défenses du cap Saint-Paul; ils ne purent tenir dans Iéni-Kaleh; ils résistèrent sans succès aux attaques dirigées contre Taganrog, Marioupol, Gheisk, Temriouk et Berdiansk, et dans ces divers parages les marins anglais et français leur firent éprouver d'immenses pertes en approvisionnements et en vivres. Protégés par la mer Putride, qui n'est pas même accessible aux bâtiments d'un faible tirant d'eau, ils conservèrent leurs communications avec l'empire moscovite par le passage de Pérécop. Réduits à abandonner Anapa, forteresse importante qu'ils possé-

daient sur la côte orientale de la mer Noire, ils perdirent également Kinburn (14 octobre), qui commandait les embouchures du Dniéper. Les alliés, qui, en 1854, avaient enlevé Bomarsund et les îles d'Aland, bloquèrent les ports de la Finlande et détruisirent les établisssements militaires de Svéaborg. Ils canonnèrent les forts avancés qui protégeaient Riga et détruisirent huit bâtiments dans la passe de Brandon, port de mer de Vasa. En Asie, et au nord de la Chine, ils nettoyèrent la mer d'Okhotsk et détruisirent les ouvrages russes entrepris pour défendre Pétropaulowski; ils vinrent en aide aux Circassiens, en enlevant à l'ennemi commun plusieurs forteresses maritimes de la ligne du Caucase. La ville de Kars, héroïquement défendue par une garnison ottomane, tomba au pouvoir du général Mouravief, et la Russie célébra cet événement comme une victoire.

XXVI

Cependant les événements prenaient en Europe une tournure décisive. L'empereur Napoléon en avait appelé à l'Europe; l'Allemagne parut se prononcer pour les puissances occidentales; la Suède conclut un traité d'alliance avec la France et la Grande-Bretagne. Si cette résolution du roi Oscar n'était point encore une déclaration de guerre de la Suède à la Russie, elle constituait au moins un acte de défiance et d'hostilité à terme; l'annonce d'une campagne dans la Baltique lui donnait en outre une très-haute signification. Le roi de Prusse cherchait à se maintenir dans

les conditions de la neutralité, mais le mouvement des esprits autour de lui entraînait son gouvernement vers un rapprochement significatif avec la France. L'Autriche proposa un *Memorandum* posant plus clairement le *casus belli* à la suite de propositions qu'elle s'offrait à faire à la Russie, et cette déclaration, communiquée à l'empereur des Français, revint bientôt à Vienne avec des modifications qui furent jugées acceptables par la cour d'Autriche. Ce *Memorandum* fut remis à la Russie, et le ministre de Saxe eut mission de le soumettre à l'acceptation du czar. Le cabinet de Berlin, dominé par l'attitude de l'Autriche, insista dans le même sens auprès du cabinet de Saint-Pétersbourg, et la Russie, tout en se retranchant derrière des conditions encore hautaines et inacceptables, parut néanmoins disposée à se prêter à des arrangements pacifiques. Après tout, l'honneur de ses armes n'avait point été entamé, et elle avait le droit d'être fière de ses généraux et de ses soldats.

XXVII

Le 29 décembre 1855, l'empereur Napoléon se rendit au-devant des régiments qui revenaient de Crimée; ce fut pour Paris une cérémonie grande et solennelle.

« Soldats, leur dit l'empereur, je viens au-devant « de vous comme autrefois le sénat romain allait aux « portes de Rome au-devant de ses légions victo« rieuses. Je viens vous dire que vous avez bien mé« rité de la patrie!... Mon émotion est grande, car au « bonheur de vous revoir se mêlent de douloureux

« regrets pour ceux qui ne sont plus et un profond « chagrin de n'avoir pu moi-même vous conduire au « combat.... Soyez les bien-venus !.... La patrie, at- « tentive à tout ce qui s'accomplit en Orient, vous ac- « cueille avec d'autant plus d'orgueil qu'elle mesure « vos efforts à la résistance opiniâtre de l'ennemi.... « Gardez soigneusement les habitudes de la guerre ; « fortifiez-vous dans l'expérience acquise ; tenez-vous « prêts à répondre, s'il le faut, à mon appel ; mais, en ce « jour, oubliez les épreuves de la vie de soldat, remer- « ciez Dieu de vous avoir épargnés, et marchez fière- « ment au milieu de vos concitoyens et de vos frères « d'armes, dont les acclamations vous attendent. »

XXVIII

Durant l'année qui venait de s'écouler, les préoccupations de la France ne s'étaient pas exclusivement concentrées sur la lutte dont l'Orient était le principal théâtre. La session ordinaire des Chambres, ouverte par le vote unanime d'un emprunt de 500 millions, destiné à faire face aux frais de la guerre, avait en outre été signalée par des travaux d'une importance relative et que nous ne saurions tout à fait passer sous silence. On avait discuté et voté une loi relative à la dotation de l'armée, loi qui substituait l'exonération vis-à-vis de l'État au remplacement libre et développait le système des rengagements. Les auteurs de cette loi avaient invoqué en sa faveur des raisons de moralité et d'ordre. Ils établissaient que, sans parler des abus imputables aux établissements

spéciaux de remplacement, l'élément fourni à l'armée par le remplacement vénal augmentait d'une façon inquiétante. Chaque année, en effet, les remplaçants, fournis par des industriels que le peuple appelait des marchands d'hommes, composaient le quart du contingent, et il était impossible de nier que cet élément ne fût inférieur à l'autre. Ce fâcheux trafic était donc aboli; la loi nouvelle admettait d'une manière générale et absolue tous les jeunes gens compris dans le contingent annuel à s'exonérer du service au moyen d'une prestation en argent; le conseil de révision devait prononcer l'exonération sur la simple présentation du récépissé de versement; les militaires présents sous les drapeaux pouvaient également obtenir leur libération au moyen d'une prestation proportionnée au temps de service qu'ils avaient encore à faire. Le produit des exonérations devait être versé dans une caisse qui prendrait le nom de *Dotation de l'armée*. Une commission supérieure, nommée par l'empereur, devait fixer chaque année, sous forme de proposition faite au ministre de la guerre, le taux des prestations, et devait pourvoir, de concert avec le ministre, aux moyens de combler le vide produit dans le contingent par les exonérations. Le premier et le principal de ces moyens était le rengagement des anciens soldats, et ces rengagements étaient favorisés par des primes très-importantes. La loi continuait d'admettre le remplacement du frère par le frère, les substitutions de numéros et les engagements volontaires, l'élément le plus digne de l'armée. Vivement, éloquemment combattue par M. de Montalembert,

soutenue par M. le général Allard et par les orateurs du gouvernement, la loi fut adoptée et prit place dans nos codes à la date du 26 avril 1855. Depuis lors, il faut le dire, elle n'a pas entièrement répondu à l'attente du législateur, et, au moment où nous écrivons ces lignes (1867), le Corps législatif a été appelé à asseoir sur d'autres bases l'organisation de l'armée française.

Une loi votée dans le cours de la même session réorganisa les attributions des maires, la composition et la compétence des conseils municipaux, dans un sens plus favorable aux idées d'unité et d'ordre qu'aux doctrines démocratiques et libérales. C'était là encore une loi de transition et de nécessité, qui, douze ans plus tard, devait être améliorée au point de vue de l'initiative des administrations municipales et de l'émancipation des communes. Quelques dispositions du Code de Procédure civile furent simplifiées en ce qui concernait la contrainte par corps. Une loi introduisit de nombreuses améliorations dans notre procédure criminelle et dans le système de la transcription hypothécaire. Une loi de finance permit d'établir des taxes municipales sur les chiens.

XXIX

Mais le fait le plus important, dans l'ordre des choses pacifiques, que l'histoire ait à signaler dans les annales de cette année, est l'*Exposition universelle de Paris*, concours artistique et industriel auquel furent convoquées toutes les intelligences et toutes

les industries des peuples. Si remarquable qu'ait pu être, à douze ans de distance, une autre exposition dont Paris a été également le foyer et le théâtre, celle qui fut ouverte en 1855 a droit aux souvenirs sympathiques de l'Europe civilisée.

A vrai dire, ces épreuves solennelles, ces concours internationaux ont toujours un but utile; elles permettent de constater, à certains intervalles, le niveau du progrès accompli par l'humanité.

On ne pouvait songer à Paris comme à Londres à élever une de ces serres gigantesques qui ont servi de rendez-vous à toutes les nations. L'état spécial de l'industrie française, ses habitudes, l'espace réservé qui lui fut assigné, tout s'y opposait. On se contenta d'une espèce de palais d'un goût médiocre et qui assurément n'avait rien de babylonien. On calcula même assez mal l'emplacement nécessaire, et, pour remédier à cette faute, on se vit forcé de construire une série d'annexes dont l'ensemble constituait un tout sans unité et très-disgracieux. Ce fut là qu'on établit séparément l'art et l'industrie. Pour faciliter les moyens d'exécution, le gouvernement appliqua la gratuité des transports, sans distinction, aux produits nationaux et aux produits étrangers. Une commission, chargée de tous les détails qui se rattachaient à ces splendides assises du travail, fut instituée et fonctionna sous la présidence de S. A. I. le prince Napoléon, cousin de l'empereur. « Nous avons voulu, dit le prince en s'adressant à S. M., que l'exposition universelle ne fût pas seulement un concours de curiosité, mais un grand enseignement pour l'agricul-

ture, l'industrie et le commerce, ainsi que pour les arts du monde entier. Ce doit être une vaste enquête pratique, un moyen de mettre les forces industrielles en contact, les matières premières à portée du producteur, les produits à portée du consommateur; c'est un nouveau pas vers le perfectionnement, cette loi qui vient du Créateur, ce premier besoin de l'humanité, cette indispensable condition de l'organisation sociale... Nous avons accueilli sans révision toutes les œuvres des étrangers, admises par leurs comités; nous n'avons été sévères que pour nous-mêmes. La tâche d'un jury d'admission est difficile et ingrate... sur 20,000 exposants, 9,500 appartiennent à l'empire français, 10,500 à l'étranger. La puissance que nous combattons (la Russie) n'a pas été exclue... » Les industriels russes, refusant de se conformer aux règles établies pour les exposants de toutes les nations, ne voulurent pas profiter de l'hospitalité que la France avait offerte aux produits de leurs manufactures et aux manifestations de leurs conquêtes artistiques. La France le regretta avec une loyale sincérité.

Le caractère de notre industrie nationale, tel qu'il se révéla durant cette exposition universelle de 1855, fut une tendance constante à répandre, même dans les classes les moins fortunées, le bienfait des inventions nouvelles et du comfort. A Paris, cependant, on ne s'était point laissé suffisamment guider par cette pensée; les exposants de cette capitale avaient trop perdu de vue que le but final de l'industrie et de la science n'est pas dans la fabrication plus ou moins brillante des choses de luxe, mais dans la livraison

à bas prix des objets nécessaires ; ils avaient trop sacrifié au plaisir de confectionner des chefs-d'œuvre exceptionnellement affectés à l'opulence, tandis que l'intérêt véritable doit être dans les produits sérieux, dans les étoffes accessibles à tous, dans les ouvrages à la portée des petites fortunes, dans les machines de locomotion et de travail, dans l'horlogerie à bon marché, dans l'outillage, dans l'ébénisterie de bas prix, dans tout ce qui améliore le bien-être du plus grand nombre. Quoi qu'il en soit, un résultat immédiat de l'exposition universelle fut, pour la France, de stimuler ses manufactures, d'ouvrir une voie plus large à la production, de créer au commerce national des relations nouvelles et de stimuler les industries indigènes par l'aiguillon de la concurrence. L'esprit d'entreprise se réveilla au spectacle de ce qui se faisait ailleurs ; le pays prit une juste confiance dans ses forces et dans ses ressources en se comparant à ses rivaux.

XXX

Au mois d'avril de la même année l'empereur et l'impératrice des Français s'étaient rendus à Windsor et avaient fait une visite à Sa Majesté la reine Victoria. La réception faite aux augustes voyageurs avait été splendide autant que cordiale, et Napoléon III avait été reçu membre de l'ordre de la Jarretière. Ce fut pour l'Angleterre une occasion de ces démonstrations sympathiques que le peuple anglais se plaît à prodiguer, lorsque rien ne froisse son orgueil national.

A peine de retour de cette mémorable excursion, l'empereur des Français se vit, à Paris même, en butte à une tentative d'assassinat. L'auteur de cet acte odieux était un révolutionnaire italien nommé Jean Pianori; la justice, lorsqu'elle eut à châtier son crime, découvrit en cet homme un instrument des anarchistes de tous les pays qui s'étaient réfugiés à Londres sous la direction de Mazzini, et s'y maintenaient en état de conspiration permanente contre les souverains.

Le 26 mai Sa Majesté le roi de Portugal vint à Paris et y fut accueilli avec les honneurs dus à son rang. Le 18 août la reine d'Angleterre visita à son tour la France et l'empereur, et l'immense population de Paris, attirée sur son passage par une curiosité bienveillante, la salua de ses acclamations les plus sincères. Les fêtes qui furent décernées en l'honneur de l'auguste souveraine dépassèrent en pompe et en splendeur toutes les manifestations du même genre dont les annales de Paris avaient gardé le souvenir. Durant son séjour dans nos murs Sa Majesté visita aux Invalides la tombe qui renferme les dépouilles mortelles du captif de Sainte-Hélène, on eût dit que la Grande-Bretagne faisait amende honorable à l'illustre empereur et demandait à la France d'amnistier les violences du passé!

XXXI

Cependant l'hiver avait suspendu les odyssées royales et les entreprises de la guerre; on entrait dans

la période de l'espérance en attendant que nous fût donnée la certitude de la paix. Au mois de janvier 1856, comme nous le disions tout à l'heure, la Russie avait adhéré, sans conditions et sans réserves, aux propositions que l'Autriche lui avait transmises de la part des puissances belligérantes. Une circonstance contribuait à accroître l'effet de cette concession du cabinet de Saint-Pétersbourg; elle avait été annoncée à la France au moment même où l'on commençait à ne plus compter sur un dénouement pacifique, où l'on craignait de nouveau que la Russie ne cherchât à éluder par quelque réponse évasive les démarches dont le cabinet de Vienne avait pris l'initiative. Depuis quelque temps, sous l'empire de ces appréhensions, les armements formidables pour une campagne nouvelle se poursuivaient de toutes parts avec un redoublement d'activité, et voilà qu'enfin la Russie, jetant dans la balance le poids de son acceptation entière et absolue, venait ranimer toutes les espérances de paix. Les résultats de la guerre d'Orient étaient acquis; la Russie n'avait plus à se replier derrière quelque réserve; sa flotte n'existait plus; Sébastopol était au pouvoir des alliés; il ne s'agissait désormais que de consacrer par un traité une situation acquise par tant de douloureux sacrifices, par tant d'efforts héroïques, et ce dernier pas allait être fait.

Les grandes puissances consentirent d'un commun accord à se faire représenter dans un congrès qui devait siéger à Paris et dans le sein duquel devaient être débattues les grandes questions dont la solution tenait en suspens l'Europe entière. Un armistice, dont le

terme était fixé au 31 mars, suspendit en Orient et dans la mer Baltique les opérations de la guerre, et, le 25 février 1856, le congrès de Paris commença ses travaux. Les plénipotentiaires désignés par les différentes cours étaient : pour la France, le comte Colonna Walewski et le baron de Bourqueney; pour l'Autriche, le comte de Buol et le baron de Hübner; pour la Grande-Bretagne, le comte de Clarendon et lord Cowley; pour la Russie, le comte Alexis Orloff et le baron de Brunow; pour la Sardaigne, le comte de Cavour et le marquis de Villamarina; pour l'empire ottoman, Aali-Pacha et Djémil-Bey. Ces personnages représentaient les puissances qui se trouvaient encore engagées dans la lutte, et la puissance qui, sans être élevée au rang de médiatrice, avait du moins assumé sur elle l'honneur des premières négociations, le rôle d'intermédiaire pacifique. On discuta ensuite s'il convenait d'admettre la Prusse à se faire représenter au congrès. Cette puissance ne semblait pas en avoir le droit; elle s'était maintenue, durant le cours des difficultés et pendant la guerre, dans une neutralité timide, sinon égoïste, qui avait eu pour l'Angleterre et pour la France un caractère menaçant, sans être vue avec satisfaction par la Russie. Cependant la Prusse était intervenue dans les délibérations de la conférence de Londres en 1840; elle avait signé, pour sa part, le traité du 13 juillet 1841, qui avait réglé la question d'Orient; on ne pouvait lui infliger l'affront de la tenir en dehors du débat qui allait s'ouvrir, et de lui assigner, vis-à-vis de l'Autriche, une position abaissée. Ces considérations longtemps débattues

déterminèrent les puissances à admettre la Prusse à prendre place au congrès, dès le 18 mars, et le cabinet de Berlin s'y fit représenter par deux hommes éminents, le baron de Manteuffel et le comte de Hatzfeldt.

Les délibérations du congrès furent empreintes d'un caractère de modération et d'une volonté conciliatrice dont peu d'assemblées de cette nature avaient au même degré donné l'exemple. Quant aux questions en litige, elles étaient d'une extrême gravité; il s'agissait, en effet, d'admettre la Turquie dans le concert européen et de faire sortir l'empire ottoman de l'isolement où il se trouvait relégué; il fallait régler la clôture des détroits du Bosphore et des Dardanelles, neutraliser la mer Noire, et limiter, sur ce point, les armements maritimes de la Russie. Il était, en outre, indispensable de s'occuper de la libre navigation du Danube, qui pouvait être mal à propos entravée par les prétentions de l'Autriche et de la Turquie aussi bien que par les manifestations menaçantes de la Russie. La question des provinces danubiennes venait ensuite, avec les énormes difficultés qui s'y rattachent; il s'agissait de soustraire ces contrées au protectorat oppressif de la Russie, et l'on se demanda, sans pouvoir s'entendre sur cet obstacle de détail, si la Moldavie et la Valachie formeraient deux États distincts ou ne constitueraient désormais qu'une seule principauté. Ces divers problèmes furent étudiés sans parti pris de ne faire aucune concession, et avec le désir de sauvegarder les intérêts et l'honneur des puissances.

XXXII

Durant le cours de ces discussions, dont les détails restaient ignorés du public, mais qui semblaient inévitablement destinées à ramener la paix en Europe, un événement important pour la dynastie des Napoléons eut lieu à Paris. Le 16 mars 1856 Sa Majesté l'impératrice donna le jour à un fils dont la naissance vint accroître les espérances de sécurité et de stabilité auxquelles le pays se laissait aller. La naissance de l'héritier du trône fut saluée par les acclamations spontanées du peuple français, et le congrès de Paris lui-même suspendit ses travaux pour féliciter l'empereur. Répondant à l'une des adresses officielles que les corps de l'État vinrent lui présenter, Napoléon III fit entendre ces paroles empreintes d'un sentiment à la fois vrai et touchant :

« Vous avez salué en mon fils l'espoir dont on aime à se bercer de la perpétuité d'un système qu'on regarde comme la plus sûre garantie des intérêts généraux du pays ; mais les acclamations unanimes qui entourent son berceau ne m'empêchent pas de réfléchir sur la destinée de ceux qui sont nés et dans le même lieu et dans des circonstances analogues. Si j'espère que son sort sera plus heureux, c'est que, d'abord, confiant dans la Providence, je ne puis douter de sa protection en la voyant relever, par un concours de circonstances extraordinaires, tout ce qu'il lui avait plu d'abattre il y a quarante ans, comme si elle avait voulu vieillir par le martyre et le malheur une nouvelle dynastie sortie des rangs du peuple. Ensuite l'histoire

a des enseignements que je n'oublierai jamais ; elle me dit, d'une part, qu'il ne faut jamais abuser des faveurs de la fortune ; de l'autre, qu'une dynastie n'a de chance de stabilité que si elle reste fidèle à son origine, en s'occupant uniquement des intérêts populaires pour lesquels elle a été créée. »

L'empereur Napoléon III avait connu la prison, l'exil, les revers, toutes les épreuves qui peuvent agir sur l'âme d'un homme appelé, à son heure, par la Providence, au gouvernement des peuples ; moins qu'un autre, moins que les courtisans de la fortune, moins que les thuriféraires officiels, il se faisait illusion sur la certitude du bonheur humain. Élevé au plus haut degré des faveurs que Dieu dispense à l'homme, souverain d'une grande nation, arbitre de l'Europe, chef d'une dynastie à laquelle un héritier venait d'être donné, il reconnaissait, devant le Tout-Puissant et devant les hommes, que les dons de Dieu peuvent être repris par Celui de qui ils émanent, et qu'il faut savoir en user sans orgueil et sans aveuglement, avec la fermeté du devoir que l'on accepte, que l'on mesure et que l'on remplit.

Nous ne mentionnerons pas ici les manifestations splendides qui éclatèrent, soit à l'occasion de la naissance de l'enfant impérial, soit au moment de son baptême, dont la solennité fut différée de trois mois. Le souverain Pontife avait bien voulu être le parrain du jeune prince et se faire représenter, sous les voûtes de Notre-Dame, par S. Ém. le cardinal Patrizi, légat *a latere*. Lorsque l'illustre représentant de Pie IX fut présenté à l'empereur, Sa Majesté lui dit : « Je suis

très-reconnaissant envers Sa Sainteté le Pape de ce qu'il a bien voulu être le parrain de l'enfant que la Providence m'a donné. En lui demandant cette grâce, j'ai voulu attirer d'une manière particulière sur mon fils et sur la France la protection du Ciel ; je sais qu'un des moyens les plus sûrs de la mériter, c'est de témoigner de toute ma vénération pour le Saint-Père, qui est le représentant de Jésus-Christ sur la terre. » Le vase du baptême, en cuivre damasquiné et niellé, du plus beau style persan du douzième siècle, avait été rapporté des croisades par Louis IX et avait servi au baptême des enfants de ce saint roi.

XXXIII

Des actes d'amnistie devaient être la conséquence naturelle d'un aussi heureux événement que la naissance du prince impérial. Un décret, en date du 20 mars, accorda pleine et entière rémission pour tous les délits et contraventions en matière de police, d'inscription, de navigation et de pêches maritimes, commis antérieurement à sa publication. Presque en même temps on put lire dans le journal du gouvernement une note relative à une autre et plus importante catégorie de condamnés ou de contumaces. « L'empereur, portait cette note, s'est fait rendre compte du nombre et de la situation des individus retenus encore en Algérie ou à l'étranger par suite de mesures politiques.

« A la suite des événements de juin 1848, onze mille personnes avaient été condamnées, sous la république,

à la transportation en Algérie; par la clémence du président il n'en restait plus en Afrique que trois cent six.

« En décembre 1851 onze mille deux cent un individus avaient été transportés ou expulsés; les grâces accordées par l'empereur en avaient réduit le chiffre à mille cinquante-huit.

« A l'occasion de la naissance du prince impérial Sa Majesté décida que l'autorisation de rentrer en France serait accordée à tous ceux qui déclareraient se soumettre loyalement au gouvernement que la nation s'est donné, et s'engageraient d'honneur à en respecter les lois. Déjà, lors de l'inauguration de l'empire, ce même appel avait été fait; l'empereur ordonnait qu'il fût répété de nouveau, afin qu'il n'y eût plus désormais, hors le sol de la patrie, que ceux qui se seraient obstinés à méconnaître la volonté nationale et la monarchie qu'elle a fondée. »

Après cette déclaration presque officielle, on pouvait espérer que le jour viendrait où le plus entier oubli, un oubli sans condition, passerait l'éponge sur les dernières traces de nos discordes civiles.

Une souscription nationale, ouverte pour offrir à l'impératrice et au prince impérial un témoignage de gratitude et de dévouement, ayant été promptement couverte, les présidents des divers comités organisés pour en régulariser l'emploi adressèrent, le 15 mai, au ministre de l'intérieur, une lettre dans laquelle, après lui avoir rendu compte de l'empressement avec lequel les listes s'étaient remplies (600,000 signatures en quelques jours et une somme de plus de 80,000 fr.,

avec un chiffre de souscription limité entre cinq et vingt-cinq centimes), ils exprimaient le désir « que Sa Majesté daignât indiquer la destination qu'elle voudrait voir donner à leur modeste souscription, et leur permît de déposer à ses pieds les listes contenant les noms des souscripteurs comme un témoignage sincère des vives sympathies que sa gracieuse bonté et son noble caractère lui ont acquises au sein des populations. »

Le ministre de l'intérieur, M. Billault, répondit aux auteurs de cette lettre : « L'impératrice accepte avec gratitude ces volumes de signatures, éloquent témoignage des sentiments d'affection de la population parisienne; mais, quant aux sommes produites par la souscription, vous lui permettrez d'en faire, comme des six cent mille francs votés lors de son mariage par le conseil municipal, une œuvre de bienfaisance pour les enfants du peuple. Patronne des sociétés de charité maternelle et des salles d'asile, elle désire placer sous le patronnage de son fils les pauvres orphelins; elle veut que le malheureux ouvrier, enlevé prématurément à sa famille, emporte du moins en mourant la consolante pensée que la bienveillance impériale veillera sur ses enfants. Mais il ne s'agit pas seulement de leur assurer la ressource ordinaire d'une maison de refuge; l'impératrice a puisé dans son cœur une idée plus touchante. Sous le patronnage du prince impérial, une commission permanente et gratuite, présidée par le ministre de l'intérieur, recherchera en même temps dans Paris et les orphelins et les honnêtes ménages d'ouvriers qui, moyennant

une subvention annuelle, voudront prendre chez eux ces pauvres enfants, leur donner une nouvelle famille et l'apprentissage d'un état. » Le ministre faisait ensuite remarquer avec raison que cette œuvre profiterait presque autant à la famille adoptive qu'à l'orphelin qui lui serait confié, et l'impératrice aurait ainsi réalisé la pieuse pensée de donner, à ces pauvres petits êtres que la mort a privés de leur soutien, non pas l'abri d'un hospice, mais l'appui, l'affection, les soins d'une nouvelle famille. A son tour l'empereur ajouterait sur sa cassette, au revenu annuel de la souscription placée en rentes sur l'État, les trente mille francs nécessaires pour que cent orphelins au moins fussent toujours ainsi patronnés. Le ministre terminait en exprimant la pensée que les souscripteurs seraient unanimes à applaudir à cette transformation en un bienfait de la manifestation de leur dévouement; que les enfants si maternellement secourus se souviendraient qu'ils le doivent à l'ingénieuse bonté de l'impératrice; qu'ils reporteraient tout naturellement leur affection vers le jeune prince dont le berceau les protégeait déjà; enfin que cette bonne œuvre, à laquelle l'empereur s'associait si largement, resterait au milieu des populations ouvrières comme un nouvel et vivant témoignage de son incessante sollicitude pour les souffrances du pauvre.

XXXIV

Le 30 mars 1856, quarante-deux ans, jour pour jour, après l'occupation de Paris par les armées étran-

gères, le congrès termina ses travaux par le vote et l'acceptation d'un traité de paix qui mettait fin à la guerre d'Orient et faisait de nouveau de la France l'arbitre de l'Europe. En vertu de ce traité, et d'après les stipulations que nous avons déjà mentionnées, la Turquie fut placée sous la garantie générale des grandes puissances; la mer Noire fut neutralisée; on décida qu'elle serait ouverte aux bâtiments marchands et fermée aux navires de guerre. Les deux puissances riveraines s'engageaient mutuellement à n'y entretenir que le nombre de bâtiments légers nécessaire au service de leurs côtes et à ne conserver sur le littoral aucun arsenal maritime (comme Nicolaïeff).

Le protectorat russe sur les principautés danubiennes fut complétement aboli; on réserva les questions relatives à l'organisation de ces provinces. La navigation du Danube fut déclarée libre dans tout son parcours; il fut convenu que chaque puissance pourrait faire stationner aux embouchures du fleuve un ou deux bâtiments légers pour s'assurer de l'exécution des règlements, et que la frontière russe de Bessarabie serait rectifiée de manière à ne plus aboutir à l'embouchure de ce grand fleuve. On enleva à la Russie tout prétexte de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Turquie en lui retirant le protectorat qu'elle avait voulu étendre sur les sujets du sultan qui professaient la religion grecque. Enfin il lui fut défendu d'avoir aucun établissement fortifié dans les îles d'Aland.

Ce traité reprenait à la Russie ce qu'elle avait acquis de force et d'influence depuis le commencement du

siècle; au moment où elle se croyait arrivée à la consommation de ses projets ambitieux, la France l'avait forcée de rétrograder. La Turquie était encore une fois sauvée, et la Russie, qui était allée de triomphe en triomphe depuis 1812, avait enfin vu s'affaiblir le prestige qu'elle exerçait auparavant sur l'Europe (1).

(1) Le traité du 30 mars est un document d'une si haute importance, pour quiconque veut se rendre compte du droit international et des conditions actuelles de la paix, en ce qui touche la question d'Orient, que nous croyons nécessaire de placer ci-après le texte de cette convention.

TRAITÉ DU 30 MARS 1856.

. . . .

Les plénipotentiaires, après avoir échangé leurs pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. Il y aura, à dater du jour de l'échange des ratifications du présent traité, paix et amitié entre Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Sa Majesté le Roi de Sardaigne, Sa Majesté Impériale le Sultan, d'une part, et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, de l'autre part, ainsi qu'entre leurs héritiers et successeurs, leurs États et sujets respectifs, à perpétuité.

2. La paix étant heureusement rétablie entre Leursdites Majestés, les territoires conquis ou occupés par leurs armées pendant la guerre seront réciproquement évacués.

Des arrangements spéciaux régleront le mode de l'évacuation, qui devra être aussi prompte que faire se pourra.

3. Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies s'engage à restituer à Sa Majesté le Sultan la ville et citadelle de Kars, aussi bien que les autres parties du territoire ottoman dont les troupes russes se trouvent en possession.

4. Leurs Majestés l'Empereur des Français, la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le Roi de Sardaigne et le Sultan s'engagent à restituer à Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies les villes et ports de Sébastopol, Balaklava, Kamiesch, Eupatoria, Kertch,

Peu de jours après, au traité de Paris fut annexée la déclaration du 16 avril qui eut pour but de faire

Iéni-Kaleh, Kinburn, ainsi que tous autres territoires occupés par les troupes alliées.

5. Leurs Majestés l'Empereur des Français, la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'Empereur de toutes les Russies, le Roi de Sardaigne et le Sultan accordent une amnistie pleine et entière à ceux de leurs sujets qui auraient été compromis par une participation quelconque aux événements de la guerre en faveur de la cause ennemie.

Il est expressément entendu que cette amnistie s'étendra aux sujets de chacune des parties belligérantes qui auraient continué, pendant la guerre, à être employés dans le service de l'un des autres belligérants.

6. Les prisonniers de guerre seront immédiatement rendus de part et d'autre.

7. Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, Sa Majesté la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Sa Majesté le roi de Prusse, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté le roi de Sardaigne déclarent la Sublime-Porte admise à participer aux avantages du droit public et du concert européen. Leurs Majestés s'engagent, chacune de son côté, à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'empire ottoman, garantissent en commun la stricte observation de cet engagement, et considéreront, en conséquence, tout acte de nature à y porter atteinte comme une question d'intérêt général.

8. S'il survenait, entre la Sublime-Porte et l'une ou plusieurs des autres puissances signataires, un dissentiment qui menaçât le maintien de leurs relations, la Sublime-Porte et chacune de ces puissances, avant de recourir à l'emploi de la force, mettront les autres parties contractantes en mesure de prévenir cette extrémité par leur action médiatrice.

9. Sa Majesté Impériale le Sultan, dans sa constante sollicitude pour le bien-être de ses sujets, ayant octroyé un firman qui, en améliorant leur sort, sans distinction de religion ni de race, consacre ses généreuses intentions envers les populations chrétiennes de son empire, et voulant donner un nouveau témoignage de ses sentiments à cet égard, a résolu de communiquer aux puissances contractantes ledit firman, spontanément émané de sa volonté souveraine.

Les puissances contractantes constatent la haute valeur de cette com-

faire un progrès nouveau au droit international. M. le comte Walewski, l'auteur de cette décla-

munication. Il est bien entendu qu'elle ne saurait, en aucun cas, donner le droit auxdites puissances de s'immiscer, soit collectivement, soit séparément, dans les rapports de Sa Majesté le Sultan avec ses sujets, ni dans l'administration intérieure de son empire.

10. La convention du treize juillet mil huit cent quarante et un, qui maintient l'antique règle de l'empire ottoman relative à la clôture des détroits du Bosphore et des Dardanelles, a été revisée d'un commun accord.

L'acte conclu à cet effet, et conformément à ce principe, entre les hautes parties contractantes, est et demeure annexé au présent traité, et aura même force et valeur que s'il en faisait partie intégrante.

11. La mer Noire est neutralisée; ouverts à la marine marchande de toutes les nations, ses eaux et ses ports sont, formellement et à perpétuité, interdits au pavillon de guerre, soit des puissances riveraines, soit de toute autre puissance, sauf les exceptions mentionnées aux articles 14 et 19 du présent traité.

12. Libre de toute entrave, le commerce, dans les ports et dans les eaux de la mer Noire, ne sera assujetti qu'à des règlements de santé, de douane, de police, conçus dans un esprit favorable au développement des transactions commerciales.

Pour donner aux intérêts commerciaux et maritimes de toutes les nations la sécurité désirable, la Russie et la Sublime-Porte admettront des consuls dans leurs ports situés sur le littoral de la mer Noire, conformément aux principes du droit international.

13. La mer Noire étant neutralisée, aux termes de l'article 11, le maintien ou l'établissement sur son littoral d'arsenaux militaires maritimes devient sans nécessité comme sans objet. En conséquence, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté Impériale le Sultan s'engagent à n'élever et à ne conserver sur ce littoral aucun arsenal militaire maritime.

14. Leurs Majestés l'Empereur de toutes les Russies et le Sultan, ayant conclu une convention à l'effet de déterminer la force et le nombre des bâtiments légers, nécessaires au service de leurs côtes, qu'elles se réservent d'entretenir dans la mer Noire, cette convention est annexée au présent traité et aura même force et valeur que si elle en faisait partie intégrante. Elle ne pourra être annulée ni modifiée sans l'assentiment des puissances signataires du présent traité.

ration, fit remarquer que le congrès de Westphalie avait consacré la liberté de conscience, que le

15. L'acte du congrès de Vienne ayant établi les principes destinés à régler la navigation des fleuves qui séparent ou traversent plusieurs États, les puissances contractantes stipulent entre elles qu'à l'avenir ces principes seront également appliqués au Danube et à ses embouchures. Elles déclarent que cette disposition fait désormais partie du droit public de l'Europe et la prennent sous leur garantie.

La navigation du Danube ne pourra être assujettie à aucune entrave ni redevance qui ne seraient pas expressément prévues par les stipulations contenues dans les articles suivants. En conséquence, il ne sera perçu aucun péage basé uniquement sur le fait de la navigation du fleuve, ni aucun droit sur les marchandises qui se trouvent à bord des navires. Les règlements de police et de quarantaine à établir pour la sûreté des États séparés ou traversés par ce fleuve seront conçus de manière à favoriser, autant que faire se pourra, la circulation des navires. Sauf ces règlements, il ne sera apporté aucun obstacle, quel qu'il soit, à la libre navigation.

16. Dans le but de réaliser les dispositions de l'article précédent, une commission, dans laquelle la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse, la Russie, la Sardaigne et la Turquie seront, chacune, représentées par un délégué, sera chargée de désigner et de faire exécuter les travaux nécessaires, depuis Isatcha, pour dégager les embouchures du Danube, ainsi que les parties de la mer y avoisinantes, des sables et autres obstacles qui les obstruent, afin de mettre cette partie du fleuve et lesdites parties de la mer dans les meilleures conditions possibles de navigabilité.

Pour couvrir les frais de ces travaux, ainsi que des établissements ayant pour objet d'assurer et de faciliter la navigation aux bouches du Danube, des droits fixes, d'un taux convenable, arrêtés par la commission à la majorité des voix, pourront être prélevés, à la condition expresse que, sous ce rapport comme sous tous les autres, les pavillons de toutes les nations seront traités sur le pied d'une parfaite égalité.

17. Une commission sera établie et se composera des délégués de l'Autriche, de la Bavière, de la Sublime-Porte et du Wurtemberg (un pour chacune de ces puissances), auxquels se réuniront les commissaires des trois principautés danubiennes, dont la nomination aura été approuvée par la Porte. Cette commission, qui sera permanente : 1° éla-

congrès de Vienne avait aboli la traite des noirs et proclamé la libre navigation des fleuves, et qu'il

borera les règlements de navigation et de police fluviales; 2° fera disparaître les entraves, de quelque nature qu'elles puissent être, qui s'opposent encore à l'application au Danube des dispositions du traité de Vienne; 3° ordonnera et fera exécuter les travaux nécessaires sur tout le parcours du fleuve; et 4° veillera, après la dissolution de la commission européenne, au maintien de la navigabilité des embouchures du Danube et des parties de la mer y avoisinantes.

18. Il est entendu que la commission européenne aura rempli sa tâche, et que la commission riveraine aura terminé les travaux désignés dans l'article précédent, sous les n° 1 et 2, dans l'espace de deux ans. Les puissances signataires réunies en conférence, informées de ce fait, prononceront, après en avoir pris acte, la dissolution de la commission européenne, et dès lors la commission riveraine permanente jouira des mêmes pouvoirs que ceux dont la commission européenne aura été investie jusqu'alors.

19. Afin d'assurer l'exécution des règlements qui auront été arrêtés d'un commun accord, d'après les principes ci-dessus énoncés, chacune des puissances contractantes aura le droit de faire stationner en tout temps deux bâtiments légers aux embouchures du Danube.

20. En échange des villes, ports et territoires énumérés dans l'article 4 du présent traité, et pour mieux assurer la liberté de la navigation du Danube, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies consent à la rectification de sa frontière en Bessarabie.

La nouvelle frontière partira de la mer Noire, à un kilomètre à l'est du lac Bourna-Sola, rejoindra perpendiculairement la route d'Akeman, suivra cette route jusqu'au val de Trajan, passera au sud de Bolgrad, remontera le long de la rivière de Yalpuck jusqu'à la hauteur de Saratsika, et ira aboutir à Katamori, sur le Pruth. En amont de ce point l'ancienne frontière, entre les deux empires, ne subira aucune modification. . . . .

Des délégués des puissances contractantes fixeront, dans ses détails, le tracé de la nouvelle frontière.

21. Le territoire cédé par la Russie sera annexé à la principauté de Moldavie, sous la suzeraineté de la Sublime-Porte.

Les habitants de ce territoire jouiront des droits et priviléges assurés aux principautés, et, pendant l'espace de trois années, il leur sera per-

serait digne du congrès de Paris de mettre fin à de trop longs dissentiments en jetant les bases

mis de transporter ailleurs leur domicile, en disposant librement de leurs propriétés.

22. Les principautés de Valachie et de Moldavie continueront à jouir, sous la suzeraineté de la Porte et sous la garantie des puissances contractantes, des priviléges et des immunités dont elles sont en possession. Aucune protection exclusive ne sera exercée sur elles par une des puissances garantes. Il n'y aura aucun droit particulier d'ingérence dans leurs affaires intérieures.

23. La Sublime-Porte s'engage à conserver auxdites Principautés une administration indépendante et nationale, ainsi que la pleine liberté de culte, de législation, de commerce et de navigation.

Les lois et statuts aujourd'hui en vigueur seront revisés. Pour établir un complet accord sur cette révision, une commission spéciale, sur la composition de laquelle les hautes puissances contractantes s'entendront, se réunira sans délai, à Bucharest, avec un commissaire de la Sublime-Porte.

Cette commission aura pour tâche de s'enquérir de l'état actuel des Principautés et de proposer les bases de leur future organisation.

24. Sa Majesté le Sultan promet de convoquer immédiatement, dans chacune des deux provinces, un divan *ad hoc*, composé de manière à constituer la représentation la plus exacte des intérêts de toutes les classes de la société. Ces divans seront appelés à exprimer les vœux des populations relativement à l'organisation définitive des Principautés.

Une instruction du congrès réglera les rapports de la commission avec ces divans.

25. Prenant en considération l'opinion émise par les deux divans, la commission transmettra sans retard, au siége actuel des conférences, le résultat de son propre travail.

L'entente finale avec la puissance suzeraine sera consacrée par une convention conclue à Paris entre les hautes parties contractantes, et un hatti-chériff conforme aux stipulations de la convention constituera définitivement l'organisation de ces provinces, placées désormais sous la garantie collective de toutes les puissances signataires.

26. Il est convenu qu'il y aura, dans les Principautés, une force armée nationale, organisée dans le but de maintenir la sûreté de l'intérieur et d'assurer celle des frontières. Aucune entrave ne pourra être

d'un droit maritime uniforme en temps de guerre. En conséquence il proposa l'admission de ces

apportée aux mesures extraordinaires de défense que, d'accord avec la Sublime-Porte, elles seraient appelées à prendre pour repousser toute agression étrangère.

27. Si le repos intérieur des Principautés se trouvait menacé ou compromis, la Sublime-Porte s'entendra avec les autres puissances contractantes sur les mesures à prendre pour maintenir ou rétablir l'ordre légal. Une intervention armée ne pourra avoir lieu sans accord préalable entre ces puissances.

28. La principauté de Servie continuera à relever de la Sublime-Porte, conformément aux hats impériaux qui fixent et déterminent ses droits et immunités, placés désormais sous la garantie collective des puissances contractantes.

En conséquence, ladite principauté conservera son administration indépendante et nationale, ainsi que la pleine liberté de culte; de législation, de commerce et de navigation.

29. Le droit de garnison de la Sublime-Porte, tel qu'il se trouve stipulé par les règlements antérieurs, est maintenu. Aucune intervention armée ne pourra avoir lieu en Servie sans accord préalable entre les hautes puissances contractantes.

30. Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté le Sultan maintiennent, dans son intégrité, l'état de leurs possessions en Asie, tel qu'il existait légalement avant la rupture.

Pour prévenir toute contestation locale, le tracé de la frontière sera vérifié, et, s'il y a lieu, rectifié, sans qu'il puisse en résulter un préjudice territorial pour l'une ou l'autre des deux parties.

A cet effet, une commission mixte, composée de deux commissaires russes, de deux commissaires ottomans, d'un commissaire français et d'un commissaire anglais, sera envoyée sur les lieux, immédiatement après le rétablissement des relations diplomatiques entre la cour de Russie et la Sublime-Porte. Son travail devra être terminé dans l'espace de huit mois à dater de l'échange des ratifications du présent traité.

31. Les territoires occupés pendant la guerre par les troupes de Leurs Majestés l'Empereur des Français, l'Empereur d'Autriche, la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et le Roi de Sardaigne, aux termes des conventions signées à Constantinople, le douze mars mil huit cent cinquante-quatre, entre la France, la Grande-Bretagne et la

quatre principes : 1° abolition de la course maritime; 2° le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie,

Sublime-Porte; le quatorze juin de la même année, entre l'Autriche et la Sublime-Porte, et le quinze mars mil huit cent cinquante-cinq, entre la Sardaigne et la Sublime-Porte, seront évacués après l'échange des ratifications du présent traité, aussitôt que faire se pourra. Les délais et les moyens d'exécution feront l'objet d'un arrangement entre la Sublime-Porte et les puissances dont les troupes ont occupé son territoire.

32. Jusqu'à ce que les traités ou conventions qui existaient avant la guerre entre les puissances belligérantes aient été renouvelés ou remplacés par des actes nouveaux, le commerce d'importation ou d'exportation aura lieu réciproquement sur le pied des règlements en vigueur avant la guerre, et leurs sujets, en toute autre matière, seront respectivement traités sur le pied de la nation la plus favorisée.

33. La convention conclue en ce jour entre Leurs Majestés l'Empereur des Français, la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, d'une part, et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, de l'autre part, relativement aux îles d'Aland, est et demeure annexée au présent traité, et aura même force et valeur que si elle en faisait partie.

PREMIÈRE ANNEXE.

AU NOM DE DIEU TOUT-PUISSANT.

Leurs Majestés l'Empereur des Français, l'Empereur d'Autriche, la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le Roi de Prusse, l'Empereur de toutes les Russies, signataires de la convention du treize juillet mil huit cent quarante et un, et Sa Majesté le Roi de Sardaigne, voulant constater en commun leur détermination unanime de se conformer à l'ancienne règle de l'empire ottoman, d'après laquelle les détroits des Dardanelles et du Bosphore sont fermés aux bâtiments de guerre étrangers tant que la Porte se trouve en paix;

Lesdites Majestés d'une part, et Sa Majesté le Sultan de l'autre, ont résolu de renouveler la convention conclue à Londres le treize juillet mil huit cent quarante et un, sauf quelques modifications de détail qui ne portent aucune atteinte au principe sur lequel elle repose.

En conséquence Leursdites Majestés ont nommé, à cet effet, pour leurs plénipotentiaires, savoir :

à l'exception de la contrebande de guerre; 3° la marchandise neutre, excepté la contrebande de guerre,

. . . .

. . . .

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. Sa Majesté le Sultan, d'une part, déclare qu'il a la ferme résolution de maintenir, à l'avenir, le principe invariablement établi comme ancienne règle de son empire, et en vertu duquel il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore, et que, tant que la Porte se trouve en paix, Sa Majesté n'admettra aucun bâtiment de guerre étranger dans lesdits détroits;

Et Leurs Majestés l'Empereur des Français, l'Empereur d'Autriche, la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le Roi de Prusse, l'Empereur de toutes les Russies et le Roi de Sardaigne, de l'autre part, s'engagent à respecter cette détermination du Sultan et à se conformer au principe ci-dessus énoncé.

2. Le Sultan se réserve, comme par le passé, de délivrer des firmans de passage aux bâtiments légers sous pavillon de guerre, lesquels seront employés, comme il est d'usage, au service des légations des puissances amies.

3. La même exception s'applique aux bâtiments légers sous pavillon de guerre que chacune des puissances contractantes est autorisée à faire stationner aux embouchures du Danube pour assurer l'exécution des règlements relatifs à la liberté du fleuve, et dont le nombre ne devra pas excéder deux pour chaque puissance.

DÉCLARATION DU 16 AVRIL 1856,

QUI RÈGLE DIVERS POINTS DE DROIT MARITIME.

DÉCLARATION.

Les plénipotentiaires qui ont signé le traité de Paris du 30 mars 1856, réunis en conférence,

Considérant :

Que le droit maritime, en temps de guerre, a été pendant longtemps l'objet de contestations regrettables;

n'est pas saisissable, même sous le pavillon ennemi; 4° les blocus ne sont obligatoires qu'autant qu'ils sont effectifs.

Toutes les puissances applaudirent à cette déclaration. Lord Clarendon, le représentant de l'Angleterre, les accepta également; cependant la vieille Angleterre ne put voir qu'avec déplaisir cette concession faite à l'esprit moderne.

Que l'incertitude du droit et des devoirs en pareille matière donne lieu, entre les neutres et les belligérants, à des divergences d'opinion qui peuvent faire naître des difficultés sérieuses et même des conflits;

Qu'il y a avantage, par conséquent, à établir une doctrine uniforme sur un point aussi important;

Que les plénipotentiaires assemblés au congrès de Paris ne sauraient mieux répondre aux intentions dont leurs gouvernements sont animés qu'en cherchant à introduire dans les rapports internationaux des principes fixes à cet égard;

Dûment autorisés, les susdits plénipotentiaires sont convenus de se concerter sur les moyens d'atteindre ce but, et, étant tombés d'accord, ont arrêté la déclaration solennelle ci-après :

1° La course est et demeure abolie.

2° Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre.

3° La marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de guerre, n'est pas saisissable sous pavillon ennemi.

4° Les blocus, pour être obligatoires, doivent être effectifs, c'est-à-dire maintenus par une force suffisante pour interdire réellement l'accès du littoral de l'ennemi.

Les gouvernements des plénipotentiaires soussignés s'engagent à porter cette déclaration à la connaissance des États qui n'ont pas été appelés à participer au congrès de Paris et à les inviter à y accéder.

Convaincus que les maximes qu'ils viennent de proclamer ne sauraient être accueillies qu'avec gratitude par le monde entier, les plénipotentiaires soussignés ne doutent pas que les efforts de leurs gouvernements pour en généraliser l'adoption ne soient couronnés d'un plein succès.

La présente déclaration n'est et ne sera obligatoire qu'entre les puissances qui y ont ou qui y auront accédé.

Dans l'intérêt de la paix le congrès émit le vœu qu'à l'avenir « les États entre lesquels s'élèverait un dissentiment sérieux, avant d'en appeler aux armes, eussent recours, en tant que les circontances l'admettraient, aux offices d'une puissance amie. »

Le traité de Paris ayant réservé les questions relatives aux principautés danubiennes, la diplomatie dut s'en occuper. Ce fut l'objet des conférences qui se tinrent à Paris à la suite du congrès (mai-août 1858). La France était d'avis d'unir ensemble la Moldavie et la Valachie, selon le vœu des populations de ces provinces, unanimes à proclamer leur nationalité. L'Angleterre et la Russie étaient tout d'abord du même sentiment; mais la première ne tarda pas à changer de sentiment, et l'Autriche montra dans les discussions qui s'élevèrent à ce sujet une défiance et un mauvais vouloir qui commencèrent à refroidir ses relations avec la France.

Plus tard, cependant, la pensée de la France prévalut, et le 29 août 1858 fut signée entre les deux grandes puissances une convention qui établissait que la Moldavie et la Valachie ne formeraient qu'un seul État sous le nom de *Principautés-Unies*. Il fut en outre décidé que ces deux États auraient une législation commune, qu'ils auraient chacun leur armée tout en pouvant les joindre pour la défense de leurs frontières, qu'elles éliraient chacune un chef ou hospodar qui aurait pour centre d'union un grand conseil chargé de soumettre à la même impulsion l'administration des deux pays.

XXXV

Au milieu des prospérités dynastiques et des triomphes de la diplomatie, des incidents imprévus appelèrent alors sur la tête de l'empereur les bénédictions du peuple. Dès la fin de mai des pluies considérables avaient fait croître les grands cours d'eau du midi et du centre de la France; l'Allier, la Loire, la Garonne, le Rhône débordèrent en même temps, et le fléau des inondations éprouva cruellement plusieurs de nos provinces. A la nouvelle de ces sinistres l'empereur se hâta d'accourir sur le théâtre même de tant de désastres, et sa présence à Lyon, au plus fort du danger, vint consoler les classes pauvres. Une profonde émotion s'empara de tous les Lyonnais lorsqu'on vit paraître Napoléon III sur le cours Morand, encombré de familles d'inondés et de débris sauvés à la hâte de la fureur des eaux; l'empereur, ayant de l'eau jusqu'aux genoux, traversait à gué les chaussées encore couvertes par le fleuve. Les malheureux que le fléau menaçait ou ruinait saluaient pourtant avec enthousiasme, au plus fort de leurs épreuves, le libérateur inattendu qui leur prodiguait des secours. Cet enthousiasme éclata surtout au retour des Charpennes, dont le bourg, aux trois quarts écroulé et à demi submergé, présentait à tous les regards un spectacle de lamentable désolation. L'empereur, très-pâle, les larmes aux yeux, s'approchait des victimes dont les groupes se formaient sur son passage et leur distribuait de l'or à pleines mains; il commandait de laisser venir à

lui toutes les pauvres femmes qu'il voyait entourées d'enfants, il les encourageait et leur rendait l'espérance. Dans les quartiers qu'il ne pouvait traverser à pied, il ne se laissait arrêter ni par les nappes, ni par les courants ; il bravait le flot qui parfois montait jusqu'au poitrail de son cheval, et on le voyait contempler tant de désastres avec une tristesse sympathique. Il était sans gardes, sans escorte, entouré de malheureux ; il s'arrêtait pour leur parler avec une bonté, une douceur extrêmes, se portant de préférence vers les plus faibles, les plus abandonnés. Partout, d'ailleurs, où le même fléau exerçait ses ravages, le souverain se plut à donner lui-même l'exemple du dévouement, à hâter les secours, à leur imprimer une direction utile, à ranimer l'espoir des populations, et, en même temps, il s'attachait à trouver dans les ressources de l'art et de la science les moyens d'atténuer ou de combattre dans l'avenir de pareilles calamités, et les Chambres, s'associant à ses généreuses pensées, votèrent toutes les subventions et tous les secours que réclamait impérieusement la gravité du mal.

XXXVI

Quoi qu'il en soit de ces épreuves et de quelques autres difficultés plus tenaces, telles que le renchérissement progressif des aliments de première nécessité et la cherté croissante des loyers, de nombreux symptômes d'apaisement et de sécurité se manifestaient en France, et notre pays avait déjà relégué,

comme dans les archives lointaines de l'histoire, le souvenir des guerres civiles, des crises sociales, des agitations révolutionnaires à peines comprimées, et qui paraissaient vieilles de plusieurs siècles, tant le sentiment de la confiance publique se développait et s'affermissait.

Quelques émotions s'étaient produites dans l'ordre des questions religieuses; nous les rappellerons un peu à la hâte.

Et d'abord un fait assez imprévu s'était produit en France; ce qu'on appelait naguère le « grand parti catholique » s'était dispersé ou avait cessé d'être; le nombre des chrétiens fervents, des hommes de foi n'avait pas diminué sans doute, mais les chefs des diverses écoles catholiques avaient vu se glisser parmi eux des dissidences vraiment regrettables et qui nuisaient au triomphe de l'idée commune. Chose étrange! sous le règne de Louis-Philippe, et malgré la violence réciproque des partis, l'idée religieuse avait rallié à elle, sous les mêmes drapeaux, dans une route égale, tous ceux qu'on appelait volontiers les catholiques militants; les uns et les autres, à cette époque, avaient généreusement subordonné toutes les divergences politiques, toutes les contestations secondaires, à l'intérêt qui doit préoccuper avant tout autre le cœur des chrétiens, c'est-à-dire à la cause de l'Église catholique et à la liberté religieuse. Depuis le rétablissement de l'empire les catholiques avaient bien continué de proclamer le même principe, d'accepter tout haut la même ligne de conduite, mais dans la pratique des choses sociales, dans le conflit des droits et des opi-

nions, à travers la confusion des antipathies ou la rivalité des espérances politiques, ils avaient cessé de se concerter, de suivre les mêmes inspirations, de rattacher toutes les questions secondaires à la prédominance d'une question essentielle. Une partie de l'épiscopat et la grande majorité du clergé s'étaient ralliés à la dynastie napoléonienne; parmi ceux qui avaient hésité avant d'entrer dans cette voie il s'en trouvait un assez grand nombre qui demeuraient attachés à la monarchie des Bourbons. Les fidèles s'étaient bien plus désunis encore. La majorité de la noblesse, qui n'avait jamais bien compris les programmes assez libéraux du parti catholique sous Louis-Philippe, se dégageait de ces théories et ne voulait pas se rallier à la dynastie nouvelle; M. de Montalembert et son école, par un regret prononcé pour la liberté politique, pour les traditions parlementaires, manifestaient ouvertement des sentiments dont le gouvernement impérial n'avait guère à se féliciter; M. de Falloux était en opposition avec le journal que rédigeait M. Veuillot. Mgr l'archevêque de Paris, impatient de voir quelques écrivains, forts de leurs services passés, exercer une trop grande influence sur les Églises de France, s'irritait au spectacle de cette situation, et, oubliant de lancer l'anathème sur la presse voltairienne, réservait ses admonitions, sa surveillance et sa haute censure aux publications religieuses dont les libres allures causaient son déplaisir. Il y avait dans ces divergences d'appréciation et d'attitude des apparences de désunion qui nuisaient au triomphe du bien et neutralisaient des forces

dont le concours était indispensable si l'on voulait avancer.

XXXVII

Une difficulté très-vive surgit au sujet de l'emploi des auteurs profanes dans les maisons d'enseignement. Un livre, publié par M. l'abbé Gaume, signala à tout le clergé de France, comme l'une des causes essentielles du dépérissement de l'esprit social et religieux, l'habitude où l'on était de mettre aux mains de la jeunesse les livres des historiens, des poëtes, des moralistes du paganisme, et d'infuser ainsi dans le cœur des enfants des doctrines et des idées étrangères à toutes les notions chrétiennes. Cette accusation, portée contre une pratique suivie depuis plusieurs siècles par des maîtres souvent religieux et par une société célèbre par les services qu'elle a rendus à l'enseignement, suscita des approbations ardentes, des récriminations passionnées, et l'épiscopat lui-même se trouva partagé. Mgr l'évêque d'Orléans vit avec douleur la thèse soutenue par M. l'abbé Gaume et appuyée par le journal *l'Univers;* il publia à ce sujet l'une de ces lettres pastorales dont il a le secret et qui font événement dans le monde religieux. Mgr l'évêque de Chartres et S. E. le cardinal-archevêque de Lyon s'adressèrent dans le même sens au clergé de leur diocèse; Mgr de Bonald, relevant un passage du livre de M. l'abbé Gaume où il était dit que depuis quatre siècles la chaîne de l'enseignement catholique avait été rompue, n'hésitait pas à s'expri-

mer en ces termes : « Sans nous occuper d'un autre âge que le nôtre, le Pape assis dans ce moment sur la chaire de Pierre, gardien vigilant et incorruptible de la vérité, doit s'élever contre les propagateurs du paganisme. Suprême et infaillible docteur des nations, il doit prononcer une sentence terrible contre les corrupteurs de la morale évangélique, et, si ces corrupteurs sacriléges travaillent au grand jour, là où a été placé son siége immortel, à arracher les âmes à Jésus-Christ pour les jeter dans toutes les monstruosités de l'idolâtrie, le chef de l'Église ne peut pas rester témoin muet de ce travail de corruption; il doit s'armer du glaive de la parole. Et s'il n'élevait pas la voix dans des circonstances si critiques pour la foi, que deviendrait l'autorité du Pape? que deviendraient les promesses faites à Pierre? que deviendrait l'Église? que deviendrait la vérité? Or Pie IX dénonce-t-il au monde l'invasion du paganisme? Aucun cri d'alarme n'est parti à ce sujet du Vatican; le Pape n'a rien dit. Il aurait dû fermer dans la ville éternelle toutes ces chaires de pestilence, depuis celle du Collége romain jusqu'à celles des plus humbles écoles; bien plus, il aurait dû chasser ces ordres religieux « qui coulent les générations dans le moule du paganisme. » Non-seulement il ne fait pas ces actes de sévérité, mais par sa présence, par ses bienfaits, il soutient et encourage les professeurs habiles qui développent devant de nombreux auditoires les beautés impérissables des auteurs païens. Il se plaît à donner à ces ordres religieux qui instruisent l'enfance les éloges que leur ont prodigués les conciles œcuméniques.... » En dé-

pit de ces arguments si forts, la thèse contraire fut soutenue avec éclat et autorité par S. E. le cardinal-archevêque de Reims, par NN. SS. les évêques de Montauban et de Moulins, et l'émotion fut loin de s'apaiser parmi les catholiques.

Au fond la question ravivée par M. l'abbé Gaume avait déjà été soulevée dans l'Église et avait été discutée par le concile de Trente et par d'autres assemblées ecclésiastiques moins solennelles. Une encyclique de Pie IX, en date du 21 mars 1853, mit fin au débat en rappelant la tradition des saints et la pratique de l'Église. Le chef de la chrétienté, ayant à se prononcer entre la rédaction du journal *l'Univers* et ceux qui l'incriminaient, rendit une éclatante justice au talent, au zèle et aux services de M. Louis Veuillot, et cette parole fit cesser les mesures adoptées, dans le diocèse de Paris, contre l'illustre écrivain et son œuvre.

Le vénérable Pie IX était loin, en effet, de s'associer aux sévérités de ceux d'entre les catholiques qu'effrayaient les allures du journal *l'Univers* et la verte originalité du rédacteur en chef de cette feuille; il s'exprimait en ces termes sur les difficultés qui préoccupaient l'épiscopat et les fidèles de France :

« Bien-aimés fils et vénérables frères.... Au milieu des angoisses multipliées dont nous sommes accablé de toutes parts, à raison de la sollicitude de toutes les Églises qui nous a été commise, malgré notre indignité, par un dessein secret de la Providence, dans ces temps si durs,.... nous éprouvons la plus grande joie lorsque nous tournons nos yeux et notre esprit

vers cette nation française, illustre à tant de titres et qui a bien mérité de nous.... Nous ne pouvons néanmoins dissimuler la grande tristesse et la peine qui nous accable en ce moment lorsque nous voyons quelles dissensions l'antique ennemi s'efforce d'exciter parmi vous pour ébranler et affaiblir la concorde de vos esprits. C'est pourquoi, remplissant le devoir de notre ministère apostolique,.... nous vous avertissons, nous vous exhortons, nous vous supplions de repousser, avec la vertu qui vous distingue, et de faire disparaître entièrement toutes les dissensions que ce vieil ennemi s'efforce d'exciter, vous rapprochant, vous serrant dans les liens de la charité, unanimes dans vos sentiments, et vous efforçant avec toute humilité et douceur de garder en toute chose l'unité d'esprit dans le lien de la paix.... Et avant tout comprenez jusqu'à quel point une bonne direction du clergé intéresse la prospérité de la religion et la société, afin que vous ne cessiez pas, dans une parfaite union d'esprit, de porter sur une affaire de si grande importance vos soins et vos réflexions. Continuez, comme vous le faites, de ne rien épargner pour que les jeunes clercs soient formés de bonne heure dans vos séminaires à toute vertu, à la piété, à l'esprit ecclésiastique, pour qu'ils grandissent dans l'humilité... et pour qu'en même temps ils soient si exactement instruits et des lettres humaines, et des sciences plus sévères, surtout des sciences sacrées, qu'ils puissent, sans être exposés à aucun péril d'erreur, non-seulement apprendre l'art de parler avec éloquence, d'écrire avec élégance, en étudiant et les ouvrages si

excellents des saints Pères, et *les écrits des écrivains païens les plus célèbres,* dès qu'ils auront été complétement expurgés, mais encore acquérir surtout la science parfaite et solide des doctrines théologiques...... Vous êtes comme nous pénétrés de douleur à la vue de tant de livres, de libelles, de brochures, de journaux empoisonnés que répand sans relâche, de toutes parts et avec fureur, l'ennemi de Dieu et des hommes, pour corrompre les mœurs, renverser les fondements de la foi et ruiner tous les dogmes de notre sainte religion; ne cessez donc jamais, bien-aimés fils et vénérables frères, d'employer toute votre sollicitude et toute votre vigilance épiscopale pour éloigner unanimement, avec le plus grand zèle, le troupeau confié à vos soins de ces pâturages pestilentiels; ne cessez jamais de l'instruire, de le défendre, de le fortifier contre cet amas d'erreurs, par des avertissements et par des écrits opportuns et salutaires. Et ici nous ne pouvons nous empêcher de vous rappeler les avis et les conseils par lesquels, il y a quatre ans, nous excitions ardemment les évêques de tout l'univers catholique à ne rien négliger pour engager les hommes remarquables par le talent et la saine doctrine à publier des écrits propres à éclairer les esprits et à dissiper les erreurs en vogue. C'est pourquoi, en vous efforçant d'éloigner des fidèles commis à votre sollicitude le poison mortel des mauvais livres et des mauvais journaux, veuillez aussi, nous vous le demandons avec instance, soutenir par toute votre bienveillance et toute votre prédilection les hommes qui, animés de l'esprit catholique et versés dans

les lettres et dans les sciences, consacrent leurs veilles à écrire des livres et des journaux pour que la doctrine catholique soit propagée et défendue, pour que les droits vénérables de ce Saint-Siége et ses actes aient toute leur force, pour que les opinions et les sentiments contraires à ce Saint-Siége et à son autorité disparaissent, pour que l'obscurité des erreurs soit dissipée et que les intelligences soient inondées de la douce lumière de la vérité. Il sera donc de votre sollicitude et de votre charité épiscopale d'exciter ces hommes catholiques, animés d'un bon esprit, pour qu'ils continuent toujours à défendre plus ardemment la cause de la vérité catholique avec zèle et justesse; il sera aussi de votre sollicitude et de votre charité épiscopale de les avertir prudemment avec des paroles paternelles, si, dans leurs écrits, il leur arrive de manquer en quelque chose. . . . .

« Au surplus, votre sagesse n'ignore pas que tous les ennemis les plus acharnés de la religion catholique ont toujours fait, quoique vainement, la guerre la plus violente contre cette chaire du bienheureux prince des apôtres, sachant fort bien que la religion elle-même ne pourra jamais ni tomber ni chanceler tant que demeurera debout cette chaire, qui est fondée sur la pierre que les portes superbes de l'enfer ne vaincront point et dans laquelle est l'entière et parfaite solidité de la religion chrétienne. C'est pourquoi, fils bien-aimés et vénérables frères, nous vous le demandons de tout notre pouvoir, conformément à la grandeur de la foi que vous avez dans l'Église et à l'ar-

deur de votre piété pour cette chaire de Pierre, ne cessez jamais d'appliquer, d'un seul cœur et d'un seul esprit, tous vos soins, toute votre vigilance, tous vos travaux à ce point surtout, de sorte que les populations fidèles de la France, évitant les erreurs et les piéges que leur tendent des hommes perfides, se fassent gloire d'adhérer fermement et avec constance à ce siége apostolique par un amour et un dévouement chaque jour plus filial, et de lui obéir, comme il est juste, avec le plus grand respect. Dans toute l'ardeur de votre vigilance épiscopale, ne négligez donc jamais rien, ni en actions, ni en paroles, afin de redoubler de plus en plus l'amour et la vénération des fidèles pour le Saint-Siége, et afin qu'ils reçoivent et qu'ils accomplissent avec la plus parfaite obéissance tout ce que ce Saint-Siége enseigne, établit et décrète.... »

XXXVIII

Vers le même temps un décret émané de Rome donna aux évêques de France une direction en ce qui se rattachait à la mission des écrivains catholiques et aux règles de prudence et de circonspection que ces mêmes littérateurs devaient observer. Ce décret, provoqué par les attaques dirigées contre le journal *l'Univers*, renfermait les passages ci-après :

« On voit de nos jours un grand nombre d'écrivains catholiques, ecclésiastiques et laïques, s'empresser de payer le tribut à la religion par des livres et même par des feuilles périodiques. Cette ardeur à écrire peut faire beaucoup de bien ou beaucoup de

mal selon la direction qui lui est donnée; il faut donc employer certaines précautions afin de prévenir tous les excès autant que possible. Mais, en même temps, nous devons juger avec la plus grande équité les résultats de ces travaux, afin qu'en réprimant la licence on n'entrave pas un zèle digne d'éloges.

« Au milieu de la fermentation des esprits sont survenues, il y a plusieurs années, des choses blâmables et même déplorables, qui ont fait gémir l'Église de Jésus-Christ. Ensuite se sont montrés aussi, de divers côtés, des défauts et des taches qui ont certainement fait tort à des controverses utiles. Mais il a été fait davantage encore pour le bien et l'avantage de l'Église, et peut-être quelques esprits en ont-ils trop perdu le souvenir.

« Si nous revenons par la pensée au commencement de cette période où l'ardeur des discussions a prévalu, nous verrons qu'alors, dans votre pays, dominaient, soit chez les fidèles, soit parmi une partie du clergé, des opinions malheureuses plus ou moins opposées aux prérogatives du Saint-Siége, et qui fournissaient aux ennemis de l'Église des armes pour opprimer sa liberté, opinions transmises à notre siècle par le siècle précédent. Or, peu à peu, grâce à une discussion énergique, les préjugés se sont dissipés, les saines opinions se sont ranimées et ont prévalu.

« Il faut se rappeler aussi la célèbre lutte des écrivains catholiques contre cet état de choses persistant et déjà comme invétéré, qui, foulant aux pieds la liberté de l'Église dans l'éducation de la jeunesse, préparait pour un terme peu éloigné la ruine inévi-

table de la religion en France. Cette lutte, soutenue pendant un long espace de temps, a tellement remué les esprits des catholiques, leur volonté, sous la direction de l'épiscopat, s'est tellement accrue et fortifiée, que le pouvoir politique a fini par lui céder. La machine dont la compression étouffait partout la vie s'est disloquée, et un champ plus libre a été ouvert à la réédification chrétienne.

« Il ne faut pas oublier non plus quelles idées dominaient, il n'y a pas bien longtemps encore, sur les questions liturgiques. On ne connaissait presque pas les constitutions apostoliques touchant ces matières; on avait une répugnance préconçue contre la liturgie romaine, et la science ecclésiastique était tellement oblitérée sur certains points que la liberté si dangereuse de fabriquer des livres liturgiques particuliers, ou de les changer à volonté, était considérée par beaucoup de gens comme l'état normal et régulier. Tout le monde sait que c'est à une salutaire controverse qu'il faut attribuer, en grande partie, les lumières jetées sur cette question et le mouvement des esprits, en présence duquel tant d'évêques et de synodes ont pu faire exécuter plus facilement les constitutions apostoliques relatives à la liturgie.

« Dans ces conflits il arriva souvent, et ceci ne doit pas être mis en oubli, que les écrivains dont les efforts tendaient à amener un meilleur état de choses sur les points en question voyaient des hommes, même pieux, les traiter de zélateurs emportés, non seulement à cause de quelques exagérations et de quelques vivacités excessives qu'on pouvait, en effet,

leur reprocher, mais à cause du fond même de la cause qu'ils soutenaient. L'événement a prouvé que ces accusations n'étaient pas conformes à l'équité, puisqu'il est évident aujourd'hui que les efforts qui avaient donné lieu à toutes ces inculpations ont enfin abouti à cet heureux résultat dont le Saint-Siége apostolique et l'Église se réjouissent. Si tout le monde voulait bien avoir présente à l'esprit cette importante expérience, on résisterait plus aisément à l'entraînement irréfléchi qui fait lancer des accusations de la même espèce, ce dont aujourd'hui encore quelques personnes ne s'abstiennent peut-être pas. Mais, pour conserver plus sûrement l'équité à l'égard des écrivains catholiques, il faut, avant tout, prendre garde que l'Église a toujours entendu laisser aux auteurs qui n'enfreignent pas les règles relatives à la doctrine, aux bonnes mœurs et au gouvernement ecclésiastique, la jouissance d'une liberté convenable dans les controverses.

« L'obéissance catholique consiste dans une soumission légitime des esprits, et non dans une compression arbitraire. S'il est nécessaire que tout ce qui est sanctionné par l'autorité de l'Église reste à l'abri de toute atteinte, il est aussi équitable et utile, ces limites étant posées, qu'il y ait des controverses dont l'effet, à la longue, est d'amener ou de réaliser le développement de la science ecclésiastique. Plus il importe de maintenir avec fermeté dans nos diocèses les lois destinées à réprimer la licence, et plus il est nécessaire d'user d'une grande modération à l'égard des écrivains recommandables, afin de leur assurer,

conformément aux règles de l'Église, une liberté et une sécurité raisonnables. Rien en effet n'ébranle peut-être plus fortement dans les âmes l'obéissance prescrite par le droit que l'amour immodéré de la domination exigeant l'obéissance alors que le droit ne la commande pas. Ce tempérament nécessaire de l'autorité à l'égard des écrivains catholiques, les souverains Pontifes l'ont toujours recommandé, soit par leurs constitutions, soit par leur manière d'agir. Il faut entourer d'une bienveillance particulière les écrivains laïques qui, bien qu'impliqués dans les affaires du siècle, consacrent spontanément leurs travaux et leur vie à la défense de la religion et remplissent ainsi un double office pour lequel on ne doit pas montrer peu d'estime. Si autrefois, dans des circonstances plus favorables, beaucoup de membres du clergé pouvaient consacrer un temps considérable à composer de savants ouvrages dans l'intérêt de l'Église, presque tous, aujourd'hui, sont enchaînés incessamment par les devoirs du ministère sacré, de sorte qu'ils n'ont plus la même liberté pour écrire. Il est donc très-utile que des auteurs laïques, dévoués de cœur et d'âme à la foi catholique et au Saint-Siége, viennent s'adjoindre en auxiliaires à la milice ecclésiastique. En outre, qui ne comprend que les laïques, surtout dans la polémique quotidienne, peuvent sans inconvénient mettre en avant bien des choses qu'il ne serait pas également convenable de voir soutenues par des ecclésiastiques? Les laïques s'élancent au combat avec plus d'impétuosité, et c'est précisément pour cela qu'ils ont besoin d'une attention plus vigilante

pour observer les règles prescrites par le souverain Pontife que nous venons de citer et pour conserver en tout des formes de langage irréprochables. Mais quand on reconnaît que leurs travaux, pris dans leur ensemble, sont dignes d'éloges, il ne faut pas se choquer outre mesure de quelques taches accidentelles échappées à l'inattention d'une plume trop rapide ou qu'une ardeur excessive n'a pas su prévenir, et nous pensons qu'en ces occasions il vaut mieux leur adresser des avis bienveillants que de durs reproches. Du reste, nous nous plaisons à donner à plusieurs de ces écrivains les louanges que méritent leur ardeur pour la défense de la vérité, l'oubli de leur intérêt, la patience dans l'adversité, la modération dans la prospérité et quelquefois l'éclat du talent.

« Nous devons le rappeler aussi, il est nécessaire qu'une bonne direction mette les écrivains catholiques à l'abri des erreurs et des fautes où ils pourraient tomber. C'est pourquoi nous les avertissons et nous les conjurons de ne jamais oublier qu'ils remplissent dans l'armée du Seigneur le rôle de troupe auxiliaire, que tout le monde n'est pas appelé à traiter les questions théologiques, qui exigent une science très-peu répandue parmi les laïques, et que, par conséquent, lorsque de telles questions se présentent, il leur serait très-utile de consulter des ecclésiastiques distingués par la doctrine, la piété et la prudence, et de recevoir leurs avis. Ils savent aussi que la sagesse chrétienne impose le devoir de n'entreprendre les choses difficiles qu'après mûre réflexion et qu'avec les appuis nécessaires... »

Après avoir cité ces textes, nous nous abstiendrons de commentaires qui en affaibliraient la portée; nous nous bornerons à constater par quelle modération, par quels sages tempéraments Rome apaisa des dissentiments et des conflits qui étaient venus mal à propos jeter le trouble parmi les catholiques de France.

XXXIX

Vers la fin de novembre 1854 toutes les Églises catholiques s'émurent au moment de voir Rome définir dogmatiquement la croyance, universellement admise par la piété du clergé et des fidèles, en l'immaculée conception de la Vierge Marie. Une très-nombreuse assemblée consistoriale fut tenue à Rome à ce sujet; elle comptait dans son sein cinquante-quatre cardinaux, un patriarche, quarante-trois archevêques et quatre-vingt-dix-sept évêques. La France y était représentée par vingt et un prélats. Les quatre séances de l'assemblée consistoriale se composèrent de tous les archevêques et évêques arrivés à Rome du dehors et de ceux qui y ont leur résidence habituelle, et l'on y appela, en qualité de consulteurs, environ quinze théologiens du clergé séculier et régulier; parmi lesquels il faut nommer les trois célèbres professeurs de théologie dogmatique du Collége romain, les Pères Perrone, Passaglia et Schnéder. Ces séances furent présidées par les cardinaux Brunelli, Santucci et Caterini, désignés spécialement par le Pape pour remplir cette fonction. Les cardinaux n'assistèrent point à ces réunions; ils eurent leurs conférences

après la discussion des évêques, en consistoires secrets, sous la présidence du souverain Pontife lui-même. Quant aux réunions épiscopales, elles eurent pour objet la lecture et la discussion des différents articles de la bulle préparée pour définir la doctrine de l'Église sur l'Immaculée Conception. Les trois cardinaux délégués par le Saint-Siége firent lire successivement les différents paragraphes du décret dont chaque prélat avait reçu une copie. Les évêques faisaient leurs observations, demandaient les explications qu'ils jugeaient nécessaires et posaient leurs difficultés. Les théologiens donnaient les éclaircissements demandés, répondaient aux objections et rendaient un compte exact de l'esprit et du sens du projet.

Cette auguste assemblée tint sa dernière séance le 24 novembre 1854, et ses travaux se terminèrent par la manifestation la plus touchante et la plus glorieuse pour le Saint-Siége. Lorsque la bulle du souverain Pontife eut été lue à l'assemblée, celle-ci n'eut qu'une seule et même opinion, qu'un seul et même sentiment. La pensée du Saint-Père se réfléchit dans celle de tous ses frères, et une acclamation unanime salua le décret préparé par le vicaire de Jésus-Christ pour manifester aux hommes le privilége de la Mère de Dieu, pour établir sur un fondement dogmatique la croyance universelle à son Immaculée Conception. « O Église catholique, dit l'un des prélats qui avait participé aux délibérations de cette illustre assemblée, ils disent que tu es morte, et quelle abondance, quelle puissance de vie! Pierre vit et parle en Pie IX. Le

dogme qui met sur la tête de Marie une si brillante couronne était providentiellement réservé à notre temps, pour lui prouver que l'Église est toujours florissante, toujours indéfectible, toujours une. Parlez-nous donc, ô bienheureux Père! Dieu le veut, et le monde attend. Votre parole rendra le Ciel propice et consolera les troupeaux avec leurs pasteurs. Accueillez comme un hommage à votre dignité l'enthousiasme d'une foi digne des premiers temps de l'Église, et dont vous portent le témoignage vos frères dans l'épiscopat, venus à Rome pour entendre tomber de vos lèvres et pour répéter à leurs troupeaux, avec la certitude de la foi, ces mots : *Marie fut toujours immaculée.* » La promulgation solennelle du dogme eut lieu le 8 décembre 1854.

Ce jour-là, dans la basilique de Saint-Pierre du Vatican, après que l'évangile du jour eut été chanté en latin et en grec, le cardinal Macchi, en qualité de doyen du sacré collége, accompagné des doyens des archevêques et des évêques présents à l'auguste cérémonie, et aussi de l'archevêque du rite grec et de l'archevêque du rite arménien, se présenta au pied du trône et adressa en latin ces paroles au souverain Pontife :

« Ce que l'Église catholique, très-saint Père, désire ardemment et appelle de tous ses vœux depuis si longtemps, c'est que votre suprême et infaillible jugement porte sur l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, une décision qui soit pour elle un accroissement de louanges, de gloire et de vénération. Au nom du sacré collége des

cardinaux, des évêques du monde catholique et de tous les fidèles, nous demandons humblement et instamment que les vœux universels de l'Église soient accomplis dans cette solennité de la Conception de la bienheureuse Vierge. Lors donc que s'offrira l'auguste sacrifice des autels, dans ce temple consacré au prince des apôtres, et au milieu de cette réunion solennelle du sacré collége, des évêques et du peuple, daignez, très-saint père, élever votre voix apostolique et prononcer ce décret dogmatique de l'Immaculée Conception de Marie, qui sera un sujet de joie pour le ciel et de la plus vive allégresse pour la terre. »

Le pontife répondit à ces paroles qu'il accueillait volontiers la prière du sacré collége, de l'épiscopat et des fidèles, mais que, pour l'exaucer, il fallait d'abord invoquer l'assistance du Saint-Esprit. Aussitôt on entonna le *Veni Creator*. Après le chant de l'hymne, le saint-père, saisi d'une émotion profonde, et de cette voix qui annonce *urbi et orbi* les choses que le monde catholique doit croire, proclama que l'Immaculée Conception de la vierge Marie était un dogme de foi. La bulle pontificale se terminait ainsi :

« C'est pourquoi, n'ayant jamais cessé d'offrir, dans l'humilité et le jeûne, nos prières particulières et les prières publiques de l'Église à Dieu le Père par son Fils, pour qu'il daignât diriger et fortifier notre âme par la vertu de l'Esprit-Saint; après avoir encore imploré l'assistance de toute la cour céleste et appelé par nos gémissements l'Esprit consolateur, agissant aujourd'hui sous son inspiration, pour l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour la glorification de

la Vierge mère de Dieu, pour l'exaltation de la foi catholique et pour l'accroissement de la religion chrétienne, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, nous déclarons, prononçons, et définissons que la doctrine selon laquelle la bienheureuse vierge Marie fut, dès le premier instant de sa conception, par une grâce et un privilége spécial de Dieu tout-puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ Sauveur du genre humain, préservée et exempte de toute souillure de la faute originelle, est révélée de Dieu, et que, par conséquent, elle doit être crue fermement et constamment par tous les fidèles. Si donc quelques-uns, ce qu'à Dieu ne plaise, avaient la présomption de penser, dans leur cœur, autrement qu'il n'a été défini par nous, qu'ils apprennent et sachent que, condamnés par leur propre jugement, ils ont fait naufrage hors de la foi et quitté l'unité de l'Église; et de plus que si, par la parole, par l'écriture ou par toute autre voie extérieure, ils osaient exprimer ces sentiments de leur cœur, ils encourraient *ipso facto* les peines portées par le droit.

« Nos lèvres s'ouvrent dans la joie et notre langue parle dans l'allégresse! Nous rendons et nous ne cesserons jamais de rendre les plus humbles et les plus ardentes actions de grâces au Christ Jésus Notre-Seigneur, qui, malgré notre indignité, nous a fait la faveur singulière d'offrir et de décerner cet honneur, cette gloire et cette louange à sa très-sainte mère. Et nous nous reposons, avec une confiance entière et absolue, dans la certitude de nos espérances : la bien-

heureuse Vierge, qui toute belle et immaculée, a brisé la tête venimeuse du cruel serpent et a apporté le salut au monde; qui est la louange des prophètes et des apôtres, l'honneur des martyrs, la joie et la couronne de tous les saints; qui, refuge assuré et auxiliatrice invincible de quiconque est en péril, médiatrice et conciliatrice toute-puissante de la terre auprès de son Fils unique, gloire, splendeur et sauvegarde de la sainte Église, a toujours détruit toutes les hérésies; qui a arraché aux calamités les plus grandes et aux maux de toute espèce les peuples fidèles et les nations, et qui nous a délivrés nous-mêmes des périls sans nombre dont nous étions assaillis; la bienheureuse Vierge fera, par son puissant patronage, que, tous les obstacles étant écartés, toutes les erreurs vaincues, la sainte Église catholique, notre mère, se fortifie et fleurisse chaque jour davantage chez tous les peuples et dans toutes les contrées; qu'elle règne d'une mer à l'autre, des rives du fleuve aux extrémités de la terre; qu'elle jouisse pleinement de la paix, de la tranquillité, de la liberté, afin que les coupables obtiennent le pardon, les malades le remède, les faibles la force de l'âme, les affligés la consolation, ceux qui sont en péril le secours; afin que tous ceux qui errent, voyant se dissiper les ténèbres de leur esprit, reviennent au sentier de la vérité et de la justice, et qu'il n'y ait qu'un troupeau et qu'un pasteur.

« Que tous nos bien-aimés fils de l'Église catholique entendent nos paroles; qu'ils persévèrent, et avec une ardeur encore plus vive de piété, de religion et d'amour, à honorer, invoquer et prier la bienheu-

reuse vierge Marie mère de Dieu, conçue sans tache originelle, et qu'ils aient recours avec une entière confiance à cette douce mère de grâce et de miséricorde dans tous leurs dangers, leurs angoisses, leurs nécessités, leurs craintes et leurs frayeurs. Il n'y a rien à craindre; il n'y a jamais lieu de désespérer quand on marche sous la conduite, sous les auspices, sous le patronage et sous la protection de celle qui, ayant pour nous un cœur de mère, et se chargeant de l'affaire de notre salut, étend sa sollicitude à tout le genre humain. Établie par le Seigneur reine du ciel et de la terre, exaltée au-dessus de tous les chœurs des anges et de tous les ordres des saints, assise à la droite de son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, ses prières maternelles ont une force toute-puissante, ce qu'elle veut, elle l'obtient; elle ne peut demander en vain.

« Enfin, pour que cette définition de l'Immaculée Conception de la bienheureuse vierge Marie parvienne à la connaissance de toute l'Église, nous avons voulu publier cette lettre apostolique, qui en conservera à jamais la mémoire; ordonnant que les copies ou exemplaires, même imprimés, de cette lettre, s'ils sont souscrits par un notaire public ou munis du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, fassent foi pour tous, comme si l'original même était produit.

« Qu'il ne soit donc permis à aucun homme d'enfreindre ce texte de notre déclaration, décision et définition, ou, par une audace téméraire, de le contredire et de s'y opposer. Si quelqu'un ne craint pas

de commettre cet attentat, qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu tout-puissant et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, et l'an neuvième de notre pontificat. — *Signé*, PIE IX, PAPE. »

C'étaient là les fêtes, les triomphes et les consolations de l'Église catholique ; pour elle et pour son auguste chef, de nouvelles épreuves ne devaient pas tarder à surgir, et nous n'aurons que trop à en retracer le souvenir. Et déjà, tandis que le vénérable Pie IX voyait à Rome l'élite de l'univers religieux se prosterner devant lui, et s'associer à ses pieuses pensées, son cœur était contristé au spectacle des épreuves et des outrages que l'Église avait à subir en Espagne, en Suisse, dans les États du roi de Sardaigne. Il serait trop long de les raconter en détail ; nos lecteurs auront suffisamment compris que, dans ces diverses contrées, aussi bien que dans les républiques à demi sauvages de l'Amérique du Sud, l'autorité ecclésiastique se trouvait réduite à lutter contre les usurpations de la puissance séculière, contre des empiétements et des violences sacriléges qui se couvrent du nom de la loi.

En revanche, l'âme du chef de l'Église se réjouissait en obtenant de l'empereur d'Autriche un concordat que, depuis 1789, aucun pape n'avait osé espérer d'un gouvernement catholique, et qui effaçait des codes allemands la trace des odieuses entreprises consommées autrefois par l'empereur Joseph II ; elle se réjouissait également à la nouvelle de la promulgation d'un Hatti-Humaïoun publié par le sultan de Constan-

tinople pour accorder l'émancipation des chrétiens de son empire. Cette concession, que devait trop souvent neutraliser ou amoindrir l'intolérance de la race turque, était l'un des plus beaux résultats de la guerre d'Orient, et les catholiques, soumis à la domination de la Porte Ottomane, l'acceptaient avec joie et confiance, comme une charte consacrant leurs droits et leurs priviléges (18 février 1856).

XL

Le congrès de Paris avait résolu toutes les questions qui se rattachaient à la guerre d'Orient, réservant toutefois certains détails de l'organisation des provinces moldo-valaques. Là ne se borna pas la mission de cette haute conférence qui représentait en quelque sorte les principaux intérêts européens. Dans sa séance du 9 avril, elle permit que la question italienne fût introduite parmi celles dont la solution devait être diplomatiquement étudiée. Comme cette discussion fut l'avant-coureur des graves événements sous le poids desquels l'Église se trouve encore placée et qui réagirent profondément sur la situation de l'Europe, nos lecteurs ne s'étonneront pas de nous voir entrer à ce sujet, dans quelques développements destinés à servir de point de départ aux transformations politiques et internationales dont nous n'aurons que trop à faire le récit.

Le représentant de la France, M. le comte Walewski, exprima d'abord le désir que les membres du congrès de Paris, avant de se séparer, échangeassent

leurs idées sur différents sujets qui demandaient des solutions, et dont il pouvait être utile de s'occuper, afin de prévenir de nouvelles complications. Il ajouta que le congrès, quoique réuni spécialement pour régler la question d'Orient, pourrait se reprocher de n'avoir pas profité de la réunion des représentants des grandes puissances, pour élucider certaines questions, poser certains principes, exprimer des intentions dans le but d'assurer le repos du monde et de dissiper les nuages que l'on voyait poindre dans la sphère des choses politiques. Encouragé par l'assentiment de plusieurs membres du congrès, M. Walewski appela l'attention des plénipotentiaires sur la situation anormale des États pontificaux, dont la sécurité ne pouvait être garantie qu'à l'aide des contingents armés de la France et de l'Autriche; il exposa que la France, en maintenant ses troupes à Rome, à la demande expresse du Saint-Siége, agissait à la fois comme puissance catholique et comme puissance européenne; que le titre de fils aîné de l'Église, dont se glorifiait l'empereur, faisait à Napoléon III un devoir de prêter aide et soutien au souverain pontife; que la tranquillité des États romains, dont dépendait celle de l'Italie, touchait de trop près au maintien de l'ordre en Europe, pour que la France n'eût pas un intérêt majeur à y concourir : il fit d'ailleurs observer qu'on ne pouvait méconnaître ce qu'il y avait d'anormal dans la situation d'une puissance qui, pour se maintenir, avait besoin d'être soutenue par des troupes étrangères. A cet égard, M. le comte Walewski n'hésita pas à affirmer, et il espérait que le représentant de l'Au-

triche s'associerait à cette déclaration, que la France était prête à retirer ses troupes de Rome, mais qu'elle appelait de tous ses vœux le moment où elle pourrait le faire sans compromettre la sécurité du gouvernement pontifical, à la prospérité duquel l'empereur, son auguste souverain, ne cesserait jamais de prendre le plus vif intérêt.

Poursuivant le même ordre d'idées, M. le comte Walewski se demandait s'il n'était pas à souhaiter que certains gouvernements de la Péninsule italique, appelant à eux, par des actes de clémence bien entendus, les esprits égarés et non pervertis, missent fin à un système qui allait directement contre son but, et qui, au lieu d'atteindre les ennemis de l'ordre, avait pour effet d'affaiblir les gouvernements et de donner des partisans à la démagogie. Dans son opinion, c'eût été rendre un service signalé au gouvernement des Deux-Siciles, aussi bien qu'à la cause de l'ordre dans la Péninsule italienne, que d'éclairer ce gouvernement sur la fausse voie dans laquelle il s'était engagé. Le ministre pensait que des avertissements conçus dans ce sens et provenant des puissances représentées au congrès seraient d'autant mieux accueillis, que le cabinet napolitain ne saurait mettre en doute les motifs qui les auraient dictés.

M. le premier plénipotentiaire de la Grande-Bretagne ne crut pas utile de s'enquérir des causes qui avaient amené des armées étrangères sur plusieurs points de l'Italie; mais il déclara qu'en admettant même que ces causes fussent légitimes, il n'en était pas moins vrai qu'il en résultait un état anormal, ir-

régulier, qui ne pouvait être justifié que par une nécessité extrême, et qui devait cesser dès que cette nécessité se ferait moins impérieusement sentir; que cependant, si on ne travaillait pas à mettre un terme à cette nécessité, elle continuerait d'exister; que, si on se contentait de s'appuyer sur la force armée, au lieu de chercher à porter remède aux justes causes de mécontentement, il était certain qu'on rendrait permanent un système peu honorable pour les gouvernements, et regrettable pour les peuples. Il ajouta que l'administration des États romains offrait des inconvénients d'où pouvaient naître des dangers que le congrès avait le droit de chercher à conjurer; que les négliger, ce serait s'exposer à travailler au profit de la révolution que tous les gouvernements condamnent et veulent prévenir. Le problème qu'il était urgent de résoudre, consistait à combiner, selon lui, la retraite des troupes étrangères avec le maintien de la tranquillité; et cette solution reposait dans l'organisation d'une administration qui, en faisant renaître la confiance, rendrait le gouvernement indépendant de l'appui étranger; cet appui ne réussissant jamais à maintenir un gouvernement auquel le sentiment public est hostile, il en résulterait, dans son opinion, un rôle que la France et l'Autriche ne voudraient pas accepter pour leurs armées. Le représentant de la Grande-Bretagne insista donc pour la prompte sécularisation du gouvernement pontifical, ce qui lui semblait facile, sinon à Rome, du moins dans les Légations.

M. le premier plénipotentiaire de la Grande-Bretagne fit remarquer que, depuis huit ans, Bologne

était en état de siége, et que les campagnes étaient tourmentées par le brigandage. On pouvait espérer, pensait-il, qu'en constituant, dans cette partie des États romains, un régime administratif et judiciaire à la fois laïque et séparé, et qu'en y organisant une force armée nationale, la sécurité et la confiance s'y rétabliraient rapidement; et que les troupes autrichiennes pourraient se retirer avant peu, sans qu'on eût à redouter le retour de nouvelles agitations; c'était du moins une expérience qu'à son sens on devait tenter; et ce remède, offert à des maux incontestables, devait être soumis par le congrès à la sérieuse considération du pape.

En ce qui concernait le gouvernement napolitain, le premier plénipotentiaire de la Grande-Bretagne désirait imiter l'exemple que lui avait donné M. le comte Walewski, en passant sous silence des actes qui ont eu un si fâcheux retentissement. Il était d'avis qu'on devait, sans nul doute, reconnaître en principe qu'aucun gouvernement n'a le droit d'intervenir dans les affaires intérieures des autres États; mais il croyait qu'il est des cas où l'exception à cette règle devient également un droit et un devoir. Le gouvernement napolitain lui semblait avoir conféré ce droit et imposé ce devoir à l'Europe; et, puisque les gouvernements représentés au congrès voulaient tous, au même degré, soutenir le principe monarchique et repousser la révolution, on devait élever la voix contre un système qui entretenait au sein des masses, au lieu de chercher à l'apaiser, l'effervescence révolutionnaire. « Nous ne voulons pas, disait-il, que

la paix soit troublée, et il n'y a pas de paix sans justice; nous devons donc faire parvenir au roi de Naples le vœu du congrès pour l'amélioration de son système de gouvernement, vœu qui ne saurait rester stérile, et lui demander une amnistie en faveur des personnes qui ont été condamnées, ou qui sont détenues sans jugement pour délits politiques. »

M. le comte Orloff, plénipotentiaire russe, fit observer que les pouvoirs dont il avait été muni ayant pour objet unique le rétablissement de la paix, il ne se croyait pas autorisé à prendre part à une discussion que ses instructions n'avaient pas pu prévoir.

M. le comte de Buol, plénipotentiaire autrichien, après avoir parlé des sujets étrangers à la question italienne, ajouta : qu'il lui serait impossible de s'entretenir de la situation intérieure d'États indépendants qui ne se trouvaient pas représentés au congrès. Les plénipotentiaires n'avaient, selon lui, reçu d'autre mission que celle de s'occuper des affaires du Levant, et il n'était ni régulier, ni possible d'agrandir leur rôle. M. de Manteuffel, représentant de la Prusse, parla dans le même sens, et fit observer au congrès qu'en agitant la question italienne, prématurément et sans mandat, on s'exposait à faire appel aux entreprises des révolutionnaires italiens qui attendaient peut-être un prétexte. S'expliquant toutefois à l'égard du gouvernement pontifical, comme il convenait à un luthérien, le plénipotentiaire prussien exprima le désir qu'il fût possible de placer le pape dans des conditions qui rendraient désormais superflue l'occupation des États romains par des troupes étrangères.

M. de Cavour demanda que cette opinion fût prise en grande considération. Il exposa que l'occupation des provinces de l'Église, par les troupes autrichiennes prenait tous les jours davantage un caractère permanent, et que la présence des soldats allemands dans les Légations et dans le duché de Parme détruisait l'équilibre politique en Italie et constituait un véritable danger pour les États sardes. M. le baron de Hubner s'étonna de ce que M. de Cavour se plaignît de l'occupation des Marches et de Bologne par les armées autrichiennes et gardât le silence sur la présence des troupes françaises à Rome. M. de Cavour répondit qu'il souhaitait également le départ du corps expéditionnaire français, mais que la présence de cette faible troupe, au cœur de l'Italie, et dans un état d'isolement, ne constituait pas, pour l'indépendance italienne, une menace aussi sérieuse, aussi directe que pouvait le faire l'occupation de la plus grande partie des villes et des provinces pontificales par des garnisons autrichiennes, toujours en communication directe avec leur pays, et alors que l'Autriche, souveraine du Milanais et de la Vénétie, ne voyait dans les Légations et dans les Marches que des annexes de ses possessions italiennes. La discussion, pour le moment, n'eut pas d'autres suites; mais elle fit pressentir, pour un avenir prochain, des événements décisifs.

XLI

Les plénipotentiaires sardes, en effet, ne se tinrent nullement pour battus par le refus d'adhésion que

leur avait opposé la majorité du congrès; le 16 avril, ils adressèrent au comte Walewski et à lord Clarendon, c'est-à-dire à la France et à l'Angleterre, une note conçue en ces termes :

« Les soussignés, plénipotentiaires de S. M. le roi de Sardaigne, remplis de confiance dans les sentiments de justice des gouvernements de France et d'Angleterre, et dans l'amitié qu'ils professent pour le Piémont, n'ont pas cessé d'espérer, depuis l'ouverture des conférences, que le congrès de Paris ne se séparerait pas sans avoir pris en considération sérieuse la condition de l'Italie, et pourvu aux moyens d'y porter remède, en rétablissant l'équilibre politique, troublé par l'occupation d'une grande partie des provinces de la Péninsule par les troupes étrangères. Assurés du concours de leurs alliés, ils répugnent à croire qu'une autre puissance, après avoir montré un intérêt si vif et si généreux pour le sort des chrétiens d'Orient, appartenant à la race slave et à la race grecque, refusât de s'occuper de peuples de race latine, encore plus malheureux, attendu qu'en raison du degré de civilisation avancée qu'ils ont atteint, ces peuples sentent plus vivement les conséquences d'un mauvais gouvernement. Cette espérance a été déçue. Malgré le bon vouloir de la France et de l'Angleterre, malgré leurs bienveillants efforts, la persistance de l'Autriche à demander que les discussions du congrès demeurassent étroitement circonscrites dans la sphère des questions qui avait été tracée avant sa réunion, a été cause que cette assemblée, sur laquelle sont tournés les regards de toute

l'Europe, va se séparer, non-seulement sans qu'il ait été apporté le moindre adoucissement aux maux de l'Italie, mais encore sans que l'on ait fait luire pour l'avenir, au delà des Alpes, un seul rayon d'espérance propre à calmer les esprits et à leur faire supporter le présent avec résignation. La position spéciale occupée par l'Autriche au sein du congrès rendait peut-être inévitable ce déplorable résultat. Les soussignés sont forcés de le reconnaître. Aussi, sans adresser le moindre reproche à leurs alliés, croient-ils devoir appeler leur sérieuse attention sur les conséquences fâcheuses que cela peut avoir pour l'Europe, l'Italie, et surtout la Sardaigne. Il serait superflu de tracer ici le tableau exact de l'Italie; ce qui se passe dans ces régions depuis nombre d'années n'est que trop notoire. Le système de compression et de réaction violente inauguré en 1848 et 1849, justifié peut-être à son origine par les troubles révolutionnaires alors comprimés, dure sans le moindre allégement. On peut même dire qu'à quelques exceptions près, il est suivi avec un redoublement de rigueur. Jamais les prisons et les bagnes ne furent plus encombrés de condamnés pour cause politique; jamais le nombre des proscrits ne fut plus considérable; jamais la politique ne fut plus durement appliquée. Ce qui se passe à Parme le prouve surabondamment. De tels moyens de gouverner doivent nécessairement maintenir les populations dans un état de constante irritation et de fermentation révolutionnaire. Telle est la situation de l'Italie.

« Toutefois, en ces derniers temps, l'agitation po-

pulaire semblait s'être calmée. Les Italiens, voyant un des monarques nationaux coalisé avec les grandes puissances occidentales pour faire triompher les principes du droit et de la justice et pour améliorer le sort de leurs coreligionnaires en Orient, avaient conçu l'espérance que la paix ne serait pas faite sans apporter un adoucissement à leurs maux. Cette espérance les a rendus calmes et résignés. Mais, lorsqu'on connaîtra les résultats négatifs du congrès de Paris, lorsqu'on saura que l'Autriche, nonobstant les bons offices et l'intervention bénévole de la France et de l'Angleterre, s'est refusée à toute discussion et qu'elle n'a pas voulu même se prêter à l'examen des mesures opportunes pour remédier à un si triste état de choses, il n'est pas douteux que l'irritation assoupie se réveillera avec plus de violence que jamais. Convaincus qu'ils n'ont plus rien à attendre de la diplomatie ni des efforts des puissances qui s'intéressent à leur sort, les Italiens s'incorporeront avec une ardeur méridionale dans les rangs du parti révolutionnaire et subversif, et l'Italie sera de nouveau un foyer ardent de conspirations et de désordres qui seront peut-être réprimés par un redoublement de rigueurs, mais que la moindre commotion européenne fera éclater de la manière la plus violente. Si un état de choses aussi fâcheux mérite de fixer l'attention des gouvernements de France et d'Angleterre, également intéressés au maintien de l'ordre et au développement régulier de la civilisation, il doit naturellement préoccuper au plus haut point le gouvernement du roi de Sardaigne. L'éveil

des passions révolutionnaires dans tous les pays qui entourent le Piémont, par suite d'une cause de nature à exciter les plus vives sympathies populaires, l'expose à des périls d'une excessive gravité ; ils pourront compromettre la politique ferme et modérée qui a porté de si heureux fruits à l'extérieur et lui a valu la sympathie et l'estime de l'Europe éclairée.

« Mais ce n'est pas le seul danger qui menace la Sardaigne; un péril plus grand encore est la conséquence des moyens employés par l'Autriche pour comprimer l'effervescence révolutionnaire en Italie. Appelée par les souverains de petits États de l'Italie, impuissants à contenir le mécontentement de leurs sujets, l'Autriche occupe militairement la majeure partie de la vallée du Pô et de l'Italie centrale, et son influence se fait sentir d'une manière irrésistible dans les pays même où elle n'a pas de soldats. S'appuyant d'un côté sur Ferrare et Bologne, ses troupes s'étendent jusqu'à Ancône, le long de l'Adriatique, devenue presque un lac autrichien ; et de l'autre côté, maîtresse de Plaisance, que, contrairement à l'esprit, sinon à la lettre, du traité de Vienne, elle travaille à transformer en place forte de premier ordre, elle tient garnison à Parme, et elle se dispose à déployer ses forces sur toute l'étendue de la frontière sarde, depuis le Pô jusqu'à la cime des Apennins. Ces occupations permanentes, par l'Autriche, de territoires qui ne lui appartiennent pas, la constituent maîtresse absolue de toute l'Italie, détruisent l'équilibre établi par le traité de Vienne, et sont pour le Piémont une menace continuelle.

« Entouré en quelque sorte de tous côtés par les Autrichiens, voyant se développer à sa frontière orientale, complétement ouverte, les forces d'une puissance qu'il sait n'être pas animée de sentiments bienveillants à son égard, le Piémont est tenu dans un état continuel d'appréhension qui le force à demeurer armé et le contraint à des mesures défensives excessives, onéreuses pour ses finances déjà obérées par suite des événements de 1848 et 1849, et de la guerre à laquelle il vient de prendre part. Les faits qui viennent d'être exposés par les soussignés suffisent pour faire apprécier les périls de la position dans laquelle se trouve placé le gouvernement du roi de Sardaigne. Agité au dedans par les passions révolutionnaires, provoqué autour de lui par un système de compression violente et par l'occupation étrangère, menacé par l'extension de la puissance de l'Autriche, il peut d'un instant à l'autre être contraint par une nécessité inévitable à adopter des mesures extrêmes, dont il est impossible de calculer les conséquences.

« Les soussignés ne doutent pas qu'un tel état de choses n'éveille la sollicitude des gouvernements de France et d'Angleterre, non-seulement à cause de l'amitié sincère et de la sympathie réelle que ces puissances professent pour le souverain qui, seul entre tous, au moment où le succès était le plus incertain, s'est prononcé ouvertement en leur faveur, mais surtout parce que cet état de choses constitue un vrai péril pour l'Europe. La Sardaigne est le seul État de l'Italie qui ait pu élever une barrière insurmontable à l'esprit révo-

lutionnaire et demeurer en même temps indépendant de l'Autriche. C'est l'unique contre-poids à son influence envahissante. Si la Sardaigne venait à succomber par l'épuisement de ses forces et par l'abandon de ses alliés; si elle était contrainte de subir elle-même la domination autrichienne, alors la conquête de l'Italie par l'Autriche serait accomplie.

« Et l'Autriche, après avoir obtenu, sans qu'il lui coûtât le moindre sacrifice, l'immense bénéfice de la liberté de la navigation du Danube et de la neutralisation de la mer Noire, se verrait à la tête d'une influence prépondérante en Occident. C'est ce que la France et l'Angleterre ne peuvent pas vouloir, c'est ce qu'elles ne permettront jamais. Mais les plénipotentiaires sont convaincus que les cabinets de Paris et de Londres, prenant en sérieuse considération la situation de l'Italie, aviseront, de concert avec la Sardaigne, aux moyens d'y apporter un remède efficace. »

Ces réclamations des plénipotentiaires sardes venaient à l'appui d'une note verbale qu'ils avaient déjà soumise au congrès de Paris, le 27 mars, et que M. le comte de Cavour communiqua, le 7 mai suivant, au parlement de Turin : pour le moment, les exigences du Piémont se résumaient dans les termes ci-après :

« 1° Les provinces des États romains situées entre le Pô, l'Adriatique et les Apennins (de la province de Crémone à celle de Ferrare), demeurant toujours soumises à la haute domination du Saint-Siége, seraient complétement sécularisées et organisées, sous le rapport administratif, judiciaire, militaire et financier, d'une manière tout à fait distincte et indépendante

du reste de l'État ; mais les relations diplomatiques et religieuses continueraient d'être exclusivement de la compétence de la cour de Rome.

« 2° L'organisation territoriale et administrative de cette principauté apostolique serait établie conformement à ce qui a existé sous Napoléon Ier jusqu'à l'année 1814. Le code Napoléon y serait promulgué, sauf les modifications nécessaires dans les titres concernant les relations entre l'Église et l'État.

« 3° Un vicaire pontifical laïque gouvernerait ces provinces avec des ministres et un conseil d'État. La position du vicaire nommé par le pape serait garantie pour la durée de ses fonctions, qui devraient être d'au moins dix ans. Les ministres, les conseillers d'État et tous les fonctionnaires indistinctement, seraient nommés par le vicaire pontifical. Leur mandat législatif ne pourrait jamais être étendu aux matières religieuses ni aux matières mixtes qui seraient déterminées préalablement, ni enfin à rien de ce qui touche les relations politiques internationales.

« 4° Ces provinces devraient concourir, dans une juste proportion, à l'entretien de la cour de Rome et au service de la dette publique actuellement existante.

« 5° Une armée indigène serait immédiatement organisée par la voie de la conscription militaire. Outre les conseils communaux et provinciaux, il y aurait un conseil général pour l'examen et le contrôle du budget (1). » Nous avons dû donner un développement

(1) Voir à l'appendice un mémoire du comte de Rayneval, envoyé de France à Rome; ce document diplomatique a eu pour objet de réfuter les assertions mensongères de la *note verbale* de M. de Cavour.

convenable à ces prétentions, à ces demandes, à ces exigences de ce qu'on appelait déjà le *parti italien;* les détails et les documents qu'on vient de lire serviront de point de départ et en quelque sorte de préface aux graves événements qui absorbèrent les préoccupations et les forces vives de l'Europe durant les années dont les annales vont suivre. Ces préoccupations n'ont point disparu, elles sont aussi sérieuses, au moment où nous écrivons ces lignes, qu'elles l'étaient à l'heure où les protestations des plénipotentiaires sardes les firent naître. Les événements ont marché, depuis lors, mais il n'y a aucune prescription contre la vérité et contre le droit, et, dans l'ordre des choses morales, la victoire n'est qu'un accident de transition : elle ne résout pas les questions dans le sens de la justice mais dans le sens de la force.

XLII

Les justes priviléges de l'Église catholique étaient mis en question dans toutes les contrées qui subissaient l'impulsion des faits révolutionnaires. Des conflits affligeants s'élevaient non-seulement en Piémont et en Pologne, mais encore en Suisse et dans plusieurs États de l'Amérique du Sud. Au Mexique, la spoliation des biens du clergé était à l'ordre du jour et s'accomplissait avec une effronterie audacieuse.

Depuis la révolution de 1855, qui avait renversé le dictateur Santa-Anna et mis Comonfort à sa place, le Mexique était entré dans la voie des spoliations envers l'Église. Un décret du 25 juin 1856 enleva d'un

seul coup à toute l'Église du Mexique la propriété de ses biens, pour ne plus le reconnaître que comme créancier hypothécaire de ses anciens locataires ou fermiers. Les propriétés immobilières de cette Église comprenaient les trois quarts des bonnes terres cultivables de la république, et elles étaient toutes louées à des individus qui payaient annuellement une somme déterminée d'après leur bail. Lorsque l'Église avait une fois fait un bail, elle ne reprenait jamais possession de le terre, à moins que le locataire ne fût en arrière de ses fermages. Presque tous ces baux étaient faits à longue échéance, et ils avaient été faits, depuis au moins cinquante ans, beaucoup d'entre eux même depuis cent ans et plus. La valeur de ces terres avait été constamment en augmentant, surtout depuis la déclaration de l'indépendance de 1821. Aussi les loyers que l'on payait à l'Église étaient-ils de beaucoup au-dessous de la valeur véritable de la terre. Quantité de maisons, pour lesquelles on payait à l'Église quelques centaines de dollars, étaient sous-louées pour une somme dix fois plus forte. Il en était de même dans tout le pays. Le décret de Comonfort déclara que désormais les locataires ou fermiers seraient reconnus propriétaires des terres et maisons qu'ils avaient à bail. Le loyer était transformé en dette hypothécaire, et l'Église devait prendre une hypothèque pour un capital représentant 6 p. 100 d'intérêt, le loyer qu'elle recevait jusqu'à ce jour. Ainsi, si un fermier payait 60 dollars par an, il devait souscrire une hypothèque de 1,000 dollars, et il devenait seul et unique propriétaire de sa ferme.

Le congrès de Mexico approuva le décret spoliateur de Comonfort, quoique la constitution qu'il venait de discuter contînt l'article suivant sur la liberté des cultes : « Aucune loi ou ancien décret ayant pour objet de prohiber ou de gêner l'exercice de quelque culte religieux que ce soit, ne pourront être promulgués dans cette république ; mais la religion catholique, apostolique et romaine, ayant été la religion exclusive de ce pays, le congrès de l'Union prendra soin de la protéger, par le moyen de lois justes et prudentes, en tant qu'il n'y aura pas de préjudice pour les intérêts du peuple ou pour les droits de la souveraineté nationale. »

XLIII

Un crime épouvantable inaugura à Paris la nouvelle année (1857). Monseigneur Sibour, archevêque de Paris, officiait pontificalement à l'église Saint-Étienne-du-Mont pour l'ouverture de la neuvaine de sainte Geneviève, patronne de Paris. Il était cinq heures du soir ; la procession qu'il présidait rentrait dans la nef, et le prélat venait de tourner du bas-côté droit dans cette nef, lorsqu'un malheureux prêtre interdit, nommé Verger, lui porta un coup de poignard dans la poitrine. L'assassin fut aussitôt arrêté. L'archevêque expira presque à l'instant, et l'on ne rapporta à la sacristie que le cadavre du pontife, encore revêtu de ses ornements pontificaux. La consternation fut générale dans tout Paris, quand on apprit cet horrible forfait, et cette consternation se communiqua

de la capitale dans les provinces, dans le monde entier. Un amour désordonné de célébrité, la haine de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge, à la proclamation de laquelle monseigneur Sibour avait assisté à Rome, et l'on ne sait quel esprit de vengeance satanique avaient poussé le misérable assassin à tuer un pontife qui n'était pas même l'auteur de son interdit, et qui venait tout récemment de lui accorder un généreux secours. Monseigneur Sibour s'était distingué, dans son épiscopat, par un grand amour pour les pauvres; étant évêque de Digne, il avait écrit des *Institutions diocésaines* qui attirèrent sur lui l'attention publique.

A la suite de la mort glorieuse de monseigneur Affre, le général Cavaignac, alors chef du pouvoir exécutif, désigna au souverain pontife, pour le siége archiépiscopal de Paris, l'évêque de Digne, dont il honorait la science et la charité. Monseigneur Sibour n'avait pas gouverné l'église de Paris en des temps faciles et il avait plus d'une fois rencontré de sérieux obstacles. Sa mort lamentable confondit toutes les opinions en une seule et, de toutes parts, l'illustre archevêque fut plaint et regretté. Le misérable qui l'avait poignardé expia son crime sur l'échafaud.

Monseigneur Morlot, cardinal archevêque de Tours, fut appelé au siége de Paris, et fut préconisé à ce titre dans le consistoire du 19 mars.

Vers le même temps, commencèrent à se manifester, en France, quelques symptômes de refroidissement entre certains évêques et le gouvernement de l'empereur. Monseigneur de Dreux-Brézé se vit atteint

par un décret portant « condamnation comme d'abus » et touchant divers actes de son administration diocésaine, savoir : 1° Le fait d'avoir imposé à plusieurs curés de son diocèse une renonciation écrite et signée à se prévaloir de leur inamovibilité et à exercer aucun recours devant l'autorité civile, dans le cas où l'évêque jugerait à propos de les révoquer ou changer pour des raisons graves et canoniques;

2° Le statut synodal prononçant excommunication *ipso facto* et sans intimation préalable, contre tous ceux qui s'adressent à la puissance séculière pour réclamer son appui dans tout ce qui concerne la juridiction, les statuts, mandements et autres prescriptions ou règlements ecclésiastiques, en matière de bénéfices, titres, doctrine ou discipline;

3° La constitution du chapitre de l'église cathédrale de Moulins, faite sans l'intervention de l'autorité civile et en contravention à l'ordonnance spéciale du 29 octobre 1823.

Comme pour retarder, en multipliant les bons procédés et les marques de sympathies envers la France, la manifestation de dissentiments qui pouvaient contrister l'Église, le légat du pape, monseigneur le cardinal Patrizzi, remit à Sa Majesté l'impératrice Eugénie, au nom de Pie IX, la rose d'or symbolique que le saint-père lui envoyait, en lui disant, selon la formule consacrée : « Recevez de nos mains la rose que nous vous remettons par un mandat exprès de notre saint-père et seigneur en Jésus-Christ Pie, par la divine Providence, pape, neuvième du nom. Cette rose est l'emblème de la joie de l'une et de l'autre Jérusa-

lem, c'est-à-dire de l'Église triomphante et militante; par elle se manifeste, aux yeux de tous les fidèles chrétiens, Celui qui est lui-même la fleur par excellence, la joie et la couronne de tous les saints. Prenez cette rose, fille bien-aimée, qui, noble selon le siècle, êtes encore douée d'une grande puissance et d'une éminente vertu, afin que vous soyez de plus en plus ennoblie de toute grâce en Jésus-Christ Notre-Seigneur, comme la rose plantée sur les rives des eaux abondantes. Daigne, dans sa clémence infinie, vous accorder cette faveur, Celui qui, un seul Dieu en trois personnes, règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. » Le présent pontifical consiste en un rosier d'or, couvert de roses en fleur, au-dessus desquelles la fleur consacrée domine. Le rosier sort d'un vase également d'or massif, et le vase pose sur un socle de lapis-lazuli où sont incrustées en mosaïque les armes du pape et celles de l'empereur. Sur le vase d'or sont des bas-reliefs représentant, l'un la naissance de la Vierge, l'autre sa présentation au temple.

La bénédiction de la rose d'or est un des rites particuliers du quatrième dimanche de carême, et c'est ce qui lui a fait donner aussi le nom de *dimanche de la Rose*. Les idées gracieuses que réveille cette fleur sont en harmonie avec les sentiments que l'Église, en ce jour, veut inspirer à ses enfants, auxquels la joyeuse pâque va bientôt ouvrir un printemps spirituel, dont celui de la nature n'est qu'une faible image. Aussi cette institution remonte-t-elle très-haut dans les siècles. Nous la trouvons en usage dès le temps de saint Léon IX; et il nous reste encore un sermon sur

la Rose d'or, que le grand Innocent III prononça en ce jour, dans la basilique de Sainte-Croix-en-Jérusalem. Au moyen âge, quand le pape résidait encore au palais de Latran, après avoir béni la Rose, il partait en cavalcade, la mitre en tête, avec tout le sacré collége, pour l'église de la Station, tenant cette fleur symbolique entre ses mains. Arrivé à la basilique, il prononçait un discours sur les mystères que représente la rose, par sa beauté, sa couleur et son parfum. On célébrait ensuite la messe, et quand elle était terminée, le pontife revenait, avec le même cortége, dans le palais de Latran, toujours en cavalcade, et traversait l'immense plaine qui sépare les deux basiliques, portant toujours dans sa main la fleur mystérieuse dont l'aspect réjouissait le peuple de Rome.

XLIV

Désolé par la promulgation de lois impies dans les États sardes, par les violences exercées contre les catholiques suisses, polonais et scandinaves, par les odieuses spoliations accomplies dans les deux Amériques, le cœur du vénérable Pie IX se réjouissait en apprenant que la reine d'Espagne, affranchie pour quelques années du joug des progressistes, rentrait dans une voie de justice et s'attachait à cicatriser de profondes blessures infligées par la révolution à l'Église d'Espagne si longtemps persécutée : des ordonnances royales, arrachées depuis quelques années à la faiblesse d'Isabelle II, pour dépouiller l'épiscopat de ses droits, pour provoquer, à l'égard des ordres

religieux et du clergé, un système de persécution et d'oppression, disparaissaient l'une après l'autre, et faisaient place à des mesures de réparation.

En Hongrie, en face des menaces de la révolution mal assoupie, on venait de procéder à la dédicace solennelle de la basilique de Gran. Cette église s'élève au lieu même où naquit le roi apostolique de Hongrie, saint Étienne, et c'est là qu'après avoir reçu le baptême et le sceptre, il planta l'étendard de la croix, sous lequel il rangea tout son peuple. Il y avait autrefois dans ce même lieu un temple dédié à la bienheureuse vierge Marie, la grande reine des Hongrois, et au bienheureux Adalbert, le père spirituel du premier roi de Hongrie. Les rois apostoliques avaient une grande vénération pour ce temple, et il s'y faisait un grand concours de peuple. Il fut renversé en 1543 par les Turcs, qui avaient envahi la Hongrie, et resta longtemps enseveli sous ses propres ruines. Enfin, après avoir écarté tous les obstacles qui s'opposaient à la réédification de cette église métropolitaine, le cardinal-archevêque, prince-primat de Hongrie, Alexandre Rudnay, entreprit, en 1822, de restaurer ce monument religieux d'une manière digne de l'antique piété des Hongrois et de l'ardeur de son zèle pour la gloire de Dieu, en en faisant comme un ornement éternel de ce lieu sacré.

Malgré le zèle et les efforts de Mgr Rudnay et de son successeur, Mgr Joseph Kopacsy, cette œuvre si considérable, et qui nécessitait de grands frais, ne put être achevée par les fondateurs. Cette gloire était réservée au cardinal et prince-primat Jean-Baptiste

Scitowzky, qui gouverne actuellement l'archevêché de Gran : ce fut lui qui compléta la décoration intérieure de la basilique; par ses soins et à ses frais, les autels furent construits; l'or, les peintures les plus élégantes, le marbre sculpté revêtirent le temple, et il a eu la joie d'en faire solennellement la consécration et la dédicace au Dieu tout-puissant, sous la double invocation de l'immaculée Mère de Dieu, dans son assomption glorieuse, et du bienheureux évêque et martyr Adalbert, puis de l'ouvrir au peuple fidèle et d'y célébrer le culte divin. L'empereur François-Joseph, entouré des cinq archiducs Albert, gouverneur général de la Hongrie, Charles-Ferdinand, Guillaume, Ernest et Maximilien, voulut rehausser la solennité par sa présence. En même temps que l'empereur, une foule considérable de personnages considérables de tout état et de tout ordre s'y était rendue de toutes les parties du vaste empire d'Autriche. Il s'y trouvait le cardinal-archevêque de Vienne, le cardinal-archevêque d'Agram, les archevêques de Lemberg, de Posen, d'Udine, d'Erlau, de Colocza et des Méchitaristes, seize évêques diocésains, divers évêques *in partibus*, un grand nombre d'abbés, prévôts et chanoines, environ cinq cents membres du clergé tant séculier que régulier. Plusieurs généraux, des colonels, des majors et des officiers d'un rang inférieur représentaient l'armée. On y remarquait, en outre, trois ministres d'État, le comte Charles Buol-Schauenstein, le baron Alexandre Bach et M. Georges Joggenburg; d'autres dignitaires de l'empire, environ soixante magnats et une foule de nobles du royaume de Hongrie, de nombreuses députations

de l'université de Pesth et de diverses villes, etc. On évalue à soixante mille le nombre des spectateurs accourus à cette magnifique cérémonie. C'est au milieu de cet immense concours, avec un ordre admirable, avec des témoignages d'une piété exemplaire, que s'accomplirent les rites suivis par l'Église dans la consécration des édifices sacrés.

Les catholiques, saintement émus au spectacle de ces pompes, ne devaient que trop tôt assister à d'autres triomphes, à d'autres manifestations : de nouvelles épreuves étaient réservées à la papauté et à l'Église.

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

DÉVELOPPEMENT DE LA SITUATION, EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER, DEPUIS LA GUERRE DE CRIMÉE JUSQU'A LA GUERRE D'ITALIE (1856-1858).

I

La question d'Orient et la question d'Italie, qui ne pouvaient être agitées ni résolues sans causer un ébranlement au monde, n'avaient pas seules, néanmoins, le privilége de préoccuper l'attention des peuples et l'action des gouvernements : chaque pays, en dehors de ces importants problèmes, continuait à vivre de sa vie propre, et le résumé que nous traçons serait trop incomplet si nous ne passions pas en revue le mouvement des esprits et les événements qui se produisaient, durant cette période, soit en dehors de la France, soit dans notre pays.

Pour fortifier dans la chambre des lords l'élément que l'on pourrait définir la science des jurisconsultes, et pour éviter, en même temps, d'accroître, outre mesure, le nombre des membres de la chambre haute, le gouvernement anglais avait eu l'idée de créer des pairs à vie, et ce titre fut conféré à sir James Parke. La chambre des lords se crut attaquée dans son essence même par le droit que revendiquait la cou-

ronne ; lord Lyndhurst, homme éminent par le savoir et l'expérience, protesta au nom des prérogatives de la chambre ; on invoqua des précédents qui remontaient à Richard II et à Henri VIII et qui n'étaient guère concluants : le gouvernement admit que la mesure, par elle-même, était assez peu constitutionnelle, mais il déclara qu'elle était d'une incontestable utilité. Le parti conservateur refusa son appui au ministère, dans cette circonstance, et, à la majorité de trente-trois voix, la nomination de sir Parke (lord Wensleydale) fut déclarée illégale. De longs pourparlers s'ensuivirent ; on eut recours à des atermoiements, et le ministère sauva la prérogative de la couronne, en renonçant, pour cette fois, à une mesure contestée, et en réservant la question pour l'avenir. Le parlement anglais, jaloux de ses droits, voyait avec une douleur mêlée de déception, les souffrances qu'endurait en Crimée l'armée de la reine et les graves lacunes que présentait l'organisation militaire de la Grande-Bretagne, comparée à celle de la France et de plusieurs autres peuples. Des enquêtes furent prescrites qui n'aboutirent à aucun résultat sérieux. Un orateur des Communes, M. Rœbuck, déplora éloquemment cette situation : « Une armée, disait-il, quand elle est loin de sa patrie, se sent néanmoins toujours protégée par elle. Un vaillant soldat peut tomber sur le champ de bataille ; sa consolation est qu'il sera regretté et pleuré par cette patrie pour laquelle il meurt. Mais le soldat qui est tombé en Crimée, il a succombé, lui, à la faim, au froid, à la maladie. Son intrépide courage a été brisé par

l'abandon, et il est mort en disant que son pays l'oubliait. Ne laissez point un pareil sentiment prendre possession de vos armées; ne leur laissez point croire que vous ne vous occupez que d'affaires de portefeuilles et que vous ne vous inquiétez point d'elles. Le jour où cette pensée désespérante se sera emparée du cœur de vos soldats, alors, malheur à vous et malheur à l'Angleterre! » L'opinion publique, émue au récit des calamités qui avaient décimé les troupes de la Grande-Bretagne, dans la campagne d'Orient, cherchait la cause de ces misères dans le favoritisme qui faisait surgir le mal, dans l'habitude de confier à des amis politiques et non aux hommes vraiment capables tout ce qui regardait la santé, la nourriture, l'entretien du soldat. Pour ne pas humilier l'Angleterre devant l'Europe, on obtint que M. Rœbuck retirerait sa motion; mais le commandant en chef de l'armée anglaise se démit de ses fonctions et eut pour successeur le duc de Cambridge qui avait pu observer en Crimée les côtés défectueux de l'organisation militaire de son pays. Le général de Lacy Evans ne se contenta pas de cette mutation dans la direction des affaires de l'armée; il demanda à la chambre des communes la suppression du système d'achat des grades d'officiers, au moyen duquel se recrutait, depuis Charles II, l'état-major des troupes britanniques. Cet étrange système était incarné dans l'armée anglaise; ni le gouvernement ni les chambres n'osèrent faire disparaître un pareil abus; mais la question fut mise à l'étude, et c'était déjà une première concession faite à l'égalité et à la justice.

Lorsque les clauses du traité de Paris furent livrées à la publicité, l'opinion publique, en Angleterre, vit avec déplaisir les graves et salutaires modifications qui venaient d'être introduites par le congrès dans les errements anciens en cas de guerre maritime. Plus d'armements en course, plus de blocus fictifs, plus de droit de saisie des marchandises ennemies à bord des navires neutres! La vieille Angleterre s'indigna de ces concessions; la jeune Angleterre y vit un hommage rendu à la liberté des mers et aux vrais principes. De vives réclamations se firent entendre dans le parlement, et lord Colchester, mécontent de l'abandon des priviléges tyranniques dont son pays avait été si longtemps investi, se plaignit de ce que les ministres eussent osé biffer, d'un trait de plume, une partie des prérogatives de la Grande-Bretagne. Les ministres se justifièrent avec énergie et se félicitèrent d'avoir travaillé, au nom de l'Angleterre, à diminuer les misères de la guerre et à établir parmi les nations une paix cordiale. Lord Derby ne voulut point s'associer à leur joie : il exprima une douleur profonde d'avoir vu les plénipotentiaires du congrès de Paris désarmer en quelque sorte la marine anglaise, en limitant son action à l'égard des neutres : « Lord Clarendon, s'écria-t-il, a signé sa capitulation de Paris! » Cette apostrophe était plus éloquente que vraie. La majorité, dans le parlement, en jugea ainsi et se prononça en faveur des ministres.

II

Les affaires de l'extrême Orient commençaient alors à éveiller en Europe de graves préoccupations. Le schah de Perse, secrètement encouragé par la Russie, avait fait attaquer Hérat, dont les Anglais avaient garanti la possession à Dost-Mohamed, leur allié et le chef du Caboul. L'Angleterre, considérant cette démonstration comme un acte d'hostilité dirigé contre elle, y répondit par des armements et par l'envoi d'une escadre dans le golfe Persique. Sur ces entrefaites, des voix, qui eurent de l'écho au sein même du parlement, accusèrent les agents du gouvernement anglais dans les Indes d'employer, pour assurer la rentrée des impôts, un odieux système de tortures contre les contribuables indigènes. Un cri d'indignation se fit entendre, au nom de l'humanité outragée, et l'on promit de mettre un terme à ces odieux abus (1).

(1) Voici, d'après les pétitions des habitants de Madras, présentées à la chambre haute par lord d'Arbermale, une énumération des tortures infligées aux contribuables hindous récalcitrants :

Privation de nourriture et d'eau ;

Empêcher le patient de dormir ;

Attacher autour du cou un collier de matières dégoûtantes ;

Obliger un homme à se tenir debout, en lui faisant porter de grosses pierres sous les bras ;

Frapper la tête de deux patients l'une contre l'autre.

Attacher ensemble, dans une position difficile à garder, deux personnes l'une à l'autre, en entrelaçant leurs cheveux ;

Attacher un homme par les cheveux à la queue d'un âne et le faire parader dans les rues ;

Ce n'étaient là que les préludes d'une situation plus grave. L'année suivante (1857), l'Inde anglaise fut le théâtre d'une insurrection soudaine, qui mit en péril la domination britannique dans ces parages de l'Asie. On eût dit que les représentants de l'Angleterre, au lieu de faire aimer cette domination, travaillaient à froisser, à irriter, à soulever les indigènes, et à les mettre dans la nécessité de briser le joug. Depuis dix ans, on méconnaissait à plaisir les droits de ces races vassales. On jetait le défi à leurs lois, à leurs usages, à leurs traditions nationales.

III

Qu'on nous permette ici d'entrer dans des détails destinés à éclairer le lecteur sur la situation de l'Inde anglaise à l'époque dont nous esquissons le récit.

Suspendre un homme par les bras liés derrière le dos;

Le jeter dans un puits ou une rivière, jusqu'à ce qu'il soit à moitié noyé;

Suspendre un homme par les talons à un arbre;

Attacher un homme à un arbre et ses jambes à un autre;

Exposer le patient au soleil, avec ordre de ne pas bouger, et les cheveux rasés;

Suspendre un homme à un arbre par le poignet, et le fouetter pendant qu'il est en l'air;

Attacher un homme à un arbre et l'étouffer à moitié en faisant du feu dessous;

Renfermer un insecte ou reptile dévorant dans une noix de coco percée, qu'on applique à une partie sensible du corps;

Serrer un membre avec un câble pour empêcher la circulation;

Placer la victime dans une fourmilière de fourmis rouges;

Pincer les doigts avec un bambou fendu;

Attacher des chiffons autour des doigts et lesmettre au feu, etc., etc.

Un siècle avant cette même période, le dernier nabab du Bengale, inquiet de l'existence de la Compagnie des Indes, donnait à son fils des instructions conçues en ces termes :

« Mon fils, la puissance des Anglais est grande; commencez par les réduire, vous aurez bon marché des autres Européens. Ne souffrez pas qu'ils aient chez vous des comptoirs ou des soldats; si vous le toléricz, le pays cesserait bientôt d'être à vous. Si je lis bien dans les projets des Anglais, ils vous menacent d'un prochain danger. Ils se sont approprié les États et les trésors de vos voisins; ils veulent en faire autant de vos États. Les Européens ne viennent ici que pour s'enrichir. Sous le prétexte d'intervenir dans les querelles de nos rois, ils ne cherchent que des occasions d'usurpation et de pillage. Les cœurs de ces chrétiens sont livrés à l'amour de l'or et du pouvoir, et leurs actions ont montré à tout l'Orient combien ils font peu de cas des préceptes qu'ils ont reçus de leur Dieu. Leur politique, leur puissance, sont en opposition avec leur foi. Je vous le répète, ô mon fils, écrasez les Anglais. Si vous souffrez qu'ils aient chez vous des comptoirs et des soldats, la terre sur laquelle vous régnez sera bientôt la leur. »

Ces conseils prophétiques ne furent point assez écoutés; les Anglais qui, en 1759, s'adressant au Grand Mogol, établi à Delhi, lui disaient : « Nous n'avons d'autre projet, dans cette partie du monde, que de commercer; nous ne songeons pas à envahir ni à gouverner des villes et des pays, » ces mêmes Anglais se trouvaient, quelques années plus tard, sous la déno-

mination modeste d'une Compagnie des Indes, maîtres d'un vaste empire sur les bords du Gange. Insensiblement, par la ruse, par la corruption, par la force, cette domination s'était développée au delà de tout ce qui, dans le principe, aurait été qualifié de rêve irréalisable ; la reine d'Angleterre comptait dans l'Hindoustan plus de deux cents millions de sujets ou de vassaux et une interminable série de rois et de princes tributaires.

Pour contenir ces nations et ces peuples dans l'obéissance, il fallait une armée ; l'Angleterre ne pouvait envoyer au service de la Compagnie des Indes qu'un certain nombre de généraux et de chefs nés sur le territoire britannique et façonnés au métier de la guerre sur les champs de bataille de l'Europe. Le gros de l'armée se composait de cipayes, c'est-à-dire d'indigènes recrutés par les soins de la Compagnie et ralliés à son drapeau. Ainsi l'Angleterre maintenait les Indes sous le joug, avec l'aide des Indiens eux-mêmes, situation qui ne laissait pas d'être délicate et dépourvue de sécurité. Cependant les Hindous se prêtaient d'eux-mêmes, et avec empressement, à cette combinaison qui les transformait en soldats de l'Angleterre, en instruments dociles de l'étranger. Le plus grand châtiment qu'on pût infliger à un cipaye était de le renvoyer dans ses foyers ; la Compagnie des Indes exploita ce sentiment difficile à comprendre en soumettant les cipayes à des règlements qui ne leur permettaient ni avancement, ni grades, ni rapports fraternels avec les Anglais, leurs chefs. Le cipaye, entrant au service à seize ans, ne

pouvait espérer d'être caporal qu'à trente-six, après vingt années de services; il n'arrivait qu'à l'âge de quarante-cinq ans au grade de sergent, et, pour s'élever au grade de capitaine, il lui fallait quarante-quatre ans de services, c'est-à-dire l'âge de soixante ans. Là se terminait la limite de ses espérances, et encore, même dans cette condition, demeurait-il une espèce de vassal fort peu honoré, puisque le premier capitaine indigène était soumis au dernier cadet anglais. Dans chaque régiment se trouvait un état-major anglais, qui demeurait tout à fait séparé des indigènes. Deux sergents européens habitaient seuls les cantonnements, et servaient presque seuls d'intermédiaires : les officiers de la Compagnie possédaient exclusivement le privilége de fournir au recrutement des états-majors.

Quand elles ne tenaient pas campagne, les troupes étaient toujours dans leurs cantonnements, à l'exception du fort William, du fort Saint-Georges et de Madras, où se trouvaient des casernes régulières pour les hommes et les officiers; les cantonnements consistaient en baraques, d'une construction assez solide, pour les soldats européens. Quant aux cipayes, on les logeait dans des huttes qu'ils construisaient eux-mêmes. Un grand luxe, un confort des plus splendides embellissaient le logement des officiers anglais et tous les actes de leur vie intime ou de leur vie militaire : la Compagnie ne reculait devant aucune dépense pour améliorer le sort des Européens et leur épargner jusqu'aux moindres fatigues de la guerre; elle ne leur laissait que le soin de com-

battre. Cette ostentation soulevait une irritation sourde, mais bien légitime, dans le cœur des cipayes dont la condition était à la fois humble et dure.

La cavalerie indigène du Bengale formait un corps très-bien monté et très-discipliné. Les hommes y étaient un peu plus petits que dans la cavalerie de Madras. Le principe de la division des religions n'était pas observé dans ces régiments, sans doute parce que les Hindous n'aiment pas à monter à cheval (excepté les Mahrattes qui, comme nous le verrons plus tard, sont d'excellents cavaliers). Dans la cavalerie, les trois quarts des hommes sont musulmans. On comprend donc facilement que ce corps ait été un des plus actifs à propager la révolte.

L'armée du Bengale était commandée par un officier général anglais, qui exerçait ce commandement en chef dans toute l'Inde. Cet officier ne se mêlait pas cependant de l'administration des autres armées; mais, comme représentant direct de son souverain, il revisait les sentences des cours martiales, quand elles avaient à juger les officiers de la reine. Il nommait et donnait de l'avancement à ces officiers; mais ses décisions étaient soumises à l'approbation des *Horse-guards* de Londres, ce corps d'état-major dont les bévues innombrables ont amené tant de malheurs en Crimée, et qui défend, avec tant d'acharnement, le système anglais d'*acheter les grades*.

La cavalerie indigène de la présidence de Madras se compose d'hommes de haute taille. L'infanterie est généralement formée de musulmans et d'Hindous

de bonne caste. Dans les premiers temps, on n'enrôlait que des membres des hauts clans; cependant peu à peu un changement considérable s'opéra, et l'on finit par engager des indigènes de tous les rangs. Le cipaye de l'infanterie de Madras est un homme de petite taille, actif, capable de supporter les plus grandes privations avec un régime très-insuffisant. Sa sobriété et sa patience lui donnent une solidité presque inconnue aux Européens. L'armée de Bombay se composait d'éléments à peu près semblables, et, toutefois, les indigènes enrôlés dans ses rangs étaient mieux disciplinés et acceptaient, de meilleure grâce, la nécessité d'obéir aveuglément à des chefs anglais.

Depuis l'asservissement du royaume d'Oude, les nombreuses troupes de cet État avaient été placées sous les ordres de la Compagnie des Indes, et le chiffre total de l'armée régulière, commandée par les généraux à la solde de cette même Compagnie, s'élevait à plus de 370,000 hommes.

Les soixante-quatorze régiments du Bengale présentaient un effectif de 80,000 hommes.

Les princes indigènes, vassaux de la Compagnie, avaient sous leur direction différentes armées, dont le total atteignait, s'il ne le dépassait pas, celui des forces régulières directement soldées et organisées par la Compagnie.

Depuis quelques années, on avait introduit dans ces armées un élément nouveau, les régiments sikhes et ghourkhas : ces derniers étaient composés d'hommes recrutés dans les peuplades à peu près sauvages

qui habitent les montagnes de l'Himalaya. Leur fidélité était fort suspecte.

Au demeurant, l'Angleterre maintenait sa domination dans l'Inde à l'aide d'une armée presque tout entière formée d'éléments indigènes. Cette garantie était fragile. L'orgueil national, le dévouement à la patrie, ces deux principes chers à tous les hommes, combattaient dans le cœur des cipayes le sentiment de leurs devoirs en tant que vassaux et mercenaires. Les maîtres de l'Inde n'étant que des étrangers, ils ne pouvaient trouver ni sympathie ni dévouement chez les serfs ou les vaincus dont ils avaient fait leurs soldats.

IV

Les Hindous nourrissaient contre l'Angleterre des défiances fondées sur le sentiment religieux. Les agents de la société biblique, les missionnaires protestants, qui font de la conversion des indigènes une spéculation commerciale autant qu'une affaire de conscience, s'étaient laissés aller, depuis plusieurs années, à d'imprudentes tentatives de prosélytisme, et les peuples de l'Hindoustan se croyaient menacés par cette propagande organisée contre leurs croyances traditionnelles. Sans se mettre en peine de cette disposition des esprits, plusieurs colonels des régiments de cipayes travaillèrent à la conversion de leurs soldats et ne réussirent qu'à susciter chez eux une irritation profonde. En 1855, les missionnaires anglicans poussèrent la témérité jusqu'à s'installer dans

les lieux mêmes des pèlerinages des Hindous, pour y colporter leurs petits traités protestants et leurs traductions de la Bible. Les mêmes tentatives étaient ouvertement pratiquées dans les écoles fréquentées par les jeunes indigènes.

Inquiets au spectacle de ces tendances plus généreuses que politiques, les vassaux de l'Angleterre se disaient, non sans amertume, que la domination britannique était pour eux sans gloire, sans utilité, sans compensation. Ils n'avaient rien gagné à passer sous le joug de la Compagnie des Indes. Les rajahs primitifs du pays, les conquérants afghans ou mogols, cruels quelquefois pour les individus, signalaient du moins leurs règnes par ces prodigieuses constructions que l'on trouve aujourd'hui, à chaque pas, et qui semblent l'œuvre d'une race de géants. Ces travaux faisaient circuler des millions et employaient des milliers d'hommes. Avec un ciel dont l'impitoyable sérénité ne se voile jamais sous un nuage, pendant sept ou huit mois; dans un climat où la terre est six mois sans rosée, la seule ressource de l'agriculture, loin des inondations périodiques des fleuves, c'était de créer, dans les bassins supérieurs, des lacs artificiels, où l'on pouvait puiser, comme dans d'immenses réservoirs, pour les besoins de l'irrigation. Le cultivateur ruiné, le journalier dans la misère, trouvaient dans ces constructions un travail assuré. Aujourd'hui, on peut affirmer sans exagération qu'il se fait, dans le moindre département de la France, plus de travaux publics, en six mois, que sur toute la surface de l'Inde anglaise en un an.

Tout ce que l'Inde possède en monuments ou constructions d'utilité publique remonte à ses princes indigènes. La Compagnie n'a pas creusé un puits, un étang, ouvert un canal, bâti un pont pour l'avantage de ses sujets indiens. Elle n'a pas tracé une route, si ce n'est pour le passage de ses armées; et encore, c'est ordinairement un ouvrage si éphémère, que l'année suivante il faut remettre la main à l'œuvre. Les travaux des Hindous et des Mogols, comme ceux des Romains, étaient gigantesques et semblaient faits pour l'éternité. Ceux des Anglais portent un caractère de mesquinerie presque générale et sont en harmonie avec le principe de leur destination. Les plus beaux fleuves du monde, qui, au moyen de canaux et de dérivations, pourraient fertiliser d'immenses régions, vont perdre inutilement leurs eaux dans la mer ou dans les sables. Non-seulement on n'entreprend rien de neuf, mais on ne restaure pas ce qui existe. L'Angleterre a trouvé moyen d'épuiser tous les trésors de l'Inde, sans en employer la moindre portion au profit des peuples qu'elle a conquis. Chaque année voit tomber en poussière quelque chauderie, quelque seraï qui abritait le pauvre indigène, et s'écrouler quelque digue. A la grande stupéfaction des indigènes et à la honte de leurs oppresseurs, la *culture forcée* de l'opium envahissait peu à peu le territoire de plusieurs royaumes!

La fabrique du coton, la grande ressource du Bengale, était transportée en Angleterre. Dans toutes les régions de cet empire vassal, les paysans souffraient cruellement des erreurs de la domination britanni-

que. Nous avons vu comment ils étaient traités dans la régence de Madras, où l'on employait la torture pour leur faire payer les impôts. Dans le Bengale, on avait adopté un autre système, dont il faut dire quelques mots. Sous les Mogols, des fonctionnaires publics, nommés zemindars, étaient chargés de prélever une certaine portion de la récolte de chaque district et de la verser dans les caisses des receveurs du Mogol. Ce système très-simple fonctionnait avec une assez grande régularité, même au milieu des troubles qui suivirent la chute de l'empire musulman; mais un gouverneur anglais, nommé Cornwallis, imbu d'idées aristocratiques, crut consolider la puissance anglaise en constituant fortement une noblesse hindoue. Il publia une ordonnance par laquelle tous les paysans du Bengale furent dépossédés en masse, en faveur des zemindars, à qui on donna la propriété perpétuelle de leur zemindarat. On comprend facilement quelles furent les suites désastreuses de cette dépossession violente, qui livra le paysan entre les mains d'un maître.

Ce brusque changement, véritable retour à la barbarie, dut être bien douloureux pour des populations chez lesquelles la commune était fortement constituée. Tous les habitants d'un même village vivaient en quelque sorte en commun et s'administraient eux-mêmes, sans l'intervention du gouvernement des empereurs musulmans, qui se contentait de prélever, sur les zemindars, un impôt dont la quotité était déterminée par la tradition. Ces paisibles paysans, inoffensifs et laborieux, dont les obligations étaient

fixées à l'avance, eurent tout d'un coup à se débattre contre l'avidité de grands seigneurs à qui les Anglais octroyèrent la propriété des terres qu'ils cultivaient depuis une longue série de siècles. Dans les provinces nord-ouest, conquises ou achetées plus récemment par la Compagnie, le changement fut moins profond, et la commune hindoue resta plus solidement constituée. C'est ce qui explique la prospérité relative de ces contrées, et l'esprit d'indépendance dont les Hindous habitant ces provinces avaient plus d'une fois donné la preuve.

En résumé, les abus de la domination anglaise, dans ces immenses colonies de l'Asie méridionale, étaient poussés si loin, qu'un orateur ne craignait pas de dire en plein parlement :

« L'histoire ne nous présente rien qui ressemble à ce que nous voyons dans l'Inde, où le gouvernement actuel, réalisant l'union du souverain et du marchand, n'a qu'un principe, l'avarice mercantile, et qu'un moyen, la force. On ne peut comparer la tyrannie des Anglais au Bengale à aucune autre. Jusqu'à ce jour, c'était sur les grands, sur les têtes superbes, que la verge de la tyrannie s'était appesantie; ceux-là seuls provoquaient les soupçons ou excitaient la cupidité du tyran. La masse du peuple était laissée en paix : l'humble artisan, le pauvre laboureur, étaient placés trop bas pour éprouver les coups de l'oppression; mais au Bengale l'oppression pèse également sur le riche et sur le pauvre. Les possesseurs de terre ou de capitaux sont également dépouillés. Si l'artisan a un métier, on le lui brise;

s'il a du grain, on le lui enlève; si on le soupçonne d'avoir un trésor caché, on le soumet à la torture pour le lui faire révéler. Les paroles manquent pour peindre l'espèce de tyrannie exercée au Bengale. L'enquête à laquelle nous nous sommes livrés n'a point dissipé toutes les ténèbres. Selon l'expression de Milton, c'est une lumière pâle qui n'a fait que rendre les ténèbres visibles et découvrir à l'œil épouvanté un abîme de douleur. »

V

Depuis près de vingt ans, des actes d'insubordination et de révolte se manifestaient de temps à autre parmi les cipayes. Les généraux anglais se hâtaient de les comprimer par de sévères exécutions, par l'appareil des supplices, et la Grande-Bretagne ne semblait pas attacher une portée bien sérieuse à ces symptômes. En dépit des résistances des soldats indigènes, le gouvernement anglais ne songea point à modifier la composition de l'armée, et persévéra imperturbablement dans sa politique traditionnelle. En 1856, on résolut d'introduire l'usage des carabines qui avaient rendu de si grands services en Crimée. Mais les cartouches qu'on emploie dans ces armes sont préparées avec une composition où entre de la graisse de porc ou de bœuf, substances également réputées impures et chez les musulmans et chez les Hindous. Le colonel Berch, qui en dirigeait la fabrication, ne crut pas devoir s'arrêter devant cette considération et donna, purement et sim-

plement, l'ordre de ne pas modifier la préparation employée dans les arsenaux d'Angleterre. Les cartouches, préparées suivant la nouvelle ordonnance, furent mises en consommation; les cipayes apprenaient à s'en servir et rivalisaient d'adresse avec les meilleurs carabiniers de l'armée de la reine, lorsqu'une circonstance fortuite vint tout bouleverser. Un lascar employé à l'arsenal eut un jour l'audace extrême de demander à boire dans le vase d'un brahmine fort jaloux de ses prérogatives et fort orgueilleux de sa naissance. L'illustre guerrier refusa impérieusement ce petit service à son obscur compagnon d'armes, de peur de souiller un ustensile dont il se servait tous les jours pour son usage personnel. Alors le lascar, piqué de cette réponse, apprit au superbe brahmine qu'il commettait journellement des sacriléges beaucoup plus odieux en portant à sa bouche un papier imprégné de graisse de vache, toutes les fois qu'on lui ordonnait de déchirer une cartouche. Le brahmine refusa d'ajouter foi aux révélations du lascar, déclarant que la glorieuse et victorieuse Compagnie ne pouvait tromper ainsi ses plus zélés serviteurs. Mais le lascar, le conduisant dans l'arsenal, lui montra les preuves de ce qu'il avançait et le mit au courant de tous les détails de la fabrication.

Quand le brahmine, que la surprise et l'horreur avaient paralysé pendant quelques instants, revint de sa stupeur, il se rendit au cantonnement et fit part à ses camarades de sa découverte. Aussitôt fut arrêté le plan d'une manifestation militaire.

Ici finit la légende, et l'histoire commence.

Le 24 janvier 1857, la station du télégraphe électrique fut brûlée à Barrackpore, place d'armes située à quelques lieues de Calcutta, où se trouvait réuni un camp permanent de cipayes. A ce moment, il s'y trouvait quatre régiments : le 2e grenadiers, le 34e infanterie indigène, le 43e infanterie légère et le 70e infanterie indigène. De Calcutta à Dinapoure, c'est-à-dire à une distance de 130 lieues, il ne se trouvait qu'un seul régiment européen, le 53e, dont moitié tenait garnison au fort William et le reste à Dumdum, petite place située à sept milles de Calcutta.

Chaque nuit, on avait à éteindre de nouveaux incendies.

VI

Le 25 février 1857, le colonel du 19e, tenant garnison à Berampor, ville située à 60 lieues de Calcutta, ordonna à ses hommes de faire l'exercice à feu avec des cartouches sans graisse; mais ceux-ci refusèrent obstinément de s'en servir, disant qu'on voulait encore les tromper.

Cependant ils cédèrent aux menaces de leurs officiers; mais, pendant la nuit, ils tinrent conseil, et, le lendemain matin, ils saisirent leurs armes sans ordre et se mirent à pousser des clameurs séditieuses. Le colonel fit avancer d'autres troupes pour réduire les mutins; mais on n'en vint pas aux mains. L'autorité européenne parlementa avec les indigènes, et l'on convint d'un arrangement.

Les troupes furent éloignées, et le 19e régiment reprit provisoirement son service.

Les détails de l'insurrection arrivèrent à Calcutta le 4 mars, et ouvrirent enfin les yeux du gouvernement anglais sur les dangers de sa position; mais il n'aurait pas été prudent de sévir contre le 19e régiment, sans avoir rassemblé des forces européennes, et le gouvernement était tellement pris au dépourvu, qu'il n'aurait pas pu parvenir à réunir plus de deux cents hommes, après avoir pourvu à la garde des forts et des édifices publics. En conséquence, on dut prendre la résolution de gagner du temps. On n'adressa au 19e aucune remontrance sur sa conduite séditieuse; on envoya en toute hâte le vapeur de la compagnie orientale, le *Bentinck*, pour ramener à Calcutta le 84e régiment de la reine, qui tenait garnison à Rangoun, dans le Pegou.

Lorsque ce régiment débarqua (20 mars) à huit milles de Barrackpore, une agitation très-vive se manifesta parmi les cipayes, et le 34e régiment indigène prit une attitude factieuse. On essaya de l'intimider en faisant pendre ou fusiller quelques rebelles, mais des symptômes de révolte se produisirent à Lucknow. Sur ces entrefaites, le mécontentement grandissait dans les provinces nord-ouest et surtout à Meerut, à trois cents lieues de Calcutta, où était cantonné le 3e de cavalerie, ainsi que trois autres régiments, le 11e et le 20 d'infanterie indigène et le 1er de cavalerie. Le 6 mai, jour où le 34e était licencié à Barrackpore, avait lieu à Meerut une parade du 3e régiment, dans laquelle quatre-vingt-cinq hommes refusèrent obstinément d'accepter des cartouches. On arrêta immédiatement les mutins; on les fit passer en con-

seil de guerre et on les condamna à des peines variant de six à dix ans de travaux forcés. Une seconde parade eut lieu trois jours après (le 9), pour faire défiler les troupes devant les condamnés. On donna à cette exécution toute la solennité possible. Les mutins furent conduits sur le terrain, en grand uniforme, puis on les dépouilla de leurs vêtements, on les couvrit du costume des galériens et on les chargea de fers.

D'après la description que nous donnent de cette scène les journalistes de Calcutta, elle était réellement émouvante. Des vétérans, couverts de blessures, suppliaient les officiers anglais de leur pardonner; ils rappelaient leurs services passés et poussaient des cris de désespoir. *Mais le général fut inexorable.* Cependant les troupes retournèrent dans leurs cantonnements, remplies d'une indignation qu'elles avaient eu peine à maîtriser. Des réunions secrètes eurent lieu, cette nuit même, entre les soldats qui convinrent de se soulever, le dimanche suivant 11 mai, pendant que les officiers se trouveraient réunis à l'office du soir, et de massacrer tous les Européens.

Les officiers ne furent pas avertis. Il ne se trouva pas un seul traître dans les trois régiments, tant le sentiment d'indignation était général!

Le matin même du jour fixé pour l'explosion, les autorités reçurent les rapports habituels. Les sous-officiers déclarèrent que rien ne s'était passé d'extraordinaire, que tout allait bien dans le régiment. Les sergents européens qui habitaient les cantonnements des cipayes n'aperçurent aucun mouvement suspect.

Rien ne distingua le dimanche des autres jours,

depuis le matin jusqu'à cinq heures. L'heure de l'office approchait; les officiers s'habillaient, les uns pour aller à la promenade, les autres pour se rendre à la chapelle, quand tout à coup on entend de toutes parts des détonations multipliées: le 3e de cavalerie légère et le 20e d'infanterie indigène sortent de leurs lignes armés et furieux. Un détachement du 1er régiment de cavalerie se met à galoper du côté de la prison. Aussitôt ses portes s'ouvrent devant les cipayes; ils délivrent les prisonniers, parmi lesquels se trouvaient les malheureux camarades condamnés aux galères, et qui, la veille même, avaient été incarcérés. Un forgeron indigène les débarrasse des fers dont ils sont chargés. Ces hommes, qui avaient encore devant les yeux l'humiliation et l'injure, se joignirent aux rebelles, se firent l'avant-garde de la révolte et désignèrent aux insurgés ceux qui devaient les premiers tomber sous leurs coups.

Ainsi l'Angleterre était endormie dans une fausse sécurité, lorsque déjà plusieurs provinces de l'Inde étaient en pleine révolte. Le gouvernement de la reine se réveilla lorsqu'il apprit, comme en sursaut, que Delhi, la ville sainte de l'Hindoustan, était au pouvoir des rebelles et que le massacre des chrétiens s'accomplissait impunément dans le Bengale.

VII

Victorieux et maîtres de Delhi, les Indiens proclamèrent en grande pompe la restauration du règne des descendants de Tamerlan, et l'empire des Indes fut ré-

tabli. Dès ce moment, l'insurrection entrait dans une phase nouvelle. Il ne s'agissait plus de la mutinerie de quelques régiments indigènes; le drapeau des Mogols venait d'être arboré sur l'antique capitale d'une race qui comptait parmi ses ancêtres des conquérants illustres, tels que les Tamerlan, les Genkis-Khan, les Baber. Les peuples qu'opprimait l'Angleterre, sur les bords du Gange, gardaient le souvenir de ces noms impérissables. Dans toutes les mosquées de l'Inde on priait pour l'affranchissement de la dynastie des Tamerlides qui, bien que vaincus et captifs, n'avaient jamais cessé de régner, du moins en apparence. Prisonnier dans son palais de Delhi, le Grand Mogol conservait, pour la forme, le titre de roi, et traitait le gouverneur général comme un ministre placé sous sa juridiction souveraine. Dans les divers États soumis à la souveraineté de la Compagnie, aucun souverain local, aucun prince indigène, ne se serait cru investi d'une autorité légale si le Grand Mogol n'avait ratifié sa domination. Une fiction chère aux Hindous, c'est que tous les honneurs descendaient du trône de Delhi. Des traditions répandues dans leur vaste empire annonçaient qu'après cent ans, la durée de la domination anglaise devait s'éteindre, et comme la bataille de Placey, qui avait été le signal de cette domination, avait été livrée en 1757, l'heure semblait approcher, en 1857, où l'on verrait se réaliser cette croyance nationale.

La proclamation suivante fut sans retard colportée dans toutes les villes et dans les provinces de l'Inde :

« *A tous les Hindous et musulmans, les citoyens et les*

serviteurs de l'Hindoustan, les officiers de l'armée actuellement à Delhi et à Meerut envoient le salut.

« Tout le monde sait que, dernièrement, les Anglais ont formé de mauvais desseins ; ils se sont proposé de détruire la religion de toute l'armée de l'Hindoustan, pour parvenir à obliger ensuite tout le peuple à se faire chrétien par la force. En conséquence, uniquement pour le bien de notre religion, nous nous sommes entendus avec le peuple, nous n'avons pas épargné un seul infidèle, et nous avons rétabli la dynastie de Delhi. Nous sommes donc constitués en armée régulière ; nous agissons conformément aux ordres de notre souverain, qui nous a accordé double paye (la solde de guerre). Des centaines de canons et de nombreux trésors sont tombés dans nos mains. En conséquence, il faut que tous ceux qui, parmi le peuple et l'armée, ne veulent pas devenir chrétiens, s'unissent de cœur et d'âme avec nous, combattent courageusement avec nous, et détruisent les traces de ces infidèles. Pour toutes les provisions fournies à l'armée, les propriétaires doivent prendre un reçu des officiers ; le trésor impérial les payera sur le taux du double de la valeur. Quiconque aujourd'hui montrera de la lâcheté, ou sera assez crédule pour croire les promesses des imposteurs anglais, sera bientôt obligé de se repentir de sa conduite. Il sera récompensé comme l'a été le roi d'Oude. Il faut que tous les musulmans et les Hindous s'unissent dans cette lutte ; qu'ils suivent les instructions de quelque personne respectable ; qu'ils ne commettent pas de désordre, car ce n'est pas avec le trouble que les classes pauvres peuvent être heureuses

et voir leur sort amélioré et leur dignité relevée. Il faut copier cette proclamation ; que tous les vrais Hindous et musulmans se lèvent et prennent leurs mesures pour la faire afficher dans un endroit apparent, en usant de prudence, car il faut tâcher de frapper un coup avec le glaive avant de la mettre en circulation. La première paye des soldats à Delhi sera 30 roupies par mois pour un cavalier, 10 roupes pour un fantassin. Environ 100,000 hommes sont prêts. Il y a maintenant 13 drapeaux des régiments de la Compagnie et des étendards de divers chefs qui flottent pour notre religion, pour Dieu et pour la victoire. C'est également l'intention du peuple de *Cawnpore* de détruire la racine de l'infidélité. Tel est aussi le vœu de l'armée. »

Les insurgés désignèrent deux d'entre eux pour remplir les fonctions de commandant en second de l'armée nationale.

VIII

L'explosion de la révolte avait surpris les chefs de l'armée anglaise et les lieutenants de la Compagnie des Indes.

Le Bengale, le Lahore, plusieurs districts de la province de Calcutta se trouvaient dégarnis de troupes; les insurgés étaient maîtres de l'ancienne résidence des Grands Mogols, de la place forte centre du commerce du nord de l'Inde anglaise, et ils disposaient, dès le premier jour, d'un immense matériel d'armes et de munitions de guerre. Le général qui commandait sous les ordres de la Compagnie des Indes se mit

amp en campagne, à la tête de quelques ré-
ma rcha sur Delhi. Deux jours après, il
h oléra. Son successeur, le général Bar-
u des renforts, battit les insurgés dans
contre. Ce succès était de peu d'im-
e armée qui n'était pas en mesure
'étouffer sans retard la révolte.
alors des proportions rapides.
arelly, dès la fin de mai, fu-
les séditions, de nouveaux
ndigènes qu'on envoyait
ient à eux; cependant
vinces du royaume de
nglais; les Sikhes et
des Hindous, s'unirent à sir
e contre les insurgés.

s les premiers jours de juin, sir Hugh Weeler, qui commandait une garnison indigène, à Cawnpore, se voyant exposé à la défection de ses troupes, se retrancha dans l'hôpital de la ville, avec une poignée d'Anglais. Il y fut attaqué par les rebelles aux ordres du trop fameux Nana-Saïb (Dhoodsho-Punt), fils adoptif de Bagy-Rao, *pehswa* ou gouverneur des Mahrattes. C'était l'un de ces fils adoptifs que la Compagnie des Indes n'avait pas voulu admettre à l'héritage paternel. Nana-Saïb avait pris part au soulèvement, le cœur exalté par un insatiable désir de vengeance. Il se rendit maître de Cawnpore, et, après avoir accordé aux Anglais, hommes, femmes, enfants, vieillards, la permission de se retirer, il viola audacieusement cette capitulation et fit périr la plus grande

partie des prisonniers et des fugitifs. Renfermé dans Lucknow, sir Henri Lawrence avait tenté une sortie contre les rebelles : les cipayes qui faisaient partie de l'armée se tournèrent du côté des insurgés et le contraignirent à se rejeter dans la place où il ne tarda pas à mourir. Le 15 juillet, le général Havelock battit Nana-Saïb, entra dans Cawnpore et rejeta l'ennemi sur Bithoor; mais les Anglais souillèrent leur triomphe en exerçant contre les indigènes les plus sanglantes représailles. Après avoir massacré leurs prisonniers, ils se portèrent en toute hâte sur Bithoor et sur Lucknow. Toutefois, l'insurrection était loin de décroître. On apprit coup sur coup la révolte de plusieurs régiments de cipayes cantonnés à Dinapore et leur marche sur Carals. A Segowlie, le 12e de cavalerie se souleva. En peu de jours l'incendie se développa dans sa plénitude. Il s'agissait de se porter sur Delhi et de dégager Lucknow. Déjà Calcutta semblait menacée. Lord Elgin accourut dans cette ville avec quelques régiments amenés de Chine, et les insurgés n'osèrent essayer de leur tenir tête. Cependant on ne savait comment maintenir dans le devoir Patna et Bénarès, et le royaume d'Oude tout entier avait pris part à la révolte.

Cette immense explosion surprenait les lieutenants de la Compagnie des Indes et l'Angleterre elle-même. On s'endormait dans une fausse sécurité lorsque déjà le manifeste de Nana-Saïb était distribué de main en main sur tout le territoire. L'un des griefs des rebelles montrait combien les Anglais avaient perdu de vue les traditions et les croyances de leurs vassaux. Les cipayes se plaignaient de ce qu'on avait enduit de sain-

doux ou de graisse de bœuf les cartouches dont ils devaient faire usage, et ils voyaient dans ce fait accidentel le symptôme d'une conjuration anglaise contre la religion nationale de l'Hindoustan.

La Grande-Bretagne, ainsi mise au défi par les Hindous, avait à résoudre un double problème : reconquérir les possessions de la Compagnie des Indes, et asseoir sa propre domination dans ces parages sur des bases nouvelles. Évidemment, on devait s'attendre à voir la civilisation triompher de la barbarie; mais quels efforts ne devait-on pas tenter, et à combien de sacrifices ne fallait-il pas se résoudre! Cependant une certaine lenteur présidait aux actes du gouvernement de la métropole. Il fallait lever des troupes, expédier de nombreux renforts; mais le système de recrutement est si peu en harmonie avec la grandeur de la nation que les enrôlements s'opéraient au prix de beaucoup de difficultés. En attendant que les secours lui vinssent de Londres, la Compagnie des Indes se dévoua hardiment à soutenir la lutte. Elle avait sous la main une partie des chefs et des soldats qui avaient fait la guerre de Crimée; elle les opposa vigoureusement aux cipayes, et la situation s'améliora à force de courage. En huit jours, sir Havelock parcourut avec son armée cent vingt-six milles, livra quatre batailles et s'empara de vingt-quatre canons, sans se laisser retarder ou abattre par les chaleurs de juillet, si redoutables dans ces contrées. De Lucknow, il eut cent soixante et dix milles à franchir avant d'atteindre Delhi qu'assiégeait alors le général Barnard. De la reddition de Delhi semblait dépendre la soumission des royaumes insurgés et

celle des quarante-quatre régiments de cipayes qui avaient tourné contre la domination chrétienne les armes et les ressources militaires confiées par l'Angleterre à leur équivoque fidélité. Livrée à ces barbares, la malheureuse ville de Delhi avait été le théâtre d'excès, de meurtres, de pillages, de massacres que la plume se refuse à décrire. Les princes indigènes avaient été placés, souvent malgré eux, à la tête des rebelles; le descendant du Grand Mogol, un mannequin royal, était désigné pour conduire la révolte, et ni lui ni ses illustres acolytes ne savaient se faire obéir : ils n'osaient même pas commander, après avoir été entraînés, sans le vouloir, dans le soulèvement général des Hindous. En face de ces chefs timides et incapables, qui étaient censés conduire à la guerre des masses de barbares ivres de sang et de pillage, le courage froid, la savante discipline des Anglais n'avaient pas d'échec à craindre. Le 14 septembre Delhi fut emportée d'assaut par les troupes du général Havelock; Lucknow tint jusqu'au 17 novembre, mais les insurgés avaient perdu leur centre d'opérations, leur centre politique. La lutte, très-meurtrière, fut suivie de terribles exécutions. Deux fils du roi de Delhi furent tués; vingt-quatre membres de la famille royale passés par les armes, et le roi lui-même, vieillard âgé de quatre-vingt-dix ans, se trouva parmi les prisonniers. On mit la tête de Nana-Saïb à prix; mais ce chef de l'insurrection réussit à se soustraire aux vengeances de l'Angleterre.

IX.

Ces événements eurent un grand retentissement à Londres; les chambres votèrent des remercîments aux troupes qui avaient fait rentrer dans la soumission les empires de l'Inde; on récompensa avec magnificence les dévouements particuliers, les services des chefs. Les fautes une fois commises et constatées, on ne recula point devant le devoir de les réparer. En première ligne, on transporta à la couronne les pouvoirs qu'avait exercés la Compagnie des Indes, et on les plaça dans les attributions d'un ministre membre du conseil et agissant sous le contrôle immédiat du pays. C'était là un changement profond, radical, presque une révolution. A la place de cette compagnie puissante, qui à elle seule était un gouvernement, avec tous ses rouages, tribunaux, comptables, départements administratifs, et le reste, on allait confier à un des conseillers de la couronne, à un ministre responsable, le soin d'administrer un vaste empire de plus de cent quatre-vingt millions d'habitants. Il y avait là une grave expérience à tenter, et on se hasardait, non sans appréhension, dans des routes inconnues.

X

L'Angleterre continuait d'ailleurs de résoudre des difficultés non moins sérieuses à l'extrémité de l'Asie orientale, soit en Chine, soit dans les mers du Japon. Une colonie britannique, établie à Hong-Kong,

et qui a pour mission de surveiller le commerce de Canton et le sud-ouest de la Chine, avait été sérieusement menacée par les indigènes. Le plénipotentiaire de la France, M. Gros, et le ministre des États-Unis, M. Read, se concertèrent avec lord Elgin pour donner une sécurité plus complète, une extension plus grande aux rapports des nations chrétiennes avec le Céleste-Empire. Peu disposés à respecter ces négociations, les pirates chinois attaquaient les navires de commerce européens, et il fallut employer la force pour purger les mers de la présence de leurs jonques. On avait beau châtier quelques aventuriers barbares, détruire une partie de leurs vaisseaux, ces succès partiels ne pouvaient avoir de résultats serieux, pour le commerce européen, que lorsque l'importante ville de Canton serait occupée militairement par les armées chrétiennes. Le 28 décembre 1857, Canton fut donc bombardée par la flotte anglo-française, et le lendemain, 29 décembre, elle fut prise d'assaut. L'Angleterre et la France, agissant de concert, avaient à venger les outrages faits à leur pavillon et à faire expier aux barbares la mort de plusieurs missionnaires martyrisés pour la foi.

Le gouvernement du Céleste-Empire essaya de gagner du temps et de retarder les progrès des armées européennes, en ouvrant des pourparlers dénués de franchise. Les réprésentants de la France et de l'Angleterre se défiaient à juste titre de ces allures hypocrites, et les démonstrations militaires se succédaient, afin de contraindre la cour de Pékin à subir des conditions imposées au nom de la civilisation et par la force.

Le 12 mai 1858, date assignée par les plénipotentiaires européens à la clôture des négociations, lord Elgin et le baron Gros n'avaient encore pu obtenir que des réponses évasives; le 20 mai, après s'être entendus avec les amiraux, ils exigèrent, pour garantie de la sécurité de leurs nationaux, la remise des forts chinois, construits sur les deux rives du Peï-Ho; leur sommation fut remise au commandant ennemi vers sept heures du matin. A dix heures, aucune réponse n'ayant été faite, les Français attaquèrent et prirent d'assaut les forts de la rive droite, tandis que les Anglais se rendaient maîtres des forts de la rive gauche. Les Chinois, contre leur coutume, se défendirent avec courage, et nos braves troupes eurent à essuyer des pertes regrettables. Les forts une fois pris, les amiraux alliés remontèrent le fleuve jusqu'à Tien-Tsin où se rendirent ensuite, sous la protection de leurs canonnières, lord Elgin et le baron Gros. La cour de Pékin, intimidée, envoya deux plénipotentaires, et bientôt après (26 et 27 juin) deux traités furent signés entre la Chine et les grandes puissances occidentales. Ces traités donnaient à l'Angleterre et à la France le droit d'avoir un ambassadeur à Pekin; ils ouvraient cinq nouveaux ports au commerce européen et garantissaient la liberté de l'exercice de la religion chrétienne dans tout l'empire. Mais les Chinois ne les avaient signés que pour gagner du temps. L'échange des ratifications devait se faire à Pékin dans le délai d'un an. Lorsque les envoyés de la France et de l'Angleterre se présentèrent à l'embouchure du Peï-Ho, pour se rendre à Pékin, l'entrée de la rivière leur fut refusée (21 juin 1859), et l'a-

miral anglais *James Hope*, qui entreprit de forcer le passage, se vit accueilli par le feu de Ta-Kou, qui le força de se retirer (25 juin). Cette indigne violation des traités ne pouvait rester impunie, et nous ne tarderons pas à raconter comment l'Angleterre et la France, à l'aide de leurs vaillantes armées, réussirent à châtier les barbares et à leur faire expier les persécutions et les sanguinaires violences dirigées contre les chrétiens.

XI

Les victoires remportées sur les armées du Céleste-Empire par quelques intrépides soldats de l'Europe occidentale n'avaient pas laissé d'avoir beaucoup de retentissementdans l'empire du Japon. Là aussi, un gouverne men tbarbare et des populations païennes courbées sous un despotisme aveugle, redoutaient d'être, d'un jour à l'autre, en butte aux attaques des chrétiens. Un parti s'était formé, à la cour de Jeddo, qui voulait abaisser les barrières élevées, depuis trois siècles, entre l'empire japonais et les gouvernements étrangers. Ce parti occupa un moment le pouvoir et en fut ensuite chassé par la vieille faction qui voulait continuer les habitudes traditionnelles. Deux frégates anglaises, le *Furious* et la *Retribution*, apparurent alors en vue de la capitale et intimidèrent les rétrogrades. Lord Elgin, représentant de la reine Victoria, descendit à terre, en grande pompe, et s'installa dans un temple : la ville de Jeddo, peuplée de plus de deux millions d'âmes et se développant sur une surface de cent

milles carrés, se prononça pour un système qui permettrait au commerce du pays d'entrer en rapports d'échanges avec le commerce européen. Après quatorze jours de négociations, un traité fut conclu entre l'envoyé de la Grande-Bretagne et le souverain du pays, et on y stipula que plusieurs ports seraient ouverts aux étrangers, et que des ambassadeurs et des consuls seraient accrédités au Japon par l'Angleterre (26 aout 1858). De semblables concessions furent accordées au baron Gros, représentant de la France (12 octobre).

XII

La confédération germanique, tout en applaudissant aux mesures qui avaient mis fin à la guerre d'Orient, n'avait pas vu sans déplaisir l'influence française grandir à ce point, en Allemagne, que l'Autriche se trouvait en quelque sorte traînée à la remorque de notre politique, tandis que la Prusse avait été, pendant quelque temps, exclue du privilége de prendre part aux délibérations du congrès de Paris. Comme des difficultés d'une nature fort délicate s'étaient élevées entre la Prusse et la confédération helvétique au sujet de Neufchâtel, l'Allemagne s'inquiétait en apprenant que la cour de Berlin avait confié cette affaire à la médiation de la France. A ses yeux, c'était là dénaturer les rapports de la Prusse vis-à-vis du corps germanique lui-même. La diète prit à cet égard une résolution qui fut accueillie avec reconnaissance par l'envoyé de la Prusse

auprès la confédération : ce diplomate était M. le comte de Bismarck dont le nom ne tardera pas à reparaître. Vigilante dans les questions qui touchaient aux interêts de l'Allemagne à l'étranger, la diète germanique s'attachait, avec une persévérance louable, à faire prévaloir dans l'intérieur même des États allemands des tendances vers l'unité ; elle cherchait à soumettre à ce régime toutes les questions pratiques, tout ce qui avait rapport au commerce, à la langne, aux chemins de fer, au système monétaire. Mais si l'Allemagne tendait de plus en plus, notamment par le Zollverein, à l'unité matérielle, elle continuait à être partagée entre deux ou trois volontés puissantes dans les questions politiques, et obéissait alternativement à l'impulsion opposée que lui imposaient, chacune à son point de vue, la cour de Berlin et celle de Vienne.

Ces deux cours voyaient surgir entre elles, prématurément et sans qu'il y eût encore motif de rupture, des causes de rivalité et de conflit attestant à l'Europe que la question de prépondérance ne tarderait pas à se poser. Tout servait de prétexte à ces préparatifs de lutte : tantôt il s'agissait du droit, admis par les traités de 1815, d'établir des garnisons mixtes dans les forteresses fédérales, telles que Rastadt et Mayence ; tantôt on contestait à la Prusse la faculté de faire passer librement ses troupes à travers les États fédéraux, dans le cas où il s'agirait pour elles de pénétrer en Suisse ; tantôt on se demandait quelle attitude il convenait de prendre à propos du long et inextricable différend qui existait entre la couronne de Danemark et les duchés allemands, si mal-

heureusement associés, par les traités de 1815, aux destinées de la dynastie danoise. La Prusse et l'Autriche étaient d'accord pour saisir la diète du jugement définitif de la querelle; la cour de Copenhague déclinait à cet égard la compétence de l'assemblée de Francfort. Peut-être le Danemark songeait-il à saisir de ce litige les grandes puissances européennes, tandis que la Prusse, l'Autriche et la diète elle-même voulaient que la question demeurât exclusivement germanique. La Russie se rangea aussi à cette opinion; on eût dit qu'elle voulait empêcher l'Angleterre et la France de se poser comme médiatrices dans le débat, et de venir en aide au Danemark contre l'Allemagne, comme elles étaient intervenues en faveur de l'empire ottoman contre la puissance russe.

L'Autriche signa avec le Zollverein une convention relative à l'unité monétaire, bienfait dont l'Allemagne est frustrée; on essaya de s'entendre sur l'élaboration d'un code uniforme de commerce pour la confédération, mais la rivalité des deux grands États de l'Allemagne se manifesta à cette occasion de telle manière que le projet fut ajourné.

Le 14 janvier 1858, la diète de Francfort s'étant déclarée compétente pour traiter de la question du Lauenbourg et du Holstein, un rapport lui fut soumis par M. le baron de Schrenck, concluant à une notification à adresser au roi de Danemark, en vue d'obtenir de ce prince, pour les duchés, « un état de choses d'accord avec les lois constitutionnelles de la confédération germanique et les promesses ayant pour objet l'indépendance des constitutions, et l'adminis-

tration particulière des duchés en même temps que la garantie de l'égalité de leurs droits avec les autres parties du royaume. » Le 4 février, l'envoyé danois répondit aux griefs du Lauenbourg. Le même jour, le représentant du Hanovre déposa une proposition ayant pour but de sommer le Danemark, au nom de la diète, de s'abstenir de tout acte gouvernemental qui pourrait être de nature à préjuger contre le Holstein et le Lauenbourg la question d'administration et de souveraineté dont on débattait les termes. La diète adhéra à cette proposition, et le Danemark réclama avec énergie. La question traversa d'autres phases : le 29 mai, la diète intima au Danemark d'avoir, dans les six semaines à dater de la sommation, à s'expliquer catégoriquement sur la manière dont il entendait s'y prendre pour assurer aux duchés leur autonomie, et, par suite, leur position spéciale dans le royaume. En dépit de ces sommations, par le fait des incertitudes qui se manifestaient encore en Prusse, en Autriche et dans quelques États du corps germanique, l'affaire traîna en longueur et n'amena que des pourparlers et des propositions dilatoires.

XIII

L'Autriche se remettait lentement des préoccupations qui lui avait causées la dernière lutte soutenue par la Russie contre les puissances occidentales. Le récent concordat que le gouvernement de François-Joseph avait conclu avec Rome réjouissait sans doute le cœur du Saint-Père, mais ce traité, qui donnait satisfaction,

sur tous les points, aux droits de l'autorité spirituelle, soulevait de vives objections de la part de ceux qui ont pour système de disputer à l'Église le terrain des choses civiles et de réserver à César la surveillance continue des choses religieuses. A aucune époque, depuis le moyen âge, on n'avait fait une part si large, si complète, à la papauté, et les populations autrichiennes, longtemps façonnées à la pratique du joséphisme, n'admettaient pas, avec un égal enthousiasme, toutes ces concessions ou ces restitutions de priviléges. L'empereur François-Joseph et son auguste épouse avaient séjourné à Milan (1856-1857), et s'étaient attachés, sans y parvenir, à calmer les effervescences du sentiment national italien, toujours en garde contre le joug de l'Autriche. Il y avait eu des grâces politiques, des amnisties partielles, des retours vers la miséricorde et la justice, et les Lombards ne s'étaient point montrés tout à fait insensibles à ces avances de leur souverain. Comme il s'agissait d'organiser, sur de nouvelles bases, le gouvernement de l'Italie autrichienne, l'empereur confia la haute direction de ce pays à son frère, l'archiduc Maximilien, dont nous ne traçons pas le nom sans une émotion sympathique et douloureuse. Le jeune prince était digne, par son intelligence et ses vertus, d'une si haute marque de confiance, et la Lombardie apprit avec bonheur qu'elle était enfin soustraite aux commandements durs et offensants du général Radetzki. Ce vieux militaire, plus âgé que n'aurait pu l'être le vainqueur d'Arcole et de Rivoli, son ancien rival, résigna avec une modeste dignité ses pouvoirs entre les mains

de l'archiduc Maximilien, mais le commandement militaire du royaume Lombard-Vénitien, de la Carinthie et de la Carniole fut remis au général Giulay dont le nom était une menace pour la cause italienne.

A son passage à Milan, en 1857, l'empereur François-Joseph ordonna que la statue de Napoléon Ier serait rétablie dans le jardin public de cette capitale. Le gouvernement d'Autriche, en agissant ainsi, parvenait bien à assoupir, pour quelque temps, les réclamations du parti de l'indépendance, mais il ne désarma ni la haine, ni les rancunes, ni les sourdes colères du Piémont. De ce côté il y avait, pour le maintien de la domination autrichienne en Italie, un danger permanent et sérieux que la force des armes, qu'une nouvelle victoire de Novarre pouvait seule conjurer ou faire disparaître. Les protestations élevées, à la face de l'Europe, par François-Joseph contre la politique de M. de Cavour, faisaient pressentir qu'un jour ne tarderait pas à venir où le débat serait porté sur le terrain des batailles, et la France, tout en désapprouvant, de la part du Piémont, un système d'attaques, d'agressions, d'embûches plus ou moins déguisées, se disait, avec une juste inquiétude, que si les deux puissances rivales recommençaient la guerre, cette lutte aboutirait promptement à la victoire complète de l'Autriche. Or, dans les conditions où se trouvait l'Europe, la victoire de l'Autriche, c'était la conquête du Piémont, de la Savoie et de Gênes par les troupes de François-Joseph, et l'équilibre établi par les traités de 1815 allait être rompu et détruit au grand détriment de la France

elle-même. En attendant, des notes ne cessaient d'être échangées entre M. de Buol et M. de Cavour, et le cabinet de Vienne se voyait forcé de rappeler le comte Paar, son chargé d'affaires près la cour de Turin.

François-Joseph s'attachait avec non moins de persévérance, mais sans beaucoup de succès, à calmer les ressentiments du parti national en Hongrie. Moins heureux encore du côté de la Russie et de la Prusse, il ne parvenait pas à se mettre d'accord avec ces deux puissances, tant au point de vue de la politique suivie à l'égard du Piémont, que dans le règlement des questions qui se rattachaient à l'armement de Rastadt et au passage des troupes prussiennes à travers la confédération germanique, dans l'éventualité d'une guerre entre la Prusse et la Suisse au sujet de la principauté de Neufchâtel. Vienne et Berlin s'entendaient beaucoup mieux dans l'affaire des duchés germano-danois, mais ne pouvaient pas se mettre d'accord à l'égard des principautés moldo-valaques.

A l'intérieur, outre les réclamations suscitées par le concordat, on se préoccupait vivement des mesures à prendre pour réglementer la presse périodique, pour tracer aux impatiences des journaux une limite de plus en plus étroite, et qu'aucune polémique ne devait franchir. Comme les finances étaient extrêmement obérées, on songeait à entrer dans la voie des économies et on parlait de réduire l'effectif de l'armée. Cette armée, en 1855, coûtait à l'Autriche cent quatre millions de florins. L'année suivante elle n'en coûta plus que quatre-vingt-dix millions.

Malgré ce système d'économies, la flotte de l'Empire,

dont l'archiduc Maximilien avait, en quelque sorte, dirigé la construction, se développa rapidement. Elle se composait de 107 bâtiments parmi lesquels un certain nombre à vapeur (1).

Le programme politique de l'empereur d'Autriche, depuis son voyage en Lombardie, était plein de promesses. Sans relâche il travaillait à effacer les tristes souvenirs du passé, à répandre la civilisation dans les provinces les plus reculées de l'Empire, à reconquérir, en Allemagne, l'influence que lui disputait la jalouse ambition de la Prusse. Toutefois, du côté de l'Italie, de sombres nuages s'amoncelaient. Non sans raison les ministres de François-Joseph redoutaient les conséquences de la politique ouvertement révolutionnaire de M. de Cavour. Ces conséquences, dès le 20 mars 1857, un article de la *Gazette autrichienne* les avait signalées en ces termes :

« Le gouvernement sarde manifeste, de plus en plus ouvertement, son intime pensée de conquérir *l'Italie, en la révolutionnant*. Dans ces derniers temps, cette pensée s'est manifestée avec une impétuosité fébrile.

« La modération propre à la politique du cabinet de Vienne, son éloignement pour toute espèce de vaine démonstration a été cause, jusqu'à présent, que l'on a laissé subsister les formes conventionnelles ordinaires dans les rapports politiques avec la Sardaigne. On a même essayé de répondre, sous une forme diplomatique polie, à la note du comte de Cavour... mais, après la nouvelle démonstration, offensante et

(1) C'est ici que se termine l'œuvre si recommandable de M. Gabourd.

provocante, du gouvernement sarde, où le comte de Cavour s'est fait accompagner de tout l'orchestre révolutionnaire de la représentation du pays, et a évoqué à satiété l'ombre de Charles-Albert, pour donner du relief à la fortification d'Alexandrie [après cette démonstration], un représentant de l'Autriche ne peut plus rester avec honneur en pareille société : la légation autrichienne à Turin effectue probablement son départ dans ce moment même. »

Dès le 10 du mois précédent, M. de Buol s'était plaint à M. de Paar, le chargé d'affaires d'Autriche à Turin, des attaques inouïes de la presse piémontaise contre son souverain : « L'Empereur, disait le ministre, doit à sa propre dignité de ne pas laisser ignorer au gouvernement sarde le ressentiment que lui ont causé de tels procédés. Ce sera à M. le comte de Cavour de nous indiquer quels moyens il compte employer pour effacer ces impressions pénibles, et quelles sont les garanties qu'il peut offrir contre la prolongation indéfinie d'un pareil état de choses. L'Autriche se réserve de régler en conséquence sa future conduite. »

A cette note M. de Cavour répondit par une dépêche au comte Cantono de Ceva, chargé d'affaires du Piémont à Vienne. Le ministre y blâmait énergiquement les attaques de la presse sarde contre l'empereur d'Autriche; mais, rappelant que la liberté de discussion forme l'une des bases du régime politique en vigueur dans la Sardaigne, il s'étonnait que le cabinet autrichien, ayant résolu de mettre fin à des excès que lui, comte de Cavour, *condamnait ouvertement*, n'eût

point employé les moyens de répression que lui fournissait la législation piémontaise.

M. de Buol répliqua, et sa dépêche se terminait ainsi : « Il n'est pas de la dignité de l'Empereur de laisser son agent diplomatique à Turin exposé à être chaque jour le témoin oculaire de démonstrations qui tendent à rompre la foi des traités et à faire naître de nouvelles complications. Conséquemment, il est enjoint au comte de Paar de quitter Turin et de venir rendre compte, en personne, des explications qu'aurait pu lui fournir ultérieurement M. le comte de Cavour. »

Après cette communication, M. de Paar demanda et obtint ses passeports.

Le marquis Cantono, de son côté, reçut l'ordre de quitter Vienne. Dans une note adressée à ses agents, M. de Cavour s'empressa de constater que l'initiative de la rupture appartenait au cabinet autrichien.

Ce regrettable incident diplomatique mit fin, dans le royaume Lombard-Vénitien, aux espérances qu'y avaient fait naître les derniers actes du jeune empereur et ceux de son frère l'archiduc Maximilien.

XIV

Pendant ce temps, la question italienne ne cessait de faire des progrès. La visite du comte de Cavour à Plombières où l'avait appelé, disait-on, l'empereur des Français, fut diversement interprétée. Nul ne fut informé de ce qui s'y était *dit* ou *préparé*. Le voyage que, peu de jours plus tard, le président du cabinet sarde faisait à Bade où se trouvait le prince de Prusse,

permit seulement de conjecturer qu'on y avait débattu les mêmes questions qu'à Plombières. Dès ce temps là, les hommes d'État d'Italie se tournaient du côté de Berlin.

Cependant, la thèse soutenue par M. de Cavour, au congrès de 1856, était développée, dans la plupart des journaux de Paris, avec une incroyable ardeur et un ensemble dont il n'y a peut-être pas d'exemple dans l'histoire. L'Autriche, qui jusqu'alors était restée en bons rapports avec la France, se plaignit des vives attaques dont elle était l'objet. Une note à ce sujet parut au *Moniteur*. On y dégageait, autant que possible, la responsabilité du gouvernement. Mais les faits étaient là, et ils furent habilement commentés par la presse italienne, intéressée à soutenir la connivence de la France. « Ne l'oubliez pas, disait-elle aux *hésitants* qu'il fallait encourager, le gouvernement français s'est réservé le droit d'avertir officieusement ou officiellement les journaux et même de les suspendre, par simple mesure administrative. Or n'est-il pas certain que, si ces feuilles attaquent l'Autriche, c'est avec l'assentiment tacite du cabinet des Tuileries? »

Il n'en fallait pas davantage pour mettre le feu aux quatre coins de l'Italie.

La guerre! la guerre! tel était le cri général de l'autre côté des Alpes. L'armée française était annoncée, attendue.

L'Autriche dut faire marcher de nouvelles troupes vers la Lombardie.

Les paroles adressées par Napoléon III à M. de

Hubner, à la réception du 1er janvier 1859, mirent le comble à l'enthousiasme populaire en Italie. Puis vint, le 10 janvier suivant, le discours de Victor-Emmanuel, à l'ouverture des chambres; discours où se trouvent ces paroles: « L'horizon au milieu duquel se lève la nouvelle année n'est pas complétement serein. Néanmoins, vous vous consacrerez, avec l'empressement accoutumé, à vos travaux parlementaires. Forts de l'expérience du passé, marchons résolûment au-devant des événements de l'avenir.... Notre pays, petit par le territoire, a grandi dans les conseils de l'Europe, parce qu'il est grand par les idées qu'il représente, *et par les sympathies qu'il inspire!* »

Peu de jours après, la *Gazette piémontaise*, journal officiel du royaume, publiait la note suivante:

« La *Gazette officielle de Vienne* annonce l'envoi en Italie de renforts de troupes (30,000 hommes). En conséquence, le gouvernement du roi a jugé opportun de faire approcher les troupes des garnisons lointaines, sans appeler les contingents. »

Le même jour, coïncidence remarquable, le *Moniteur* annonçait le départ du prince Napoléon pour Turin, et, le 23, le général Niel demandait solennellement la main de la princesse Clotilde pour le cousin de l'empereur.

A l'occasion de ce mariage, le cabinet des Tuileries crut devoir déclarer qu'il n'avait signé avec le Piémont qu'un simple traité où la France s'engageait à défendre la Sardaigne contre toute agression de l'Autriche. Mais les moins avisés comprirent que le Piémont persistant dans son attitude, c'est-à-dire con-

tinuant d'appeler à lui les réfugiés de tous les États d'Italie, l'Autriche ne supporterait pas qu'à ses portes de telles machinations s'organisassent contre elle.

Le traité de Turin, personne n'en doutait en France et en Italie, ce traité, par la force des choses, devait amener la guerre.

XV

On a vu, dans un précédent chapitre, que le Saint-Siége, par d'habiles conventions, avait étendu son autorité spirituelle chez diverses nations. En Italie, le chef de l'Église était loin d'exercer la même influence. Le Piémont lui suscitait incessamment des embarras : la célèbre note lue au congrès de Paris par M. de Cavour, sur l'administration romaine, donne la mesure des préventions intéressées que ce ministre propageait contre le pouvoir temporel du pape.

Un autre État italien, Naples, jaloux de son indépendance, refusait obstinément de conclure aucun arrangement avec Rome autrement que par décret révocable.

Mêmes résistances de la part du grand-duc de Toscane.

Le Saint-Père eut plus de consolation du côté de l'Espagne. Le maréchal Narvaez, en reprenant le pouvoir, suspendit tous les effets de la loi relative à la vente des biens du clergé, et rendit aux évêques la collation des ordres sacrés que les précédents ministères avaient voulu assujettir à des règlements.

Grâce au concordat de 1851, des relations diplo-

matiques avaient été reprises entre Rome et la péninsule hispanique.

En Portugal, la question du patronage à exercer sur les diocèses des Indes fut l'occasion d'un désaccord entre le gouvernement et le Saint-Siége. Les papes avaient autrefois concédé aux monarques portugais le droit de nommer à ces évêchés ; mais ce droit, fondé sur la protection efficace que Sa Majesté Très-Fidèle accordait jadis à la propagande catholique, dans l'Inde et en Chine, avait cessé d'exister le jour où la domination anglaise s'était établie dans ces contrées. D'ailleurs, la revendication du Saint-Siége n'était pas nouvelle : plusieurs papes, parmi lesquels Alexandre VII, Clément IX, Clément X, Innocent XI et Innocent XII, avaient nommé aux évêchés de Goa et de Macao, sans prendre l'avis du Portugal. Les négociations entamées à ce sujet furent donc sur le point d'aboutir. Mais le ministre de la justice, M. Ferrer, ayant soulevé de nouvelles difficultés, l'affaire en resta là. Pie IX fut plus heureux en Allemagne ; il réussit à conclure, avec le Wurtemberg et le grand-duché de Bade, des concordats dont les sujets catholiques des deux États se montrèrent satisfaits.

En France, depuis le baptême du prince impérial et le voyage à Paris d'un légat *à latere*, le cardinal Patrizi, une bonne entente réciproque n'avait cessé de régner entre le gouvernement et le Saint-Siége. Un décret de la congrégation des rites établit qu'à l'avenir le nom de Napoléon III viendrait, dans les canons de la messe et pendant la semaine sainte, après ceux du pape, ce qui ne s'était pratiqué jus-

qu'alors qu'en l'honneur du roi des Romains. Le souverain pontife, en outre, ordonna prêtre, de sa propre main, un cousin de l'empereur Napoléon, le fils de Lucien Bonaparte, prince de Canino. En revanche, le gouvernement français demanda gracieusement au Vatican l'institution canonique pour le chapitre impérial de Saint-Denis.

Telles étaient, au dehors, les relations apostoliques.

Mais, à l'intérieur, la situation du gouvernement inspirait au Saint-Père les plus vives inquiétudes. En menaçant d'établir à Rome, de sa propre autorité, l'état de siége, le général de Goyon avait semblé méconnaître la souveraineté pontificale. Le cardinal Antonelli crut devoir déclarer, au nom du pape, que, si la menace s'exécutait, Sa Sainteté se retirerait à Ancône avec sa cour. M. de Goyon, effrayé, s'arrêta. Néanmoins, il fit publier un ordre du jour où il déclarait, un peu trop militairement peut-être, que toute agression contre les soldats de l'une et l'autre armée serait immédiatement réprimée; que les coupables, bourgeois ou non, seraient arrêtés par les patrouilles françaises, et que, si la police romaine intervenait mal à propos, les prisonniers seraient transférés au château Saint-Ange, puis jugés par un conseil de guerre français siégeant en permanence. Le général, en terminant, déclarait qu'il n'y avait à Rome qu'un seul commandant en chef de toutes les troupes de la garnison, françaises ou romaines, qu'en cette qualité on lui devait rendre les mêmes honneurs qu'au souverain pontife et aux cardinaux, et qu'il saurait, à l'occasion, le rappeler à qui de droit.

Ce langage, qui reportait les esprits à des temps de violences lamentables, excita dans Rome la plus vive émotion. Le cardinal Antonelli s'en plaignit vivement à M. le duc de Gramont, puis aux autres membres du corps diplomatique. Le général de Goyon, cédant enfin aux conseils de la prudence, eut recours à la conciliation. Dans un nouvel ordre du jour, il ne parla plus, en effet, que de paix et de concorde, et, grâce à l'intervention toute pacifique de l'ambassadeur de France, la cour romaine s'apaisa.

Cependant, l'agitation qui régnait dans le nord de l'Italie commençait à gagner Rome. L'éventualité d'une révolution prochaine à Naples, et d'une intervention de la France en Italie, y avait fait naître les plus vives espérances. Des souscriptions s'ouvraient pour les volontaires, et ceux-ci, malgré mille obstacles, partaient pour le Piémont. Les neveux de trois cardinaux, les comtes Arquini d'Udine, Palotta et Cadolini avaient, les premiers, donné l'exemple à leurs concitoyens.

XVI

La Toscane, quoique paternellement gouvernée par le grand-duc Léopold II, subissait le contre-coup des agitations du dehors ; les sympathies pour le Piémont y étaient ardentes. On se groupait autour de M. Boncompagni, le ministre de Sardaigne ; on déclamait contre la tyrannie qui pesait sur Rome, sur Naples, et, le soir, au théâtre, on faisait une ovation à Nicolini, l'auteur d'*Arnaldo di Brescia*, cette pièce d'au-

tant plus admirée qu'elle était une machine de guerre contre le pouvoir temporel du pape.

Dès les derniers jours de 1858, il était facile de voir que l'émotion politique née de l'antagonisme de plus en plus ardent de l'Autriche et du Piémont, ne tarderait pas à susciter des troubles en Toscane. Les paroles de Napoléon III à M. de Hubner et surtout le discours du roi de Sardaigne vinrent mettre, on le peut dire, le *feu aux poudres*.

Le grand-duc, chose inexplicable, choisit ce moment critique pour faire un voyage à Rome et à Naples. Le 18 janvier, le *Moniteur Toscan* annonçait que Léopold était parti la veille, et qu'il autorisait ses ministres à expédier, en son absence, les actes qui réclament ordinairement la sanction du prince.

Livrés à eux-mêmes, ces hommes d'État se laissèrent emporter par le mouvement général. Le discours de Victor-Emmanuel fut inséré dans le journal officiel : pleine liberté était laissée à l'historien Bassalli de discuter les moyens de secouer le joug autrichien et de s'affranchir du pouvoir temporel de la papauté. Il y a plus : la fameuse brochure intitulée *Napoléon III et l'Italie* fut annoncée dans le *Moniteur Toscan* et l'on permit de la vendre publiquement.

Quand le grand-duc rentra dans ses États, en février 1859, M. Boncompagni y exerçait une réelle dictature. Léopold II régnait encore, mais il ne gouvernait plus. A Florence s'organisaient des souscriptions en faveur des volontaires qui partaient pour le Piémont. Les fils des plus illustres familles s'embarquaient à Livourne pour rejoindre l'armée piémontaise. Le pro-

pre neveu du ministre Baldasseroni, le jeune chevalier Futanassi, se laissa lui-même entraîner.

Le 24 avril, le ministre de Sardaigne, M. Boncompagni, communiquait au ministre des affaires étrangères du grand-duc une note par laquelle son gouvernement invitait celui de Toscane à s'allier à la France et au Piémont. Léopold déclara qu'il ne sortirait point de la neutralité. Cette réponse acheva d'exaspérer la population. Le drapeau tricolore fut arboré sans aucune opposition de la part des troupes. L'archiduc Charles voulut résister ; mais les officiers réunis au fort du Belvédère, pour tenter de maintenir Florence par le canon, déclarèrent que leurs troupes refuseraient de tirer sur le peuple.

— Sommes-nous donc ses prisonniers? demanda l'archiduc.

— Nullement, monseigneur; mais la volonté du pays est de faire alliance avec le Piémont.

Le grand-duc comprit qu'il fallait céder, et il fit arborer le drapeau tricolore. Le marquis de Lajatico avait reçu mission de former un nouveau cabinet. Il ne l'essaya même pas : désormais c'était de la légation de Sardaigne et non du palais Pitti que partaient les ordres. M. Boncompagni, selon l'usage, fit déclarer à Léopold II que le seul moyen de sauver sa dynastie, c'était d'abdiquer immédiatement. Le prince refusa; mais les événements marchaient au pas de course : pour la seconde fois, depuis dix ans, le prince dut sortir de ses États.

XVII

Le mouvement qui venait d'éclater en Toscane fut le signal d'un soulèvement analogue dans le duché de Modène. Les provinces maritimes de Massa et de Carrare s'empressèrent de suivre cet exemple, et le duc dut se retirer dans sa forteresse de Brescello dont il fit inonder les environs. En même temps, le prince appelait les Autrichiens à Modène et Reggio. L'annexion de la province au Piémont n'en fut pas moins prononcée, peu de temps après, et la nouvelle suffit pour faire rétrograder la petite armée modénaise. Le duc, ne voulant pas, disait-il, « exposer son peuple aux maux qu'entraîne une résistance à main armée », se retira sur le territoire de l'Empire. Avant de partir, il avait institué un conseil de régence, présidé par M. Giacobazzi, ministre de l'intérieur; mais les derniers soldats autrichiens avaient à peine quitté la ville, que Victor-Emmanuel y était proclamé roi d'Italie!

XVIII

Parme jouissait depuis longtemps d'une tranquillité profonde. Le gouvernement de la duchesse, on le reconnaissait, laissait peu de chose à désirer. Nulle part la vie n'était plus douce, nulle part l'administration moins tracassière. Malgré l'agitation du reste de l'Italie, aucune mesure coercitive n'avait été prise. Le manifeste du roi de Sardaigne put être imprimé, lu, commenté, à Parme aussi bien qu'à Plaisance. Tout le monde rendait justice aux vertus de la régente : on savait qu'elle

voulait secouer le joug de l'Autriche et qu'elle avait résolu de faire prendre rang au duché parmi les États vraiment italiens. Mais les idées d'annexion au Piémont dominaient; des troupes de volontaires s'y rendaient incessamment. Le 30 août, en apprenant l'arrivée des troupes françaises et le départ du grand-duc de Toscane, les officiers parmésans vinrent demander à la duchesse, au nom de leurs soldats, de faire cause commune avec le Piémont. La princesse dut quitter la ville, avec son fils le duc Robert, après avoir nommé un conseil de régence, composé de ses ministres. Peu de jours plus tard, la population parmésane réclamait la réunion immédiate du duché au Piémont, et la régence n'était plus possible. Toutefois, la duchesse, rappelée par une partie de sa petite armée, revint à Parme, afin de défendre, jusqu'au bout, les droits de son fils : elle se flattait de pouvoir garder une complète neutralité entre les parties belligérantes. Mais les Autrichiens, maîtres de Plaisance, n'étaient-ils pas obligés de traverser le duché pour se rendre en Toscane? D'ailleurs, quel appui la princesse pouvait-elle espérer de l'ambitieuse maison de Savoie? Il fallut donc se résoudre à s'éloigner. Dans une proclamation pleine de dignité, la duchesse annonça que, placée dans la nécessité ou de prendre part à une guerre dite de *nationalité*, ou de violer ses engagements envers l'Autriche, elle se retirait afin d'échapper à l'alternative de contrarier les vœux de l'Italie ou de manquer à la loyauté.

Le même jour, la noble femme prenait, avec ses enfants, le chemin de la Suisse.

Pour elle l'exil n'était point chose nouvelle.

XIX

Dans le royaume des Deux-Siciles une révolte à main armée vint justifier, jusqu'à un certain point, les sévères précautions de la police napolitaine.

Le 25 juin s'embarquait à Gênes, sur le navire le *Cagliari*, un homme compromis dans diverses tentatives révolutionnaires, Charles Pisicane, duc de San-Giovanni. Une fois en mer, avec trente hommes d'action, comme lui décidés à porter la guerre civile sur les côtes de Naples, Pisicane força le capitaine du *Cagliari* de se diriger vers Ponza. Là furent mis en liberté quelques centaines de condamnés d'État, renfermés dans les prisons, et, de la sorte, les cadres de l'insurrection se trouvèrent organisés. Mais la population, d'ordinaire si inflammable, ne bougea point. Les insurgés découragés voulaient retourner à Gênes. Le manque de charbon les força de pousser l'aventure jusqu'au bout. Appelés aux armes, les habitants du littoral montrèrent la même indifférence que ceux de Ponza. Quelques compagnies de l'armée royale suffirent pour mettre en déroute la bande de Pisicane.

Les prisonniers, transférés à Salerne, furent mis en jugement et condamnés, sept à la peine de mort, deux cent cinq aux galères à perpétuité.

Vers la même époque, à Catane, un coup de main était tenté par Louis Pellegrini, avec une poignée d'hommes énergiques. La maladie du roi Ferdinand encourageait toutes les tentatives. Il se tenait renfermé à Ischia, comme Louis XI au Plessis-lès-Tours. Pen-

dant ce temps, la désorganisation gagnait l'armée. Les officiers, exagérant les ordres du prince, faisaient frapper les soldats jusqu'à les laisser pour morts sur la place : de là des plaintes, des violences, des assassinats.

D'un autre côté, les lazzaroni, privés de la présence du roi, ne s'intéressaient plus à sa cause : toutes les forces de l'État semblaient paralysées. Alors éclatèrent à tous les yeux les inconvénients du régime despotique. Les ministres eux-mêmes, ne voyant plus le souverain dont la situation empirait chaque jour, n'osaient prendre aucune résolution. Le duc de Calabre, systématiquement éloigné des affaires publiques, ne pouvait donner l'impulsion : le roi mort, tout devait s'écrouler.

Cependant, le 22 mai 1859, Ferdinand II, auquel on cachait, depuis sa maladie, les graves événements de la haute Italie, avait dû, à la fin, en être informé. Ce fut pour le monarque un coup terrible auquel il ne survécut point.

Homme d'une incroyable ténacité, le roi de Naples, à ses derniers moments, fit promettre à sa famille de maintenir son système politique. Autour de lui tout s'était, en quelque sorte, atrophié : l'énergie, le courage, le dévouement, l'honneur ! Néanmoins il mourait plein de foi dans la souveraine efficacité du régime absolu !

C'est sous de tels auspices que François II fut proclamé.

XX

Tandis que la Péninsule voyait s'accomplir de si graves événements, l'Allemagne qui, elle aussi, peut être considérée, dans une certaine mesure, comme une *expression géographique*, aspirait, avec non moins d'ardeur que l'Italie, à former un état véritable, à rattacher les unes aux autres, par un puissant lien politique, les petites souverainetés indépendantes, disséminées sur son vaste territoire.

La *Confédération germanique*, dont la diète, naguère encore, se tenait à Francfort, n'avait rien de commun avec celle des États-Unis ou des cantons de la Suisse. Ce n'était, à vrai dire, qu'une association défensive, où deux grandes puissances, l'Autriche et la Prusse, se disputaient alternativement la prépondérance. Maître du sud-est de la confédération en même temps que du nord-est de l'Italie, l'empereur d'Autriche faisait peser sa prépotence sur les États allemands aussi bien que sur les États italiens. Puissance conservatrice par excellence, elle contrariait le libéralisme prussien non moins que le libéralisme piémontais. De là, au nord comme au midi, des luttes et des périls.

Le prince de Prusse, régent depuis la maladie mentale du roi son frère, avait inauguré, sous l'influence de MM. de Schleinitz et d'Auerswald, anciens chefs de l'opposition libérale, une politique qui contrariait, presque sur tous les points, celle de l'Autriche. Pour cette dernière puissance c'était là un fait des plus gra-

ves, au moment où elle allait entrer en conflit avec la France. Le silence gardé sur ce conflit par le prince régent, dans le discours du trône, avait produit à Vienne une profonde sensation. Les politiques se rappelaient qu'une fois déjà la confédération germanique avait, sous la pression de la Prusse, refusé de garantir à l'Autriche ses possessions d'Italie. Toutefois aucune modification ne fut apportée au régime intérieur de l'Empire : les vœux des différentes nations dont il se composait ne furent pas plus écoutés que par le passé ; une bureaucratie sans intelligence et sans cœur continua d'étendre, dans toutes les directions, les réseaux d'une implacable centralisation. Toutes les institutions politiques, solennellement promises par le jeune empereur, même celles qui avaient trait aux provinces et aux communes, furent indéfiniment ajournées. L'aveugle obstination du roi de Naples était presque égalée! Le cabinet autrichien, cependant, comprit le péril, et pour changer le cours des esprits il crut devoir faire appel aux passions germaniques. Les écrivains, les poëtes furent conviés à cette croisade. On inonda l'Allemagne de brochures où l'ambition de la France était dénoncée. « Maîtresse de l'Italie, disait-on, elle sera bientôt sur le Rhin. Déjà des journaux français ne désignent-ils pas la Belgique comme une proie? »

Parmi les poésies inspirées par cette espèce de fièvre patriotique, nous citerons une pièce publiée sous le pseudonyme du vieux poëte E. M. Arndt, et qui mit le feu, pour ainsi parler, à nombre de cerveaux allemands : « L'orage de la guerre a retenti, les Français veulent l'avoir encore, notre Rhin. Allons! mon

Allemagne, lève-toi comme un seul homme! De toutes tes montagnes et de toutes tes vallées, répands la crainte et la terreur.... Que ce cri retentisse partout : au Rhin! au Rhin! Que l'Allemagne tout entière déborde sur la France!...... En avant, mon Allemagne unie et libre, en avant! Aux Français nous voulons chanter une petite chanson, et reprendre ce que leur maligne fraude nous a enlevé : Metz, Strasbourg et la Lorraine! Oui, vous rendrez gorge, Français! Commençons donc le combat! Au Rhin! au Rhin! Que l'Allemagne tout entière déborde sur la France (1)! »

L'Autriche et quelques États méridionaux se flattèrent un moment que l'Allemagne tout entière allait, en effet, déborder sur la France. Mais, dès le 12 février, M. de Schleinitz, dans une circulaire à ses confédérés, déclara que la Prusse s'était entendue avec l'Angleterre sur les moyens de prévenir une lutte en Italie, et que la Russie s'associerait probablement à leurs efforts. « La Prusse, disait M. de Schleinitz, en terminant, n'oubliera pas sa mission comme grande puissance européenne, en restant fidèle à sa mission de puissance allemande. »

L'Autriche, à la vérité, pouvait compter sur le concours des petits États du midi de l'Allemagne; mais elle n'obtint rien de la Prusse. D'indifférente l'opinion publique y était devenue presque hostile à la maison de Hapsbourg. Dans une brochure intitulée *la Prusse et la question italienne,* un homme d'État prussien (M. de Bismarck, a-t-on prétendu) ne craignit pas de dire

(1) Nous empruntons cette traduction à M. Zeller, *année historique,* 1859.

que la France, en rendant l'Italie à elle-même, restituerait l'Autriche à l'Allemagne. Faire descendre l'Autriche de son rang; rendre la Prusse plus allemande et l'Allemagne plus prussienne, tel devait être l'unique but de la politique des Hohenzollern. Le testament du grand Frédéric le voulait ainsi. La Prusse alors cesserait peut-être d'exister comme Prusse, mais elle serait devenue l'Allemagne !

La pensée de l'unité allemande se manifestait donc, dès ce temps-là, de la façon la plus nette. Le gouvernement français ne l'ignorait pas, car, dans le *Moniteur* du 11 avril, paraissait une note où se lisent les passages suivants : « La France ne saurait attaquer, en Allemagne, ce qu'elle voudrait sauvegarder en Italie. Sa politique qui désavoue toutes les ambitions de conquête, ne poursuit que les satisfactions et les garanties réclamées par le droit des gens, le bonheur des peuples et l'intérêt de l'Europe. En Allemagne, comme en Italie, elle veut que les nationalités reconnues par les traités puissent se maintenir et se justifier, parce qu'elle les considère comme une des bases essentielles de l'ordre européen.

« La politique de la France ne saurait avoir deux poids et deux mesures : elle pèse avec la même équité les intérêts de tous les peuples ! Ce qu'elle veut faire respecter en Italie, elle saura le faire respecter elle-même en Allemagne. Ce n'est pas nous qui serions menacés d'une Allemagne nationale qui *concilierait son organisation fédérative avec les tendances unitaires* dont le principe a déjà été posé dans la grande union

commerciale du Zollverein. Tout ce qui développe, dans les pays voisins, les relations créées par le commerce, par l'industrie, par le progrès, profite à la civilisation, et tout ce qui agrandit la civilisation élève la France. »

C'était entrer assez avant, comme on voit, dans les projets d'avenir caressés par la Prusse.

L'Autriche, avant de commencer la guerre, essaya de se ménager l'appui du cabinet de Berlin. L'archiduc Albert vint trouver le prince régent et s'efforça de le gagner à sa cause : le parti de *la Croix* poussait à la guerre ; les jeunes officiers prussiens ne rêvaient que batailles. Le prince régent ne se laissa point entraîner : il proposa de mettre sur le pied de guerre trois corps d'armée et de s'entendre avec l'Autriche pour amener la diète de Francfort à réunir les contingents fédéraux ; mais il refusa d'aller plus loin.

La *Gazette prussienne*, feuille semi-officielle de Berlin, insérait dans ses colonnes, le 21 avril, la déclaration que voici :

« Comme la situation a pris un caractère plus grave, le gouvernement croit le moment venu de proposer à la confédération germanique une mesure générale, dans l'intérêt de sa sûreté, et il a devancé cette proposition en ordonnant la mise sur pied de préparation de guerre trois corps d'armée. Le but de cette préparation de guerre des corps destinés à former le contingent fédéral prussien, ainsi que la proposition de mettre sur le même pied les autres contingents fédéraux, que le représentant prussien doit faire sous peu à la diète germanique, ne répondent

absolument qu'au caractère défensif de la confédération. Toute signification agressive lui est étrangère. La Prusse maintient, avant comme après, dans son propre intérêt aussi bien que dans celui de ses confédérés allemands, sa position comme puissance médiatrice dans la solution de la question en suspens. »

La diplomatie autrichienne ne put rien obtenir de plus.

A la diète de Francfort, le ministre plénipotentiaire de Prusse, après avoir proposé la mise sur pied de guerre des contingents fédéraux, prit soin de faire ressortir nettement le caractère tout défensif de la mesure. En décrétant, disait-il, la formation sur le Rhin d'une armée fédérale composée de trois corps prussiens et de ceux de la Bavière et du Wurtemberg, auxquels servaient de réserve les contingents de Bade et de la Hesse, la diète se borne à prendre les mesures imposées d'ordinaire en pareilles circonstances. Toutefois, cet acte ayant coïncidé avec l'envoi de l'*ultimatum* autrichien à Turin, la *Gazette prussienne* crut devoir déclarer que la coïncidence était absolument fortuite. Elle ajouta que l'acte d'agression de la cour de Vienne avait d'autant plus surpris le gouvernement du roi, que, récemment encore, il s'était énergiquement employé à faire comprendre au cabinet autrichien les conséquences incalculables et la grave responsabilité qu'entraînerait toute action isolée de l'Autriche. Dans la chambre des députés de Prusse, il fut dit et répété « qu'il incombait à l'Autriche de défendre elle-même ses possessions italiennes. N'avait-elle pas, en effet, dans le protocole du 6 avril 1818, déclaré qu'elle ne faisait point entrer la Lombar-

die dans la confédération, afin de bien établir que la ligne de défense de l'Allemagne s'arrête aux Alpes? » Plusieurs orateurs, M. de Vincke entre autres, combattirent l'opinion très-accréditée du général de Radowitz, à savoir, que la ligne du Mincio est nécessaire à la sécurité de l'Allemagne.

Entre le midi et le nord de cette contrée la divergence d'opinion, disons plus, l'antagonisme, se dessinait donc plus nettement de jour en jour. « La Prusse regrette la mésintelligence qui existe entre elle et les États du Sud, disait M. de Schleinitz, en prononçant la clôture de l'assemblée législative; mais elle n'a pas à se reprocher de l'avoir fait naître....... elle montrera qu'elle accomplit sa mission allemande bien au delà de ses devoirs fédéraux, et qu'à Berlin on a l'honneur, le droit et les intérêts allemands aussi à cœur que dans toute autre partie de la grande et commune patrie allemande. »

Le prince régent fut encore plus explicite : « C'est un devoir pour la Prusse, dit-il, de défendre la sûreté et les intérêts nationaux de l'Allemagne; *elle ne se laissera pas enlever la garde de ces biens.* »

Ce langage fut l'occasion de vives polémiques entre les publicistes allemands du Nord et du Midi. Il y eut un moment où l'on put croire que les deux partis en viendraient aux mains. La presse prussienne, justement fière de la puissante organisation militaire et du bon ordre des finances dans sa patrie, prodiguait l'ironie *aux petits États* qu'elle a depuis rangés de force sous sa domination : « Quoi! ces petits États prétendent imposer leur volonté à la Prusse! Mais, y songe-

t-on? le Hanovre manque d'argent, la Bavière ne peut habiller ses soldats, le Wurtemberg ne possède que de vieux fusils, et Nassau n'a rien du tout!.. »

Des poëtes prussiens célébrèrent, à l'avance, la défaite de l'Autriche en Italie :

« Honneur à vous, Sardes et Lombards! honneur à vous, Italiens libres! Maudit soit le jour où les habits blancs de l'Autriche se sont étendus aussi, comme un linceul de neige, sur le Sleswig-Holstein!

« Silence à vous, bardes allemands fourvoyés!.... Vous n'aurez une Allemagne que le jour où *l'Autriche sera en ruines* (1)! »

Une note du prince Gortschakoff vint mettre fin à ces querelles. « En présence des assurances formelles de l'empereur Napoléon, disait le diplomate russe, la conféderation germanique n'a *aucun motif de participer à la guerre engagée en Italie*... Dans le but de prévenir un danger imaginaire, quelques États allemands provoquent des dangers très-réels, en laissant un libre cours aux passions populaires...... Le cabinet russe espère que la sagesse du gouvernement allemand évitera des résolutions fatales. La Russie n'a pas voulu manquer à un devoir d'amitié envers l'Allemagne; mais, en tout cas, l'empereur, libre de tout engagement, *agirait conformément aux intérêts de son pays et à la dignité de sa couronne.* »

Ces paroles ramenèrent un peu de calme dans les esprits. Un compromis, suggéré par M. de Rechberg, se fit à la diète de Francfort, et, quelque temps après,

(1) J'emprunte encore cette traduction à M. Zeller.

la Prusse mobilisait six corps d'armée sur les neuf dont se composaient ses forces militaires.

XXI

Au lendemain du congrès de Paris, la Russie, déchue du rôle actif et dominateur qu'elle avait essayé d'exercer, se concentra en elle-même : suivant un mot célèbre du prince Gortschakoff, *elle se recueillit :* elle avait besoin de réparer ses forces, de guérir les blessures qu'elle avait reçues dans le conflit extérieur et de remédier aux dangers que lui créait, à l'intérieur, son ordre social.

L'empire russe avait dû céder aux légitimes prétentions que les puissances occidentales avaient élevées au nom de la sécurité européenne, avec l'autorité de leur victoire.

En montant sur le trône de Nicolas, Alexandre II, son fils, déclarait qu'il se préoccuperait d'assurer à ses peuples les bienfaits d'une administration intelligente et progressive, plutôt que de les lancer de nouveau dans les hasards de la guerre.

Le 7 septembre 1856, jour de son couronnement, le nouvel empereur publia plusieurs ukases où cette pensée se révélait d'une façon manifeste. Il remerciait d'abord tous ceux de ses sujets qui, à un titre quelconque, sur un point ou sur un autre, avaient pris part à la dernière guerre : il créait pour eux des médailles, des distinctions honorifiques, destinées à rappeler leurs services et à entretenir au cœur de la nation russe cette ardeur du patriotisme que le mal-

heur d'une défaite devait fortifier plus que jamais.

Puis, il accordait des dégrèvements d'impôts à celles de ses provinces qui avaient plus directement que les autres souffert durant la lutte; il les dégageait même, durant quatre années, à moins de circonstances exceptionnelles, des obligations du service militaire. En outre, il annulait la dette de certains créanciers de l'État; il remettait une partie de leur peine à différentes catégories de condamnés, y compris un grand nombre de condamnés politiques.

A ces mesures, inspirées surtout par des considérations d'humanité, devait se joindre bientôt une mesure de la plus grande importance, au point de vue civilisateur et économique : Alexandre II voulait relier, du nord au sud et de l'est à l'ouest, les diverses régions de ses immenses États par un réseau de chemins de fer.

Il fut décidé que la principale artère de ce système de communication irait de Saint-Pétersbourg, en passant par Moscou, jusqu'à Caffa sur la mer Noire; un embranchement devait se diriger sur Odessa. Ainsi, la Crimée, dont on venait d'apprécier la position stratégique, se trouverait désormais rattachée au centre de l'empire.

De Moscou à Nijni-Nowogorod, une ligne unirait la Russie européenne avec ce foyer de la grande foire asiatique; un jour, elle se prolongerait jusqu'au sein de la Sibérie, vers les limites de la Russie orientale.

A l'occident, pour rattacher Saint-Pétersbourg à l'Allemagne, à la France, à l'Angleterre, une route ferrée passerait par Varsovie et par Vilna.

Voies rapides unissant la capitale russe avec le monde occidental, avec l'Asie, avec les provinces limitrophes de la mer Noire, tel fut le plan gigantesque dont Alexandre ordonna l'exécution, ébauchée déjà sous son prédécesseur, et qui, depuis, a été activement poursuivie.

Bientôt l'attention des populations soumises au tzar et celle des nations européennes se préoccupa d'un autre projet qui devait atteindre l'organisation sociale de la Russie jusque dans ses institutions les plus anciennes et les plus fondamentales : Alexandre II allait mettre à l'étude un ensemble de réformes tendant à l'émancipation des serfs.

Déjà l'empereur Alexandre I[er] s'était préoccupé de ce grand problème ; Nicolas lui-même, quoique fort soucieux de maintenir les institutions nobiliaires, avait eu la pensée de mettre la puissance suprême à l'abri de toute rivalité de la part de la classe aristocratique, en s'appuyant sur une alliance avec la classe populaire ; mais ni l'un ni l'autre de ces empereurs n'avait pu ou osé prendre, en faveur de l'abolition du servage, une mesure décisive.

Alexandre II eut l'honneur d'entrer dans cette voie libérale. De grandes difficultés s'opposaient à l'accomplissement de sa volonté ; il ne l'a fait triompher que par une suite d'actes prudents, calculés habilement, et qui cependant n'ont pu s'accomplir sans provoquer plus d'une fois des griefs parmi les nobles et des désordres parmi les paysans.

Un comité fut d'abord organisé à Saint-Pétersbourg pour étudier le mode le plus praticable des réformes

projetées; puis, au mois de novembre 1857, un rescrit impérial autorisa, sur leur demande, les nobles des gouvernements de Vilna, Grodno et Kovno à s'assembler et à discuter les conditions de l'affranchissement. Il est permis de supposer que la noblesse de ces trois provinces avait été préparée de longue date à cette manifestation dont elle semblait prendre l'initiative, et que l'empereur voulait, en provoquant chez elle cette apparence de spontanéité, amener plus facilement à l'accomplissement de ses mesures la noblesse des autres gouvernements.

Le rescrit impérial avait soin de déclarer que l'émancipation ne se ferait pas immédiatement et d'une façon brusque, capable de nuire aux intérêts des propriétaires : les serfs devaient demeurer encore dans leur condition actuelle pendant une période de douze années; durant ce temps, ils s'efforceraient peu à peu d'acquérir la possession de leurs maisons et de leurs enclos par des redevances pécuniaires ou des corvées de travail.

Ces dispositions réglementaires furent communiquées à tous les gouverneurs de l'empire; mais ils ne reçurent pas l'ordre de convoquer immédiatement la noblesse de leur province ainsi que l'avaient fait les gouverneurs de Vilna, Krovno et Grodno.

On était décidé à marcher en avant dans la voie de la réforme; pourtant on ne le faisait pas sans hésitations ni inquiétudes. L'attitude des populations justifiait suffisamment ces craintes et ces temporisations.

Dès les premiers jours du nouveau règne, les pay-

sans avaient accueilli avec une joie folle l'espoir d'un prochain affranchissement. Complétement ignorants des allures de la politique, ils avaient même considéré comme chose décidée ce qui n'était encore qu'à l'état de projet.

Les serfs du gouvernement d'Ékaterinoslav, persuadés qu'ils étaient libres, qu'en outre l'empereur leur avait accordé des territoires considérables en Crimée, émigrèrent en masse pour leurs prétendus domaines. Ils se dirigèrent vers l'Isthme de Pérékop, avec leurs familles, leurs troupeaux, leurs instruments de labour, sans que les plaintes de leurs seigneurs et les ordres des agents de l'autorité impériale pussent les retenir. Ils parvinrent ainsi, en masse, jusqu'aux bords du Dniéper. Là seulement, des troupes envoyées contre eux parvinrent à les arrêter, et les firent rentrer dans la province qu'ils avaient abandonnée.

Si les serfs se montraient impatients de jouir d'un ordre de choses nouveau, la noblesse paraissait, en général, ne l'accepter qu'avec une réserve voisine de la défiance. L'habitude de l'obéissance aux volontés de l'empereur, un sentiment de haute convenance qui ne permettait pas de repousser violemment une mesure juste et civilisatrice, dont tous les hommes éclairés se déclaraient les partisans, ces mobiles influaient sur l'opinion des seigneurs; mais il fallut que le pouvoir impérial pressât énergiquement l'exécution de ces mesures que des temporisations, des questions habilement soulevées eussent pu indéfiniment ajourner.

On doit dire à l'honneur du clergé russe qu'il se montra l'influent auxiliaire des décrets émancipateurs d'Alexandre II.

Devant les délégués de la noblesse, rassemblés le 3 mars 1858, à l'occasion de l'anniversaire de l'avénement de l'empereur, le métropolitain de Moscou, Mgr Philarète, tenait ce langage ferme et élevé :

« Les lois de la société permettent à chacun de pourvoir à ses besoins, de veiller à sa sûreté, à son repos, et même de s'occuper de ses intérêts personnels ; mais, si, livré à des désirs sans limites, l'homme ne sait pas s'arrêter dans la poursuite de son intérêt, la prospérité publique n'y survivra pas ; la société elle-même sera ébranlée jusque dans ses fondements, car elle repose sur ce principe que chacun doit faire le sacrifice d'une partie de ses forces minimes et de ses moyens partiels, pour avoir le droit de profiter des forces immenses et des puissants moyens de la communauté. Il n'est pas rare que les profits et les avantages de quelques membres de cette communauté nuisent aux droits de tous les autres. Plus ces hommes seront immodérés dans leurs prétentions, plus ils disposeront les autres au mécontentement et à l'opposition ; et ils prépareront ainsi tout ce qu'il faut pour faire éclater dans la société de dangereuses luttes intestines. Ne soyez donc pas aveugles ; préservez-vous vous-mêmes et préservez les autres de dangers sans nombre et de grands malheurs. Arrêtez-vous chacun dans la poursuite de vos intérêts particuliers, et, ce qui vaut mieux encore, ayez égard aussi à ce qui concerne les autres. »

L'émancipation des serfs est bien l'expression d'une pensée fortement arrêtée et mûrie dans l'esprit d'Alexandre II. Nous le dirons plus tard : les obstacles que le tzar rencontra au début dans l'accomplissement de son œuvre, il les fit peu à peu céder sous la ténacité de sa volonté jusqu'au jour où il proclama, par l'ukase du 19 janvier 1861, comme chose définitivement accomplie, cet affranchissement dont la réalisation semblait enveloppée d'inextricables difficultés.

Dès maintenant, l'abolition de la servitude en Russie a eu, et elle aura de plus en plus, une influence profonde sur les classes inférieures dans l'intérêt desquelles elle s'est accomplie ; elle a, en outre, atteint tout le corps social : elle lui prépare une nouvelle vie politique ; elle le mêlera dans un avenir prochain à toutes les préoccupations, à toutes les aspirations de l'Europe moderne.

On conçoit en effet ce qu'une telle réforme apporte de modifications nécessaires et multiples dans toutes les branches de la loi civile, administrative, ainsi que dans toutes les conditions économiques de l'état.

Le gouvernement du tzar a bien pu sauvegarder en apparence, à travers les difficultés de la première heure, les intérêts immédiats des propriétaires nobles ; mais il n'a pu tenir compte vis-à-vis d'eux (il ne le devait pas) des conséquences prochaines qui résulteront de l'abolition de la corvée. La noblesse russe, habituée à vivre du travail de ses serfs, s'est endormie depuis longtemps dans la sécurité que lui assurait son opu-

lence sans cesse renouvelée par ce labeur obligatoire. Aujourd'hui, privée de ces bras soumis, il lui faut des capitaux pour payer les ouvriers libres qu'elle emploiera; ne trouvant pas, dans l'épargne, dont elle n'a jamais connu l'habitude, ces fonds qui lui sont nécessaires, n'ayant ni le goût ni l'espérance des exploitations rurales, car, depuis longtemps, elle s'est habituée au séjour des grandes villes, la noblesse russe se verra peu à peu forcée de vendre ses domaines; la propriété se fractionnera parmi les classes inférieures, en même temps que les classes supérieures chercheront, dans des emplois de la vie politique, une compensation à leurs intérêts lésés ailleurs. Admission de tous à la propriété, introduction de tous dans les affaires du pays, voilà pour la Russie la conséquence de l'émancipation des serfs. Quel pas lui reste-t-il à faire pour avoir parcouru tout le chemin qu'ont franchi les nations occidentales?

XXIII

Le 25 septembre 1857, l'empereur Napoléon III et le tzar Alexandre II se rencontraient à Stuttgard, chez le roi de Wurtemberg, Guillaume Ier, qui les avait invités à venir fêter le soixante et onzième anniversaire de sa naissance. Cette entrevue confirmait les promesses de paix scellées précédemment par le congrès de Paris.

Au retour de ce voyage à Stuttgard, Alexandre II et l'impératrice, sa femme, visitèrent le royaume de Pologne. Leur arrivée était impatiemment attendue à Varsovie : le bruit de réformes libérales s'était ré-

pandu parmi la population polonaise, et elle accueillit le tzar avec une sympathie dont il fut vivement touché. Toutefois, Alexandre II se montra d'une réserve prudente jusqu'à l'excès, dans les marques de confiance par lesquelles il répondit à la confiance de la population.

Il n'osa autoriser la création d'une école de droit à Varsovie, craignant de grouper ainsi, au centre de la capitale polonaise, une jeunesse nombreuse, toute préoccupée de problèmes politiques et sociaux; il décida seulement que le droit serait enseigné dans un cours spécial annexé à chacun des cinq gymnases scolaires de la Pologne. Il accorda cependant la création d'une école de médecine; mais des mesures réglementaires restreignaient la portée de cette utile institution et tendaient presque à l'annihiler. En effet, l'ukase impérial exigeait des jeunes gens admis à suivre les cours de l'école qu'ils eussent fait préalablement des études de chimie et de physique; il prescrivait en outre que les leçons seraient faites en latin. Peu d'étudiants possédaient les connaissances scientifiques qui leur étaient ainsi demandées; encore moins étaient-ils familiarisés avec la langue latine. L'école de médecine de Varsovie était donc privée de force vitale par le décret même qui la faisait naître.

Alexandre II accorda la permission de fonder une société d'agriculture; mais, s'inspirant toujours du même principe de défiance, il déclara que les principaux représentants de l'autorité impériale seraient de droit inscrits parmi les membres de cette société. C'était hautement la mettre sous une surveillance

de police permanente. Cependant, il faut le dire, la société d'agriculture de Varsovie, en dépit de ces patronages qu'on lui imposait comme un joug et une menace, a maintes fois, et sous plus d'une forme, rendu de sérieux services à la cause de la nationalité polonaise, tant la liberté se montre ingénieuse à se faire jour à travers les subtilités du despotisme!

XXIV

Le congrès de Paris avait laissé pendantes quelques questions d'une importance en apparence secondaire, mais qui pourtant devaient être la source de difficultés compliquées entre les nations signataires du traité de 1856.

La Russie avait consenti à subir une rectification de sa frontière en Bessarabie. Le congrès avait déclaré d'une façon générale que la frontière passerait désormais au sud de Bolgrad. Or il se trouva sur la carte deux villes de ce nom : l'une d'elles, celle dont la Russie prétendait garder la possession, était depuis la paix d'Andrinople le siége d'anciennes colonies bulgares; elle importait donc au tzar, qui tient à rester en relations directes avec toutes les populations chrétiennes de l'empire ottoman.

La discussion relative à la ville de Bolgrad semblait aux puissances occidentales un prétexte saisi par la Russie pour se maintenir sur le bas Danube : une discussion d'une importance analogue s'élevait aussi à propos de l'île des Serpents.

Cette île, située entre deux des embouchures du

Danube, commande la navigation du fleuve; avant la guerre, la Russie y avait fait construire un phare. Si elle revenait occuper l'île des Serpents, elle reprenait ainsi, par voie détournée, une position qu'elle était censée avoir abandonnée.

L'affaire de l'île des Serpents fut terminée par l'attitude énergique du gouvernement ottoman et de ses alliés : les Turcs s'étaient établis dans l'île; les vaisseaux anglais commandés par l'amiral Lyons la surveillaient; les Russes comprirent qu'ils devaient renoncer à leurs projets.

Quant à la question de Bolgrad, elle fut réglée avec le même esprit de modération.

XXV

Durant la guerre de Crimée, on l'a vu, le chef circassien Schamyl avait fait une diversion inquiétante pour la Russie : débarrassée de ses redoutables adversaires européens, elle se tourna de nouveau vers ses ennemis du Caucase et résolut d'en finir avec la conquête d'un pays qui importe à la réalisation de ses plus ambitieux projets. Pour elle, en effet, la Géorgie, c'est la route de l'Inde à travers la Perse, c'est la réunion du commerce de la mer Caspienne à celui de la mer Noire, c'est la possibilité d'établir, sur ce dernier bassin, une station maritime importante : en un mot la Russie, en possédant le Caucase, enlève une partie de ses ressources à cet empire ottoman qu'elle n'a pu détruire.

Mais la conquête de la Circassie a coûté cher à

l'empire du tzar : on assure qu'il n'a pas perdu moins de cinq cent mille hommes dans les expéditions successives qu'il a dirigées sur cette contrée. L'année 1859 devait voir le terme de cette lutte. Le 27 août, Schamyl, repoussé après la prise de Vidène (1er avril) jusque dans les plus difficiles montagnes du Caucase, se voyait cerné au sommet du mont Ghounib par les troupes du prince Baryatinsk et il était forcé de capituler.

Voici dans quels termes le général russe lui-même raconte cet important fait d'armes :

« Le 25, avant la pointe du jour, sur l'ordre du colonel Terkougassov, commandant les troupes de la face du Sud, le lieutenant-colonel Gégorov, commandant du 1er bataillon du régiment d'infanterie Apschérousky, s'approcha des rochers, et, voyant que son mouvement n'avait pas été aperçu par l'ennemi, grâce à un épais brouillard, il résolut de profiter du moment pour conduire son bataillon plus haut vers le sommet de la montagne. Le terrain, reconnu d'avance par les volontaires, offrait sur ce point des difficultés telles que les assiégés, le considérant sans doute comme inaccessible pour nous, n'y avaient qu'un poste peu important. Devant les assiégeants s'élevaient comme une muraille, l'un au-dessus de l'autre, trois rocs escarpés, coupés en un seul endroit par une faible crevasse transversale. Cent cinquante volontaires, guidés par le capitaine Skvartsov et l'enseigne Kouschnarev, chaussés de sandales d'écorce ou de cuir, munis d'échelles et de crochets, parvinrent à grimper, dans le plus profond silence, et en

s'aidant l'un l'autre, jusqu'à la terrasse qui séparait le premier bloc de rochers du second ; ils furent suivis par le bataillon qui laissa une compagnie de tirailleurs en bas, sur des points d'où elle pouvait facilement foudroyer les pentes supérieures. Sans s'arrêter sur la première terrasse, les volontaires, suivis du bataillon, escaladèrent la seconde terrasse au moyen d'échelles et de cordes, mais sous le feu de l'ennemi qui les avait découverts, et parvinrent ensuite de la même manière sur le plateau supérieur du Ghounib, où le bataillon entier se trouva rassemblé vers six heures du matin. Déjà, d'ailleurs, les volontaires avaient entouré l'ennemi dans ses barricades adossées aux rochers, et lui avaient fait sept prisonniers et tué quinze hommes, le reste s'étant sauvé à la faveur du brouillard.

« Simultanément (à 15 verstes de distance du bataillon Apschérousky), les troupes de la face Nord, guidées par le général-major prince Tarkan-Maouravov en personne avaient escaladé le Ghounib, avec les mêmes difficultés et le même brillant succès, par le versant opposé.

« En arrivant au sommet, le prince Tarkan-Maouravov laissa la compagnie de tirailleurs du régiment de grenadiers Grouzinsky sous le commandement du sous-lieutenant Mikéladzé, la sotnia du régiment irrégulier de cavalerie sous le commandement du capitaine Djafar-Aga, qui marchaient en avant, et, après elles, tout le bataillon de grenadiers sous le commandement du lieutenant-colonel Gabaïev, dans la direction de la tente de Schamyl et sur les derrières des retranchements élevés sur le versant oriental de la montagne. Ces

troupes devaient ensuite attaquer l'*aoûl* (forteresse).

« Mis en désarroi par l'apparition simultanée de nos troupes de plusieurs côtés, les montagnards abandonnèrent les murailles du versant oriental et s'enfuirent en désordre vers les hauteurs, poursuivis d'en bas par la fusillade des tirailleurs du régiment Schirvansky. La meilleure partie des murides y compris Schamyl et ses fils se réfugièrent dans l'aoûl de Ghounib, où ils se postèrent dans des maisons.

« Se lançant à la poursuite des murides, qui avaient évacué les murailles, le colonel Kouonovitch porta rapidement en avant les 1er et 2e bataillons du régiment Schirvanski, avec quatre pièces de montagne. Pendant ce temps, le colonel Radetsky atteignait avec de grandes difficultés, le sommet du Ghounib, du côté de la face occidentale.

« Une centaine de murides échappés en désordre des retranchements, et séparés de l'aoûl, s'étaient rassemblés sur un mamelon boisé, à gauche du chemin qui conduisait à cet l'aoûl; et de là, embusqués derrière des rochers, ils ouvrirent un feu très-vif contre les compagnies du régiment Schirvansky, qui montaient. Une compagnie, suivie d'une seconde, fut portée en avant pour déloger les murides de leur embuscade. Ceux-ci, voyant qu'il n'y avait plus de salut, s'élancèrent sur nos soldats, le sabre et le poignard aux mains.

« Un combat corps à corps, de peu de durée mais sanglant et acharné, s'engagea aussitôt sur ce point. Culbutés du mamelon, les murides se précipitèrent contre la garde que nous avions posée près du canon ennemi,

au bas de la montée. Mais, poursuivis de près, rejetés jusqu'au pied de la montagne, ils se virent cernés de toutes parts et furent tous passés à la baïonnette jusqu'au dernier.

« Au moment où nos troupes se portaient de plusieurs côtés sur l'aoûl, le général-major de Kesseler, qui avait reçu l'ordre de M. le commandant en chef de ne rien négliger pour que Schamyl tombât vivant entre nos mains, arrêta immédiatement l'élan de nos soldats prêts à faire irruption dans Ghounib, et les disposa de manière à couper toute retraite aux murides retranchés dans l'aoûl. A cette heure M. le commandant en chef arriva en personne sur le lieu du combat, avec le commandant intérimaire des troupes dans la contrée riveraine de la Caspienne; il donna ordre de cesser l'escarmouche et de sommer les murides de se rendre, sans exposer inutilement à toutes les horreurs d'un assaut l'aoûl qui renfermait un nombre considérable de femmes et d'enfants. A la suite de pourparlers qui durèrent environ deux heures, Schamyl, voyant l'aoûl entouré d'une chaîne épaisse de troupes prêtes à y pénétrer, se décida enfin à se rendre à discrétion. Accompagné de quelques murides affidés, il se présenta au prince, remettant son sort à la clémence de Sa Majesté l'Empereur. »

Alexandre II se montra généreux envers le héros du Caucase : après l'avoir reçu avec honneur, il lui donna pour résidence la ville de Kalouga, où Schamyl et sa famille vivent aujourd'hui d'une pension considérable qui leur est allouée par le tzar.

Tandis qu'elle étendait ainsi, dans le Caucase sa fron-

tière sud-est, la Russie acquérait sur les rives de la mer de Chine un territoire d'environ deux cents lieues de côtes. Elle entretenait, depuis de longues années, par ses commissionnaires, des relations au sein même de la capitale du Céleste-Empire : elle devait recueillir les fruits d'une habile diplomatie, dirigée par le général Mourawief. Au mois d'août 1858, le gouvernement lui concédait la vaste province de l'Amour. Possédant ainsi le cours du grand fleuve qui donne son nom à ces régions, elle pouvait relier, par cette importante voie de navigation, ses possessions du centre de la Sibérie à l'océan Pacifique.

On le voit donc, la Russie, vaincue un instant en Crimée, n'a cessé d'étendre sa puissance sur le monde asiatique : ce qui, pour toute autre nation, eût été un irréparable désastre, n'a été, pour elle, qu'un accident passager, une épreuve qui a retrempé et accru ses forces.

XXVI

Le traité du 30 mars 1856 avait réglé le sort de l'empire ottoman. Mais, sur plus d'un point, il s'était borné à poser des principes dont l'application était renvoyée à d'autres temps. Cette application, comme il arrive toujours, fit surgir une foule de difficultés imprévues. De longs et sérieux débats s'engagèrent sur nombre de questions, secondaires en apparence, mais importantes en réalité, comme par exemple, la délimitation des frontières, le règlement de la navigation du Danube, la fermeture des détroits, l'organisation des Principautés danubiennes, etc.

La France, la Russie et la Sardaigne avaient évacué, dans le temps prescrit, le territoire ottoman. Mais l'Autriche et l'Angleterre, qui attendaient, prétendaient-elles, la délimitation définitive des frontières, se crurent autorisées à prolonger leur occupation. Naturellement, les autres grandes puissances s'inquiétèrent de ce retard; et de là d'énergiques représentations. Après l'emploi de plusieurs mesures dilatoires, il fallut bien cependant s'exécuter. Suivant la teneur d'un protocole arrêté entre les divers gouvernements, les Autrichiens abandonnèrent les Principautés et la flotte anglaise sortit du Bosphore.

Ce départ, si longtemps différé, des troupes britanniques, rendit libre la mer Noire. Ses ports neutralisés devaient s'ouvrir désormais aux navires de toutes les nations. Point de vaisseaux de guerre dans ses eaux, à l'exception de quelques bâtiments légers, affectés à la garde des côtes.

La clôture des détroits était rétablie comme de temps immémorial. Quant au Danube, la liberté en était garantie d'après les prescriptions du congrès de Vienne. Des commissaires étaient, en outre, chargés de faire exécuter, à l'embouchure du fleuve, les travaux reconnus indispensables. L'élaboration des règlements de navigation et de police fluviale était attribuée aux mêmes commissaires.

On se rappelle que, le 8 mars 1856, au congrès de Paris, le comte Walewski avait renouvelé une proposition antérieurement faite par la France, au sujet de la réunion des deux principautés moldo-valaques sous le sceptre d'un prince héréditaire. Vivement

appuyée par l'Angleterre, la Russie et la Sardaigne, la demande avait été combattue par l'Autriche et par la Turquie. Néanmoins, il fut décidé que la Porte convoquerait des assemblées où seraient librement exprimés les vœux des populations romaines; vœux qu'une commission internationale, envoyée dans les principautés, aurait mission de recueillir fidèlement.

Le divan de Moldavie s'étant ouvert le 4 octobre 1857, au milieu d'acclamations enthousiastes, l'un des députés de la grande propriété y exposa les cinq vœux généraux qui suivent :

I. Respect des droits des Principautés et tout spécialement de leur autonomie.

II. Réunion des deux Principautés en une seule, sous le nom de Roumanie.

III. Choix d'un prince étranger héréditaire, issu d'une dynastie régnante en Europe, et dont l'héritier professerait la religion nationale.

IV. Neutralité du territoire des Principautés.

V. Pouvoir législatif, confié à une assemblée élective, sous la garantie des puissances signataires du traité de Paris.

Constantin Hermonsaki, le représentant des petits propriétaires du district de Romano, après avoir établi le droit dont jouissaient les Principautés de modifier leur constitution, sans porter atteinte à la suzeraineté de la Porte, fit entendre les nobles paroles que voici :

« Nous sommes las d'être une pomme de discorde entre les puissances rivales; las de voir surgir des légions d'aspirants au principat; las d'avoir pour princes

des espèces de fermiers avides du pouvoir, et dont la seule pensée paraît être de profiter d'un bail à courte échéance. Nous désirons donc un prince étranger, héréditaire, un prince choisi dans l'une des familles souveraines de l'Europe, afin qu'il soit entouré de respect et se puisse maintenir sur le trône! »

A la suite d'une courte discussion, on procéda au scrutin. Quatre-vingt-un votants, sur quatre-vingt-trois, se prononcèrent pour les cinq propositions. Il n'y eut qu'un cri de joie dans toute la Moldavie.

Le divan de Valachie s'ouvrit le 11 octobre, et, ce jour-là, Bucharest fut brillamment illuminée. A l'unanimité moins deux voix, les représentants moldo-valaques, de leur côté, se prononcèrent avec enthousiasme, pour la réunion des deux provinces. La Turquie protesta; l'Autriche et l'Angleterre lui prêtèrent plus ou moins leur concours; mais, dès le début de 1859, les provinces de Valachie et de Moldavie se prononcèrent pour la fusion, en choisissant un même hospodar. A peu de jours de là, et, à l'unanimité, l'Assemblée de l'une et de l'autre province élevèrent a cette dignité le prince Jean Couza, descendant d'une antique famille de boyards. La Porte protesta contre cette nomination unique, prétendant qu'elle était contraire aux conventions arrêtées à Paris; mais, le 6 septembre 1859, après la paix de Villafranca, Alexandre-Jean Ier fut reconnu par les puissances. Il avait pris ce double nom symbolique, en réunissant la couronne de Michel le Brave à celle d'Étienne le Grand.

Quant à la frontière Turco-russe, en Asie, sa rec-

tification ne fut l'objet d'aucune difficulté entre la Porte et la Russie.

Ces délimitations territoriales amenèrent sur le tapis la question des rapports limitrophes entre l'empire ottoman et le Monténégro.

Aali-Pacha, au congrès de Paris, avait déclaré que la *Montagne-Noire* faisait partie de l'empire turc, et personne n'avait protesté. Le prince Danilo n'accepta point le fait : il fit un voyage à Paris, un autre en Angleterre, et il parvint à faire placer son petit État sous la sauvegarde de l'Europe. La France, l'Angleterre et l'Autriche appuyèrent les propositions adressées à Constantinople par le prince Monténégrin. Danilo offrait à la Porte de reconnaître sa suzeraineté, moyennant une concession de territoire dans l'Herzegovine et l'autorisation de s'étendre vers la mer. C'était le seul moyen, disait-il, d'empêcher sa petite nation de piller ses voisins.

La Porte, sans répondre à la proposition, conclut avec le chef de la Montagne-Noire une sorte de traité de paix que Danilo respecta de son mieux. Comprenant le danger de guerroyer perpétuellement, en un temps comme le nôtre, il se posa en pacificateur entre les Turcs et les peuplades belliqueuses qu'ils ont pour tributaires. Toutefois, Aali-Pacha, qui combattait en Herzégovine, ayant envahi et ravagé le territoire monténégrin, le prince Danilo envoya son beau-frère, avec quelques centaines d'hommes, contre les Turcs qui furent complétement battus. Évidemment, les Monténégrins n'étaient point ici les agresseurs : l'ambassadeur de France ne manqua pas d'en faire l'observation

à Constantinople. Mais le ministre ottoman n'en affirma pas moins que les troupes de Sa Hautesse s'étaient efforcées de repousser une agression ; et, tandis qu'on tenait ce langage, on donnait l'ordre à Hussein-Pacha d'envahir Grohovo!

Le *Moniteur*, lors du voyage du prince Danilo en France, avait parlé des Monténégrins avec une grande bienveillance. « Sans doute, disait la feuille officielle, « l'existence de ce peuple importe peu à l'équilibre « de l'Europe; mais, quand les faibles invoquent le « droit, il serait peu digne et peu généreux de ne pas « les écouter. »

On se souvint de ces nobles paroles en 1858.

La France, d'accord avec les autres puissances, fit faire d'énergiques représentations à Constantinople d'où l'on expédia l'ordre à Hussein-Pacha de suspendre les hostilités. Il est vrai que le jour où cet ordre partait de cette capitale, on y avait reçu la nouvelle d'un succès important, remporté par les Monténégrins sur l'armée turque!

XXVII

Pendant ce temps, la Bosnie était en proie à l'arbitraire le plus intolérable. Quatre mille paysans exaspérés avaient pris les armes, demandant la réduction des impôts et le redressement des abus. Le vizir, en homme habile, chargea une commission de s'enquérir des faits; mais, pendant l'opération, quatre cents cavaliers se présentèrent pour dissiper le rassemblement. Le gouverneur, Mehemed-Pacha, se croyait maître de

la situation; mais il se trompait : les paysans ne cédèrent pas, et le gouvernement fut obligé de publier un règlement, confirmé par le sultan, sur la perception de la dîme. Toutefois, à l'application, les fonctionnaires ottomans prirent leur revanche. Leur tyrannie, leurs violences amenèrent de nouveaux soulèvements. Les Bosniaques, forcés de se réfugier en Autriche, firent entendre un cri de douleur : « Les violences séculaires des beys et des spahis, disaient-ils, redoublent contre les populations chrétiennes ; les *hatts*, les *firmans* venus de Constantinople, le *Hatti humayoun* lui-même, « quoique garanti par les puissants rois et empereurs de l'Europe », n'ont abouti à rien. Les fonctionnaires turcs continuent leurs exactions; ils nous vendent, comme du bétail, à des acheteurs auxquels nous appartenons alors, corps et biens. »

Le cabinet de Saint-Pétersbourg prit en main la cause des opprimés. Il protesta contre l'inexécution de clauses du traité de Paris. Mais les populations, de plus en plus maltraitées, se soulevèrent. Pendant plusieurs mois la lutte se prolongea avec des succès inégaux. A la fin, cependant, Aali-Pacha réussit à étouffer la révolte.

Dans l'Herzégovine, les rayas, à force d'excitations, finirent aussi par se soulever. Leurs suppliques aux consuls européens peignent au vif leur douloureuse situation :

« Si les pauvres chrétiens ont pris les armes, ils « l'ont fait par suite des oppressions des Turcs mau« dits et malfaiteurs, qui ont volé et mangé tout « ce qu'ils possédaient, profané leurs églises, foulé

« aux pieds leurs croyances, violé leurs femmes et « leurs sœurs..... Ils ne se sont pas révoltés contre « le sultan, mais contre les malfaiteurs qui les op- « priment. Ils prennent Dieu à témoin que si le gra- « cieux sultan ne retire pas ces malfaiteurs d'au milieu « d'eux, en faisant justice, ils mourront, s'il le faut, « jusqu'au dernier. »

La diplomatie européenne intervint. Peut-être la Porte voulait-elle, de bonne foi, l'accomplissement des promesses faites tant de fois aux chrétiens. Mais que peuvent des lois contre des mœurs invétérées?... Les lamentables événements de la Crète et de Djeddah n'attestèrent que trop l'impuissance du gouvernement ottoman.

XXVIII

La guerre de Crimée avait été l'occasion d'un solennel rapprochement entre les populations musulmanes et les nations chrétiennes de l'Occident. On put alors constater, à Constantinople, non-seulement parmi les hommes d'État, mais aussi parmi les classes populaires, un progrès notable dans les mœurs : l'islamisme semblait renoncer à son fanatisme; il consentait à demeurer paisible à côté des communions chrétiennes.

L'année 1858 vit, toutefois, sur deux points différents de l'empire ottoman, ces dispositions conciliatrices faire place subitement à des réactions sanglantes, tristes réminiscences des luttes d'autrefois.

D'abord, dans l'île de Crète, un conflit sérieux éclata

entre les chrétiens et les représentants de l'autorité musulmane.

Dès cette époque se manifestaient quelques symptômes de la guerre que nous verrons, dix ans plus tard, éclater entre l'île de Crète et la Turquie : mêmes causes d'irritation, même intervention du gouvernement grec dans la lutte, mêmes fluctuations du gouvernement de Constantinople, et, en fin de compte, même incertitude dans les résultats.

Le 16 mai 1858, une troupe de chrétiens armés était venue menacer la Canée, capitale de l'île et résidence du gouverneur musulman, Vély-Pacha : à cette occasion ils adressèrent aux consuls de France, d'Autriche, de Russie, des États-Unis et de Grèce, plusieurs lettres dans lesquelles ils exposaient leurs griefs et affirmaient qu'ils avaient pris les armes, non contre leur souverain, le sultan, mais contre Vély, son tyrannique représentant.

Voici le résumé d'une de ces lettres :

« 1° Les Turcs ont assassiné des chrétiens dans la province méridionale, sans aucun motif.

« 2° Ils ont outragé et mutilé des femmes dans la même province, après les avoir dépouillées de tout ce qu'elles possédaient.

« 3° Ils ont maltraité, dépouillé tous ceux qui ont eu le malheur de rencontrer leurs bandes ou d'être surpris par elles.

« 4° Ils ont surtout maltraité, de la manière la plus horrible, l'évêque d'Arcadie qui se rendait de son évêché en un lieu plus sûr ; ils l'ont arrêté sur la route, et, après lui avoir enlevé son argent, ses habits, ils lui ont arraché la barbe, ils l'ont indignement frappé, puis

abandonné sur la place, dans le plus pitoyable état.

« 5° Ils ont coupé et brûlé les oliviers et les autres arbres fruitiers d'un grand nombre de villages; sur d'autres points, ils ont arraché des arbrisseaux et les ont transportés dans les villes pour leur propre usage.

« 6° Partout ils ne se font faute de moissonner les champs des chrétiens et de détruire ce qu'ils ne peuvent emporter.

« 7° Ils ont, en beaucoup d'endroits, violé les femmes en présence de leurs maris; ils ont également outragé quantité de jeunes filles, dans les villes aussi bien que dans les campagnes.

« 8° Ils ont enlevé du couvent de Saint-Georges 12,000 piastres, argent comptant, et des objets précieux de la valeur de plus de 20,000 piastres.

« 9° Ils ont enfoncé à coups de fusil les portes de deux églises de Retimo; et, dans le sanctuaire, ils ont brisé à coups de fusil les images, les lustres et tous les objets sacrés. Les tombeaux eux-mêmes n'ont point été respectés : les Turcs en ont dispersé les ossements sur lesquels ils ont déchargé leurs fusils.

« 10° Ce n'est pas tout : non contents d'avoir fait mourir un chrétien accusé d'avoir tué un Turc qui en voulait faire la victime de sa brutalité, on a traîné le cadavre de ce chrétien, la corde au cou, dans toutes les rues de la ville.

« Or les chrétiens sont décidés à ne plus endurer de pareils traitements de la part des Turcs indigènes de l'île de Crète. »

Parmi les consuls européens, un seul n'avait pas reçu la requête des insurgés chrétiens : c'était le

consul de la Grande-Bretagne. Les étroites relations qui existaient entre ce consul et Vély-Pacha excitaient la méfiance des Crétois, et l'Angleterre fut ainsi privée de l'honneur d'être appelée à figurer dans le tribunal d'humanité choisi par un peuple opprimé !

Au milieu de la situation difficile que lui créaient l'attitude des chrétiens soulevés et les démonstrations peu bienveillantes des agents diplomatiques étrangers, devant le mécontentement qu'on manifestait à Constantinople, Vély-Pacha eut recours au moyen qui est, par excellence, la ressource des hommes de sa race : il traîna les choses en longueur, se plaçant, le plus qu'il pouvait, sous le patronage de son ami M. Onglaz, le consul d'Angleterre. Cette union intime ne fut utile ni à l'un ni à l'autre. L'Angleterre désapprouva les relations étroites de son agent avec le gouverneur turc; et, quant à ce dernier, la Porte elle-même crut devoir le rappeler de l'île de Crète. Il était bien tard pour prendre une telle mesure : déjà plus d'un acte de cruel fanatisme avait été commis à la Canée. Toutefois, la Grèce, par l'envoi du vapeur *le Solon,* secourut, autant qu'elle le put, ses coreligionnaires. L'Europe dut peser sur le cabinet de Constantinople : les chrétiens reçurent satisfaction; on diminuait leurs impôts; on les mettait en dehors de l'autorité religieuse musulmane; bref, la population voyait sanctionner son droit d'élire les conseillers de district. Mais, tandis que la Turquie donnait ainsi satisfaction aux légitimes réclamations des puissances chrétiennes, sur un des territoires éloignés soumis à sa domina-

tion, s'accomplissait un attentat tel que le fanatisme en a rarement enfanté de plus effroyables dans le cours des siècles.

La nouvelle d'une prochaine organisation de la marine à vapeur sur la mer Rouge avait provoqué un vif mécontentement parmi les populations de l'Hedjaz. En effet, pour les Arabes propriétaires de barques, cette innovation équivalait à la ruine de leur industrie. Le petit port de Djeddah, situé à quelques lieues de la Mecque, devait souffrir du nouvel ordre de choses; le voisinage de la cité sainte des musulmans y entretenait une fermentation religieuse qui se mêlait aux mécontentements provoqués par le trouble apporté dans ses intérêts commerciaux. L'état des esprits dans l'Hedjaz était tel qu'on y regardait comme une honte l'appui que les armées occidentales avaient prêté à la Turquie dans sa guerre contre la Russie.

Le 15 juin 1858, à la suite d'un démêlé qui avait eu pour résultat de faire, par ordre, substituer sur un navire le pavillon britannique au pavillon ottoman, une foule furieuse se rua sur la maison du consul, et massacra cet agent diplomatique. De là, les assassins se portèrent au consulat de France. Ils y trouvèrent le chancelier, M. Émerat, M. Éveillard, le consul, avec sa femme, sa fille et deux ou trois serviteurs.

Une lutte terrible s'engagea; le personnel du consulat se défendit avec une intrépidité héroïque; Melle Éveillard fut sublime : elle reçut un coup de sabre en essayant de sauver son père qui tomba mortellement frappé. M. Émerat, grièvement blessé, fut

emporté et caché par un des domestiques. Cependant, durant ce carnage, des secours avaient été demandés au colonel Hassan qui commandait la garnison de Djeddah. Cet officier refusa de faire intervenir sa troupe, sous prétexte que le gouverneur, Namick-Pacha, était absent, et qu'il ne pouvait agir sans son ordre : il se borna à envoyer deux ou trois officiers subalternes dont l'intervention devait être illusoire.

Après avoir attenté à la vie des agents diplomatiques anglais et français, les fanatiques se portèrent chez tous les Européens établis dans la ville : ils en massacrèrent quatorze et pillèrent leurs maisons.

Namick-Pacha, qui était à la Mecque, rentra à Djeddah quatre jours après le massacre : il comprit les conséquences terribles qu'un tel forfait pouvait avoir pour le gouvernement dont il était le représentant. Il prit immédiatement sous sa protection les chrétiens échappés aux assassins, entre autres M. Emerat et Melle Éveillard ; il les fit conduire sur le navire anglais le *Cyclops*, qui stationnait devant Djeddah, et il offrit à M. Émerat de lui accorder telle réparation qu'il souhaiterait. M. Émerat répondit qu'avant de demander satisfaction des attentats commis, il tenait à rendre compte au gouvernement français des événements qui s'étaient passés. Cependant il ne voulut pas quitter Djeddah sans un commencement de démonstration : une compagnie de soldats anglais promena dans la ville les drapeaux anglais et français, qui durent être salués par l'artillerie ottomane ; les honneurs militaires furent rendus sur la fosse des victimes, puis, le *Cyclops* fit route vers Suez.

Si Namick-Pacha avait été épouvanté de la responsabilité qui pesait sur la Turquie, la consternation du cabinet de Constantinople fut au moins égale à la sienne : on sentit qu'il fallait des mesures énergiques et exceptionnelles pour laver cette tache aux yeux de l'Europe. Un firman du sultan autorisa le gouverneur de Djeddah à punir de mort qui bon lui semblerait parmi les auteurs du massacre. Des indemnités importantes étaient allouées aux familles de tous les Européens victimes de l'attentat.

Tandis que les gouvernements français et anglais se préparaient à employer, s'il en était besoin, des mesures de rigueur plus formidables, le *Cyclops* retourna devant Djeddah avec l'ordre d'exiger de Namick-Pacha la punition immédiate des coupables : le gouverneur n'ayant pas encore reçu le firman de Constantinople refusa d'étendre sur les sujets du sultan ses pouvoirs au delà de leurs limites habituelles. A ce refus, le commandant du *Cyclops* répondit en bombardant la ville. Namick-Pacha maintint sa ligne de conduite avec fermeté : il n'accorda rien de ce qu'il ne se reconnaissait pas le droit d'accorder. Enfin, l'arrivée d'Imaïl-Pacha, commissaire turc, chargé du firman, vint mettre un terme au bombardement; Namick-Pacha fit alors tomber les têtes de onze criminels. Mais ce n'était pas la dernière fois que l'islamisme devait se souiller de sang chrétien, et que la Sublime-Porte aurait à sévir, au nom de son honneur, contre ses propres sujets.

XXIX

Sur la terre des Pharaons, au contraire, la civilisation a devancé le temps et les mœurs. Les réformes opérées par le vice-roi d'Égypte, Saïd-Pacha, feront la gloire de son règne. Posant des limites à sa propre autorité, Saïd a soumis l'emploi des revenus publics à un contrôle régulier. L'administration provinciale était livrée à une corruption séculaire; le gouverneur de province (*Moudyr*), le chef de village (*Cheik-el-Belek*) opprimaient, exploitaient indignement leurs administrés. Saïd-Pacha porta la cognée à la racine même de l'arbre : les *moudyrs* furent supprimés, les chefs de village dépouillés d'une grande partie de leur autorité. On régla la levée des soldats et la perception des impôts.

Le régime de la propriété foncière subit aussi de profondes modifications : les laboureurs, à l'issue de la récolte, portaient dans les magasins de l'État les produits de leur terre; on leur en retenait une partie pour l'acquittement des contributions foncières, et le reste était acheté par le gouvernement au prix qu'il lui plaisait de fixer. C'était une sorte de *maximum* où l'équité n'était point respectée. Saïd imagina un nouveau mode d'organisation de la propriété foncière. Dans les villages, certaines portions de terre furent concédées aux laboureurs : on leur en abandonna, après constatation sur registres, la superficie, avec faculté d'en jouir à leur convenance et même d'en disposer. En d'autres termes, ils étaient propriétaires

de la surface, des fruits ou produits, mais non encore du fonds lui-même (1). Ce n'était pas la propriété complète, mais une transition pour y arriver.

De grands travaux publics pour faciliter les communications, pour augmenter la salubrité, pour imprimer plus d'activité au commerce, furent ordonnés par le vice-roi, par exemple le curage du canal Mahmoudié, le remorquage à la vapeur, sur le Nil, la continuation du chemin de fer d'Alexandrie à Suez, enfin le percement de l'Isthme, entrepris par un Français, et dont le moment est venu de dire ici quelques mots.

Le 30 novembre 1854, un firman du vice-roi d'Égypte avait concédé à M. F. de Lesseps le droit exclusif de constituer une compagnie dans le but de percer l'Isthme qu'un canal devait ensuite relier au Nil. Une réserve était toutefois apportée aux termes généraux du firman : « La concession faite à la compagnie devait être ratifiée par le sultan et les travaux ne pouvaient commencer qu'après l'autorisation sollicitée de la Sublime-Porte. »

M. de Lesseps fut donc obligé de se pourvoir auprès du gouvernement ottoman. Mais là se manifesta l'opposition la plus inattendue : cette opposition, c'était l'Angleterre qui l'imposait, pour ainsi dire, à la Turquie. La Grande-Bretagne avait plus d'intérêt que toute autre puissance au percement de l'Isthme. Mais elle y voyait une menace pour ses colonies indiennes : la possession de Gibraltar et de Malte, dans la Médi-

(1) Cette institution rappelle, de loin, celle du *domaine congéable* en basse Bretagne.

terranée, de l'île de Périm et de la côte d'Aden, dans la mer Rouge, ne suffisait pas pour la rassurer : de là l'opposition de lord Palmerston. En vain, à la chambre des communes, les orateurs les plus illustres et les plus populaires, M. Gladstone, M. Bright, M. Milner Gibson, lord John Russell, et d'autres encore, se prononcèrent hautement pour le projet de M. Ferdinand de Lesseps : 290 voix contre 60 le repoussèrent !

Cette opposition des Anglais remontait à 1855. A peine lord Stradfort, à cette époque, était-il informé de l'acte de concession du vice-roi d'Égypte à M. de Lesseps, qu'il s'efforçait de l'entraver autant qu'il était en lui.

Lord Palmerston partagea bientôt les mêmes répulsions, et c'est, dit-on, sous son inspiration que fut publié, dans la *Revue d'Édimbourg* de 1856, un remarquable article où l'on s'efforce de démontrer que le canal est impossible, et que, d'ailleurs, il est inutile.

L'année suivante (juillet 1857), le premier lord de la Trésorerie, interpellé par M. Berkeley, représentant de Bristol, sur les motifs de son opposition au projet Lesseps, répondit par un discours dont voici l'analyse :

« Le gouvernement de Sa Majesté n'appuiera pas auprès du sultan le projet de construction du canal. Depuis quinze ans, le ministère britannique emploie toute son influence, à Constantinople comme en Égypte, pour empêcher d'entreprendre ce canal dont l'exécution est physiquement impossible. Au point de vue commercial l'entreprise est une *attrape* (*buble*) présentée aux *capitalistes gobe-mouches*.

« Le projet est hostile aux intérêts de l'Angleterre, opposé à sa politique constante, car son exécution *rendrait plus aisée une séparation entre l'Égypte et la Turquie.* »

Telle fut la thèse de lord Palmerston; elle lui attira une éloquente réponse de M. F. de Lesseps, adressée aux chambres de commerce d'Angleterre, et qui souleva contre le ministre, dans la presse européenne, une unanime réprobation.

Aujourd'hui la magnifique entreprise touche à sa fin : les Anglais, dans leur récente campagne d'Abyssinie, en ont pu apprécier l'incontestable *utilité !*

XXX

Durant la lutte soutenue par la France et l'Angleterre contre la Russie en Orient, la république des États-Unis était demeurée simple spectatrice de ces grands événements : elle ne s'y était mêlée par aucun acte politique ni militaire : tout au plus avait-elle envoyé en Crimée quelques officiers pour étudier, au point de vue de l'art, les opérations de la guerre.

Le traité de Paris, on s'en souvient, ne s'était pas borné à régler des questions relatives aux intérêts immédiats des contractants; il introduisait de nouveaux principes dans le droit international; il prenait diverses mesures pour protéger le commerce maritime; il réclamait notamment l'abolition de la course; il faisait appel au bon vouloir de toutes les puissances pour qu'elles acceptassent cette législation inspirée par un esprit de progrès et d'humanité.

La république des États-Unis refusa d'admettre une disposition dont la conséquence, en cas de luttes, devait être fatale pour eux : « en effet, leur marine militaire était relativement très-inférieure à celle des autres puissances : en renonçant à leur droit d'armer des corsaires et de courir sus aux navires marchands de leurs adversaires, ils abandonnaient leur commerce sans défense. »

Les États-Unis ont eu, depuis cette époque, l'occasion de faire contre eux-mêmes un terrible usage de ce droit de course qu'ils maintenaient alors, avec une certaine logique, mais qui n'en répugne pas moins aux instincts généreux des peuples modernes.

Une autre question de droit maritime les mêla très-directement, et d'une façon importante, aux démêlés des nations européennes. Ils prirent l'initiative dans l'affaire du Sund.

Depuis plusieurs siècles, le Danemark prélevait des droits de péage sur les navires qui franchissaient, pour entrer dans la Baltique, les détroits du Sund, du Grand-Belt et du Petit-Belt. Les droits du Danemark n'avaient d'autre base légale que des traités passés avec les différentes puissances, pour un certain nombre d'années, mais qu'on s'était habitué à renouveler constamment : des considérations de plus d'une nature justifiaient cette tolérance des nations étrangères vis-à-vis de la nation danoise. On regardait ce tribut comme une compensation légitime des frais que le Danemark s'impose, dans l'intérêt commun, pour l'entretien des phares et la surveillance des côtes; en outre, le péage du Sund et des Belt procure au

Danemark le revenu le plus considérable de son budget : on ne pouvait l'en priver sans compromettre gravement les moyens d'existence de ce petit État dont l'indépendance a une importance pour tous.

Les États-Unis, moins soucieux que les puissances européennes de la prospérité du Danemark, déclarèrent qu'au mois d'avril 1856, terme auquel expirait le traité qui les liait vis-à-vis de lui, les navires américains franchiraient les détroits sans se soumettre, comme par le passé, au droit de péage. Dans certaines parties de l'Allemagne, en Prusse surtout, par un sentiment que des événements postérieurs ont suffisamment expliqué, l'attitude du cabinet de la Maison-Blanche provoqua une visible satisfaction.

Mais le gouvernement de Copenhague sentit la gravité de la question : il opposa aux prétentions américaines un appel énergique adressé à tous les cabinets de l'Europe, et cet appel fut entendu.

En 1857, une commission d'agents spéciaux, rassemblés à Copenhague décida, pour les nations européennes, qu'elles se rachèteraient du droit de péage moyennant une indemnité proportionnelle accordée au Danemark : le gouvernement de Washington, entraîné par cette attitude unanime, poussé aussi par le calme bon sens de ses nationaux qui continuaient de payer, sans protester, cet impôt consacré par l'usage, céda enfin et consentit aussi, lui, à accorder une indemnité de rachat motivée par les dépenses que coûtait au Danemark l'intérêt général de la navigation.

La république des États-Unis refusa [illegible]
disposition dont la conséquence, en [illegible]
vait être fatale pour eux : « en e[illegible]
litaire était relativement très-i[illegible] importan-
tres puissances : en renonçan[illegible] passer au se-
corsaires et de courir sus [illegible] l'Union améri-
leurs adversaires, ils s'[illegible] qu'elle devait
sans défense. » [illegible] nouveau président.

Les États-Unis c[illegible] les agitations électorales
sion de faire c[illegible] cherchait un successeur à
ce droit de c[illegible]
certaine l[illegible]nds partis, jusqu'à l'avénement de ce der-
aux inst[illegible] président, avaient représenté les diverses fractions
Un[illegible] de l'opinion dans la république des États-Unis : le parti
dir[illegible] démocratique, ou parti conservateur, préoccupé avant
[illegible] tout de maintenir les droits locaux des divers États et
le parti whigs, plus soucieux des questions générales, souhaitant de faire triompher dans toute la république ses doctrines progressistes. Mais ni l'un ni l'autre de ces partis n'avait encore été l'expression de passions géographiquement déterminées, c'est-à-dire restreintes à tel ou tel point du territoire : il y avait en un mot des whigs et des démocrates également dans les provinces du Nord comme dans celles du Sud.

Un grand problème social devait trancher plus nettement les nuances de l'opinion : le fléau de l'esclavage était pour la grande république une plaie dévorante : elle a failli devenir mortelle à son unité.

Une fois la lutte engagée sur cette question de l'affranchissement des esclaves, le parti whig se trouva, par la force des événements, scindé en deux groupes

ts; d'une part, il se fondit, dans le Sud, avec parti démocratique, défenseur des libertés ter- d'autre part il se réunit, dans le Nord, au icain, expression d'une force centralisa- onnue dans la société des États-Unis. républicains, il importe, dès mainte- sens précis de ces deux mots au delà n désigne les décentralisateurs; itaires; le premier représente, avant berté locale; l'autre s'efforce de représen- a généralisation de la liberté morale. On peut comprendre, en se pénétrant de ce contraste entre deux principes rivaux et pourtant nés d'un but commun, quelles fluctuations ont dû, aux États-Unis et en Europe, agiter, pendant la guerre civile dont l'esclavage a été l'occasion, tant d'esprits généreux en présence de ces deux camps où l'on s'armait également au nom de la liberté.

Au moment où M. Pierce allait se retirer de la présidence, on attendait du vote qui allait nommer son successeur une crise décisive, un mouvement vers un ordre de choses nouveau dans la république ; on ne demandait plus : « Le président sera-t-il whig ou démocrate? » on demandait déjà : « Le président sera-t-il démocrate ou républicain? » ce qui au fond voulait dire : « La république continuera-t-elle d'exister sous la forme fédérative, ou va-t-elle se transformer dans la forme unitaire? »

Jamais les élections pour la présidence n'avaient présenté une telle animation. Les partis s'attaquaient avec un acharnement déplorable : on eut le triste

spectacle de scandales et d'intrigues qui souillèrent la plupart des réunions électorales et les organes de la presse : l'insulte, la calomnie, la menace, les moyens les plus bas et les plus violents furent mis en œuvre par les différentes sectes politiques.

A la dernière heure, deux rivaux se trouvaient en présence : M. Buchanan, représentant du parti démocratique, et le colonel Frémont, représentant du parti républicain.

M. Frémont fut, de la part de ses adversaires, pendant plusieurs mois, l'objet d'inqualifiables outrages. Les pamphlets, les *meeting*, les journaux l'accusaient de faux, de vol, de mœurs dissolues : on allait même jusqu'à insulter la mémoire de sa mère dont le nom était accolé à des épithètes déshonorantes sur des bannières publiquement promenées.

Il faut dire que les partisans de M. Frémont ne respectaient pas davantage M. Buchanan : ils le traînèrent jusqu'en plein théâtre par les allusions les plus transparentes et les plus blessantes.

Heureusement l'histoire n'a point à épouser les misérables querelles qui agitent les partis, en retraçant, dans l'éloignement des temps et des lieux, la physionomie de deux rivaux politiques; ce qui la préoccupe, ce ne sont pas les défaillances de leur caractère ou les erreurs de leur jugement; elle veut ignorer les petits côtés de leur vie privée, ceux sur lesquels la polémique aime à s'acharner, pour ne choisir que les grands traits de leur vie publique et juger ainsi comment ces hommes ont pu, tel ou tel jour, conquérir les sympathies ou s'attirer les haines de leurs compatriotes.

M. Frémont, d'origine française, n'avait guère été, jusqu'au moment où l'opinion publique se préoccupa de le mettre sur les rangs pour la plus haute dignité de l'État, qu'un savant hardi, un de ces ingénieurs qui, à l'imitation de Washington en sa jeunesse, s'en vont arpentant et découvrant les terres libres dans les parties occidentales de l'Union.

Il prit, en plusieurs voyages, pour champ de ses opérations la chaîne des Montagnes-Rocheuses à travers lesquelles il détermina les passages qui devaient conduire aux régions aurifères de la Californie. Ce fut lui qui fit connaître définitivement les passages du Grand-Lac-Salé, si célèbre depuis les Mormons; il fut l'explorateur des contrées qui sont devenues pour les États-Unis les provinces de l'Utah et de Californie.

Pendant une de ces expéditions, en 1845, il se trouvait dans la vallée du Mississipi, au moment où la guerre éclatait entre les Mexicains et les colons de l'Union. Ces derniers exigèrent que l'ingénieur se fît homme de guerre : il se rendit à leurs vœux, fut vainqueur, et reçut comme récompense le titre officiel de lieutenant général.

Plus tard, continuant ses audacieuses excursions, il achetait, sur les rives du Sacramento, la propriété de Mariposa où il exploitait une mine d'or et devenait ainsi l'un des plus opulents citoyens des États-Unis en même temps qu'il en était l'un des plus éminents par son mérite personnel.

Il assistait au congrès de 1850, comme sénateur envoyé par la Californie, et il s'y prononçait contre l'esclavage. Nous le retrouvons en 1856 compétiteur de

M. Buchanan pour la présidence de la république. Plus tard, dans la guerre civile entre le Nord et le Sud nous le verrons devenu général et combattant pour la cause abolitionniste.

La vie de M. Buchanan ne présentait pas à l'imagination publique les mêmes séductions que celle de M. Frémont. Jusqu'en 1831, c'est-à-dire jusque vers sa quarantième année, M. Buchanan s'était livré exclusivement à des études de droit; il s'était fait une réputation d'avocat, qui l'avait successivement porté à l'assemblée législative de Pensylvanie et enfin au congrès de Washington, où il fut plusieurs fois réélu.

Sous la présidence du général Jackson, M. Buchanan occupa le poste de ministre plénipotentiaire de l'*Union* à Saint-Pétersbourg. Il reprit ensuite son siége de sénateur au congrès et devint secrétaire d'État sous la présidence de Polk. Le président Pierce lui avait confié l'ambassade de Londres. Ce fut au retour de cette mission que le parti démocratique fit de lui son candidat à la présidence.

Dans le conflit qui s'élevait pour décider de la succession de M. Pierce, le colonel Frémont représentait nettement l'opinion progressiste qui réclamait avant tout la prompte et absolue abolition de l'esclavage, quelles que fussent les réclamations locales. Il voulait en finir avec la politique incertaine et timide du président Pierce; il promettait en outre, comme l'une des mesures futures de son administration, la création du chemin de fer du Pacifique, dont, mieux que personne, il pouvait apprécier l'importance, et dont il avait, en homme de l'art, étudié le projet.

M. Buchanan aux yeux des électeurs offrait un prestige moins éclatant que celui du colonel Frémont ; mais ses opinions démocatiques, l'habileté et la fermeté de son esprit capable de faire respecter la stricte légalité, tout en trouvant au besoin des expédients ingénieux dans les circonstances les plus compliquées, en un mot, les multiples qualités du diplomate recommandaient M. Buchanan à ses compatriotes, dans un moment où la république semblait déjà vouloir se fractionner, et où il était besoin d'un chef pour maintenir l'unité sans violenter l'indépendance inquiète d'États rivaux. M. Buchanan l'emporta sur M. Frémont à soixante-trois voix seulement de majorité. Il fut installé à la Maison-Blanche le 4 mars 1857.

Les premiers embarras de M. Buchanan furent ceux qui, d'ordinaire, environnent tout nouveau président des États-Unis : la tâche difficile de contenter tous les partisans qui ont contribué à son élévation, et de mettre d'accord tant d'intérêts rivaux.

Puis venait la nécessité de régler des conflits légués par le passé. Le territoire du Kansas servait depuis longtemps déjà de champ de bataille aux rivalités des colons du Nord et du Sud, aux luttes politiques des démocrates et des *free-soilers*. L'esclavage des noirs était le prétexte de ce conflit : les démocrates en demandaient l'abolition au nom des principes inviolables de la morale ; les *free-soilers* soutenaient que le gouvernement local devait être seul juge de la législation qui lui convenait. M. Buchanan, héritier de la ligne politique de son prédécesseur, crut devoir se prononcer pour le maintien des droits de la législature

du Kansas, en dépit des sentiments qui plaidaient si hautement l'abolition de la servitude des noirs. Mais cette affaire n'était pas de celles qui peuvent se régler en un jour : elle touchait, pour ainsi dire, aux organes vitaux de la grande république : nous verrons plus tard quelles conséquences elle devait avoir.

XXXII

Une étrange secte religieuse, celle des Mormons, était établie à plus de trois cents lieues du Mississipi, derrière un rempart de déserts et de montagnes, qui semblait devoir cacher au monde civilisé l'absurdité de ses rites et les scandales de ses doctrines. La république américaine ne s'était guère préoccupée jusqu'alors de cette tribu antisociale. Mais la découverte des mines d'or de la Californie éveilla soudain son attention sur la province de l'Utah, où se trouve située la ville des Mormons. Ceux-ci allaient se trouver en quelque sorte placés sur une des grandes routes du commerce universel. Le gouvernement de Washington, voulant donner un *gouverneur* à ces régions lointaines, ne crut pouvoir mieux faire que d'accorder ce titre à l'homme qui alors y possédait la plus grande influence : il nomma *gouverneur* Brigham Young, chef de la Nouvelle-Sion.

Le patriarche des Mormons, convaincu que ce titre ne lui était accordé que parce que la république le redoutait, affecta de se considérer dans son État presque comme un souverain indépendant; lui et ses adhérents lésaient effrontément les intérêts des *gentils* ou

colons qui n'appartenaient pas à leur secte religieuse. Brigham Young avait à ses ordres une bande d'assassins qu'il appelait *danites* ou *anges exterminateurs* et qui poignardaient tous ceux de ses adversaires qu'il condamnait.

M. Drummond, juge fédéral de la cour supérieure de l'Utah, dénonçait ces effroyables scandales : dans l'Union entière la conscience publique se soulevait contre cette horde abominable, dont le chef suprême possédait à lui seul soixante-dix femmes.

Mais on ne pouvait, sans vaincre de redoutables obstacles, atteindre dans leur retraite ces malfaiteurs qui se figuraient n'avoir rien à redouter derrière les abris presque inexpunables que la nature leur accordait.

Les troupes envoyées contre eux faillirent périr de froid et de faim dans les vastes solitudes qu'elles eurent à franchir : pourtant elles parvinrent à atteindre la Nouvelle-Sion, et, au mois de juin 1858, au moment où se terminait à Washington la session du congrès, on apprenait que Brigham Young faisait sa soumission, et que désormais un pouvoir régulier fonctionnerait dans la cité des Mormons comme dans les autres villes de la république.

XXXIII.

Parmi les questions de politique extérieure que le gouvernement de M. Pierce tansmettait au gouvernement de M. Buchanan, aucune n'était plus grave, vis-à-vis des autres États du Nouveau-Monde, que l'affaire du Nicaragua ; aucune n'attirait à un plus haut

degré l'attention des nations européennes et en particulier celle de l'Angleterre.

Depuis trois ans, l'aventurier Walker poursuivait dans cette contrée le cours de ses tentatives hardies, à travers des alternatives de revers et de succès.

La personnalité de Walker a été assez vivement discutée, l'importance géographique et politique du Nicaragua est assez généralement comprise pour qu'il nous soit permis de nous arrêter un instant sur les événements qui ont agité ce petit État et failli en faire une des provinces de la république des États-Unis.

Le Nicaragua est l'une des cinq républiques de l'Amérique centrale : il se baigne, d'un côté, dans l'océan Pacifique, de l'autre, dans l'océan Atlantique : le grand lac de Nicaragua et le Rio San-Juan facilitent, dans cette région, le projet tant de fois conçu d'une jonction entre les deux mers à travers l'isthme de Panama.

De là les intérêts immenses qui s'attachent au sort de cette petite république ; de là les convoitises qu'elle éveille pour les États-Unis et la vigilance jalouse dont elle est l'objet de la part des puissances européennes.

Le Nicaragua, comme tous les autres États de l'Amérique centrale qui ont subi autrefois la domination espagnole, est dans une anarchie presque permanente. Les castes y sont nombreuses ; le goût de l'aventure y dissémine et y annule les forces énergiques qui pourraient être les éléments du patriotisme ; la politique intérieure s'y résume en coups d'État et en coups de main qui portent au pouvoir le premier venu, en attendant qu'un plus audacieux le renverse.

La partie de la population qui semble plus que les autres soucieuse de commerce et d'industrie appartient à la race yankee : son rêve tantôt secret, tantôt avoué, est de se rattacher quelque jour à l'Union, sa mère-patrie, et l'Union ne souhaite qu'une occasion de réaliser ce rêve.

Au commencement de l'année 1854, deux rivaux, don Francisco Castellon et le général don Frato Chamorro étaient aux prises et se disputaient avec acharnement la présidence du Nicaragua. Chamorro fut élu, et il bannit son rival qui se réfugia dans la république de Honduras. Castellon, fidèle aux traditions des politiques de son pays, ne se tint pas pour battu ; un acte de violence l'avait exilé ; un acte d'audace pouvait le ramener au pouvoir.

Il rentra sur le territoire du Nicaragua, seulement accompagné de trente-six hommes ; mais bientôt quelques centaines de déserteurs vinrent grossir sa troupe, et il put assiéger Chamorro dans Granada, capitale de la république.

Le siége traînait en longueur, lorsque Castillon fut mis en relations avec le colonel américain Walker qui s'engagea à venir le secourir moyennant la promesse d'une dotation d'environ 2,200 hectares de terrain. Le 5 mai Walker s'embarquait avec une troupe d'aventuriers dans le nord de San-Francisco sur le brick la *Vesta*.

Qu'était Walker? Cet homme, comme bon nombre de ses compatriotes, avait un peu passé par tous les métiers et par toutes les aventures.

Né en 1820, dans le Tennessee, il avait, dès ses jeunes

années, visité l'Europe; il s'était rendu familières les langues française, allemande, espagnole, italienne; il avait fréquenté l'université d'Heidelberg, étudié la médecine à la Faculté de Paris. Rentré dans son pays, il se fit tour à tour avocat, médecin, journaliste; il courut à la recherche de l'or; enfin il s'improvisa chef d'armée, quand la Sonora se révolta contre le dictateur mexicain Santa-Anna, et il commanda alors quelques centaines d'hommes. Ce début militaire ne fut d'ailleurs marqué que par un désastre. En dehors de ses qualités intellectuelles, Walker attirait l'attention par sa physionomie rêveuse et d'une délicatesse presque maladive.

A peine débarqué sur le territoire du Nicaragua, Walker remporta un succès sur le général Corral qui le lendemain fut complétement vainqueur à son tour et força le hardi aventurier de reprendre la mer. Les deux rivaux Castillon et Chamorro moururent presque en même temps.

L'intervention de Walker au Nicaragua ne semblait plus avoir de but; et cependant il reparut deux mois environ après sa première tentative. Il avait, dans cette nouvelle expédition, un allié puissant qui allait faire pencher la balance de son côté, — c'était la *Compagnie américaine de transit*. Voilà un trait de mœurs inconnu dans notre vieille Europe : l'intervention, dans les démêlés des nations de particuliers venant, pour ainsi dire, y prendre rang de belligérants par le seul droit de leur force collective!

La *Compagnie américaine de transit par le Rio San-Juan*, c'est-à-dire par la route fluviale qui traverse le

Nicaragua, se trouvait en rivalité avec la *Compagnie du chemin de fer de Panama* ; elle appuyait donc l'expédition de Walker dans lequel elle croyait trouver un défenseur de ses projets à venir. Grâce à ses *steamers*, grâce aux secours multipliés qu'elle lui donna, Walker put tourner les positions de Corral et s'emparer de Granada. Dès lors il était maître du pays. Usant de sa victoire avec habileté, il plaça son adversaire Corral, qui avait fait sa soumission, au ministère de la guerre ; il refusa pour lui-même la présidence suprême qui lui était offerte : il en investit un Nicaraguan, M. Patricio Rival, et en réalité garda pour lui l'autorité absolue, avec le grade de général en chef de l'armée.

Walker dominait dans le Nicaragua ; il lui restait à faire reconnaître son pouvoir au dehors, et tout d'abord à s'assurer du patronage politique de l'Union.

Il dépêcha au cabinet de la Maison-Blanche un de ses familiers, le colonel Parker French, aventurier comme lui, et malheureusement connu aux États-Unis par des antécédents judiciaires qu'on n'y avait pas oubliés.

En dépit de ce qu'il y avait d'irrégulier dans l'élévation de Walker à la présidence du Nicaragua et des répugnances que pouvait soulever le choix de son agent, le président Pierce eût peut-être consenti à reconnaître le gouvernement de l'audacieux aventurier ; mais agir ainsi, c'était brouiller l'Union avec l'Angleterre inquiète de toute tentative d'agrandissement de la part de la république américaine : M. Pierce refusa d'entrer en relations officielles avec Walker.

L'attitude prudente du président était en flagrant

désaccord avec l'opinion des nombreux spéculateurs qui, dans le Sud et à New-York, fondaient des projets de fortunes colossales sur l'annexion du Nicaragua à la république : le triomphe de Walker eût assuré, suivant eux, à leur pays la possession du futur canal des deux mers et tous les bénéfices matériels de cette gigantesque entreprise.

C'était à qui, parmi les journalistes de l'Union, célébrerait, en termes emphatiques, le nouveau conquérant ; à qui, parmi les riches banquiers et négociants, proposerait des souscriptions pour lui venir en aide.

Malgré ces manifestations du dehors, la position de Walker devenait chaque jour plus difficile. La maladie décimait ses troupes ; son ancien adversaire, devenu son ministre de la guerre, Corral, conspirait contre lui : il le fit fusiller ; mais la république de Costa-Rica lui déclara la guerre. Walker était à bout de ressources. Il eut recours, dans sa détresse, au plus coupable des expédients : il saisit les *steamers* de la *Compagnie de transit*, son alliée, alors qu'ils revenaient chargés d'or de la Californie.

Un cri d'indignation s'éleva dans toute l'Union à la nouvelle d'un pareil attentat : Walker n'était donc décidément qu'un flibustier de la pire espèce...!

De tous côtés ses affaires empiraient ; une fois encore il fut renvoyé aux États-Unis. Mais, en dépit de ses échecs, Walker n'était pas homme à abandonner ses projets sur le Nicaragua. Dans sa retraite, une nouvelle inattendue vint réveiller ses espérances et lui en faire entrevoir la prochaine réalisation. La république de Honduras venait de céder à l'Angleterre, par un

traité, les îles de la Baie; les insulaires étaient profondément irrités de cette mesure. Walker trouvait là, naturellement, un moyen de se rattacher à un parti de mécontents, dans le Honduras. Avec une centaine de compagnons il s'embarqua sur une goëlette; mais il avait agi trop précipitamment : le traité de cession n'était pas encore signé; les îles de la Baie étaient encore une possession anglaise. Cependant, Walker ne pouvait plus reculer. Dans les premiers jours d'août 1860, il débarquait à Trujillo, petit port du Honduras, et s'en rendait maître. Là, dans une proclamation, il se déclarait appelé par l'un des partis de l'intérieur, celui du général Cabanas. L'émotion fut grande non-seulement dans le Honduras, mais dans toute l'Amérique centrale. On voulait repousser le flibustier trop connu déjà par ses précédentes expéditions. Le Guatimala s'apprêtait à intervenir et le général Gardiola, président de la république hondurienne, envoyait 500 hommes à Trujillo. Une intervention bien autrement redoutable allait décider de la fortune de Walker. Un bâtiment anglais, l'*Icarus*, arrivait devant Trujillo et sommait l'aventurier de remettre au capitaine des sommes considérables appartenant à des citoyens britanniques et gardées dans les caisses de la ville. Elles devaient être livrées dans les 24 heures. Ce dépôt, à vrai dire, n'avait jamais existé; mais Walker se trouvait réduit à s'enfuir ou à lutter contre les forces anglaises. En même temps les troupes honduriennes le harcelaient, et les habitants de Trujillo se soulevaient eux-mêmes contre lui. Il suivait le bord de la mer, comptant sur l'arrivée d'un navire qu'il attendait des

États-Unis. C'était une suite d'aventures où son courage ne l'abandonnait pas, mais où les ressources de ses bandes diminuaient chaque jour. Il en fut réduit à se défendre dans une hutte abandonnée. Pourtant, la goëlette tant désirée était en vue : elle se rapprochait de la côte ; mais chacun de ses mouvements était surveillé par l'*Icarus*. En outre, un petit navire hondurien venait prêter son appui au bâtiment anglais ; la situation du flibustier était désespérée : un canot débarqua un officier et quelques soldats qui lui intimèrent l'ordre de se rendre. Walker ayant demandé au nom de qui cette sommation lui était faite, l'officier répondit : « au nom du capitaine de l'*Icarus*. » Capituler en de telles conditions, c'était se déclarer le vaincu de l'Angleterre, et se placer, par là même, sous sa protection. Walker se rendit le 3 septembre 1860. Bien qu'il eût stipulé qu'il entendait se confier au représentant de Sa Majesté britannique, le capitaine de l'*Icarus* le livra aux autorités honduriennes. On l'envoya à Trujillo où il fut jugé, pour la forme, et condamné à être fusillé. La sentence reçut son exécution le 12 septembre. Walker mourut intrépidement. Il s'avança, tenant son chapeau d'une main et de l'autre un crucifix qu'il contemplait pieusement. Arrivé au lieu du supplice, on le fit asseoir sur un tabouret. Une dernière fois il pria le prêtre qui l'accompagnait de demander pardon à ceux qu'il avait offensés. Un peloton de dix soldats fit feu sur le flibustier et il tomba roide mort.

XXXIV

Tandis que l'Amérique du Nord, avec toute l'énergie originelle qu'elle tient de la race anglo-saxonne, résiste aux crises qui si souvent semblent menacer son existence, au Sud les républiques issues de la race hispano-américaine sont dans une perpétuelle anarchie, et, à moins d'une intervention inespérée, elles paraissent destinées à une ruine irrémédiable.

Cette triste situation, qui se manifestait au Mexique plus que partout ailleurs, provoquait ces paroles du président Buchanan : « Ce pays pourrait être une république riche, prospère et florissante : il possède un vaste territoire, un sol fertile, une importante position entre les deux océans pour des routes de transit; mais il marche vers sa ruine, sans qu'il soit fait aucun effort pour le délivrer et le sauver. »

Peu de temps après la révolution démocratique où succomba la dictature de Santa-Anna, Ignacio Comonfort avait été investi du pouvoir suprême ; mais son titre de président était purement nominal. Le général Alvarez, le promoteur du mouvement qui avait renversé Santa-Anna exerçait le pouvoir réel dans la république : les Mexicains appelaient Comonfort un président *substitué*. A côté de ce dernier existait un *pouvoir constituant*, qui vivait avec lui en mauvaise intelligence. D'ailleurs rien de pratique dans l'esprit de cette assemblée. Elle discutait, à perte de vue, sur les droits de l'homme, sur la liberté du travail, l'indissolubilité du mariage, etc. Les membres ne tenaient

aucun compte des anciennes conventions diplomatiques conclues avec l'Espagne et ils couronnaient leurs imprudences en portant la main sur les vieilles institutions religieuses du pays.

Ce parti de *puros* (rouges) poursuivait, dans une œuvre fantastique, des abus imaginaires. Le congrès, dirigé par les radicaux, parlait de s'ériger en Convention nationale : de là, une lutte incessante entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.

Comonfort voulut brusquer la situation par un coup d'État et s'emparer de la dictature. Cette tentative, menée avec indécision, lui devint fatale; il fut renversé, et le général Zuloaga reçut le titre de président *intérimaire*, tandis qu'un autre général, le jeune Miramon, prenait celui de président *substitué*.

Restait un troisième personnage dont l'attitude allait compliquer l'ensemble des affaires : c'était le vice-président de Comonfort, l'indien Benito-Juarez, qui représentait le parti démocratique.

Les choses en vinrent à ce point de complication, qu'on vit le président *substitué*, Miramon, entraînant de force avec lui le président *intérimaire* Zuloaga, poursuivre la guerre contre les bandes constitutionnelles de Juarez ! Zuloaga, moitié par contrainte, moitié par gré, céda enfin son apparente autorité à Miramon. Mais la paix n'était pas pour cela rétablie.

Au commencement de 1860, le Mexique avait deux gouvernements bien distincts, l'un, conservateur avec Miramon, dominait à Mexico; l'autre, démocratique avec Juarez, était installé à la Vera-Cruz.

Miramon, doué d'une énergie étonnante chez un

homme de vingt-six ans, tenait la révolution en échec et assurait l'ordre dans les provinces soumises à son autorité; Juarez, grâce aux ressources pécuniaires que lui procurait le revenu des douanes, possédait une force plus stable, qui lui attirait des alliés. Bien qu'il n'eût autour de lui aucun des agents diplomatiques européens, il avait eu la bonne fortune de se faire reconnaître par les États-Unis. Cette faveur, il est vrai, coûtait cher à son pays : Juarez avait dû signer un traité qui donnait à l'Union un droit d'intervention dans les affaires mexicaines. Aux yeux des patriotes, cette convention était un acte de trahison : ils y voyaient le pacte du futur démembrement de la république mexicaine. Miramon protesta dans une proclamation éloquente : « Placé par la Providence à la tête de la nation, disait-il, je suis profondément pénétré de la responsabilité qui pèse sur moi dans une crise aussi grave : il s'agit de sauver le pays; ni mon âge ni mes connaissances ne m'appellent à remplir une tâche aussi ardue; mais, dans la position que j'occupe à la tête du gouvernement et de l'armée, il serait de mon devoir d'accomplir cette tâche, si la guerre, prenant un autre caractère, venait à créer des difficultés nouvelles. Dieu m'a donné la victoire dans une lutte intestine; j'espère qu'il me la donnera dans une guerre plus juste, plus noble, plus sainte, entreprise pour l'indépendance de ma patrie, pour la défense de sa religion et l'intégrité de son territoire. »

Cependant, les deux gouvernements, toujours en présence, se combattaient avec acharnement : les pri-

sonniers étaient fusillés ou pendus aux arbres des chemins. Ici, un chef constitutionnel, maître d'un village, en faisait fusiller le curé et les notables; là, un autre chef rançonnait les voyageurs sur les routes et se livrait aux plus étranges violences. Le colonel d'Aza, tombé dans une embuscade, en se rendant de Mexico à Puebla, était l'objet des plus horribles mutilations : on lui arrachait la langue et les yeux.

Au mois de janvier 1860, Miramon, victorieux dans plusieurs combats, rentrait à Mexico au milieu d'une foule enthousiaste : il avait conquis la confiance publique. Mais de nombreux chefs de bandes continuaient à parcourir le pays. Miramon, pour en finir, prit la route de la Vera-Cruz à la tête de six mille hommes : son lieutenant, le général Robles-Pezuela, l'attendait à Jalapa avec une division. Le corps d'opération arriva devant la Vera-Cruz, pour ainsi dire, sans coup férir. Mais une pensée plus grave que tous les obstacles qu'il avait rencontrés préoccupait Miramon : les États-Unis resteraient-ils neutres dans cette lutte? Le feu était ouvert contre la place; un incident imprévu changea la face des choses : l'armée assiégeante devait être ravitaillée par deux navires, l'un mexicain, l'autre espagnol. Ces bâtiments s'approchaient de la baie d'Anton-Lisardo, lorsque, tout à coup, *le Saratoga*, l'un des bâtiments de la station navale des États-Unis, se mit à leur donner la chasse, et ils furent capturés en dépit des priviléges de la neutralité. Cet acte audacieux était une violation de tous les traités, un attentat contre l'indépendance du Mexique. Les conséquences ne tardèrent pas à s'en

faire sentir : les opérations militaires contre la *Vera-Cruz* devinrent impossibles; il fallut lever le siége. Miramon reprit le chemin de Mexico où il rentra désespéré.

Quelques mois suffirent pour empirer d'une façon irrémédiable la position de Miramon. Lui qui, peu de temps auparavant, assiégeait Juarez dans la Vera-Cruz, il était, après une défaite à Silao, à la veille d'être, à son tour, assiégé dans Mexico. Un dernier échec à San-Miguel de Calpulalpane acheva de le perdre : il n'avait plus qu'à gagner la côte, en fugitif, et à s'embarquer pour échapper à la mort (22 décembre 1860). Juarez dominait dans cette république mexicaine, où de si grands événements allaient se dérouler.

Nous avons vu, par l'expédition de Walker, quelle est, pour le commerce du monde, l'importance des contrées centro-américaines. L'Europe et les États-Unis s'en préoccupaient également. Mais, si là doit se dénouer, un jour, l'un des plus grands problèmes de la civilisation, l'histoire de ces régions n'a guère présenté, en ces derniers temps, que des accidents isolés, sans grandeur, sans liens qui les rattachent à l'histoire générale de l'humanité. Autrefois les cinq républiques de l'Amérique centrale ne formaient qu'un seul État. Un jour viendra, où, sous une domination ou sous une autre, elles rentreront dans leur unité primitive. Ce rêve d'unité est le but que se proposent tous les hommes éminents de ces contrées. Mais tous, ne s'élevant qu'à travers l'anarchie, ne se maintenant que par le despotisme, sont tour à tour la proie de dissensions aussi funestes à leur pays qu'à eux-mê-

mes. Le cours rapide des événements emporte, les uns après les autres, ces chefs dont l'histoire n'a même pas le temps d'enregistrer les noms : un Santos Guardiola à Honduras; un Carrera au Guatimala; un Santin del Castillo et un Barios à San-Salvator; un Mora à Costa-Rica ; à Nicaragua un Martinez, le plus heureux de tous. Est-il besoin de mentionner, autrement que pour applaudir à sa chute, le règne grotesque et sanguinaire de Soulouque, dit l'empereur Faustin Ier, à Haïti ? Au mois de janvier 1859, Favre Geffrard jetait hors de l'île ce ridicule personnage et prenait le pouvoir aux applaudissements de la population qui l'accueillait en libérateur.

XXXIV

L'Amérique du Sud, quoique agitée par des crises fréquentes, prouve que, sur le territoire du nouveau monde, les peuples issus de race latine sont capables de vivre de la vie nationale sous la forme républicaine ou sous la forme monarchique.

Du côté de l'Atlantique, l'empire brésilien, du côté du Pacifique, les républiques du Pérou et du Chili, représentent la civilisation européenne dans cette région méridionale de l'Amérique, où les déserts de la nature primitive exercent encore, sur d'immenses contrées, une sorte de droit de suzeraineté.

Des États secondaires, l'Uruguay, le Paraguay, la Plata, soutiennent par les armes leur indépendance qui importe plus à l'histoire individuelle qu'à l'histoire générale. Montevideo a été le théâtre de luttes

qui l'ont fait appeler, par les poëtes indigènes, la Troie de l'Amérique du Sud.

Pour citer deux faits importants, accomplis dans ces contrées reculées, durant la période qui nous occupe, nous mentionnerons l'abolition de l'esclavage au Pérou, et la création d'un réseau de chemins de fer, sous l'initiative de l'empereur don Pedro II.

Ce sont là des promesses pour l'avenir : il suffira, pour qu'elles se réalisent pleinement, qu'un grand événement vienne placer ces régions dans des conditions nouvelles de vitalité. Ce grand événement est possible : il est souhaité et attendu.

Si l'histoire ne tient guère à enregistrer les mille épisodes des luttes locales et isolées, elle manquerait à sa mission en ne retraçant pas, jusque dans leurs détails, les efforts qui ont pour but de transformer le monde par les conquêtes de l'intelligence et de l'industrie humaines.

Ce n'est pas sous les murs de Montevideo que nous voulons étudier les destinées de la Sud-Amérique ; nous remontons vers les cinq républiques du centre, et nous cherchons ce qui a été fait, ce qui se fera pour l'accomplissement d'un immense problème auquel la civilisation, le commerce demandent la satisfaction de leurs plus légitimes intérêts : nous voulons parler de la jonction des deux océans à travers l'isthme de Panama.

XXXV

Si l'on veut apprécier nettement l'importance d'une voie maritime à travers l'isthme de l'Amérique cen-

trale, il suffit qu'on se rappelle dans quel but Christophe Colomb entreprit l'aventureuse expédition qui lui fit découvrir le nouveau monde. Colomb cherchait une voie directe, rapide, pour aller aux Indes : il se trouva en face d'un continent qui l'arrêta comme une barrière. Mais le problème qu'il voulait résoudre a depuis occupé bien d'autres intelligences : dix ans après la prise de Mexico et trente-six ans après la découverte de l'Amérique, Fernand Cortez, en 1528, adressait à la cour de Madrid un mémoire dans lequel il exposait le plan d'un canal artificiel destiné à joindre les deux mers.

Comme il arrive toujours dans la discussion des grands projets, les imaginations se sont exaltées pour créer de chimériques obstacles et déclarer impossible une œuvre, compliquée sans doute, mais dont les plus graves difficultés proviennent surtout des hésitations et des conflits de la volonté humaine.

On a prétendu avec obstination, de même qu'on l'a fait pour Suez, qu'une jonction des deux océans devait amener, dans le monde entier, un cataclysme, à cause de la différence de leurs niveaux : cette théorie était invoquée avec passion, au seizième siècle, par le jésuite Acosta ; de nos jours encore on la soutenait, en s'appuyant sur le grand nom de Humboldt, qui au contraire la combattait.

Avec aussi peu de raison, des esprits alarmistes ont cherché à présenter les régions de l'Amérique centrale comme des foyers pestilentiels, où d'incessantes épidémies rendraient impossible le transit habituel des voyageurs. Rien de plus faux encore que cette as-

sertion : à part quelques points isolés, ces contrées méritent l'éloge qu'en faisait Christophe Colomb, lorsqu'il les comparait à un nouveau paradis terrestre.

Maintenant, veut-on avoir une idée nette des avantages pratiques que procurerait au monde entier la création d'un canal interocéanique, qu'on se pénètre de ces lignes écrites par M. Félix Belly, l'homme qui a le plus fait, dans ces dernières années, pour accomplir ce travail.

« Il suffit de jeter un coup d'œil sur une mappemonde pour être frappé de la position exceptionnelle de ce coin du globe, par rapport aux principaux aboutissants du commerce au long cours. Compris entre le 8ᵉ et le 22ᵉ degré de latitude septentrionale, du 84ᵉ au 97ᵉ degré de longitude ouest, dans la zone la plus régulière des vents alizés et des courants équatoriaux, à la hauteur des îles Sandwich, des Philippines et de l'Inde, sur le chemin presque direct de l'Europe à Sydney et aux grands archipels polynésiens, il n'aurait évidemment qu'à ouvrir ses écluses pour opérer la révolution navale et économique, la plus rapide et la plus heureuse, pour mettre enfin l'humanité, si à l'étroit dans ses gîtes antiques, en pleine possession de son immense domaine.

« L'Europe est une taupinière, » disait Napoléon. Il est certain que la civilisation a besoin de se dédoubler pour vivre. Mais ses routes directes et gratuites lui ont été fermées jusqu'ici. Cette grande force des vents alizés, aussi précieuse que la vapeur pour la navigation générale, qui permettrait à une barque ouverte de traverser, sans toucher à ses voiles, tout le

grand Océan, c'est-à-dire de faire quatre à cinq mille lieues en dormant, ne fournit encore à nos marins que des applications dérisoires. C'est elle qui conduisit Christophe Colomb droit aux Antilles ; elle l'aurait poussé jusqu'aux Moluques s'il avait pu franchir l'obstacle du Centre-Amérique ; elle ne sera vraiment utilisée qu'après la suppression de cet obstacle. Nous vivons toujours comme les anciens, en plein cabotage, sauf la traversée de l'Atlantique, tandis qu'il suffirait d'une simple tranchée de 22 kilomètres, infiniment plus facile à exécuter que la percée du mont Cenis, pour faire rentrer la circulation maritime dans ses grands orbites, dégager la science nautique de ses complications de diagonales, rendre aux relations humaines l'itinéraire naturel des grands courants réguliers, et, par contre, leur ouvrir toute l'échelle des combinaisons commerciales qui doivent un jour vivifier le monde entier et solidariser ses intérêts. Telle est la première impression que fait naître le site même de l'Amérique centrale dont on peut dire avec plus de raison :

Hic locus est gemini janua vasta maris.

« Or cette *porte des deux mers*, qui sera demain l'intermédiaire obligé, le marché régulateur, et l'un des deux plus puissants foyers de production des deux hémisphères, elle est plus rapprochée de l'Europe, économiquement parlant, que l'intérieur de la Russie et de l'empire turc. On y arrive en cinq semaines par la malle royale de Southampton et les transatlantiques de Saint-Nazaire, en seize et dix-huit jours

par New-York et Aspinwall : on pourrait y arriver plus rapidement encore si on le voulait (1). »

Une jonction rapide existe déjà entre les deux océans : c'est le chemin de fer de Panama. Mais cette route, excellente pour les voyageurs qui se rendent sur les côtes du Pacifique, ne peut être que d'une utilité très-restreinte pour le commerce ; elle permet seulement le transit des marchandises de peu de volume ; ses tarifs sont considérables. Aussi, la plus grande partie du commerce s'effectue encore par le cap Horn, qui voit chaque année quatre millions de tonnes faire le long circuit qu'il nécessite.

Un service de steamers met, il est vrai, l'Atlantique en relation avec les régions californiennes, à travers les eaux du lac de Nicaragua ; il fait une concurrence redoutable à son rival le chemin de fer de Panama ; et nous avons dit plus haut comment la compagnie de navigation qui le dirige, croyant un instant ses intérêts liés à ceux du flibustier Walker, lui accorda son alliance, dont il la paya si mal.

Mais, de ce côté encore, se présente la difficulté des transbordements : il n'y a donc qu'une solution possible à la question du transit interocéanien : c'est la création d'un canal qui laisse arriver, de l'Atlantique au Pacifique, les navires avec toute leur cargaison, et sans leur imposer d'autres frais qu'un léger droit de péage.

On conçoit qu'en présence d'une œuvre d'une

(1) A travers l'Amérique centrale. — *Le Nicaragua et le Canal interocéanique*, par Félix Belly.

aussi manifeste utilité, capable de donner à celui qui l'accomplira toutes les faveurs de la gloire et de la fortune, il n'ait pas manqué de hardis esprits pour entreprendre cette conquête pacifique.

Nous n'énumérerons pas ici tous les projets qui, depuis l'indépendance des anciennes colonies espagnoles, ont eu pour but, en ouvrant un trajet entre les deux océans, de rendre ces pays les plus riches de l'univers. Dans ces dernières années, les explorateurs de l'Amérique centrale semblent s'être accordés pour un tracé de canal qui rencontrerait le lac de Nicaragua, et en ferait ainsi la plus magnifique rade du monde, un immense port naturel, où se réuniraient les flottes marchandes des deux hémisphères.

La république de Nicaragua ne demandait que l'appui d'un gouvernement puissant, pour marcher hardiment vers les hautes destinées qui visiblement lui sont réservées, le jour où elle tiendra, pour ainsi dire, dans sa main le commerce de l'univers.

M. Castellon, celui-là même dont les démêlés avec M. Chamorro ont depuis provoqué l'expédition de Walker, vint en France solliciter l'aide du roi Louis-Philippe. Écarté par M. Guizot, l'envoyé de Nicaragua se tourna vers un homme dont on était loin alors de prévoir les futures destinées, mais dont le nom illustre pouvait être un prestige pour la tâche à laquelle il s'associerait : M. Castellon s'adressa au prince Louis-Napoléon Bonaparte détenu au fort de Ham.

Déjà, une première fois, en 1842, des ouvertures avaient été faites au prince pour l'amener à prendre

sous son patronage cette colossale entreprise. Sans entraînement enthousiaste, mais avec une perspicacité profonde, trait dominant de son caractère, Louis-Napoléon Bonaparte accepta de s'immiscer dans une affaire de cette importance, qui pouvait, au cas où ses vues sur l'Europe seraient déjouées, lui assurer ailleurs d'éclatantes destinées.

Devenu libre et rentré à Londres, le prince y publia une brochure, écrite en langue anglaise, sur le plan d'un canal interocéanique que les Centro-Américains avaient nommé d'avance le *Canal Napoléon.*

Tout à coup, par le plus étonnant retour de fortune, Napoléon se trouva porté à la tête du gouvernement français. Ses écrits éveillèrent alors l'attention publique sur tous les points du monde : son mémoire sur le *Canal de Nicaragua* fut traduit en français, et l'on put espérer qu'à la faveur du nom qui la mettait en lumière, la question de l'Isthme allait enfin être décidément à l'ordre du jour.

« Il existe dans le monde, disait le futur empereur, un pays aussi admirablement situé que Constantinople, et nous devons ajouter aussi inutilement occupé : c'est l'État de Nicaragua..... Cet État paraît destiné à un degré extraordinaire de prospérité et de grandeur. Ce qui rend, en effet, sa position politique plus avantageuse que celle de Constantinople, c'est que les grandes puissances maritimes de l'Europe le verraient avec plaisir, et non pas avec jalousie, prendre dans l'échelle des nations un rang non moins favorable à ses intérêts particuliers qu'au commerce du monde.

« La France, l'Angleterre, la Hollande, la Russie et les États-Unis ont un grand intérêt commercial à l'établissement d'une communication entre les deux océans; mais l'Angleterre a de plus que les autres puissances, un intérêt politique à l'exécution de ce projet. L'Angleterre ne peut que se réjouir de voir l'Amérique centrale devenir un état florissant et considérable, qui rétablira l'équilibre du pouvoir en créant dans l'Amérique espagnole un nouveau centre d'activité industrielle assez puissant pour faire naître un grand sentiment de nationalité, et pour empêcher, en soutenant le Mexique, de nouveaux empiétements du côté du nord. L'Angleterre verra avec satisfaction l'ouverture d'une route qui lui permettra de communiquer plus rapidement avec l'Orégon, la Chine et ses possessions de la Nouvelle-Hollande; elle trouvera, enfin, que les progrès de l'Amérique centrale auront pour effet de relever le commerce languissant de la Jamaïque et des autres Antilles anglaises, et d'arrêter ainsi leur décadence. C'est une heureuse coïncidence que la prospérité commerciale et politique de l'État de Nicaragua se rattache intimement aux intérêts politiques de la nation qui est en possession de la prépondérance maritime.

« Faire voir l'immense importance qu'acquerrait l'État de Nicaragua, si la jonction des deux mers avait lieu à travers son territoire, c'est résoudre tout d'abord la question de sa nécessité... »

De bien autres préoccupations que celle d'une entreprise industrielle en des contrées si lointaines vinrent détourner le prince Louis-Napoléon Bonaparte

de poursuivre son œuvre. Sans doute, il ne l'oublia jamais complétement : dans certaines des phrases qui précèdent, n'entrevoit-on pas comme une vague révélation de la pensée qui inspirera plus tard l'expédition du Mexique?

L'entreprise du canal interocéanien placée d'abord sous un si haut patronage, allait être reprise et menée plus loin qu'elle ne l'avait jamais été par un particulier, par un publiciste français, M. Félix Belly.

Homme de conviction ardente et de forte volonté, M. Belly se rendait au Nicaragua en 1858; la pensée qui l'amenait dans le Centre-Amérique répondait au vœu de tous les hommes intelligents du pays. Le 1er mai 1858 une convention signée à Rivas entre le général Thomas Martinez, président de la république du Nicaragua, M. Raphaël Mora, président de la république de Costa-Rica, et M. Félix Belly, lui accordait la concession du canal des deux mers. Ce jour-là le vaillant explorateur put se croire maître de l'avenir et entrevoir, pour la France et pour lui, un succès semblable à celui de Suez.

« Un magnifique fleuve à canaliser et à dégager comme Pierre le Grand avait canalisé le Volga, dès 1720, sur un parcours de 300 lieues, sans ingénieurs, sans appareils, sans efforts extraordinaires, et une tranchée de quatre à cinq lieues, en pleines terres, meubles ou argileuses, mélangées de roches porphyriques et de dépôts calcaires, voilà, dit M. Belly, les deux termes de ce travail qui épouvante à distance, qui a donné lieu aux calculs les plus ambitieux, et qui se fera probablement pour moins de cent millions. »

Pourquoi ce beau rêve s'est-il évanoui? Ce serait sortir des limites de ce livre que de retracer les intrigues politiques, les dissensions intestines, les embarras pécuniaires qui ont dissipé ce vaste projet. Sera-t-il jamais repris et exécuté? Surtout sera-t-il repris par des mains françaises? Cet avenir incertain touche à de trop complexes questions pour qu'on puisse rien affirmer. Mais ce n'était pas une tâche vaine de rappeler ici, en quelques pages, le passé de cette grande question : elle aura certainement encore son heure dans les préoccupations du monde; elle est, pour ainsi dire, la première assise d'une grande révolution. Il ne nous était pas permis de la passer sous silence.

XXXVI

Tandis que, à l'étranger, ces choses se passaient, à Paris encore épouvanté du meurtre de son archevêque, un nouveau crime avait failli s'accomplir. La cour d'assises de la Seine, au mois d'août 1857, eut à juger trois Italiens, Tifaldi, Bartholoni, Grilli, accusés de complot contre la vie de l'empereur.

Tifaldi fut condamné à la déportation, et la même sentence frappa M. Ledru-Rollin, comme complice, bien qu'il habitât Londres depuis 1848. On prononça contre Grilli et Bartholoni la peine de quinze années de détention. Dans l'opinion des juges, Mazzini était l'instigateur de l'odieuse machination.

Cependant, de nouvelles élections allaient avoir lieu dans toute la France. La presse y devait jouer un

rôle considérable. Mais, soumise à un régime qualifié depuis d'*arbitraire* par deux ministres, elle ignorait dans quelle limite elle pourrait exercer son action. Deux *avertissements*, dont le *Correspondant* et le *Siècle* venaient d'être frappés, lui causaient de sérieuses inquiétudes. M. Billault traita les questions électorales dans une circulaire habilement modérée. « L'empereur, disait-il, appelle au scrutin neuf millions d'électeurs et leur demande à tous un vote libre et loyal; et, comme chacun peut exprimer hautement ses préférences, le gouvernement, de son côté, usera du droit de dire nettement quels noms méritent sa confiance et lui paraissent mériter celle du pays. »

Le cabinet alla plus loin : non-seulement il appuya la réélection des députés dont le concours lui était assuré, mais encore il donna l'ordre de combattre celle de tout candidat, réputé hostile à l'empire, — M. le comte de Montalembert, par exemple.

L'opposition devait être et fut complétement battue : elle ne réussit à faire nommer que sept de ses candidats, cinq à Paris, un à Bordeaux, un autre à Lyon.

Malgré cette victoire, on le peut dire, écrasante, M. Billault n'en crut pas moins devoir sévir contre le journal l'*Assemblée Nationale*, qui s'était signalé par son courage après février 1848. Ce journal avait nié que les récentes élections fussent une manifestation libre et spontanée de l'opinion publique. M. Billault prononça « la suppression » de cette feuille, déclarant que le gouvernement ne pouvait laisser impunément calomnier les cinq millions de suffrages qui,

sur tous les points du territoire, dans les villes comme dans les campagnes, lui avaient accordé un loyal appui.

Ces sévérités, jugées excessives en Angleterre et dans tous les pays libres, n'excitèrent en France, il le faut reconnaître, que d'insignifiantes critiques : le pays répugnait profondément à de nouvelles agitations.

M. de Morny, président du Corps législatif, n'en fit pas moins entendre, dans son discours d'ouverture, des paroles qui furent très-remarquées : « Ne nous laissons pas écarter de notre politique, disait-il ; cette politique a pour programme que la véritable indépendance n'est ni dans une approbation aveugle, ni dans une opposition constante... ; les peuples accordent parfois des moments de faveur à ceux qui les flattent ; mais il ne vouent une reconnaissance durable qu'à ceux qui servent leurs véritables intérêts. »

L'élection du général Cavaignac comme député produisit dans le pays une certaine sensation. Le public s'attendait à quelque épisode d'un haut intérêt au sein du Corps législatif, lorsqu'une mort presque subite vint mettre fin à la glorieuse carrière de l'illustre général.

Aucun fait ne signala la session parlementaire ; mais d'autres événements excitèrent l'attention publique. Dans les premiers jours d'août, l'empereur et l'impératrice allèrent visiter la reine Victoria à Osborne. Cette excursion de Napoléon III en Angleterre n'eut rien d'ostensiblement politique. Le *Moniteur* affecta même d'attribuer au voyage impérial un caractère purement privé. Mais, chez nos voisins où tout se fait au grand jour, il n'est point de mystère

possible. Le 11 août, à la Chambre des communes, M. Disraéli, ayant voulu savoir où en était le dissentiment de la France et de la Grande-Bretagne au sujet de faits accomplis dans les Principautés moldo-valaques, lord Palmerston répondit que la récente visite de l'empereur des Français, avec son ministre des affaires étrangères, avait fourni aux deux gouvernements l'occasion de « s'entendre sur la question ». Or la question, c'étaient des élections irrégulièrement faites dans les provinces danubiennes et dont la France, la Russie, la Prusse et la Sardaigne avaient demandé l'annulation, sans le concours des représentants de l'Autriche et de la Grande-Bretagne.

L'entrevue d'Osborne avait donc amené un accommodement sur les affaires moldo-valaques. L'empereur, résolu, semblait-il, de traiter toujours les affaires sans intermédiaire, fit un nouveau voyage à l'étranger, dans les derniers jours de septembre. Le 25 de ce mois, à quatre heures et demie du soir, il faisait son entrée à Stuttgard où le roi de Wurtemberg, entouré des princes de sa famille, l'attendait à la gare. Quelques instants plus tard arrivait aussi l'empereur de Russie, avec lequel Napoléon III eut de fréquents entretiens. Quel en fut le résultat? Rien d'officiel ne fut dit ni écrit à ce sujet. Les journaux allemands conjecturèrent seulement, non sans vraisemblance, que le but de l'empereur des Français, en prenant rendez-vous avec Alexandre II, devait être d'atténuer, vis-à-vis du tzar, ce qu'il pouvait y avoir d'inquiétant dans l'accession de la France au traité du 15 avril 1858, traité auquel la Russie n'avait point été appelée à prendre part.

Quoi qu'il en soit, les journaux anglais affectèrent de considérer comme sans importance l'entrevue des deux empereurs.

Depuis l'établissement des chemins de fer, disait le *Times*, les rencontres des souverains ont perdu presque toute signification, et il n'y a lieu de s'en réjouir ni de s'en inquiéter.

Le prince Napoléon, de son côté, entreprit quelques voyages diplomatiques. A Berlin, dans un banquet offert au prince, le roi de Prusse porta ce toast : « Je souhaite que l'illustre famille à laquelle appartient mon hôte fasse longtemps le bonheur de la France, et que cette grande nation reste toujours l'amie de la Prusse! »

En quittant ce royaume, le prince français visita la Saxe et parcourut le champ de bataille de Bautzen. C'est dans cette plaine, qui n'a pas moins de cinq lieues de longueur, qu'avant Leipzig, nos jeunes conscrits de la veille étonnèrent par leur héroïsme les vieux soldats échappés à tant de batailles.

Le voyage du prince en Angleterre, en Irlande, en Écosse, n'offrit aucun intérêt particulier. Mais celui qu'il fit en Savoie, on le verra plus tard, avait un but plus sérieux.

XXXVII

Le 14 août, l'empereur présidait à l'inauguration du nouveau Louvre. « Je me félicite avec vous, dit-il, — en répondant à M. Fould, ministre d'État, — de l'achèvement de ce palais, et surtout des causes qui l'ont rendu possible : l'ordre, la stabilité rétablis, et la prospérité toujours croissante du pays. »

Une autre inauguration, celle de l'asile de Vincennes, destiné aux ouvriers convalescents, eut lieu le 31 août. M. Billault, ministre de l'intérieur, ne manqua pas de faire ressortir cette simultanéité : « Là, le palais de la souveraineté française, le sanctuaire des arts, le symbole splendide de notre civilisation; ici, l'éclatant témoignage d'une incessante préoccupation pour les souffrances du pauvre! »

A ce propos, M. Billault crut devoir protester contre les esprits chagrins, qui, les yeux invinciblement fermés sur les grandeurs et les prospérités du présent, ne cherchent, dans l'histoire des faits accomplis, que des prétextes à épigrammes, et ne rêvent, pour l'avenir, que le rétablissement d'institutions dont l'expérience a constaté l'impuissance et l'instabilité. »

La situation commerciale, industrielle et économique du pays avait présenté, vers la fin de l'année, quelques symptômes alarmants : baisse considérable et presque continue des rentes; dépréciation des diverses valeurs; hausse extraordinaire de la banque de France, etc. : il y avait lieu de s'étonner de ce malaise prolongé, car la récolte avait été bonne, et la perception des impôts, dont le produit dépassait de trente-deux millions celui de l'année précédente, s'était facilement opérée. On assignait diverses causes aux perturbations qui se manifestaient aussi dans le commerce extérieur: réaction économique venant du dehors; production aurifère de plus en plus considérable, soit en Californie, soit ailleurs, qui avait poussé les États-Unis à trop acheter, et, par conséquent, l'Europe à trop fabriquer.

La Grande-Bretagne fut la première entraînée dans

ce mouvement sans frein. De là les nombreuses oscillations de la banque et des grands établissements financiers d'Angleterre, et, par contre-coup, de la banque de France. Au fort de la crise, les conseils affluèrent de tous côtés : les uns voulaient que, jusqu'à nouvel ordre, toute entreprise, en matière de chemin de fer ou de grande exploitation, fût interdite; d'autres affirmaient que tout serait sauvé si l'on donnait un cours forcé aux billets de banque. Cette dernière thèse, ardemment soutenue par un journal tout dévoué au gouvernement, produisit un grand émoi : elle valut à la feuille officieuse un avertissement où l'administration déclarait que l'article incriminé était de nature à propager des alarmes mal fondées et à porter atteinte au crédit public. Le désarroi fut tel, que l'empereur crut devoir s'élever, dans une lettre adressée de Compiègne au ministre des finances, « contre la propagation de soi-disant remèdes à un mal qui n'existait que dans l'imagination. Je vous prie, ajoutait Napoléon III, de démentir très-haut tous les projets absurdes qu'on attribue au gouvernement et dont la propagation crée si facilement des alarmes ».

Ces alarmes, M. Magne s'efforça de les dissiper en publiant un rapport sur l'ensemble des finances de l'empire, rapport dont la conclusion était celle-ci :

« Des causes passagères, c'est-à-dire des crises arrivées en d'autres pays, peuvent bien influencer, chez nous, et l'opinion et les affaires; mais, lorsqu'une nation n'a aucune difficulté intérieure et extérieure, lorsque les finances de l'État sont dans d'excellentes conditions; que le commerce a été prudent; que les

affaires ne sont pas mal engagées; que les récoltes sont abondantes; que, d'une manière générale, la richesse se développe, il n'est pas possible... que le crédit général tarde longtemps à s'élever à la hauteur d'une telle situation. »

Un journal, la *Presse*, ayant néanmoins persisté à soutenir « qu'il y avait dans la conscience publique un *vague frémissement* », M. Billault fulmina contre cette feuille un avertissement motivé sur le devoir imposé au gouvernement de se montrer sévère « *contre les folies de prétendus démocrates dont l'influence, s'ils en avaient une, ne saurait être que funeste au progrès régulier de la démocratie qu'heureusement ils sont impuissants à agiter* ».

Contrairement à ce qui s'était passé en 1856, et pour calmer certaines appréhensions qu'avaient fait naître des bruits de réformes économiques et financières, on prit soin de ne brusquer aucune solution. La loi des douanes témoigna de cette sage résolution. En traversant Rouen, pour se rendre à Osborne, l'empereur promit à la chambre de commerce qu'on ne procéderait, en cette matière, qu'après le plus mûr examen.

L'industrie accueillit, avec une grande faveur, cette déclaration à laquelle le gouvernement ne devait pas longtemps demeurer fidèle.

XXXVIII

L'année 1857 s'était terminée paisiblement pour la France. Le gouvernement avait réussi à calmer les

agitations, en écartant plus d'une difficulté léguée par le passé.

Au dehors, les questions pendantes depuis le traité de Paris étaient en partie résolues par la diplomatie; rien ne semblait devoir troubler la marche habituelle des affaires, quand un odieux attentat vint effrayer la France et jeter le trouble en Europe.

Dans la soirée du 14 janvier 1858, au moment où l'empereur et l'impératrice descendaient de leur voiture, à la porte de l'Opéra, une effroyable détonation se fit entendre : des curieux qui stationnaient devant le théâtre, des soldats de l'escorte et de la garde de Paris tombaient sous une grêle de mitraille. Les assassins, toutefois, avaient manqué leur but; l'empereur était sain et sauf : le général Roguet, assis en face de lui et de l'impératrice, était seul blessé au cou.

La nouvelle, immédiatement répandue dans Paris, y produisit une immense émotion; la foule remplit aussitôt la place du Carrousel : elle attendait silencieuse. Tout à coup, des flambeaux éclairent la cour des Tuileries : on rapporte les soldats blessés, on les installe dans une des salles du rez-de-chaussée; la foule attend encore; elle sait que l'empereur est resté à l'Opéra : elle veut assister à son retour.

Cependant, Napoléon III était entré dans sa loge : il est calme en apparence; l'impératrice contient aussi son émotion qui se trahit cependant aux regards des spectateurs troublés eux-mêmes. Ce soir-là, on donnait une représentation à bénéfice : des acteurs de différents théâtres y prenaient part. Quand le rideau se leva, madame Ristori parut ; elle jouait Marie Stuart.

Bouleversée par les sentiments que faisait naître dans son cœur un involontaire rapprochement entre les événements historiques, dont elle allait être l'interprète, et l'événement terrible qui venait de se passer, la grande actrice avait peine, dit-on, à contenir ses larmes : une électrique commotion passait des artistes aux spectateurs; on sentait, on devinait que la tragédie qui venait de s'accomplir dans la rue n'était que le premier acte d'immenses événements!

Vers minuit, l'empereur revint aux Tuileries : lorsqu'il parut au guichet de l'Échelle, une acclamation unanime s'éleva des rangs pressés de la foule : les opinions les plus diverses s'effaçaient pour ne laisser place qu'à l'horreur de l'assassinat.

On avait appris que l'attentat était l'œuvre d'étrangers : la conscience publique en fut soulagée. Jamais acte ne fit naître, dans toutes les classes de la population, de plus sinistres pressentiments. Ce crime italien, on le sentait, allait modifier profondément toute notre politique, politique intérieure et extérieure.

Le 16 janvier, le nonce du pape présenta à l'empereur et à l'impératrice les condoléances du corps diplomatique. Le président du sénat, M. Troplong, dans un discours peut-être un peu trop métaphorique pour la circonstance, dénonça l'hospitalité que recevaient, en pays étranger, les fauteurs d'attentats. « C'est, disait l'éminent magistrat, de ces citadelles extérieures, dressées contre l'Europe au milieu de l'Europe, que sont envoyés des sicaires fanatiques chargés de lancer le fer et le feu sur le prince qui

porte de son bras puissant le bouclier de l'ordre européen. » Le président du Corps législatif exprima les mêmes sentiments : « Les populations, dit-il, voyant d'abominables attentats se préparer au dehors, se demandent comment les gouvernements voisins et amis sont impuissants à détruire ces laboratoires d'assassinat, et comment les saintes lois de l'hospitalité peuvent s'appliquer à des bêtes féroces. »

De toutes parts les adresses affluèrent : celles des colonels, insérées dans le *Moniteur*, se firent remarquer par une vigueur de langage qui suscita de graves difficultés diplomatiques entre la France et l'Angleterre.

Dans l'une de ses réponses aux grands corps de l'État, le 16 janvier, l'empereur avait déclaré que, « tout en étant décidé à adopter des mesures jugées nécessaires, il ne sortirait pas des voies de fermeté et de modération qu'il avait suivies jusqu'alors ». Ces paroles furent accueillies avec faveur mais sans étonnement, car l'instruction judiciaire établissait que l'attentat avait une origine exclusivement italienne. Cependant, certaines circonstances, qui échappèrent aux investigations des publicistes, firent prévaloir une politique beaucoup plus sévère. Malgré les adresses sans nombre qui manifestaient l'indignation universelle, de rigoureuses mesures de police furent arrêtées. Le 18 janvier, dans le discours d'ouverture de la session législative, l'empereur disait : « Le danger n'est pas dans des prérogatives excessives, mais dans l'absence de lois répressives... »

Ce jour même, un décret contre-signé par M. Billault, ministre de l'intérieur, supprimait la *Revue de Paris* et le *Spectateur* (l'ancienne *Assemblée nationale*). Dans le rapport qui motivait ce décret, le ministre déclarait « que le gouvernement de l'empereur était, comme le fut longtemps celui de Guillaume III d'Angleterre, dans le cas de légitime défense, et qu'il ne voulait pas plus se laisser miner sourdement par les habiletés de la plume, qu'attaquer violemment par les brutalités sauvages des conspirations ». Peu de jours après, le territoire de l'empire était divisé en cinq grands commandements militaires, qui avaient leur siége à Paris, Nancy, Lyon, Toulouse et Tours.

Par cette création empruntée à d'autres époques, le gouvernement organisait une vigoureuse défensive : on semblait croire que le complot d'Orsini avait des ramifications dans plusieurs régions de la France. Mais rien, plus tard, ne vint justifier cette conjecture.

L'attentat du 14 janvier avait fait naître une grave question : si l'empereur eût succombé, en quelles mains aurait été remise la *régence ?* Par lettres patentes du 1er février, elle fut déférée à l'impératrice ou, à son défaut, aux princes français, suivant l'ordre d'hérédité de la couronne. Un conseil privé fut constitué, avec adjonction des deux princes français les plus proches du trône. Ce conseil, composé d'hommes investis de la confiance du souverain, devait être consulté sur les grandes affaires de l'État et se préparer, de la sorte, « au rôle important que l'avenir pouvait lui réserver ».

Toutes ces mesures, prises coup sur coup, avaient excité une certaine émotion dans le pays : elle fut portée à son comble par la démission de M. Billault et la nomination du général Espinasse au ministère de l'intérieur et de la *sûreté générale*. Le choix, pour ce poste, d'un militaire dont le nom rappelait l'un des épisodes les plus significatifs du coup d'État de décembre 1851, provoqua, en France comme à l'étranger, les commentaires les plus passionnés. Le gouvernement avait demandé au Corps législatif un crédit supplémentaire de douze cent mille francs pour les fonds secrets : on en conclut que la police, comme sous le premier empire, allait jouer un rôle prépondérant dans la politique. Ces craintes cependant étaient exagérées. Si, parmi les amis dévoués du gouvernement, quelques-uns poussaient aux mesures excessives, d'autres, en plus grand nombre, soutenaient qu'une telle politique aurait pour résultat infaillible d'exaspérer les esprits et d'accroître les inquiétudes : Il ne fallait point, disaient-ils, fournir aux ennemis de l'empire de prétextes spécieux pour affirmer que le gouvernement impérial est inconciliable avec la liberté. Ces observations consciencieuses, présentées par des hommes dont le dévouement ne pouvait être suspect, exercèrent, paraît-il, une certaine influence, et le projet de loi, avant d'être envoyé au Corps législatif, fut amendé dans une de ses dispositions les plus graves.

Le projet fut vivement attaqué, dans les séances des 17 et 18 février, par MM. d'Andelarre, Émile Ollivier et Plichon : il fut défendu par MM. Granier de Cas-

sagnac, Richer et Baroche, président du conseil d'État.

Les adversaires de la loi la combattaient à la fois au point de vue politique et par des arguments empruntés aux principes généraux du droit. — Qu'avait besoin le gouvernement de pareilles armes pour réprimer les complots ? La législation actuelle n'était-elle pas suffisante ? Laisser à l'administration la faculté d'interner ou d'expulser des citoyens, n'était-ce pas confondre les pouvoirs judiciaire et exécutif, enlever les justiciables à leurs juges naturels ? En procédant ainsi, l'on plaçait, par simple arrêté ministériel, sous le coup de l'internement ou de l'expulsion, des individus antérieurement condamnés et qui avaient subi leur peine ; on créait des catégories de suspects ; on violait le principe de non rétroactivité, inscrit de tout temps dans nos lois. M. Baroche combattit énergiquement ces objections. « Les révolutions successives de 1830 et de 1848, disait-il, ont été la conséquence d'imprudentes concessions, d'un respect exagéré pour les opinions de certains juristes, d'une tolérance poussée jusqu'à l'excès ; l'empire doit montrer plus de fermeté. L'ordre social est en péril ; les débris des bandes armées de 1848 s'apprêtent à recommencer la lutte : le gouvernement ne tolérera point les entreprises d'une minorité incorrigible ; il ne demande point de lois de suspects, mais des armes pour se défendre au grand jour !

XXXIX

De sévères mesures furent donc prises à l'intérieur après l'attentat du 14 janvier. Le cabinet des Tuileries,

persuadé que ce crime avait des ramifications à l'étranger, ouvrit des négociations, à ce sujet, avec plusieurs gouvernements voisins. Deux journaux belges, le *Drapeau* et le *Crocodile*, le jour même où éclataient les bombes d'Orsini, avaient voué, pour ainsi dire, l'empereur à la mort. De là, une note sévère insérée dans le *Moniteur* du 19 janvier, et, dans ce même numéro, le rédacteur officiel ajoutait : « Nous attendons la décision du gouvernement belge. » Cette décision, on le pense bien, ne se fit pas attendre : un projet de loi sur la police des étrangers fut, le jour même, présenté à la Chambre des députés de Bruxelles, et, le lendemain, le ministère présentait un autre projet de loi relatif aux crimes et délits portant atteinte aux relations internationales.

Des réclamations analogues furent adressées au Piémont et à la Suisse : un journal de Turin, la *Ragione*, avait publié, sur l'événement du 14 janvier, une correspondance parisienne, dans laquelle on manifestait des opinions en contradiction avec le juste sentiment d'horreur que le pays ressentait contre la perverse théorie de l'assassinat politique. D'office, la *Ragione* fut traduite devant le jury qui l'acquitta « parce qu'une correspondance n'exprime pas l'opinion d'un journal ». Ce jugement fut dénoncé dans une note pressante de la France, et le ministre de la justice sarde dut soumettre à la Chambre des députés un projet de loi ayant pour but de réprimer les complots contre la vie des souverains étrangers.

Cette loi, toute de circonstance, fut vivement attaquée par l'opposition et mal reçue par les libé-

raux piémontais. Mais, M. de Cavour persista : une alliance précieuse devait être le prix de cette loi, et il n'eut garde de compromettre, dans un débat de légiste, l'avenir qu'il rêvait dès lors pour son pays.

Dès la fin de 1857, le cabinet des Tuileries s'était adressé au gouvernement fédéral pour qu'il dénonçât à l'administration de Genève les menées des réfugiés français et italiens établis sur son territoire : l'attentat du 14 janvier rendit naturellement plus pressantes les réclamations du gouvernement impérial. Une dernière note arrivée de Paris déclarait qu'on savait la part prise au complot par les sociétés secrètes de la Suisse, et demandait à l'autorité cantonale le chiffre des réfugiés accueillis sur son territoire.

En Suisse, on le sait, le droit d'asile existe dans les mœurs encore plus que dans les lois : son sol hospitalier, depuis le seizième siècle, a recueilli les débris de toutes les tempêtes politiques ou religieuses. Depuis 1852, des réfugiés s'étaient accumulés dans les villes de la confédération, voisines de la frontière française, et ils s'y livraient à des menées hostiles, incessantes. Le gouvernement fédéral dut se décider à éloigner du canton de Genève tous les exilés français. Il lui fut plus difficile d'écarter les Italiens qui, selon la police génevoise, ne formaient point une association politique, mais une simple société de secours mutuels. Néanmoins, les commissaires fédéraux continuèrent leur enquête, et ils acquirent la preuve que cette société, étrangère, disait-on, à la politique, se composait exclusivement

d'hommes en état de porter les armes et qui s'étaient engagés à fournir douze mille fusils à Mazzini dès qu'un mouvement révolutionnaire éclaterait sur un point quelconque de l'Italie.

Genève s'exécuta, et les bons rapports de la France avec elle ne furent point troublés.

Du côté de l'Angleterre, les choses prirent une tournure plus grave. Dès le 20 janvier, des négociations diplomatiques avaient été ouvertes, au sujet de l'attentat du 14, par une dépêche de M. le comte Walewski à l'ambassadeur de France à Londres. Dans cette dépêche, écrite avec une modération irréprochable, le ministre de l'empereur affirmait simplement que c'était en Angleterre que Pianori avait formé le complot de tuer l'empereur, et à Londres que Mazzini, Ledru-Rollin, Campanella en avaient préparé l'exécution. « Certes, disait le comte Walewski, le gouvernement français ne se plaint pas que ses adversaires puissent trouver un refuge sur le sol anglais et y vivre sous la protection des lois britanniques, en restant fidèles à leurs opinions et même à leurs passions. Mais tout autre est l'attitude des démagogues établis en Angleterre. Pour eux ce n'est point assez de violer l'hospitalité en se livrant à tous les excès, à toutes les violences du langage.... Ils érigent l'assassinat en doctrine, ils le prêchent ouvertement, ils le pratiquent dans des tentatives répétées. Or le droit d'asile doit-il protéger un tel état de choses? l'hospitalité est-elle due à des assassins? »

Ces observations furent accueillies très-favorablement de l'autre côté du détroit. Le plus accrédité

des journaux anglais, le *Times*, déclara que la Grande-Bretagne regrettait amèrement que des fanatiques eussent pu, grâce à des idées exagérées d'hospitalité et d'indépendance territoriale, concerter et organiser, au sein même de l'Angleterre, leur infâme conspiration... le temps était venu de remédier à cet état de choses, tout en respectant les antiques traditions du pays, et de n'y plus tolérer la présence d'étrangers qui, par des actes flagrants, se mettaient au ban de l'humanité.

Enfin, lord Palmerston, si susceptible lui-même en fait de dignité nationale, n'avait rien trouvé que de convenable dans la dépêche française.

Après avoir consulté les jurisconsultes de la couronne, le ministre avait soumis au parlement un projet de bill dont la première lecture fut votée à une imposante majorité.

Un incident imprévu vint changer les dispositions de nos voisins : dans les adresses de quelques colonels à l'empereur, de vives paroles s'étaient glissées : on y parlait, avec amertume, de pays étrangers où l'assassinat, aujourd'hui *toléré*, pouvait être demain *soudoyé !*

Ce langage blessa profondément l'opinion publique en Angleterre. En vain le comte Walewski, dans une dépêche à l'ambassadeur de France, affirma-t-il que ces adresses avaient été, par erreur, insérées au *Moniteur ;* l'impression était produite, et le cabinet de lord Palmerston fut accusé de n'avoir pas suffisamment sauvegardé la dignité nationale. Sommé de déposer sur le bureau la réponse faite à la dépêche française, le mi-

nistre dut avouer qu'il n'avait rien répondu. De là, à la Chambre des communes, une explosion de mécontentement général. En ces conjonctures, M. Milner Gibson prévint le ministère qu'à la seconde lecture du bill, il proposerait l'amendement suivant : « La chambre a appris, avec un vif regret, que le récent attentat contre la vie de l'empereur des Français a été conçu en Angleterre : elle exprime toute son horreur contre ces criminelles tentatives ; mais, tout en désirant remédier aux vices de notre législation criminelle, si ces vices, après une mûre investigation, sont démontrés, elle regrette cependant que le gouvernement de la reine, avant d'inviter la chambre à modifier la loi, n'ait pas cru devoir faire une réponse à la dépêche du gouvernement français sous la date du 20 janvier 1858. »

Ce blâme à l'adresse du ministère fut voté à une majorité considérable, et lord Palmerston dut se retirer.

Lord Derby, appelé à constituer un nouveau cabinet, s'efforça de mettre un terme au différend qui s'était élevé entre les deux peuples. Après un grand éloge de Napoléon III, dont la vie, disait-il, avait été préservée par une intervention manifeste de la Providence, le premier ministre ajoutait que, dans son intime conviction, les adresses des colonels n'exprimaient pas les véritables sentiments de la nation française à l'égard de l'Angleterre ; qu'il fallait faire la part d'une légitime irritation, et que l'équité commandait de ne point permettre qu on abusât de l'hospitalité britannique.

En résumé, lord Derby annonçait « qu'une explication amicale serait demandée à l'empereur des Français, afin de calmer l'irritation du peuple anglais; explication à laquelle Sa Majesté répondrait de façon à satisfaire l'opinion publique, il en avait la ferme confiance ».

A peine entré en fonctions, le chef du Foreign-Office, lord Malmesbury, se hâta d'adresser à Paris une réponse à la note du 20 janvier. Le cabinet français fit tous ses efforts pour faciliter la tâche du ministère anglais dans ce différend : le 11 mars 1858 paraissait, à Paris, sous le titre de *Napoléon III et l'Angleterre*, une brochure à laquelle on attribuait une origine officielle : les griefs du gouvernement de l'empereur y étaient justifiés par une longue énumération de tous les attentats préparés en Angleterre contre la vie de Napoléon III; mais on y exprimait un vif désir de maintenir une étroite alliance entre les deux nations. Le même jour, le comte Walewski adressait à lord Malmesbury une dépêche dont M. Disraeli donna, le lendemain, communication à la Chambre des communes, et qui mit à peu près fin à un regrettable et dangereux conflit.

Pour affirmer d'une façon plus éclatante la réconciliation des deux peuples, le gouvernement français choisit le maréchal Pélissier pour son ambassadeur en Angleterre. L'ancien général en chef des armées de Crimée fut reçu, à Douvres, avec des honneurs extraordinaires, et, à Londres, l'ovation atteignit les dernières limites de l'enthousiasme. Cependant, l'ar-

rivée du maréchal coïncida, par un singulier hasard, avec le procès et l'acquittement du réfugié français Bernard, inculpé comme complice de l'attentat d'Orsini.

XL

En France, les mesures de rigueur ne sauraient longtemps se faire accepter par l'opinion. Aussi le passage du général Espinasse aux affaires fut-il très-court : personne ne voulait pousser jusqu'au bout le système qu'on avait cru nécessaire d'inaugurer. Un acte qui semblait tout à fait étranger à la politique servit de prétexte à un changement de ministère : le général Espinasse avait adressé aux préfets une circulaire où il recommandait la conversion en rentes sur l'État des biens immobiliers appartenant aux établissements de bienfaisance. Ces propriétés, d'une valeur d'environ cinq cents millions, ne donnaient en moyenne qu'un produit de 2 %, produit insuffisant pour les besoins de la charité, tandis que les placements en rentes rapportaient environ 5 %. Après avoir exposé les avantages de la mesure, la circulaire traçait aux préfets la marche à suivre pour vaincre les résistances si les commissions hospitalières en opposaient aux vues philanthropiques de l'État. Il y était dit qu'aucune subvention ne serait accordée aux établissements de bienfaisance qui refuseraient d'accroître leurs ressources en transformant leurs immeubles en rentes. L'on ajoutait, en terminant, que l'empereur attachait une importance particulière à l'exécution de cette mesure qui

constituait toute une révolution dans la dotation immobilière de l'assistance publique.

A certain point de vue, les mesures prescrites par le général Espinasse se pouvaient défendre; mais la forme impérative de la circulaire, où les conseils étaient appuyés par des menaces, soulevèrent le mécontentement des commissions hospitalières, composées d'habitants notables, indépendants par leur fortune et qui remplissaient des fonctions gratuites. Un grand nombre répondirent à la circulaire par leur démission, quoique, pour atténuer la portée des instructions adressées aux préfets, le gouvernement eût déclaré qu'il n'agirait qu'avec la plus extrême réserve. Or, comme chaque jour semblait s'accroître le trouble qui régnait dans les divers services du ministère de l'intérieur, l'empereur crut devoir y appeler un magistrat honorable, M. Delangle.

Ce changement de ministre était, en même temps, l'indice d'un changement de politique.

M. Delangle, en arrivant à l'intérieur, n'était point, comme son prédécesseur, chargé de la *sûreté générale*. Par une circulaire empreinte d'une grande modération, il calma l'agitation qui, depuis plusieurs mois, s'était répandue dans tous les départements, à l'occasion d'une simple question d'économie charitable : il y avait, on le comprit, une sorte de revirement dans le sens libéral. Les entraves mises à la libre circulation des voyageurs furent supprimées; la presse elle-même, condamnée jusqu'alors au silence, essaya d'élever la voix.

Le 14 juin 1858, un décret de l'empereur créa

un ministère de l'Algérie et des colonies : le prince Napoléon en reçut le portefeuille ; mais ce ministère ne pouvait avoir qu'une durée éphémère.

L'horizon, nous l'avons dit, s'était éclairci du côté de l'Angleterre. Depuis l'envoi du maréchal Pélissier à Londres, le gouvernement de l'empereur avait donné plus d'une preuve de son désir de maintenir la paix. L'opinion publique fut complétement rassurée, lorsque le *Moniteur* annonça une entrevue prochaine entre Napoléon III et la reine Victoria. Partis de Saint-Cloud le 3 août, l'empereur et l'impératrice traversèrent la Normandie et arrivèrent à Cherbourg où la reine d'Angleterre et le prince Albert débarquèrent deux jours après. Il y eut, sur le vaisseau amiral *la Bretagne*, un grand dîner où l'empereur et le prince-époux échangèrent des toasts pleins de cordialité. Cette entrevue entre les souverains de France et d'Angleterre fut un grand acte politique. La ville de Cherbourg offrit, durant ces fêtes, le spectacle le plus grandiose. La rade contenait une escadre de dix vaisseaux français et un nombre à peu près égal de vaisseaux anglais, tous rangés en ligne dans le plus magnifique appareil. Après le départ de l'escadre britannique, la fête reprit un caractère tout national. Le 8, l'empereur assista à l'inauguration de la statue de Napoléon Ier, élevée sur le quai de Cherbourg, et, en réponse à une harangue du maire de la ville, il prononça une harangue dont voici quelques extraits : « .... Vous avez voulu rendre hommage à celui qui, malgré les guerres continentales, n'a jamais voulu perdre de vue l'importance de la marine : cependant,

lorsque aujourd'hui s'inaugurent à la fois la statue de ce grand capitaine et l'achèvement de ce port militaire, l'opinion ne saurait s'alarmer.... Plus un gouvernement est fort, plus il apporte de modération à ses conseils, de justice dans ses résolutions : on ne risque pas alors le repos du pays, pour satisfaire un vain orgueil, ou pour acquérir une popularité éphémère. Un gouvernement qui s'appuie sur la volonté des masses n'est l'esclave d'aucun parti : il ne fait la guerre que lorsqu'il y est forcé, pour défendre l'honneur national ou les grands intérêts des peuples. Continuons donc en paix à développer également les ressources diverses de la France ; invitons les étrangers à assister à nos travaux : ils y viennent en amis, non en rivaux. »

Ce discours produisit, en France et dans toute l'Europe, une vive impression : il dissipait les nuages amoncelés depuis l'attentat du 14 janvier ; il donnait aux intérêts politiques et commerciaux des garanties depuis longtemps attendues.

L'empereur et l'impératrice quittèrent Cherbourg le 8, et le vaisseau *la Bretagne* les transporta en vingt-quatre heures à Brest. Ils traversèrent successivement les principales villes de la péninsule, Quimper, Lorient, Auray, Vannes, Napoléonville, Rennes, Saint-Malo.

Rennes fut la dernière étape du voyage : là, après avoir exprimé ses sympathies pour le peuple breton, *qui est, avant tout, monarchique, catholique et soldat*, l'empereur ajouta : « On a voulu représenter les départements de l'ouest comme animés de sentiments

différents de ceux du reste de la nation; les acclamations qui ont accueilli l'impératrice et moi, démentent une assertion pareille. Si la France n'est pas complétement homogène dans sa nature, elle est du moins unanime dans ses sentiments : elle veut un gouvernement assez stable pour enlever toute chance à de nouveaux bouleversements, assez éclairé pour favoriser le véritable progrès et le développement des facultés humaines, assez juste pour appeler à lui tous les honnêtes gens, quels que soient leurs antécédents politiques, assez consciencieux pour déclarer qu'il protége hautement la religion catholique, tout en acceptant la liberté des cultes; enfin, un gouvernement assez fort, par son union intérieure, pour être respecté comme il convient dans les conseils de l'Europe, et c'est parce que, élu de la nation, je représente ses idées que j'ai vu partout le peuple accourir sur mes pas et m'encourager par ses démonstrations. »

XLI

Le mois d'août fut, pour l'industrie et pour le commerce, une époque de reprise générale, qui se traduisit par une hausse dans toutes les valeurs. Le gouvernement avait résolu d'imprimer aux affaires coloniales une impulsion de plus en plus vive. Le prince Napoléon dut s'occuper activement de l'organisation de son ministère. A Limoges, il avait prononcé un discours où, au double point de vue politique et économique, les doctrines les plus libérales étaient hautement proclamées. Il alla même plus loin : dans la composi-

tion de son ministère, on le vit rassembler autour de lui un certain nombre d'hommes dont les noms rappelaient des souvenirs qui semblaient à jamais effacés.

Quelque temps après cette création du ministère de l'Algérie, une réforme dans le régime économique de nos possessions africaines avait été mise sur le tapis : ce projet n'était pas sérieusement inquiétant pour les intérêts du travail dans la métropole, mais il faisait renaître la grave question de la prohibition et de la protection. Or les opinions bien connues du prince Napoléon sur la matière effrayèrent naturellement les industriels : les villes de fabrique s'émurent ; elles envoyèrent à l'empereur des délégués pour protester contre toute modification dans le régime des douanes. Ces protestations prirent un tel caractère d'énergie, que le *Moniteur* du 18 septembre publia une note où le gouvernement déclarait « qu'il n'était nullement dans sa pensée de changer la loi douanière qui régit l'Algérie et détermine ses rapports avec la France. »

Les travaux publics furent poussés avec une grande activité, en dépit des difficultés financières. Le 5 avril 1858 avait lieu l'inauguration du boulevard Sébastopol, percé sur la rive droite.

A l'arrivée de l'empereur et de l'impératrice, un immense *velum* en étoffe d'or, qui fermait le nouveau boulevard, à 20 mètres d'élévation au-dessus du sol, s'ouvrit, à un signal donné par M. le préfet de la Seine. Alors, sur un développement de plus de deux mille mètres, apparut l'immense voie, large de trente mètres,

plantée d'arbres et munie de candélabres. L'empereur remercia les représentants de l'édilité parisienne de leurs efforts pour embellir la ville et pour augmenter le bien-être de ses habitants : « Nous sommes, ajouta Napoléon III, à une époque où la création des chemins de fer change toutes les conditions économiques d'un pays; car non-seulement pour leur création ils absorbent tous les capitaux disponibles, mais, quand ils sont créés, ils favorisent l'agglomération dans les villes et modifient les rapports entre le producteur et le consommateur. »

Dans la pensée de l'empereur on avait tenté d'accomplir une œuvre multiple : assurer les ressources financières de Paris, favoriser les constructions, afin de pouvoir loger un excédant de population; d'un autre côté, démolir afin de créer des voies nouvelles et de faire pénétrer la lumière et la salubrité dans les quartiers malsains. A l'exécution de ce plan ne s'étaient pas bornés les efforts de la municipalité : la caisse de la boulangerie avait donné à la population le pain à meilleur marché; tout en fondant de nouveaux hôpitaux, on avait multiplié les secours à domicile; des églises, des écoles s'étaient élevées; l'établissement des halles centrales assurait l'approvisionnement public; un ouvrage gigantesque de galeries souterraines facilitait la propreté et la salubrité des rues : l'empereur, résumant toutes ces œuvres dans son discours, ajoutait : « Quand les générations qui se succèdent traverseront notre grande ville, non-seulement elles acquerront le spectacle du beau, par ces œuvres de l'art, mais, en lisant les noms inscrits sur nos ponts

et sur nos rues, elles se rappelleront la gloire de nos armées usqu'à Sébastopol. »

Napoléon III terminait en attribuant, en partie, ces grands résultats au concours du Corps législatif, qui, abdiquant tout sentiment d'égoïsme provincial, avait compris, « qu'un pays comme la France doit avoir une capitale digne de lui ».

A l'heure même où le gouvernement s'applaudissait ainsi publiquement des œuvres imposantes qui venaient d'être achevées à Paris, l'opinion s'y passionnait pour un simple procès de presse. A l'occasion de débats au parlement d'Angleterre, sur l'insurrection de l'Inde, le comte de Montalembert avait, dans un éloquent article du *Correspondant*, laissé déborder ses regrets passionnés pour un ordre de choses disparu. L'écrivain attaquait les hommes et les faits : il s'en prenait au principe même du gouvernement impérial. La haute position sociale de l'auteur, l'éclat de son talent donnaient à un simple article politique l'importance d'un manifeste contre le pouvoir.

M. de Montalembert fut cité devant le tribunal de police correctionnelle ; MM. Berryer et Dufaure le défendirent. L'accusé fut condamné avec rigueur, mais le *Moniteur* annonça immédiatement que l'empereur, en souvenir des services rendus à la cause de l'ordre par M. de Montalembert, lui faisait remise pleine et entière de la peine. M. de Montalembert ne tint pas compte de cette faveur : il en appela du premier jugement devant la cour de Paris. L'arrêt de première instance fut attaqué par MM. Berryer et Dufaure ; mais le tribunal le confirma, en diminuant néanmoins la

peine. L'empereur usa une seconde fois de sa prérogative souveraine pour faire grâce. Cette fois la loi interdisait à M. de Montalembert un nouvel appel.

Bientôt, à Plombières, une mystérieuse visite faite à l'empereur par M. de Cavour, provoqua, de toutes parts, de vives inquiétudes. On savait les mésintelligences qui, depuis le traité de Paris, existaient entre le cabinet des Tuileries et la cour de Vienne. L'ardeur des journaux semi-officiels à soutenir les ambitieuses prétentions du gouvernement piémontais semblaient justifier toutes les appréhensions. Dans ces circonstances, le *Moniteur* crut devoir rassurer les esprits : le 3 décembre paraissait une note qui blâmait « la persistance regrettable d'une polémique dont l'effet était de causer une inquiétude que les relations de la France avec les puissances étrangères ne justifiaient à aucun degré ».

Cette déclaration ne produisit pas l'effet qu'on en attendait. On savait que les rapports entre les cabinets de Paris et de Vienne s'aigrissaient chaque jour. La politique de plus en plus hostile du Piémont envers l'Autriche, depuis l'entrevue de Plombières, indiquait que Victor-Emmanuel marchait à son but, sûr de l'appui d'un puissant allié. Le langage de la plupart des journaux officieux, qui, dès lors, commençaient à représenter la France comme le champion forcé de l'Italie, ce langage n'était pas fait pour calmer les craintes instinctives du pays.

Cependant, vers la fin de l'année, des déclarations expresses et multipliées du gouvernement avaient fini par agir sur l'opinion publique; on s'était remis à

croire à la paix, lorsque quelques paroles adressées par l'empereur à l'ambassadeur d'Autriche, le 1er janvier 1859, vinrent réveiller le pays en sursaut. A l'occasion de la réception du corps diplomatique aux Tuileries les paroles suivantes furent adressées par l'empereur à M. de Hubner.

« Je regrette que nos relations avec votre gouvernement ne soient pas aussi bonnes que par le passé, mais je vous prie de dire à l'empereur que mes sentiments personnels pour lui ne sont pas changés. »

Ces paroles retentirent, en Europe, comme « un coup de tocsin ».

En vain, le 6 janvier, le *Moniteur* annonça-t-il, avec une sorte de solennité, « que le gouvernement se faisait un devoir de mettre un terme aux alarmes de l'opinion publique, et que rien, dans les relations diplomatiques, n'autorisait des craintes trop facilement excitées » : le public qui, depuis l'attentat du 14 janvier, avait deviné d'instinct que de graves événements allaient s'accomplir, ne tint aucun compte de ces déclarations pacifiques. Le départ imprévu du prince Napoléon pour Turin, dans la soirée du 13 janvier, ne laissa plus aucun doute dans les esprits. L'annonce de son mariage avec la princesse Clotilde, bien qu'imprévue, n'étonna personne. Il était clair, pour tout homme clairvoyant, que la guerre de l'indépendance italienne, terminée à Novare, allait recommencer, mais, cette fois, avec l'appui de la France.

La brochure publiée le 4 février sous le titre de *Napoléon III et l'Italie* vint ajouter, s'il était possible, à l'émotion publique. La question italienne y était

traitée dans tous ses détails : nécessité d'un remaniement complet de l'organisation politique de la péninsule; l'Italie affranchie de toute domination étrangère et constituée sur les bases d'une union fédérative, tel était le plan exposé par M. de la Guéronnière, avec l'assentiment du gouvernement, on n'en pouvait douter puisque le *Moniteur* signalait la brochure à l'attention du pays.

Quant aux traités antérieurs, on n'en parlait que pour les condamner : ils ne répondaient plus aux besoins du temps. Un nouvel ordre de choses, conforme aux intérêts de l'Italie, devait remplacer l'ancien. Dans ce but, la France faisait appel non pas à la force, moyen extrême condamné par la civilisation, mais à l'opinion équitable et éclairée de l'Europe entière. C'est à ce grand tribunal que, dans l'intérêt de la *paix universelle*, la cause de l'Italie devait être plaidée!

XLII

Peu de jours après la publication de la célèbre brochure, s'ouvrait au Louvre, dans la salle des États, la session législative de 1859. On ne s'étonnera pas que nous transcrivions ici, dans toute son étendue, le discours prononcé par l'empereur le 7 février :

« Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

« La France, vous le savez, a vu, depuis six ans, son bien-être augmenter, ses richesses s'accroître, ses dissensions intestines s'éteindre, son prestige se relever, et, cependant, il surgit par intervalles, au mi-

lieu du calme et de la prospérité générale, une inquiétude vague, une sourde agitation qui, sans cause bien définie, s'empare de certains esprits et altère la confiance publique.

« Je déplore ces découragements périodiques sans m'en étonner. Dans une société bouleversée, comme la nôtre, par tant de révolutions, le temps seul peut affermir les convictions, retremper les caractères et créer la foi politique.

« L'émotion qui vient de se produire, sans apparences de dangers imminents, a droit de surprendre, car elle témoigne en même temps et trop de défiance et trop d'effroi. On semble avoir douté, d'un côté, de la modération dont j'ai donné tant de preuves, de l'autre, de la puissance réelle de la France. Heureusement la masse du peuple est loin de subir de pareilles impressions.

« Aujourd'hui il est de mon devoir de vous exposer de nouveau ce qu'on semble avoir oublié.

« Quelle a été constamment ma politique ? Rassurer l'Europe, rendre à la France son véritable rang, cimenter étroitement notre alliance avec l'Angleterre et régler avec les puissances continentales de l'Europe le degré de mon intimité d'après la conformité de nos vues et la nature de leurs procédés vis-à-vis de la France.

« C'est ainsi qu'à la veille de ma troisième élection je faisais à Bordeaux cette déclaration : *l'empire, c'est la paix*, voulant prouver par là que si l'héritier de l'empereur Napoléon remontait sur le trône, il ne recommencerait pas une ère de conquêtes, mais il

inaugurerait un système de paix qui ne pourrait être troublée que pour la défense des grands intérêts nationaux.

« Quant à l'alliance de la France et de l'Angleterre, j'ai mis toute ma persévérance à la consolider, et j'ai trouvé, de l'autre côté du détroit, une heureuse réciprocité de sentiment de la part de la reine de la Grande-Bretagne comme de la part des hommes d'État de toutes les opinions. Aussi, pour atteindre ce but si utile à la paix du monde, ai-je mis sous mes pieds en toute occasion les souvenirs irritants du passé, les attaques de la calomnie, les préjugés même nationaux de mon pays. Cette alliance a porté ses fruits : non-seulement nous avons acquis ensemble une gloire durable en Orient, mais encore, à l'extrémité du monde, nous venons d'ouvrir un immense empire aux progrès de la civilisation et de la religion chrétienne.

« Depuis la conclusion de la paix, mes rapports avec l'empereur de Russie ont pris le caractère de la plus franche cordialité, parce que nous avons été d'accord sur tous les points en litige.

« Le cabinet de Vienne et le mien, au contraire, je le dis avec regret, se sont trouvés souvent en dissidence sur les questions principales, et il a fallu un grand esprit de conciliation pour parvenir à les résoudre. Ainsi, par exemple, la reconstitution des Principautés danubiennes n'a pu se terminer qu'après de nombreuses difficultés qui ont nui à la pleine satisfaction de leurs désirs les plus légitimes; et si l'on me demandait quel intérêt la France avait dans ces contrées lointaines qu'arrose le Danube, je répon-

drais que l'intérêt de la France est partout où il y a une cause juste et civilisatrice à faire prévaloir.

« Dans cet état de choses, il n'y avait rien d'extraordinaire que la France se rapprochât davantage du Piémont qui avait été si dévoué pendant la guerre, si fidèle à notre politique pendant la paix. L'heureuse union de mon bien-aimé cousin le prince Napoléon avec la fille du roi Victor-Emmanuel n'est donc pas l'un de ces faits insolites auxquels il faille chercher une raison cachée, mais la conséquence naturelle de la communauté d'intérêts des deux pays et de l'amitié des souverains.

« Depuis quelque temps l'Italie et sa situation anormale, où l'ordre ne peut être maintenu que par des troupes étrangères, inquiètent justement la diplomatie. Ce n'est pas néanmoins un motif suffisant de croire à la guerre. Que les uns l'appellent de tous leurs vœux, sans raisons légitimes; que les autres, dans leurs craintes exagérées, se plaisent à montrer à la France les périls d'une nouvelle coalition, je resterai inébranlable dans la voie du droit, de la justice, de l'honneur national, et mon gouvernement ne se laissera ni entraîner ni intimider, parce que ma politique ne sera jamais ni provocatrice ni pusillanime.

« Loin de nous ces fausses alarmes, ces défiances injustes, ces défaillances intéressées. La paix, je l'espère, ne sera point troublée. Reprenez donc avec calme le cours habituel de vos travaux.

« Je vous ai expliqué franchement l'état de nos relations extérieures, et cet exposé, conforme à tout ce que je me suis efforcé de faire connaître depuis deux

mois à l'intérieur comme à l'étranger, vous prouvera, j'aime à le croire, que ma politique n'a pas cessé un instant d'être la même : ferme, mais conciliante.

« Aussi je compte toujours avec confiance sur votre concours comme sur l'appui de la nation qui m'a confié ses destinées. Elle sait que jamais un intérêt personnel ou une ambition mesquine ne dirigera mes actions. Lorsque, soutenu par le vœu et le sentiment populaires, on monte les degrés d'un trône, on s'élève par la plus grave des responsabilités au-dessus de la région infime où se débattent les intérêts vulgaires, et l'on a pour premiers mobiles, comme pour derniers juges, Dieu, sa conscience et la postérité. »

Ce discours effraya les uns et rassura les autres. Les premiers furent surtout frappés du désaccord franchement avoué qui existait entre les cabinets de Vienne et de Paris ; les seconds s'arrêtèrent à l'assurance expresse que la paix ne serait point troublée.

Le 8 février, dans son discours d'inauguration des travaux de la session, M. de Morny commenta le discours impérial : « La religion, la philosophie, la civilisation, le crédit, le travail, dit l'honorable président du Corps législatif, ont fait de la paix le premier bien des sociétés modernes ; le sang des peuples ne se répand plus légèrement ; la guerre est le dernier recours du droit méconnu ou de l'honneur offensé. La plupart des difficultés s'aplanissent par la diplomatie ou se résolvent par des arbitrages pacifiques. Les conventions internationales, la publicité si rapide, ont créé une puissance européenne nouvelle avec

laquelle tous les gouvernements sont forcés de compter : cette puissance, c'est l'opinion. »

Certes, en ce moment, si l'opinion de la France avait été consultée, la paix aurait été maintenue. Personne, à l'exception de quelques journalistes dont l'histoire, un jour, expliquera l'enthousiasme belliqueux, personne ne voulait la guerre. Elle n'était populaire ni dans le pays ni même dans l'armée; la bourgeoisie la redoutait et, parmi les amis de l'empereur, les plus dévoués s'effrayaient d'une lutte qui pouvait bouleverser l'Europe et compromettre gravement l'avenir de la dynastie impériale.

Le mois de février s'écoula au milieu des plus graves incertitudes. Le 5 mars, une note parut dans le *Moniteur*, qui démentait les projets de guerre attribués à l'empereur. Nous citons :

« L'empereur n'a rien à cacher, rien à désavouer, soit dans ses préoccupations, soit dans ses alliances. L'intérêt français domine sa politique et il justifie sa vigilance.

« En face des inquiétudes mal fondées, nous aimons à le croire, qui ont ému les esprits en Piémont, l'empereur a promis au roi de Sardaigne de le défendre contre tout acte agressif de l'Autriche; et l'on sait qu'il tiendra parole.

« Sont-ce là des rêves de guerre? Depuis quand n'est-il plus conforme aux règles de la prudence de prévoir les difficultés plus ou moins prochaines, et d'en peser toutes les conséquences?

« Nous venons d'indiquer ce qu'il y a de réel dans les pensées, dans les devoirs et dans les dispositions

de l'empereur; tout ce que les exagérations de la presse y ont ajouté est *imagination*, *mensonge et délire*.

« La France, dit-on, fait des armements considérables. C'est une imputation complétement gratuite. L'effectif normal du pied de paix, adopté il y a deux ans par l'empereur, n'a pas été dépassé. L'artillerie achète quatre mille chevaux pour atteindre cette limite réglementaire. Des régiments d'infanterie sont à deux mille hommes : les régiments de cavalerie à neuf cents.

« On dit aussi que nos arsenaux ont reçu une impulsion extraordinaire. On oublie que nous avons tout le matériel de notre artillerie et toute notre flotte à transformer....

« Enfin on s'inquiète des préparatifs de notre marine. Tous ces préparatifs se réduisent à l'armement de quatre frégates pour le transport des troupes de France en Algérie et d'Algérie en France; et de quatre transports mixtes, notamment au service de Civita-Vecchia et au ravitaillement de notre expédition de Cochinchine, par Alexandrie.

« Tels sont les faits. Ils doivent pleinement rassurer les esprits sincères sur les projets attribués à l'empereur et faire justice des allégations des hommes intéressés à jeter du doute sur les pensées les plus loyales et des nuages sur les situations les plus claires.

« N'est-il pas temps de se demander quand finiront ces vagues et absurdes rumeurs *répandues par la presse*, d'un bout de l'Europe à l'autre, signalant partout à la crédulité publique l'empereur des Français

comme poussant à la guerre et faisant peser sur lui seul la responsabilité des inquiétudes et des armements de l'Europe? Qui donc peut avoir le droit d'égarer ainsi outrageusement les esprits, d'alarmer ainsi gratuitement les intérêts ?

« Où sont les paroles, où sont les notes diplomatiques, où sont les actes qui impliquent la volonté de provoquer la guerre pour les passions qu'elle satisfait ou par la gloire qu'elle procure? Qui a vu les soldats, qui a compté les canons, qui a estimé les approvisionnements ajoutés avec tant de frais et de hâte à l'état normal et réglementaire du pied de paix en France? Où sont les levées extraordinaires, les appels de classes anticipés? Quel jour a-t-on rappelé les hommes en congé renouvelable? Qui pourrait montrer enfin les éléments, si minces qu'on les veuille, de ces accusations générales que la malveillance invente, que la crédulité colporte et que la sottise accepte (1). »

Tandis que le *Moniteur* s'élevait de la sorte contre « les vagues et absurdes rumeurs inventées par la malveillance, colportées par la crédulité ou acceptées par la sottise », les journaux notoirement connus pour recevoir les confidences du cabinet continuaient leur croisade contre l'Autriche et se donnaient libre carrière « pour égarer les esprits et les intérêts ». L'étrange contraste que tout le monde remarquait entre les déclarations pacifiques du journal officiel et les belliqueuses provocations de la presse ministérielle exci-

(1) *Moniteur* du 5 mars 1859, col. 257.

tait de vifs mécontentements en France et à l'étranger. Le *Moniteur* dut parler de nouveau (1); mais ses déclarations ne donnèrent le change à personne. La certitude que la guerre était décidée régnait dans tous les esprits.

XLIII

Cependant lord Cowley s'était chargé de porter à Vienne des propositions d'arrangement, concertées entre son gouvernement et celui de l'empereur des Français. Cette démarche, qui paraissait réunir toutes les chances de succès, ayant échoué, au dernier moment, le cabinet de Saint-Pétersbourg intervint à son tour. Le 21 mars, il proposait la convocation d'un congrès dans une ville neutre. La France et l'Autriche acceptèrent la proposition, et l'on put espérer une solution pacifique. Mais l'opinion publique ne partagea point cette espérance. Ce fut sans aucun étonnement qu'on apprit à Paris que l'Autriche, assumant, avec une rare maladresse, toute la responsabilité de la guerre, venait de repousser les propositions de désarmement simultané, et d'adresser au Piémont une injurieuse sommation.

(1) Voici cette note du *Moniteur*, l'une des plus curieuses qui y aient été insérées :

« L'opinion publique, dans les pays étrangers, ne se rend pas un compte bien exact du régime de la presse en France. On semble trop généralement croire que les journaux sont soumis à une censure préalable, et l'on est ainsi porté à leur accorder une importance qui n'a pas de fondement. L'administration, on devrait le savoir, n'a sur la presse aucune action préventive........ »

C'est en ce moment que les chambres françaises se réunirent. A la fin de la séance du 26 avril, M. Walewski, ministre des affaires étrangères, vint lire au Corps législatif un exposé des incidents qui avaient amené la crise extérieure. L'immense majorité des députés, interprète des vœux du pays, était, nous l'avons dit, opposée à une guerre dont il était difficile de prévoir l'issue, et dont les conséquences étaient incalculables; elle se demandait, avec anxiété, si l'équilibre européen n'en serait pas profondément ébranlé, et si l'indépendance du chef de l'Église n'y succomberait pas, au grand détriment de la paix religieuse. Par malheur, la question de guerre arrivait au parlement, résolue d'avance, pour ainsi dire, en vertu de la prérogative impériale. Ce n'était pas des conseils mais simplement des hommes et de l'argent qu'on venait demander à la chambre. Toutes les objections inspirées par le patriotisme et par la foi durent naturellement s'évanouir devant un intérêt suprême. La France était engagée par la parole du chef de l'État : il y fallait faire honneur. La nation une fois placée en face de l'étranger, il ne devait plus y avoir, chez tous, qu'un même sentiment, l'honneur du drapeau.

M. Fould, ministre d'État, avait déposé deux projets de loi ayant pour objet, l'un de porter à 140,000 hommes le contingent de la classe de 1858, l'autre d'autoriser le ministre des finances à contracter un emprunt de cinq cents millions.

La discussion du projet de loi sur la levée des 140,000 hommes eut lieu le 27 avril.

Un seul orateur, M. Émile Ollivier, prit la parole. Voici, d'après le résumé très-succinct du *Moniteur*,

quel fut le sens de son discours : « On s'est demandé depuis longtemps, avec anxiété, si la France conserverait la paix ou si elle s'engagerait dans la guerre. Il est regrettable que, pendant ce long espace de temps, le pays n'ait été renseigné que par les discussions du parlement anglais ou sarde, et que le Corps législatif ne soit saisi de la question qu'en présence, pour ainsi dire, des faits accomplis (1). »

Ce discours ne provoqua aucune réponse : le projet de loi fut voté à l'unanimité de 248 voix, et il n'y eut qu'un petit nombre d'observations.

La discussion sur l'emprunt fut plus animée : le débat public occupa toute une séance (30 avril).

M. le vicomte Anatole Lemercier, avant de voter pour le projet de loi, crut devoir adresser une question à MM. les commissaires du gouvernement. « En présence du respect que l'empereur a montré, jusqu'à ce jour, pour le Saint-Siége et des témoignages de son dévouement filial au Saint-Père, on hésite à manifester des inquiétudes. Mais, en présence de ce qui se prépare en Italie, les consciences catholiques se sont émues : elles craignent que les circonstances ne marchent plus vite encore que les ordres venus de France. Aussi, pour être complétement rassuré, l'orateur voudrait entendre déclarer que le gouvernement de l'empereur a pris toutes les précautions nécessaires pour garantir la sécurité du Saint-Père dans le présent, et l'indépendance du Saint-Siége dans l'avenir....

« En ce qui concerne spécialement l'indépendance

(1) *Moniteur* du 29 avril 1859, col. 485.

future des États de l'Église, l'orateur ne peut s'empêcher d'éprouver certaines appréhensions ; il ne saurait admettre l'idée d'un congrès composé de cinq puissances dont deux protestantes et une schismatique, qui viendraient prononcer sur le sort du chef de 200 millions de catholiques.... Napoléon I[er] disait à son ambassadeur, en l'envoyant à Rome : « Traitez avec le pape comme s'il avait 200,000 hommes. »

« L'empereur Napoléon III, ajoutait M. Lemercier, s'est montré encore plus respectueux, car il a rétabli Pie IX sur son trône, et il a envoyé dans la ville éternelle une armée française qui s'y trouve en ce moment. L'orateur espérait donc que le gouvernement n'hésiterait point à rassurer les catholiques du monde entier sur sa détermination de faire respecter, quoi qu'il pût arriver, l'indépendance et les États du Saint-Siége. »

M. Baroche, après s'être étonné des doutes manifestés par l'orateur, au sujet des actes du gouvernement à l'égard du Saint-Siége, n'hésita point à promettre « qu'il serait pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et l'indépendance du Souverain Pontife au milieu des agitations dont l'Italie allait être le théâtre (1) ».

M. Plichon, rappelant le discours prononcé peu de jours auparavant par M. Émile Ollivier, déclara que, sur un point il était d'accord avec son collègue, savoir : « qu'il est intolérable, pour un pays qui a si longtemps vécu de la vie politique complète, d'en être réduit à ap-

(1) *Moniteur* du 2 mai 1859, col. 502.

prendre de l'étranger les nouvelles qui l'intéressent. » L'orateur ajouta qu'à ses « yeux, quelque chose était plus intolérable encore, c'était que des questions intéressant au plus haut degré l'avenir et les destinées du pays, fussent engagées, tranchées, au point de ne plus laisser au Corps législatif la liberté de ses résolutions ».

M. Plichon ayant ajouté que si l'on avait pu discuter le point de savoir quel intérêt avait la France à faire la guerre, une immense majorité, dans la chambre, se serait prononcée pour la négative, un grand nombre de voix, rapporte le *Moniteur*, protestèrent, en engageant l'honorable député à *parler pour lui seul.*

M. Plichon répéta son assertion : « J'ai voté, dit-il, mais avec tristesse, avec douleur, et surtout avec la conviction profonde que le gouvernement a engagé, sans nécessité, le pays dans une guerre pleine de hasards et de périls, pour des résultats au moins incertains.... En supposant toutes les difficultés de la guerre surmontées et la victoire assurée, je me demande, ajoutait l'orateur, *comment on pourra reconstituer l'Italie au gré des Italiens*. Dans ma conviction, le *protectorat français n'y sera pas plus aimé que le protectorat autrichien* : on ne saurait être révolutionnaire en Italie, et rester conservateur en France et à Rome. On ne surexcite pas l'esprit révolutionnaire sur un point sans qu'il se réveille sur tous les autres (1). »

A ce discours, fréquemment interrompu par de vives protestations, M. Baroche répondit en exposant

(2) *Moniteur*, loc. sup. cit.

la situation où l'invasion du Piémont par l'armée autrichienne avait placé la France, et sa conclusion fut celle-ci : « Pourquoi la France va-t-elle faire la guerre? parce qu'elle a été attaquée. La France avait déclaré que si l'Autriche attaquait le Piémont, elle était engagée à le soutenir. Elle avait déclaré cela et pas autre chose. L'Europe sait avec quelle modération constante la France a accueilli toutes les propositions qui pouvaient aider au maintien de la paix : intervention diplomatique de l'Angleterre, proposition de congrès, le gouvernement de l'empereur a tout accepté. Qui a tout refusé? L'Autriche. Après sa déclaration solennelle que, si le Piémont était attaqué, elle le soutiendrait, la France a dû considérer son honneur comme atteint dans celui du Piémont. Elle ne peut pas oublier, en effet, que le Piémont est son allié, que le Piémont tient les clefs des Alpes, que les Alpes sont notre frontière, et qu'il importe *que les Alpes soient gardées par une puissance amie*. Devant une menace d'invasion adressée au Piémont, la France pouvait-elle reculer? — Non, cela était impossible. »

M. Jules Favre prit la parole après M. le président du conseil d'État : « Si le Corps législatif, dit-il, n'a pas eu à diriger les événements; s'il n'a pas aujourd'hui le droit de refuser les moyens, pour notre armée, de paraître avec éclat sur le théâtre de l'action, les membres de la chambre ont le droit de s'interroger sur les causes et sur le but de la guerre...... Le gouvernement a gardé le silence après le discours de M. Ollivier;... dans les précédentes séances, M. le

président du conseil d'État a déclaré que la guerre était désormais engagée et les traités déchirés.... Dans le document lu par M. le ministre des affaires étrangères, il a été dit que la France a voulu constamment la paix, qu'elle la veut encore, et que l'on a négocié dans ce but; c'est contre les termes de cet exposé que M. J. Favre proteste..... Dans sa conviction, le gouvernement français ayant voulu et préparé la guerre, c'est sur le gouvernement que la responsabilité de la guerre doit peser. L'honorable membre demande que l'on se reporte à une année en arrière. Rien ne pouvait faire prévoir que la paix de Sébastopol dût être troublée: c'est au milieu du calme le plus complet que le cabinet des Tuileries a exprimé sa sollicitude pour l'Italie, a émis l'idée que des réformes fussent introduites dans quelques États de la péninsule et s'est élevé contre la prépondérance toujours croissante de l'Autriche. L'attitude du gouvernement français, ses paroles, les publications tolérées par lui, tout cela a fait échec à la domination de l'Autriche en Italie, tout cela a laissé voir que les traités de 1815 étaient sapés par la base.

« Aux yeux de M. Jules Favre, cette conduite devait amener inévitablement le double résultat de remuer profondément l'Italie, d'inquiéter le cabinet de Vienne, de le pousser, dès lors, à exagérer la compression qu'il faisait peser sur la péninsule.....

« L'orateur demande s'il n'est pas vrai que les agitations qui se manifestent en ce moment en Italie, le mouvement qui s'y propage, et qui déjà a renversé le trône fragile de Toscane, ont été, comme il l'a déjà

dit, encouragés par le cabinet des Tuileries. Le gouvernement français a entendu les plaintes des Italiens, il s'en est fait l'écho.... la question ne pouvait donc être résolue que par la guerre....

« Répondant ensuite aux objections présentées par M. Lemercier, l'orateur déclare que si les événements qui vont s'engager assurent des changements importants dans les États romains, il y verra l'action d'une puissance supérieure et irrésistible... L'épée de la France a été tirée pour l'indépendance de l'Italie et ne doit pas rentrer dans le fourreau tant qu'un Autrichien sera sur le sol de la péninsule... telle est la raison de la guerre (1). »

M. Nogent-Saint-Laurens, avec une droiture à laquelle il faut rendre hommage, crut devoir protester contre les projets que M. Jules Favre prêtait au gouvernement : « La guerre est imminente, l'orateur le sait, mais il ne veut pas accepter cette guerre avec des tendances, des idées et des passions qu'il ne partage pas... il veut une guerre localisée, loyale, de courte durée, réparatrice, une guerre qui améliore; il ne veut pas une guerre révolutionnaire, généralisée et sans issue... La guerre est purement défensive... M. Nogent-Saint-Laurens se résume en disant qu'il veut la Lombardie apaisée, mais non l'Italie révolutionnée. »

MM. Monnier de la Sizeranne et Lebreton parlèrent dans le même sens, et l'on put se convaincre, par les événements qui suivirent, a dit un éminent publi-

(1) *Moniteur* du 2 mai 1859, pag. 502.

président du [illegible] M. Jules Favre était mieux in-
désormais [illegible], combien M. le président du conseil d'État et de la
documents [illegible] que M. le président [illegible] politique du gouvernement et du but que celui-ci vou-
il a [illegible] lait atteindre !

Le 3 mai l'état de guerre fut officiellement annoncé dans une proclamation de l'empereur au peuple français :

« L'Autriche, en faisant entrer son armée sur le territoire du roi de Sardaigne, notre allié, nous a déclaré la guerre. Elle viole ainsi les traités, la justice, et menace nos frontières. Toutes les grandes puissances ont protesté contre cette agression... L'Autriche a amené les choses à cette extrémité qu'il faut qu'elle domine jusqu'aux Alpes, ou que l'Italie soit libre jusqu'à l'Adriatique...

« Le but de cette guerre est de rendre l'Italie à elle-même et non de la faire changer de maître, et nous aurons à nos frontières un peuple ami qui nous devra son indépendance.

« Nous n'allons pas en Italie fomenter le désordre, ni ébranler le pouvoir du Saint-Père, que nous avons replacé sur son trône, mais le soustraire à cette pression étrangère qui s'appesantit sur toute la péninsule, contribuer à y fonder l'ordre sur des intérêts légitimes satisfaits (1). »

Avant de quitter la France, l'empereur dut pourvoir au gouvernement de l'État pendant son absence. Dans ce but, deux décrets furent rendus : l'un déférait la régence à l'impératrice, l'autre donnait, en cas

(1) *Moniteur* du 4 mai.

d'absence de la régente, la présidence du conseil privé et du conseil des ministres au prince Jérôme.

Il y eut aussi quelques modifications dans le personnel ministériel : le maréchal Randon remplaça comme ministre de la guerre le maréchal Vaillant, nommé major-général de l'armée d'Italie; M. Delangle quitta le ministère de l'intérieur, confié au duc de Padoue, pour prendre les sceaux, et M. de Persigny fut nommé ambassadeur à Londres à la place du duc de Malakoff auquel était dévolu le commandement en chef d'une armée d'observation sur les frontières de l'Est.

Ce fut le 10 mai que l'empereur partit pour l'armée.

Avant la déclaration de guerre, nous l'avons dit, et le fait ne saurait être contesté, l'immense majorité du pays était absolument hostile à la guerre : les excitations de certains journaux, moins soucieux peut-être des intérêts de la France que de ceux de l'Italie (1), n'avaient pu vaincre les instinctives répugnances de la nation. Mais, la guerre déclarée, elle accepta, comme toujours, avec entrain et générosité, une situation, on peut le dire, imposée.

Ceux qui, le 10 mai 1859, ont vu l'empereur monter en chemin de fer pour se rendre en Italie, ne trouveront pas exagérée la relation suivante, insérée dans le *Moniteur* du 11 :

« L'empereur a quitté sa capitale, ce soir à six heures, pour aller prendre le commandement de l'armée d'Italie...

(1) Cet oubli de tout patriotisme, par une fraction de la presse française, sera très-sévèrement jugé dans l'histoire.

« Partout, sur le passage de l'empereur, ont éclaté les acclamations les plus chaleureuses. Son escorte avait peine à lui frayer un passage au milieu de la multitude qui se pressait autour de sa voiture; toutes les fenêtres des maisons, depuis le bas jusqu'au faîte, étaient remplies de spectateurs agitant leurs chapeaux ou leurs mouchoirs. Jamais, on peut le dire, aucun souverain n'a été accompagné de vœux plus ardents. »

Les étrangers témoins de ce spectacle eurent peine à se l'expliquer. Le principal journal de l'Angleterre, le *Times*, en prit occasion pour comparer les Français aux chrétiens d'Alexandrie, pendant le cinquième siècle, lesquels, au sortir du sermon le plus touchant, s'en allaient applaudir, comme des païens, les gladiateurs du cirque.

« Étrange nation! ajoutait le publiciste britannique : il y a près d'un mois, elle était presque unanime contre la guerre, et si la tribune et la liberté de la presse eussent existé, il n'y aurait point eu de campagne d'Italie! Mais le simple fait de la guerre a éteint les répugnances du peuple français; à peine le bruit des armes a-t-il retenti, que les visions de gloire et d'agrandissement territorial ont ébloui la nation tout entière! »

Cette critique n'est point équitable. Non, les visions de gloire et d'agrandissement territorial n'avaient point ébloui la nation tout entière! En dehors de quelques publicistes, dont l'enthousiasme fut peut-être moins désintéressé qu'on ne l'a cru, personne en France ne croyait « que la nouvelle guerre serait une ère nouvelle dans la politique du monde. »

Mais la lutte commencée, nos jeunes soldats en marche, pour aller combattre et mourir, n'est-il pas tout simple que leur élan patriotique ait remué tous les cœurs, même ceux des philosophes attristés? Le *Times* aurait dû se rappeler l'histoire de son pays. Est-ce que, pendant notre révolution, dont les principes étaient sympathiques au peuple anglais, celui-ci ne s'est pas précipité dans la guerre avec une ardeur infatigable, dès que les armes britanniques se sont tournées contre nous? Tel fut le sentiment de la France en 1859. A la vue de ses fils partant pour la bataille, son cœur tressaillit : elle ne songea qu'aux périls qu'ils allaient braver et à l'héroïque désintéressement de leur sacrifice.

Mais, avant d'entamer le récit de ces combats mémorables, deux mots sur l'expédition de la grande Kabylie.

XLIV

La grande Kabylie est la contrée que dessinent, à l'est d'Alger, des massifs montueux dont les pentes, s'abaissant toujours, s'en vont mourir à la Méditerranée. D'Alger, l'œil distingue les versants du Djurjura et les défilés qui conduisent à leurs cimes escarpées. Là vivent des peuplades aux mœurs belliqueuses, fières de leur indépendance et, par leurs coutumes comme par leurs traditions, très-différentes des populations arabes.

Les Kabyles ont conservé leur caractère primitif à travers toutes les invasions et sont encore distribués en petites confédérations toujours prêtes à courir aux armes. Le danger permanent de ce voisinage hostile fut

dès l'origine compris par les généraux français. Le maréchal Bugeaud, en montrant les montagnes de la Kabylie disait : « La clef de l'Algérie est là ! »

Depuis le traité de Paris, où les grandes puissances s'étaient entendues pour pacifier l'Orient, le gouvernement français avait plus d'une fois formé le projet d'en finir avec les populations toujours insoumises des montagnes d'Alger et du massif du Djurjura.

Parmi ces tribus, une surtout, disait le maréchal Randon, dans sa dépèche du 25 mai, « s'était fait remarquer par l'intelligence, la vivacité, l'indépendance de l'esprit et par l'influence que sa position lui permettait d'exercer sur les autres parties de la Kabylie : c'était la tribu des Beni-Raten. S'apercevant que, depuis les campagnes précédentes, et surtout depuis l'expédition de 1854, le parti français gagnait chaque jour du terrain, les Beni-Raten firent de grands sacrifices d'argent pour maintenir, dans leurs montagnes, le parti qui revendiquait l'indépendance absolue du pays. Ils s'efforcèrent de détacher de la France toutes les tribus qui s'en étaient rapprochées. En 1855, les Beni-Ouagenoun révoltés avaient forcé l'autorité française à intervenir vigoureusement : les Guechtoula les imitèrent en 1856. Entraînant d'autres tribus au combat, ils ne se soumirent qu'après une lutte acharnée. Cet échec ne découragea point les Beni-Raten. Ils redoublèrent d'intrigues, firent de nouveaux sacrifices et préparèrent une nouvelle prise d'armes.

En présence d'une telle situation, le maréchal Randon reçut l'autorisation de faire marcher une partie

de l'armée d'Afrique contre cette puissante peuplade. Le 24 mai, au point du jour, trois divisions placées sous les ordres des généraux Renault, Yusuf et Mac-Mahon, escaladèrent les pentes abruptes du massif des Beni-Raten et, au bout de quelques heures, elles en couronnaient les hauteurs. Le général Renault, qui commandait la première division et devait attaquer la puissante tribu des Irdgers, rencontra la plus vive résistance. Il lui fallut enlever successivement plusieurs positions importantes, avant de planter le drapeau français sur la crête de Tighert-Hala.

Pendant ce temps, le général de Mac-Mahon, à la tête de sa division, s'emparait des positions formidables qui s'étendent d'Afenson à Imaïseren, et Yusuf délogeait les Beni-Raten de leur village fortifié.

A la suite de ces vigoureux faits d'armes, plusieurs tribus firent leur soumission, et le gouverneur général reçut les otages exigés. Le corps expéditionnaire occupait, peu de jours après, les hauteurs de Souk-el-Arba qui commandent tout le pays d'alentour. Les jours suivants de nouvelles tribus vinrent successivement demander l'*aman*. A la faveur de cette panique, le maréchal Randon fit étudier l'emplacement d'un poste militaire, qui devait dominer tout le massif des montagnes.

Au commencement de juin, l'armée expéditionnaire se réunit sur les montagnes du pays des Beni-Raten, afin d'assurer la prise de possession de la Kabylie par l'ouverture d'une route carrossable et par l'érection d'une forteresse au cœur même du pays ennemi.

Toutefois, avant d'entreprendre une pareille tâche, il y avait nécessité de tout soumettre autour de soi. La campagne se rouvrit donc dans la seconde quinzaine de juin, et, quelques jours après, les troupes françaises s'emparaient du grand village d'Ait-el-Arba, situé sur l'un des pitons du Djurjura, et qui, depuis plusieurs siècles, était le siége d'une fabrique de fausse monnaie, exploitée par les Beni-Yéni. Avec le même entrain furent emportés les autres villages de la tribu; celui d'Icheriden opposa la résistance la plus habile et la plus acharnée : les Kabyles l'avaient entouré d'obstacles artificiels on ne peut plus redoutables. Là s'étaient rassemblés les plus vaillants guerriers de la tribu, et ces rudes adversaires, disait le général de Mac-Mahon dans son rapport, « poussèrent des hurlements épouvantables au moment où notre tête de colonne arrivait à portée de leur feu. » La défense fut digne de l'attaque : les Français n'avaient pas encore rencontré, en Algérie, des ennemis aussi solides et des moyens de défense aussi perfectionnés. La prise d'Icheriden a été considérée comme un des plus glorieux exploits du vaillant capitaine qui, naguère, avait enlevé Malakoff aux Russes.

La division Mac-Mahon une fois installée à Icheriden, le poste de Souk-el-Arba se trouvait couvert, et l'on put se porter sur le massif des Beni-Yéni dont le principal village, Aït-el-Hassen, offrit la plus vive résistance. Ce village, toutefois, et plusieurs autres, ne purent résister à l'attaque de nos troupes. Les Français étaient donc les maîtres des croupes qui conduisent au Djurjura : l'investissement en fut

complété par l'occupation du col de Chellata par le général Maissiat.

A moins d'une lieue d'Icheriden était situé le village d'Aguemoun-Isen, dernier centre de la résistance organisée par les contingents ennemis, aux limites extrêmes du territoire des Beni-Raten. Les abords de ce village, profondément ravinés et mamelonnés, présentaient une forte défense naturelle : en outre, ils étaient garnis de retranchements et d'embuscades. Mais le 30 juin, les troupes du général de Mac-Mahon enlevèrent, l'une après l'autre, toutes ces positions.

Les résultats de tant de faits d'armes héroïques ne se firent pas longtemps attendre. Le 2 juillet, les Beni-Yéni vinrent faire leur soumission et remettre leurs otages : les Beni-Boudrar et les Beni-Ouauf n'attendirent pas, pour se rendre, l'arrivée des Français sur leur territoire.

Le pays des Beni-Menguillet fut ensuite occupé, sans coup férir, par les divisions Mac-Mahon et Renault. Les Kabyles commençaient à se fatiguer de la lutte, et les soumissions arrivaient de tous côtés.

Maître du col de la Chellata, le 27 juin, le général Maissiat dut soutenir plusieurs engagements où ses troupes se signalèrent : le rocher de Tzibert, aux flancs escarpés, et qui dominait la porte du col de Chellata, fut escaladé, au grand étonnement des Arabes, car ils y avaient ajouté des ouvrages percés de créneaux d'où partait une fusillade incessante. Les pitons de Tobana et d'Aït-Azis, situés sur une arête de la montagne, ne furent enlevés qu'après une résistance acharnée. A l'exception d'un petit nombre de tribus, toutes

les autres se soumirent : les instigateurs de la révolte, se sentant à la merci des Français, vinrent demander la permission de s'expatrier soit à Tunis, soit en Syrie. Désormais donc, la Kabylie pouvait être incorporée à l'Afrique française. Le fort Napoléon placé dans une situation inexpugnable dominait les grands massifs jusqu'alors insoumis et les troupes expéditionnaires purent rentrer dans leurs cantonnements.

L'année 1858 s'ouvrit par une campagne du général Desvaux dans le Sahara de Constantine. Vers la fin de l'année précédente, des caravanes avaient été attaquées dans le voisinage de El-Oued; des meurtres avaient été commis. Une énergique répression était devenue nécessaire. Parti de Biskra, le 27 février, le général Desvaux arrivait le 9 à El-Oued, à la tête d'une colonne de 1,400 hommes. Les indigènes, terrorisés, n'essayèrent même pas de se défendre : ils envoyèrent des otages au camp français et payèrent une forte contribution.

L'administration réorganisée, les communications rétablies entre Biskra et Touggonit, le général Desvaux ramena dans ses cantonnements la colonne victorieuse.

Le commandant de Sétif, de son côté, avait agi vigoureusement. Une rapide incursion chez les Babors, qui avaient fait mine de se soulever, suffit pour les maintenir dans le devoir.

Tandis que les affaires militaires suivaient ainsi leur cours habituel, une sorte de révolution, dont nous avons dit un mot dans un précédent chapitre, s'ac-

complissait dans l'administration de l'Algérie. L'empereur, « voulant donner à nos diverses colonies un nouveau témoignage de sa sollicitude pour leurs intérêts, et favoriser, autant qu'il était en lui, le développement de leur prospérité », crut devoir créer un *ministère de l'Algérie et des colonies*, dont la direction fut confiée au prince Napoléon.

Une commission consultative, présidée par le prince, ayant été nommée pour remanier complétement, d'après un nouveau système, l'organisation administrative de notre colonie africaine, de nombreux décrets furent promulgués dans ce but. Suppression des fonctions de gouverneur général de l'Algérie et du conseil de gouvernement; institution d'un commandement supérieur des forces de terre et de mer, telles furent les premières mesures prises. Les attributions du gouverneur général, disait le prince-ministre, dans son rapport à l'empereur, doivent être réparties entre le ministre spécial et les autorités locales, « par une sage décentralisation ». Une armée, assez forte pour assurer la soumission des Arabes, serait maintenue; mais « la « colonisation étant le but principal, il y aurait à « côté de la sécurité, plus de liberté ». Le prince faisait remarquer que l'Algérie ne peut être assimilée à aucune des grandes colonies des autres nations. Dans l'Inde, le gouvernement s'exerce par l'intermédiaire des chefs indigènes. Aux États-Unis, les Européens ont procédé par l'expulsion ou l'extermination des indigènes. En Algérie, la France ne saurait agir de la sorte : une race belliqueuse à contenir, à civiliser; des émigrants à attirer; une fusion de races à obtenir; une

civilisation supérieure à développer par l'application des grandes découvertes de la science moderne, voilà le problème. « Or, — ajoutait le prince Napoléon, — comme nous sommes en présence d'une nationalité armée et vivace qu'il faut éteindre par l'assimilation, et d'une population européenne qui s'élève, il nous faut nécessairement concilier des intérêts opposés, et de là les rôles indiqués aux fonctions militaires et aux fonctions civiles en Algérie. »

Gouverner de Paris et administrer sur les lieux, tel était, en résumé, selon le prince-ministre, le système le plus propre à accélérer le développement de la prospérité dans les possessions françaises du nord de l'Afrique.

Quant à la situation de l'Algérie, au moment où allaient s'effectuer de si graves innovations, voici dans quels termes le prince la constatait : « Beaucoup de bien a été fait; des résultats immenses ont été obtenus; mais on ne peut se dissimuler qu'il y a des abus à faire cesser, et qu'il faut, pour cela, beaucoup de force et d'unité de volonté. La conquête et la sécurité sont entières, grâce aux efforts glorieux de notre armée; les crimes sont rares; les routes et les propriétés sont assurées; les impôts rentrent bien et *cependant la colonisation est presque nulle*. Deux cent mille Européens à peine, dont la moitié Français; moin de cent mille agriculteurs; les capitaux rares et chers; l'esprit d'initiative et d'entreprise étouffé; la propriété à constituer dans la plus grande partie du territoire; le découragement jeté parmi les colons et les capitalistes qui se présentent pour

féconder le sol de l'Algérie : *telle est la situation vraie.* »

Toutes les idées étaient, comme on voit, à la réorganisation, aux innovations, aux expériences. Tout changeait de face par une succession précipitée de décrets. Depuis longtemps les colons, trop exclusivement soumis à l'autorité militaire, se plaignaient d'être condamnés à vivre sous un régime exceptionnel et d'être privés des avantages et des garanties dont jouissent les citoyens de la métropole. Toutefois, les critiques, selon l'usage, dépassaient la mesure : on oubliait qu'au début de la conquête, et dans un pays tel que l'Algérie, le gouvernement militaire pouvait seul donner la sécurité aux colons.

Cependant, comme la domination française était depuis longtemps assez solidement établie des bords de la Méditerranée au désert du Sahara, les hommes sensés entrevoyaient une sorte de terme moyen entre l'assimilation complète de l'Algérie à la France, telle que la demandaient les habitants européens, et le régime purement militaire. La discussion était engagée sur ce terrain, lorsque le prince Napoléon fut appelé au ministère de l'Algérie. L'ancien parti des réformateurs ne manqua pas, on le pense bien, de revendiquer les plus extrêmes conséquences des principes posés par le prince-ministre. Colonisation, gouvernement des indigènes, législation politique, régime économique et commercial, tout fut discuté, mis en question par des logiciens à outrance. A propos de modifications projetées dans les tarifs de douanes en Algérie, les manufacturiers de la métropole s'alarmèrent.

L'émotion fut telle, que le *Moniteur* du 18 septembre 1858 fut obligé de déclarer que les changements annoncés n'auraient pas lieu.

En résumé, si l'année 1858 ne fut signalée, en Algérie, par aucun fait militaire de quelque importance, en revanche, dans l'ordre civil, il y eut un grand mouvement. Dans les trois chefs-lieux de province, Alger, Oran, Constantine, une première session des conseils généraux s'était ouverte. Tous les esprits, toutes les imaginations étaient en travail pour imprimer à la colonisation un élan vigoureux. Les projets, les plans affluaient. Mais la situation décrite plus haut par le prince Napoléon ne s'améliora point. L'impatience des novateurs, leurs mesures précipitées alarmèrent les intérêts. Le temps n'était pas encore venu, pour l'Algérie, de jouir des réformes si ardemment désirées.

Au début de 1859, la guerre sainte avait été prêchée dans le pays montagneux de l'Aurès, au sud de la province de Constantine, par un fanatique nommé Si-Sadok. Quelques jours suffirent au général Desvaux (du 10 au 15 janvier) pour réprimer cette révolte.

Peu de temps après s'embarquaient pour la France la plupart de nos régiments africains. Ces belles troupes, rompues à toutes les fatigues de la guerre, allaient combattre les Autrichiens dans les plaines de la Lombardie.

Pendant toute la campagne d'Italie, le calme le plus profond ne cessa de régner dans l'Algérie, bien qu'elle fût presque dégarnie de troupes. Arabes et Kabyles n'eurent pas même la pensée de profiter de l'occasion

pour tenter un soulèvement contre la domination française.

Aux frontières du Maroc ne régnait pas la même sécurité. Quelques peuplades, excitées par un nouveau chérif nommé Mohammed-bey-Abdallah, avaient franchi la frontière algérienne, attaqué deux convois et pillé les douars des Doui-Yaga. Le chérif lui-même, à la tête de forces supérieures, s'était jeté sur deux escadrons de spahis, leur avait fait éprouver des pertes considérables et n'avait pas craint d'attaquer le poste fortifié de Zonia. Cette insulte ne pouvait rester impunie. Le Maroc étant, depuis la mort de l'empereur Abd-er-Rhaman, en pleine anarchie, le gouvernement français résolut de se faire justice lui-même. Le général de Martimprey, récemment nommé commandant supérieur des forces de terre et de mer en Algérie, dirigea vers la frontière du Maroc un corps d'armée dont les opérations devaient se lier, jusqu'à un certain point, à celles des Espagnols du côté de Ceuta.

L'expédition française se composait de deux divisions d'infanterie (Walsin Esterhazy, Yusuf) et d'une division de cavalerie sous les ordres du général Desvaux. Deux régiments de zouaves formaient la réserve. L'effectif de ces troupes, dont la majeure partie revenaient de l'armée d'Italie, s'élevait à 18 ou 20,000 hommes.

La tribu kabyle des Beni-Snassen occupait des positions formidables en face du camp français, qu'on avait établi dans une vallée malsaine où le choléra sévissait. Le général de Martimprey commença sans

retard son mouvement vers le col d'Aïn-Taforalt, qui fut enlevé, le 27 octobre, après un combat des plus vifs.

Le surlendemain, le chérif des Beni-Snassen, El-Hadi-Mimoun, se présentait devant la tente du général français pour faire sa soumission. Il livra des otages et paya un impôt de guerre de 100 francs par fusil (1).

Les colonnes expéditionnaires, les Beni-Snassen châtiés, traversèrent, sans coup férir, les territoires occupés par les Mahias, les Angades et les Beni-Guil. Le 7 novembre, le corps principal établissait son camp en vue de la ville d'Ouchda, dans la plaine où s'était livrée la bataille d'Isly. En moins de six semaines, la campagne était terminée, et l'armée repassait la frontière. Elle avait peu souffert du feu de l'ennemi; mais elle comptait plus de 3,000 victimes du choléra.

XLV

Le voisinage de notre grande colonie de l'Algérie, les luttes dont elle a été le théâtre, détournent trop, en France, l'attention publique des événements accomplis dans nos autres colonies; nous ignorons trop l'importance de ces territoires au point de vue de notre force politique et de nos intérêts commerciaux.

En Afrique même, et à portée de l'Algérie, nous possédons le Sénégal, pays favorable aux cultures industrielles et particulièrement à la production du coton. Avec un beau fleuve, voie ouverte vers l'intérieur des terres, la colonie du Sénégal est des-

(1) Les Beni-Snassen comptaient 12,000 fusils.

tinée à étendre ses relations avec ce mystérieux centre de l'Afrique, dont la géographie se promet de plus en plus la conquête.

D'autre part, l'Algérie, par sa frontière du sud, semble un poste avancé vers ces régions intérieures. Un jour viendra certainement, où, de nos possessions septentrionales de l'Afrique à nos établissements du Sénégal, il s'organisera un grand courant de caravanes, à travers le désert : nos deux provinces pourront ainsi se donner la main, en dépit des obstacles qui les séparent encore.

Le Sénégal est occupé par de nombreuses populations indigènes, fréquemment en guerre les unes avec les autres, s'imposant tour à tour des tributs qui nuisent aux transactions de notre commerce, en même temps que leurs conflits compromettent la sécurité du pays. Pour mettre un terme à des actes de piraterie et de brigandage, sans cesse renouvelés, la garnison et la flottille de la colonie ont dû, pendant plusieurs années, se livrer à une suite d'expéditions, trop peu connues en France, mais dans lesquelles elles ont fait preuve d'une grande énergie et rendu les plus sérieux services.

Un homme mérite d'être cité comme ayant dirigé ces difficiles entreprises et y ayant montré les qualités de l'administrateur : c'est M. le colonel du génie Faidherbe, gouverneur de la colonie.

Au mois de février 1856, avec une colonne forte de 2,500 hommes et de 200 chevaux, il se porte sur les bords du lac Cagar, à cinquante lieues de Saint-Louis; mais l'ennemi se disperse sans l'attendre. En 1857, il renouvelle son expédition et impose

un traité au roi des Trarzas; mais les faits les plus importants s'accomplirent dans le haut Sénégal, là où l'éloignement de la capitale rendait notre domination incertaine et souvent méprisée.

Un faux prophète musulman, auquel un pèlerinage à la Mecque et sa dévotion habilement exaltée avaient acquis une grande autorité parmi ses coreligionnaires, ne prétendait à rien moins qu'à établir sa domination sur toute l'étendue du Sénégal, en asservissant d'abord la peuplade indigène et en s'attaquant ensuite à la France elle-même.

Al-Hadji Omar, ainsi s'appelait cet ambitieux personnage, a joué, pendant plusieurs années au Sénégal, un rôle analogue à celui d'Abd-el-Kader en Algérie. Au mois de mars 1857, il se décida à attaquer, pour la première fois, un de nos postes. Un avantage remporté sur les troupes françaises devait lui donner un prestige incomparable parmi les indigènes. Il vint donc, un jour, assiéger la garnison de la petite ville de Médine.

Alors se passa un fait d'armes digne de figurer à côté des plus héroïques exploits de nos annales militaires : la garnison de Médine imita l'admirable résistance des défenseurs de Mazagran. Elle mérite d'autant plus que l'histoire s'en occupe, que l'opinion publique, distraite par des événements moins lointains, ne lui a point accordé une suffisante part d'attention et de gloire.

Au moment où le siége commença, la garnison du fort se composait en tout de soixante-quatre hommes, en y comprenant le commandant M. Paul Holle :

sur ces soixante-quatre hommes huit seulement appartenaient à la race blanche; les autres étaient des soldats et des matelots nègres.

L'armée d'Al-Hadji ne comptait pas moins de quinze mille hommes bien pourvus de tout ce qui était nécessaire pour donner l'assaut. Cette armée, fanatisée par le prophète, ne demandait qu'à se ruer au combat avec tout l'élan d'une rage religieuse : elle chercha d'abord à emporter le fort par escalade : les échelles furent dressées le long des murailles; le drapeau d'Omar flotta même un instant sur leur sommet; mais la mitraille, foudroyant ces hordes barbares, les fit plier : elles se retirèrent en laissant six cents hommes derrière elles.

Une seconde tentative, durant la nuit, n'eut pas plus de succès : Omar se décida à bloquer les assiégés et à les réduire par la famine. Les souffrances de la garnison et des habitants qu'elle avait recueillis devinrent horribles; les vivres et l'eau manquaient; les munitions étaient épuisées; il ne restait plus que deux cartouches par homme et deux charges pour chacune des quatre pièces de canon. Et le siége durait depuis quatre-vingt-quinze jours! Et l'on n'avait nulle nouvelle du dehors!

Pourtant des secours approchaient. Mais il semble que, dans cette expédition, tout devait avoir un caractère étrange, en dehors des lois ordinaires de la guerre.

Dans le courant de l'année 1856, l'aviso à vapeur *le Guer-N'dar* descendait le Sénégal, pour revenir de Médine à Saint-Louis : une fausse manœuvre de

son pilote le jeta sur un rocher, à trois lieues environ de Médine; il ne put se dégager. Le capitaine, M. des Essarts, ne voulut cependant pas abandonner son navire; il demeura à bord avec vingt-sept hommes, et fit ainsi de l'aviso, devenu immobile, une sorte de fort au milieu du fleuve. Pour mieux défendre au besoin cette citadelle improvisée, il construisit sur la rive quelques ouvrages en terre. Durant sept mois, il se maintint dans cette position, faisant face à l'attitude hostile des populations indigènes.

Il n'avait cependant pas désespéré de remettre son navire à flot; il y parvint au mois de juin 1857: *le Guet-N'dar* pouvait naviguer. C'est alors que le capitaine des Essarts reçut avis de la position critique des défenseurs de Médine, et il n'hésita point à remonter le fleuve pour aller les secourir. Arrivé à un barrage de cataractes, il fut assailli d'une fusillade terrible par l'ennemi; la violence du courant emporta son navire, et, une seconde fois, *le Guet-N'dar* fut cloué sur des rochers; il lui fallut donc redevenir une citadelle flottante; mais, cette fois, la citadelle était assiégée.

Les tribus des *Toukouleurs* s'acharnèrent contre *le Guet-N'dar* avec autant de rage que les bandes d'Al-Hadji s'acharnaient contre les murs de Médine. Heureusement le navire était pourvu de forts bastingages en tôle, qui mettaient le petit équipage à l'abri des balles ennemies.

Cependant les munitions diminuaient. Le 15 juillet, M. des Essarts défendit de répondre au feu des *Toukouleurs*. Alors des pirogues ennemies s'avan-

cèrent pour aborder l'*aviso;* un grand nombre de barbares, qui n'avaient pu prendre place dans les pirogues, s'étaient jetés à la nage et se rapprochaient du navire, à force de brasses. Lorsque pirogues et nageurs ne furent plus qu'à une faible distance, tout à coup *le Guet-N'dar* déchargea la mitraille de ses pierriers et le fleuve engloutit les assaillants. Il était temps que *le Guet-N'dar* reçût un appui : le 16 juillet, son équipage vit un bâtiment qui remontait le fleuve; c'était *le Podor* que suivait, à peu de distance, *le Basilic.*

Ces deux navires portaient le gouverneur du Sénégal, M. Faidherbe, accompagné d'une troupe de cinq cents hommes. M. Faidherbe, sans nouvelles de Médine, depuis le milieu du mois de juin, avait deviné ce qui se passait, et, résolûment, avec des forces insuffisantes, il arrivait pour sauver, s'il en était temps encore, l'intrépide garnison.

Il délivra d'abord *le Guet-N'dar ;* mais, au moment où les deux navires se réunissaient, le lendemain même du jour où M. des Essarts avait si bravement repoussé l'abordage des Toukouleurs, ce digne officier mourait atteint d'une fièvre pernicieuse!

Il n'y avait pas de temps à perdre; le 18 juillet, la colonne de M. Faidherbe arrivait sous les murs de Médine; elle dut engager une lutte terrible contre les hordes d'Al-Hadji. Les barbares soutinrent le choc avec un courage fanatique, préférant se faire écraser plutôt que de reculer. Quand enfin Al-Hadji abandonna la partie, devant Médine étaient couchés trois

mille des siens. Nous avons dit à quelle extrémité la garnison était réduite.

Peut-être avons-nous un peu longuement raconté ces événements, simples épisodes de l'histoire; mais nous croyons qu'il ne faut pas toujours mesurer l'importance des actes humains au plus ou moins de retentissement ou d'influence qu'ils ont eus dans le monde : il faut, pour leur rendre leurs véritables proportions, apprécier ce qu'ils ont coûté d'efforts à la volonté individuelle.

Après la défaite d'Al-Hadji, les nègres disaient au commandant Paul Holle : « La puissance des blancs domine celle du prophète; il devait aujourd'hui même entrer au fort, et voilà qu'il s'enfuit... Tu nous l'avais bien dit que jamais un noir, quel qu'il fût, n'entrerait, de force, dans la demeure d'un blanc. Oui, les Français doivent être les maîtres. »

Non content d'avoir repoussé le prophète devant Médine, le colonel Faidherbe crut devoir à son tour prendre l'offensive; *le Podor* et *le Basilic* redescendirent le Sénégal et allèrent chercher des renforts. Al-Hadji s'enfuyait pendant ce temps.

Lorsque toutes les forces dont il pouvait disposer furent réunies, le gouverneur se dirigea sur la place forte de Somsom, capitale du Bondou et point dominant de tout le haut pays. Le siége fut court, bien que cette forteresse présentât des obstacles qu'eussent difficilement surmontés des troupes moins bien munies d'artillerie.

La glorieuse campagne de 1857 au Sénégal donnait un incomparable prestige à la France vis-à-vis des tri-

bus indigènes : elle procurait, dans le présent, et pour l'avenir, elle assurait à son commerce une source de revenus qui justifient les sacrifices d'hommes et d'argent, nécessaires pour cette colonie.

Dans le but d'étendre ses relations commerciales en extrême Orient, et d'y contre-balancer la prépondérance russe et anglaise, la France, on se le rappelle, avait donné l'ordre à ses vaisseaux d'agir, de concert avec ceux de la Grande-Bretagne, en Chine et au Japon. Après le traité de Tien-Tsin, l'amiral Rigault de Genouilly reçut l'ordre de conduire en Cochinchine sa flotte renforcée de quelques navires espagnols. Une insulte faite, en 1856, à un vaisseau de la marine impériale et, postérieurement, le martyre d'un évêque espagnol décidèrent les deux cabinets des Tuileries et de Madrid à tirer vengeance de ce double méfait.

La presqu'île de Cochinchine renferme, on le sait, deux grands États : le royaume de Siam et l'empire d'Anam. Cet empire se divise lui-même en trois royaumes : le Tonkin, la Cochinchine, le Cambodge. Depuis 1787, la France avait des droits sur la Basse-Cochinchine. L'un des rois de ce pays, secouru par les Français pendant une guerre civile, avait fait don à Louis XVI de la ville de Touranne située au fond d'une baie, dans une position avantageuse. Le 30 août 1858, la flotte alliée s'y trouvait réunie. Le lendemain, les fortifications qui en défendaient l'entrée furent emportées, et la ville, bien déchue de son ancienne splendeur, ouvrit ses portes. On fit voile, dans la première quinzaine de janvier 1859, pour

Saïgon : on en força l'entrée, et l'on prit tous les forts. Restait la citadelle située au nord et dont chacune des faces bastionnées offrait un développement de plus de 400 mètres. L'assaut fut donné avec un élan admirable et avec un plein succès par les troupes franco-espagnoles.

Rappelé à Touranne par une révolte des indigènes, l'amiral Rigault de Genouilly les fit attaquer, et leurs positions, qui étaient formidables, furent successivement enlevées.

Nous aurons à reparler, plus loin, de cette belle colonie placée dans une position si favorable pour faire le commerce avec la Chine, le Japon, Cambodge, Siam, les îles Malaises, les Philippines, Bornéo et les Mollusques. La conservation de la péninsule cochinchinoise par la France est aujourd'hui certaine : « qui la possède, a dit l'Anglais J. Bell, a le pouvoir de changer le cours de tout le commerce oriental et de jeter les fondements d'une puissance égale peut-être à celle de l'Inde. » — Cette assertion d'une sagacité si profonde, saurons-nous la mettre à profit? Nous aimons à l'espérer.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE HUITIÈME VOLUME.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

COUP D'ÉTAT. — PLÉBISCITE. — PÉRIODE DICTATORIALE. — RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES ET LA FRANCE DURANT LA PREMIÈRE PÉRIODE DU RÈGNE DE NAPOLÉON III.

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

GUERRE D'ORIENT.

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

DÉVELOPPEMENT DE LA SITUATION, EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER, DEPUIS LA GUERRE DE CRIMÉE JUSQU'A LA GUERRE D'ITALIE.

FIN DE LA TABLE.

T

